This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 473062

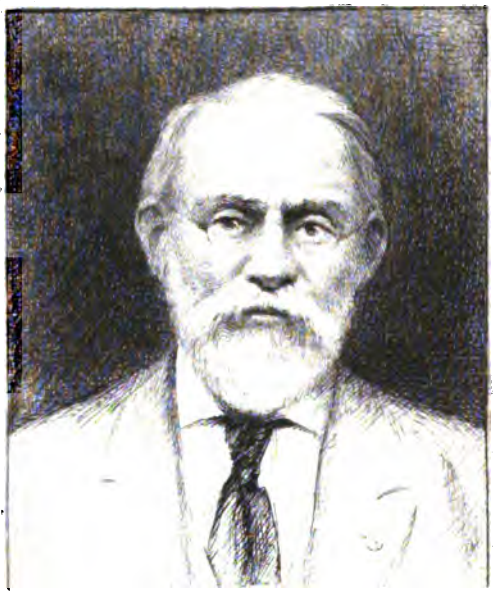

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.L731
S8

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

TOME XIX

LIMOGES

CHAPOULAUD FRÈRES, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ

Rue Montant-Manigne, 7

— PARIS, 4, RUE HONORÉ-CHEVALIER —

1869

Dunning
Nijhoff
10-21-30
14847

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

PAR LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER
DIVERSES QUESTIONS
RELATIVES AU TRANSPORT DU MUSÉE CÉRAMIQUE
A L'ANCIEN ASILE DES ALIÉNÉS.

Séance du 16 mars 1869. — Présidence de M. DUBÉDAT, Président.

MESSIEURS,

Les travaux d'appropriation du local destiné au Musée céramique touchent à leur terme. Tout fait espérer que, d'ici à peu de jours, la Commission du Musée pourra procéder à l'installation des nombreux objets céramiques qui encombrent le Musée actuel, et que, à l'époque de la Saint-Loup, de nombreux étrangers pourront être admis à visiter ces belles collections, pour lesquelles la Ville, la Société Archéologique et les citoyens eux-mêmes ont déjà fait de si grands sacrifices.

Sur le point de voir s'opérer un démembrement devenu nécessaire, la Société Archéologique, à laquelle, d'après les statuts, appartient la direction du Musée général, a été prise de scrupules. Tenant ses pouvoirs du préfet de la Haute-Vienne, elle s'est demandé quel devait être son rôle dans l'organisation d'un Musée purement municipal. Ces scrupules provenaient d'une préoccupation née dans les esprits d'un examen trop superficiel des documents relatifs à la création d'un Musée général. Ce Musée, pensait-on, n'avait pas d'état civil ; et, comme le dépar-

tement, la Ville et la Société Archéologique avaient concouru à sa création et à son développement, il était permis de concevoir quelques doutes relativement à la question de propriété. Pour éclairer sa religion, la Société Archéologique a, dans sa dernière séance, nommé une commission (1) de trois membres, chargée d'examiner les deux questions principales suivantes :

1° A qui appartient en définitive le Musée général, et quelle part peuvent en revendiquer le département de la Haute-Vienne, la ville de Limoges et la Société Archéologique ?

2° Au cas où la Société aurait quelques droits à faire valoir, ne conviendrait-il pas d'en faire abandon à la commune, mais seulement en ce qui touche le futur Musée céramique ?

La question principale, celle de propriété, est facile à résoudre, et il ne restera aucun doute dans vos esprits après le simple exposé que votre Commission va avoir l'honneur de vous présenter. Mais, comme la Société Archéologique a déjà plus de vingt-trois ans d'existence, et que l'histoire de la fondation du musée est aujourd'hui en quelque sorte oubliée, votre Commission croit utile d'entrer dans quelques développements.

Le Musée et la Société Archéologique sont deux institutions coexistantes, connexes, inséparables. Ils furent créés en même temps par arrêté préfectoral du 3 décembre 1845.

Il est dit dans cet arrêté :

« ARTICLE 1er. — Il est établi à Limoges une commission qui aura pour objet de s'occuper d'archéologie et d'histoire.

» ART. 3. — La présidence de la commission appartiendra de droit au préfet.

» ART. 4. — Elle rassemblera les éléments d'un Musée *départemental*, et provoquera toutes les mesures utiles pour assurer la fondation définitive de cet établissement.

» ART. 5. — MM. les maires, architectes, ingénieurs et agents-voyers sont invités à faire déposer à la préfecture, pour y être provisoirement conservés par les soins de la commission, tous les objets susceptibles de faire partie d'un musée d'antiquités, dont l'existence leur sera déjà connue, ou leur serait ultérieurement révélée par des travaux publics ou privés.

» ART. 6. — Les objets concédés gratuitement par les com-

(1) Cette commission était composée de MM. Dubédat, Hervy et Garrigou-Lagrange. Elle s'est adjoint MM. Maquart et Ruben, sous-directeurs du musée. Ce dernier a été désigné pour faire le présent rapport.

munes ou les particuliers, et dont il leur sera délivré récépissé, seront remis aux donateurs où à leurs représentants, sur le vu du récépissé, si le Musée n'était pas définitivement constitué au 1er janvier 1847, ou si l'établissement lui-même venait à être supprimé. Dans aucun autre cas, et sous aucun prétexte, ils ne pourront être retirés. »

Cet arrrêté avait été précédé d'une circulaire par laquelle M. le préfet invitait les communes à donner au Musée départemental les objets susceptibles d'être déplacés sans nuire à leurs intérêts, tels que vases, statuettes, fragments d'architecture, anciennes armes ou armures, médailles, vieux tableaux, enfin tout ce qui constitue un musée d'antiquités (ce qu'était primitivement le musée départemental), et autorisait au besoin la convocation des conseils municipaux pour délibérer sur les dons que les communes voudraient faire.

Il résulte de l'arrêté et de la circulaire ci-dessus que le musée est départemental en tant que Musée *archéologique et historique*. Ajoutons que le préfet est président-né de la Société Archéologique et Historique, à laquelle a été confiée la direction de cet établissement; que, depuis sa fondation, des fonds pour son entretien ont constamment été votés par le Conseil général, et enfin que ce dépôt est installé dans un local appartenant au département.

Mais, de ce que le Musée est départemental, s'ensuit-il que, prenant à la lettre l'article 4 de l'arrêté précité, il faille conclure que tous les objets indistinctement, déposés au Musée par les communes, soient devenus la propriété du département? Votre Commission pense qu'il y a lieu de faire des réserves à ce sujet.

Tout bien considéré, quel est l'esprit qui a dicté la circulaire et l'arrêté ci-dessus? On y voit clairement que M. le préfet n'avait en vue que la création d'un Musée purement *archéologique et historique*. Les objets qui devaient être définitivement acquis au Musée départemental étaient ces armes, ces médailles, ces fragments d'architecture, ces poteries, trouvés dans le sol, n'ayant de valeur réelle que réunis en collection, et qu'il était urgent de ne plus abandonner à l'ignorante incurie des habitants. Il fallait en outre que le don de ces objets ne blessât pas les intérêts des communes; il fallait enfin que le dépôt au Musée fût précédé de l'approbation des conseils muuicipaux. C'est dans ce sens restreint qu'il faut expliquer les termes de la circulaire et de l'arrêté préfectoral. Il est clair que c'est la pensée qui a

présidé à la fondation du Musée départemental, car M. le préfet ne pouvait ignorer que les communes sont en tutelle administrative, et qu'elles ne peuvent aliéner qu'avec certaines formalités.

Examinons maintenant la position de la commune de Limoges vis-à-vis du Musée du département.

Ce Musée, primitivement archéologique et historique, est devenu général. La ville de Limoges y a déposé autre chose que des antiquailles : elle y a mis encore, notamment, les tableaux et le beau lot de porcelaines provenant du Musée de Sèvres, données par le gouvernement, en 1850, non au Musée, mais à la ville de Limoges. Ces objets, sans aucune formalité, ont été purement et simplement envoyés au Musée par le maire, au fur et à mesure de leur réception, faute d'un local municipal pour les recevoir. Ce dépôt n'a donc pu être que provisoire : la Ville est demeurée propriétaire des objets déposés, et elle aura le droit de les reprendre lorsqu'elle se décidera à avoir un Musée municipal.

Voilà donc deux propriétaires : le département de la Haute-Vienne pour l'ensemble du Musée, la ville de Limoges pour certains objets qu'elle n'a pu aliéner. Voyons quels sont les droits de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

Il est dit à l'article 2 de ses statuts :

» Elle (la Société) a pour but :

» .....

» 3° De rassembler les éléments d'un musée départemental et d'en assurer la conservation »;

Et à l'article 7 :

« La Société a une caisse, des archives et un musée. »

On a pu croire un moment, d'après ce dernier article, que la Société Archéologique était propriétaire du Musée général par indivis avec le département. Mais votre Commission, rapprochant cet article de l'article 2, pense qu'il ne faut voir là qu'une inadvertance de rédaction. On veut dire tout simplement que le Musée, quoique appartenant au département, est placé sous la garde et sous la direction de la Société ; qu'en un mot le département en a la propriété, et la Société l'usufruit. Le Musée et la Société sont intimement liés l'un à l'autre, ainsi qu'il a été dit; de sorte qu'on ne pourrait aujourd'hui, sans attaquer le principe même de la fondation et de l'organisation du Musée, sans aller contre le vœu des fondateurs et des donateurs, retirer à la Société Archéologique l'administration de cet établissement.

Voici, en résumé, la position du département, de la ville et de la Société vis-à-vis du Musée général :

1° Le département est propriétaire du Musée;

2° La ville de Limoges a le droit d'en retirer les objets qu'elle y a mis à titre de simple dépôt;

3° La Société Archéologique et Historique du Limousin a, de droit et d'après ses Statuts, l'administration de ce Musée.

Ces conclusions suffiraient à délimiter la position respective du Département et de la Ville en ce qui touche le Musée céramique ; mais ici la question se complique de considérations nouvelles et d'incidents nouveaux.

On remarquera tout d'abord que le Musée céramique n'a pas été fondé en même temps que le Musée archéologique et historique. Sa création n'eut lieu que sept ans plus tard, vers la fin de 1852.

Déjà, sur le Musée archéologique et historique avaient été greffés : un médailler important, un cabinet d'histoire naturelle, collections acquises par la Société Archéologique ; et, en présence des dépenses faites à ce sujet par la Société, votre Commission s'est demandé s'il n'y avait pas lieu de prendre au sérieux l'article 7 de ses statuts, qui semble lui conférer la propriété par indivis du Musée général. Mais ceci rentre dans un autre ordre d'idées. Peut-être à ce moment eût-il été bon de se demander si les statuts relatifs à un musée purement *archéologique et historique*, composé d'objets trouvés dans le sol ou arrachés à la poussière et à l'oubli, pouvaient s'appliquer à un musée *général*, et si, au cas où les communes y déposeraient des objets de valeur, ces objets pourraient être considérés, aux termes de l'article 7 de l'arrêté du 3 décembre 1845, comme définitivement acquis au Musée départemental. Mais personne n'y songea, et le Musée départemental continua à donner asile à des objets de toute nature et de toute provenance.

Il semble même que, lors de la création du Musée céramique, on eût complètement perdu de vue que le Musée actuellement existant était la propriété du département. Nous en avons une présomption, sinon une preuve, dans ce qui se passa après que la création du Musée céramique eût été décidée par la Société Archéologique, dans la séance du 30 novembre 1852. (V. T. IV du *Bulletin*, p. 192.) Ce fut, il est vrai, sur la proposition de M. Migneret, alors préfet, que l'établissement de ce Musée spécial fut décidé, la Société, « déjà chargée du Musée archéo-

logique, fut également chargée de l'organisation, de la classification et de la conservation du Musée céramique »; mais aucune subvention ne fut votée par le Conseil général, et nous voyons figurer au contraire dans le rapport sur le budget de la Société en 1853 (T. V, p. 208) une somme de 726 fr. 78 c. payée par elle pour frais d'établissement, ainsi qu'une autre somme de 250 fr. pour le même objet « directement comptée aux ouvriers par la commune, sans passer par la caisse du trésorier ». Ainsi la ville avait fait faire par elle-même les travaux d'appropriation, et en avait payé directement une partie aux ouvriers, ce qui semblerait indiquer, que, déjà à cette époque, elle considérait comme sa chose le futur Musée céramique. C'était en effet dans ce Musée que devait figurer en première ligne le beau lot de Sèvres à elle donné par le Gouvernement en 1850.

M. Migneret, qui avait si bien pris à cœur la création et l'organisation du Musée céramique, fut quelque temps après remplacé par M. Petit de Lafosse; et, malgré les réclamations intermittentes de quelques membres de la Société, aucune suite ne fut donnée aux idées du créateur et de l'organisateur. Il semblait qu'on eût enterré dans les vitrines le magnifique envoi de Sèvres et les divers cérames qu'on pouvait posséder antérieurement à cet envoi.

Cet état de choses dura jusqu'à l'année 1865. Déjà, depuis quelque temps, les critiques relatives à l'arrangement intérieur du Musée général et à l'oubli où on laissait le Musée céramique avaient pris une certaine consistance, et tout le monde en reconnaissait la valeur. Aussi, le 27 janvier 1867, sur la proposition de M. Emile Ruben, secrétaire général, la Société nommait-elle une commisston chargée d'examiner s'il y avait lieu de remplacer par un comité administratif le directeur du musée et les conservateurs attachés à chaque section, et, le 26 mai, sur le rapport de M. Larombière, la Société décidait que, à l'avenir, le Musée serait administré par un directeur et quatre (1) sous-directeurs agissant d'un commun accord.

Dans la séance suivante, c'est-à-dire le 30 juin, la Société nomma directeur du musée M. Adrien Dubouché, et sous-directeurs, MM. Nivet-Fontaubert, Astaix, Maurice Ardant, Maquart (2).

(1) Plus tard le nombre des sous-directeurs a été porté à six.

(2) Par suite de démissions et de l'adjonction de deux membres, la commission se

La nouvelle direction se mit immédiatement à l'œuvre et réorganisa le Musée général tel qu'il est aujourd'hui. Nous n'avons à rappeler ni le zèle de la direction ni les grands sacrifices pécuniaires faits par la Société Archéologique. Elle obéissait à son mandat. Nous n'avons à nous occuper ici que du Musée céramique, sur lequel la direction porta principalement son attention, et qu'elle installa dans une pièce spéciale.

Au moment de cette installation, les objets de céramique disséminés dans le Musée étaient peu nombreux. En voici le détail :

Pièces provenant de la manufacture de Sèvres.....	148
Pièces provenant du musée Campana.....	65
Poteries algériennes offertes par M. Géry, alors préfet d'Alger.....	30
Acquisitions et provenances diverses.....	85
TOTAL.....	328

Les acquisitions faites des deniers de la Société s'élevaient au chiffre de.....	491 fr.	» c.
Si nous joignons à ce chiffre les..... dépensés en 1853 pour l'installation du Musée céramique,	726	78
nous trouverons qu'il avait été dépensé pour le Musée céramique la somme de.....	1,217	78

Mais nous ne donnons ce chiffre que pour mémoire, et pour bien montrer la part prise par la Société dans l'organisation rudimentaire du Musée céramique. Du reste, ce chiffre s'efface en quelque sorte devant les énormes dépenses faites par la Société pour la réorganisation du Musée. La Société y a épuisé ses ressources ; mais on aurait grand tort, croyons-nous, de faire des récriminations à ce sujet. Ces dépenses ont eu le grand avantage de constater l'existence du Musée céramique, d'appeler l'attention publique sur une fondation éminemment utile, et de faire porter la question au Conseil municipal.

Et ce qui prouve combien était vif le désir général de voir enfin dans la patrie des émailleurs et des fabricants de porcelaine un musée céramique sérieux, c'est que, du 1er no-

trouve aujourd'hui composée de MM. Dubouché, Nivet-Fontaubert, Guillemot, Maquart, Ruben, Lemas, H. Ardant, Linard.

vembre 1865, date de l'installation, au 15 décembre 1866, le Musée s'était accrû, soit par dons, soit par acquisitions, de 480 pièces, et contenait 808 objets.

Mais le grand mouvement artistique et industriel de 1867 devait avoir une influence autrement considérable sur les destinées du Musée céramique : nous voulons parler de l'Exposition.

Tout le monde comprenait qu'il ne fallait pas laisser échapper une occasion qui ne se présenterait peut-être plus de longtemps; mais tout le monde comprenait aussi qu'il fallait que le Musée céramique fût essentiellement municipal. Aussi l'Administration communale crut-elle devoir faire la chose sienne. Le Conseil municipal vota une somme de 2,000 fr., et prit l'initiative d'une souscription publique dont le produit, joint aux 2,000 fr. votés, devait être destiné à l'acquisition de cérames à l'Exposition de 1867. Cette somme, d'après le rapport de M. Dubouché inséré au *Courrier du Centre* (n° du 31 janvier), s'est élevée au chiffre de 9,558 fr. 35 c., y compris les 2,000 fr. du Conseil.

Les acquisitions stimulèrent la générosité des fabricants et des amateurs de tous pays, et l'on recueillit une quantité d'objets d'une valeur plus que triple de celle des objets achetés ; des promesses positives furent faites de toutes parts, dont la réalisation n'attendait que l'installation du Musée céramique dans un local convenable ; le Gouvernement promit un nouveau don de Sèvres d'une valeur de 10,000 fr. ; en un mot, le mouvement fut tel et les résultats furent si beaux que la Ville se décida à faire de nouveaux sacrifices, et que le Conseil municipal vota une somme importante pour l'appropriation d'un local à l'ancien Asile des aliénés, propriété de la ville. Enfin la commune vient d'inscrire au budget de 1869 une somme de 3,000 fr. pour dépenses d'installation, frais de surveillance et acquisition de nouveaux objets.

Aujourd'hui on n'attend que le moment de transférer dans le nouveau local les objets déposés provisoirement au Musée général.

Avant de procéder à ce transfert, la Direction du Musée, considérant qu'elle avait deux mandats : l'un conféré par le préfet pour le Musée général, l'autre conféré par l'administration municipale pour le Musée céramique, s'est demandé quel devait être son rôle, et s'est adressée naturellement à la Société. Vous avez, Messieurs, daigné nous charger d'étudier la question, et voici la conclusion que nous avons l'honneur de vous soumettre :

1° Le Musée céramique n'est pas compris dans l'arrêté d'organisation du Musée archéologique et historique. La réglementation du premier n'est pas applicable au second.

2° En admettant que le Musée céramique fût partie intégrante du Musée départemental, il y aurait toujours lieu de décider, d'après ce que nous avons dit plus haut, que la Ville n'a pu se dessaisir de la propriété des objets à elle donnés par le Gouvernement, comme, par exemple, du premier lot de Sèvres et des objets provenant du musée Campana, ce qui réduirait à bien peu de choses les cérames devant rester au Musée départemental.

3° En ce qui touche les objets céramiques déposés au Musée depuis la réorganisation de 1865, le doute est encore moins permis. Ils appartiennent à la Ville, et n'ont été déposés provisoirement au Musée général qu'à défaut d'un local pour les recevoir. Toutes les personnes qui ont concouru à cette réorganisation ont entendu faire du Musée céramique la propriété exclusive de la Ville, comme cela existe pour presque tous les Musées. Telle a été la pensée de la Société Archéologique, qui a donné le mouvement; de l'Administration municipale, qui a voté des fonds pour l'acquisition des objets et l'appropriation d'un local à elle appartenant, des souscripteurs et des donateurs eux-mêmes, de la ville tout entière en un mot. C'est dans cette pensée que la Direction du Musée a accepté, concuremment avec des membres du Conseil municipal et des fabricants de porcelaine, la mission de faire des acquisitions à l'Exposition universelle, de provoquer les dons, d'organiser les objets donnés. Elle a rempli ce mandat avec le plus grand zèle. Grâce à ses efforts, la ville de Limoges possède enfin un musée qui, dans quelques années, sera sa gloire. Dans votre dernière séance, vous avez reconnu tous ces titres à la reconnaissance publique en renommant à l'unanimité le directeur, M. Dubouché, et les sous-directeurs.

Cependant la tâche de la direction n'est pas finie. Elle a devant elle un rude et long travail d'installation. Et c'est ici le lieu d'examiner les droits que la Société Archéologique peut revendiquer à la direction du Musée céramique.

A s'en tenir aux termes de l'arrêté spécial d'organisation de ce Musée, les droits de la Société ne sont pas douteux. Elle a été chargée par le préfet de l'organisation et de la conservation du Musée céramique. Cependant, ce musée devenant municipal, votre Commission ne pense pas que l'action du maire doive être gênée en rien et que la Direction du musée doive imposer ses

services. Tels sont, du reste, les sentiments des membres de la Direction, que nous avons dû consulter.

Mais il est bon d'éviter pour l'avenir une confusion qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de la Société; et votre Commission pense qu'il serait prudent, au cas où l'Administration municipale accepterait les services de la Direction actuelle, de séparer votre budget de celui du futur Musée. La Société a de grandes charges occasionnées par ses publications (*Bulletin, Nobiliaire, Registres consulaires*). En outre, le nombre de ses membres est sensiblement diminué; elle a épuisé ses ressources en frais d'appropriation du Musée départemental, d'acquisition d'objets divers, etc. Il lui est impossible de faire de nouveaux sacrifices. Tout ce qu'elle peut faire dorénavant, si ses moyens le lui permettent, c'est de voter chaque année une subvention au Musée céramique, et nous sommes sûrs qu'elle n'y manquera pas.

En terminant, votre Commission exprime l'espoir qu'il ne surgira aucune difficulté entre la Ville et le Département relativement au transfert du Musée céramique. Cependant il pourrait se faire que M. le préfet ne voulût prendre aucune résolution en dehors du Conseil général; mais, comme il y a urgence, il pourrait toujours permettre le transport des objets céramiques qui sont actuellement au Musée départemental, à titre provisoire seulement, et tous droits réservés jusqu'à la décision du Conseil général.

E. RUBEN, *rapporteur*.

Les conclusions de ce rapport sont acceptées à l'unanimité.

E

NOTICE

SUR

UN PIED-FORT ÉMAILLÉ.

Le Musée Britannique possède dans ses collections du moyen âge une pièce considérée jusqu'ici comme unique en son genre : c'est un pied-fort émaillé du temps de Philippe de Valois. Il est d'autant plus à regretter que cette pièce soit sortie de France que son extrême rareté n'est pas le seul mérite qui nous la recommande : sa date, son effigie, sa décoration tout exceptionnelle, la rattachent également à l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire de notre pays et à celle d'un art éminemment national pour nous.

Le pied-fort dont il s'agit est la reproduction en argent d'une pièce d'or, elle-même fort rare, du règne de Philippe de Valois, pièce connue sous le nom de *lion d'or*, et qui fut émise pour la première fois au mois de novembre 1338.

En voici la description exacte, que j'accompagne d'un dessin pris sur l'original :

Sur l'avers de la pièce, le roi est représenté assis, de face, sous un édicule gothique formant dais. De la main droite il tient la main de justice, de la gauche une fleur de lis emmanchée sur un sceptre extrêmement court. Ses pieds reposent sur un lion couché. La légende porte les mots :

PH : DEI : GRA : . FRANC : REX

Le manteau du roi est émaillé de bleu ; sa robe, de rouge ; le champ de la pièce est vert ; toutes les petites ouvertures de

l'édicule sont émaillées de rouge, et le fond de la légende est en émail noir; de telle sorte que les lettres de celle-ci, laissées à nu comme toutes les parties saillantes de la pièce (sauf les vêtements du roi), se détachent en argent sur fond d'émail.

Le revers a pour empreinte un quatre-feuilles bordé intérieurement d'un grènetis cantonné de quatre couronnes ouvertes, et renfermant une croix fleuronnée, fleurdelisée, chargée elle-même de cinq petits quatre-feuilles. A l'orle de la pièce règne la légende habituelle de cette époque :

† XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. INPERAT.

L'intérieur du grand quatre-feuilles est émaillé en vert. Le champ de la pièce est rouge, ainsi que les petits quatre-feuilles de la croix, et le fond de la légende est bleu. Les lettres de celle-ci, la croix, les fleurons et les grènetis ou bordures, toutes parties en relief et laissées à nu par l'émailleur, se détachent on ne peut mieux sur ces fonds vivement colorés et de la plus heureuse harmonie.

C'est là, comme on le voit, un spécimen parfaitement caractérisé de l'*émaillerie de basse-taille*, telle que l'a définie M. de Laborde dans sa *Notice des émaux du Louvre ;* émaillerie dont, au dire du savant académicien, « le procédé consistait à faire ressortir les figures d'une composition, par l'éclat du métal, sur les brillantes couleurs d'un émail translucide étendu sur un fond guilloché et ciselé (1) ». On ne saurait voir une plus charmante application de ce procédé.

Maintenant examinons le type monétaire dont notre pied-fort est la reproduction. Voici en quels termes en parle Leblanc dans son *Traité historique des monnaies de France* (page 242) :

« Les *lions d'or* succédèrent aux écus d'or le 14 novembre 1338. Cette monnaie fut ainsi nommée à cause du lion qui est sous les pieds du roi. Un manuscrit, qui paraît être du temps de Charles VI, dit que ce lion représente le roi d'Angleterre, sur qui Philippe de Valois avait eu l'avantage lorsqu'il voulut lui disputer la couronne de France. Il n'est pas tout à fait hors d'apparence que le roi d'Angleterre soit désigné par ce lion, puisque, sur la plupart des monnaies que ce prince fit faire en

(1) Première partie, page 115.

Guyenne, cet animal est représenté. Cette monnaie des *lions d'or* finit le 14 juin 1339. »

Il serait bien séduisant pour notre patriotisme d'adopter la tradition dont Leblanc paraît avoir puisé l'idée première dans un manuscrit inconnu. Mais, à vrai dire, l'histoire si désastreuse du règne de Philippe de Valois ne me semble guère pouvoir autoriser une semblable prétention. Dans tous les cas, si Philippe eût voulu consacrer ainsi le souvenir de l'humiliation de son rival, eût-il attendu près de dix ans après le jour où celui-ci, sans épée et sans couronne, vint en effet lui rendre hommage dans la cathédrale d'Amiens? Eût-il attendu, pour représenter le roi d'Angleterre à ses pieds, précisément l'année 1338, où Edouard reprenait les armes pour lui ravir bientôt une partie de son royaume ?

Quant à ce que le lion, ou un emblème à peu près semblable, se trouvât sur la plupart des monnaies que le monarque anglais fit faire en Guyenne, il n'y aurait rien là que de très-facile à expliquer, les armes du duché de Guyenne étant précisément *de gueules au léopard d'or*. On sait en effet que, entre le léopard et le lion héraldiques, la différence ne consiste presque que dans la position de la tête.

Mais laissons de côté ces hypothèses hasardées pour ne nous occuper que de la pièce en elle-même.

Mon premier soin a été de comparer celle-ci avec les *lions d'or* qui se trouvent au cabinet des médailles de la Bibliothèque Impériale. Chose remarquable pour une monnaie dont l'émission ne dura que sept mois, ladite collection en renferme deux types semblables au premier aspect, mais qui, en réalité, offrent dans les détails de la gravure plusieurs variantes assez notables ; et, chose plus étonnante encore, notre pied-fort lui-même constitue un troisième type, caractérisé par des différences encore plus sensibles. Ainsi la main de justice du pied-fort se trouve être un sceptre sur les *lions d'or*. Le mot IMPERAT, écrit avec un M sur ces derniers, l'est avec un N sur le pied-fort; et enfin les mots de la légende, séparés sur celui-ci par un point seulement, le sont par deux ou trois points sur les monnaies d'or.

Cette effigie, ainsi différente des deux premières, se rapporterait-elle donc à un troisième type du *lion d'or* ignoré jusqu'ici? A la rigueur c'est possible; mais rien n'est moins probable, surtout si l'on songe à la brièveté du temps d'émission de cette monnaie.

Comment donc expliquer les variantes notables que présente notre pied-fort?

Serait-ce une pièce fausse ?

Cette hypothèse me paraît tout à fait inadmissible, et cela pour bien des motifs. D'abord, pour arriver à cette perfection, il aurait fallu que le faussaire réunît à une grande habileté de reproduction des anciens types monétaires une connaissance non moins parfaite des procédés de l'émaillerie translucide sur argent, c'est-à-dire de la variété d'émaux qui a été le plus rarement fabriquée en France. Puis, cette somme d'intelligence, de connaissances pratiques et d'essais difficiles, à quelle fin l'eût-il laborieusement acquise ? Pour produire une pièce *unique,* dont la valeur vénale, même pour un amateur, ne pouvait le rémunérer suffisamment de tant de peines et de frais, surtout à une époque où les curiosités de ce genre étaient loin d'être aussi recherchées qu'aujourd'hui. Car, remarquez-le bien, ce n'est pas d'hier que cette pièce est connue : avant de figurer dans les vitrines du Musée Britannique, elle appartenait à l'une des collections les plus célèbres de la ville de Londres, celle de M. Thomas.

Enfin, toutes ces raisons fussent-elles tenues pour insuffisantes, comment supposer que tous les numismatistes anglais qui, depuis cinquante ans, ont vu le pied-fort dont il s'agit soit chez M. Thomas, soit au Musée Britannique; que M. Combrousse, qui l'a décrit, il y a près de trente ans, dans son *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France;* que les savants conservateurs chargés aujourd'hui de sa garde; que les archéologues anglais et français les plus experts en matière d'émaillerie, aient pu admettre tous sa parfaite authenticité s'il n'était réellement que l'œuvre de quelque misérable faussaire ?

La pièce est bonne, il n'y a pas à en douter. Mais alors comment se fait-il qu'on n'y retrouve pas l'empreinte exacte d'un des coins ayant servi à fabriquer les monnaies que nous connaissons ? Je ne saurais, je l'avoue, le dire avec certitude. Toutefois je me permettrai de faire observer que de si petites variantes dans le type pourraient très-bien être le fait de l'artiste ciseleur chargé de *réparer* la pièce, d'en fouiller les creux, d'en aviver les arêtes pour la mieux préparer à recevoir l'émail. Cette hypothèse me paraît d'autant plus admissible que notre pied-fort lui-même porte, dans une de ses parties, la trace

positive du travail de ciselure dont je parle. La pellicule d'émail ayant éclaté sur un point des vêtements du roi (à la poitrine), nous trouvons que le métal laissé à nu en cet endroit avait été préalablement guilloché au ciseau pour faciliter d'autant l'adhérence de l'émail.

Ne nous arrêtons donc pas trop aux légères différences qui existent entre l'effigie du pied-fort et le type des monnaies dont il est la reproduction.

Une question plus importante resterait à éclairer : où ce pied-fort a-t-il été fabriqué? où a-t-il été émaillé?

Je voudrais bien en faire honneur à l'industrie limousine; mais, en bonne conscience, je ne m'y trouve pas suffisamment autorisé. Il n'est certainement pas impossible que Limoges ait concouru à la fabrication de ce charmant objet d'art: toutefois je ne trouve rien non plus qui permette de l'affirmer.

Pour ce qui est de la pièce elle-même, on sait que les *points secrets,* caractéristiques des ateliers monétaires, ne furent en usage que sous le règne du roi Jean. Nous sommes donc ici sans indications matérielles sur le lieu de fabrication. Il ne faut pas oublier cependant qu'à cette époque les monnaies d'or, telles que les *lions* de Philippe de Valois, ne se fabriquaient guère qu'à Paris.

Une fois fabriqué, il est vrai, notre pied-fort aurait pu être envoyé à Limoges pour y recevoir sa décoration d'émail. Ce travail, exécuté à distance du lieu de fabrication, expliquerait même assez bien les altérations légères que l'artiste limousin, placé loin de son modèle, aurait apportées, presque à son insu, au type original de la pièce. Mais, si notre pied-fort a été réellement fabriqué à Paris, est-il bien probable qu'on l'ait ainsi envoyé au loin pour recevoir sa décoration, lorsque Paris, à cette époque et même bien antérieurement, possédait lui-même des émailleurs en renom (1) ?

Ajoutons que, au commencement du XIVe siècle, une autre ville, Montpellier, placée alors sous la juridiction mixte des rois de France et des rois de Majorque, possédait simultanément un hôtel des monnaies et des ateliers d'émaillerie déjà

(1) Le Livre de la taille de Paris pour l'an 1292 contenait déjà les noms des cinq émailleurs établis dans cette ville. (*Paris sous Philippe-le-Bel*, par H. Géraud, in-4°, 1837.) Plusieurs pièces d'émail parisien, *esmaltum parisinum*, se trouvent citées dans un inventaire du trésor du Saint-Siége rédigé en 1340.

bien connus; ateliers où, comme l'a très-bien démontré M. Labarte (1), se fabriquaient spécialement les émaux translucides sur métaux précieux, c'est-à-dire de la nature du nôtre.

Limoges, il est vrai, ne restait pas en arrière, et ses émailleurs, depuis longtemps célèbres, étaient certainement au courant de tous les progrès de leur art; mais cela ne saurait suffire pour qu'on leur attribue avec quelque certitude un ouvrage qui, comme on le voit, a pu tout aussi bien être fabriqué ailleurs.

L'application des émaux translucides sur argent paraît être un procédé d'origine italienne. Il ne date guère, je crois, que du commencement du quatorzième siècle; du moins est-il certain qu'il n'a pas pénétré en France avant cette époque. Par conséquent, le pied-fort du Musée Britannique peut être considéré, pour nous, comme un des plus anciens monuments à date certaine de l'espèce d'émaux à laquelle il appartient. Cette pièce, d'ailleurs unique en son genre, m'a donc paru digne d'être mise sous les yeux de la Société Historique du Limousin, à qui ne saurait être indifférent rien de ce qui se rattache à l'histoire d'une industrie où notre province s'est si fort illustrée.

FERDINAND DE LASTEYRIE.

(1) *Les Arts industriels au moyen âge*, tome IV, pages 23 et suivantes.

LE ROI LOUIS XI A BRIVE.

Le document historique dont j'envoie une copie à la Société Archéologique du Limousin est conservé dans les archives de la ville de Brive. J'ose espérer que cette Société voudra bien juger digne d'intérêt cette page de notre histoire locale. Le texte original n'existe malheureusement plus, et j'ai dû me borner à transcrire avec exactitude une copie sans date, la seule que possèdent nos archives municipales; mais j'ai tout lieu de croire qu'elle est conforme au texte perdu à tout jamais sans doute.

Cette relation du passage de Louis XI à Brive me paraît intéressante, non-seulement au point de vue historique et à cause des détails précis qu'elle contient sur les cérémonies usitées en pareil cas, mais encore parce que, selon toutes probabilités, elle constitue un monument de la langue limousine au xve siècle. Je serai heureux si mes savants collègues autorisent la publication de cette pièce dans le Bulletin annuel de la Société.

La venguda del Rey Louis quant passet per sta viala.

L'an *1463*. Lo 27e jovy del mes de juin, nostre sire lo Rey Loüis de Fransa, fils del Rey de Fransa de renom Charles 7e, vent en las partidas de Guiyana tant per la guerra que avia comensada contre los Cathalas, coma per apeysar certas debats et discors que eran comensats entre lo Rey d'Espanha et lod. Rey Louis de Fransa; et en sen retournen passet per la vila de Tholosa, apres que granda partida de lad^e vila so brulada, et

daqui per viala franca de Rouergue, a Figac (1) et a Rocemadour (2), deliberet de passac per aquesta viala de Briva la Galliarda; et quant los cossols de lad^e vila de Briva, soubes assaber Jehan Brolhac, e Jehan Raynal, Guillaume Dolin et Michial Poulverel, per avis et conseil dels habitans de lad^e viala, deliberen de reculhir nostredict sire lo Rey lo plus honorablament que possible seria a lad^e viala; et premieyrement meyren bon ordre als Lopgits et al fact dels vioures, et agueren conseil an Me Jean Rigal, licenciat en deuret et autres licenciats, comme se devian gouvernar a reculhir lod^t Sire; conseilh y feyren losd^ts cossols son so fact, et feren mettre en penchura, sobre las portas de la viala, darier los frayres et lo pon de Corressa, las armes de Fransa; et lo delus 27^e jovy des mes de juillet lan desusd^t, apres que lo mestre dostal deld. sire et plusieurs autres de son conseil et de so gens foren venguts en lad^e viala de Briva da Martel, ont lod^t Sire avia dinat, losd^ts cossols, accompagnats de quarante homes, certa dels principals homes de lad^e viala, ben et honestament habilhats, qui eren a chaval, allen davan deld. Sire per li portar et presentar las claus de las portas de la viala, et agueren fact mettre en ordenansa lous religious et autres gens de gleyza et los enfans que portaven los escussoux en la manieyra apres declarada, et anaren losd. cossols, vestits de raubas partidas de roge et de vert, an lou campanha alen davan deld. senhor Rey tirant vers Nazare (3), ont ere descendut per durmir, l'espassi de miega lega; et foren mays anats avan, mas el avia mandat que non venguissen gayre lonts de la viala à l'en davan de lui (4), et quants losd.

(1) Figeac.

(2) Rocamadour en Quercy.

(3) Nazareth, petit village situé non loin de Turenne, à 10 kilomètres environ de Brive; il doit son origine à Raymond Ier, vicomte de Turenne, qui y fonda une léproserie au commencement du XIIIe siècle (MARVAUD, *Hist. du Bas-Limousin*, T. Ier, p. 212); les chevaliers du Temple s'y retirèrent ensuite. On voit encore à Nazareth de vieilles maisons fort curieuses : les portes de quelques-unes d'entre elles sont surmontées d'écussons armoriés.

(4) En décrivant le passage de Louis XI, M. Marvaud (ouvrage cité, T. II, p. 272) prétend que les consuls de Brive « *vinrent jusqu'à Nazareth* ». Nous venons de voir qu'au contraire ils ne firent qu'une demi-lieue (*l'espassi de miega lega*) pour aller au-devant du roi; ce fait est même très-expressément constaté. M. Marvaud (*loc. cit.*) commet une autre erreur légère en disant que les consuls étaient « revêtus de leurs robes rouges et *bleues* : on vient de lire qu'elles étaient parties de rouge et de *vert*.

cossols foren pres deld. senhor Rey descenderen els et tots aquels de lor companhá de lors chavaux et se mayren a ganolhs davant lod. Rey, que chevaugava adonc una mula, presen et en sa companha Monsenhor de Berry. son frayre, lo prince de Navarre, lo premier fills del duc Dalanso, autres senhors de son linacge, mes senhors lo vescomte de Torena, levesque de Tule et plusiors autres senhors de sa gens et daquest pays en grant nombre; et quant el regardet losd. cossols aneyssi estan davan lui, se arestere el et toute sa companha; et adonc en presensa de tots, lod. Johan Prolhac, parlant coma cossol e per tota la viala al Rey nostred^t^ senhor talas paraulas : « Sire, nous sommes ici vos tres humbles sujets, consuls et habitans de votre pauvre ville de Brive la Galharde, qui nous venons presenter à votre royal Majeste, playse a vous nous supporter en pitie et prendre notre pauvrete en petitesse et gre, et vous apportons les clefs des portes de votred^e^ vila », et li presenter lodit cossol las claus de lasd^es^ portas, lasquales avia en las mas; et lodit Sire, apres que ac ouvit lod. cossol dis à lui et sa companha doas vetz que se levessen et talas paraulas : « Nous savons bien que du temps de nos predecesseurs vous avez ete bons et loyaux et bien garde la ville; et avons esperance que encore la garderez bien au plaisir de Dieu et de notre Dame » ; et ostet son chapel de sobre la testa, disson : « Levez-vous mes amys, et nous en allons a la ville ». Apres se leveren losdits cossols et aquels de lor companha et sen vengueren chevaugans davant lodit Rey say que al intran de lad^e^ vila, ont avia entre lo covent dels frayres Menors et larmitage, premieyrament los menestries et las trompetas, plusieurs enfans en grant nombre, vestits sobre las raubas de chamisas blanchas cubertas de flors et chapels de flors en lor testas, portans chascun delsdicts enfans un penoncel an las armas de Fransa, arrengats per lo chami als dos costats; losquals enfans aneysi habilhats, encontinent que lod^t^ Sire fo entre, els chanterent tots en auta vots : *Noe, Noe. Viva lo Rey!* et totas las campanas de lad^e^ viala soneren, et aneysi anaven davan lui, et apres eren en ordonansa lous frayres Menors, los predicadors, los prestres et los chanonges, losquals tots ensemble, quant lodit Sire saprocher et fo entre, els chanteren *Te Deum laudamus;* et losd^t^ enfans, comme dessus : *Viva lo Rey!* en la chabana ont los frayres Menors meten las reliclas per far adorar, eren lo priour del moustier St Martin, lo priour dels predicadors et lo garden dels frayres Menors et plusieurs autres

religious, revestits de chasubles belas et richas, et avian davan els la vraya Crots (1), los chaps de monsenhor St Martin et de Ste Veraria et plusieurs autres reliquaires, et davalet lodit Sire, a pe et a ganolhs, adorer lasdts reliquas (2), et comandet que losd. enfans que sen entraven en ladc vila lo atendessen et demoressen; et, apres que fo montar sobre sa mula, sen vent per entra en ladc vila; et a lintravi de ladc vila, davers los frayres Menors, per ont entrer, losd. quatre cossols, que foren davalats de sobre lors chavaux, tenens un bel et grand pavalho, que avian fact aparelhar tout pouet de flors dalis, meyren lod. pavalho, loqual els quatre portaven sobre lodit Sire Rey, et lo meneren, sobs lod. pavalho, tout al bout de la granda charreyra, e que era parada de feulha et de rausa lo melhor que era possible, sayque a lhostal de M. Pierre da Raynal, ont fo logar lod. Sire (3); quant vent a hora de vespras et quant fo descendut, los gens de son mestre dostal prengren lod. pavalho et lemporteren, et fo crompat de lui quatre escuts, et ne agro mays agut largamen, mas losd. cossols avian merchadat an lui avant que lod. sire vengues; et, apres que lod. sire fo logar el dit ostal, losdits cossols aneren devers luy, et li fageren presentar per lodit mestre dostal, de per la viala, per presen, doas douzenas de torchas, doas dozenas de chapos, sieys dozenas de polets, doas dozenas dauchas, dex miect de vi et sinquante sextiers de sivada (*avoine*); et, ladc presentation facha, lodit Sire dis as cossols : « Mes amis, je vous ay remercie de bon cueur », et, sen entrer en ladc sala deld. hostal, ont parler an lod. mestre dhostal; loqual, apres dis asd. cossols que, coma els avian vis,

(1) Cette précieuse relique a été perdue en 1793, ainsi que les autres dont il est ici question. L'église de Saint-Martin possède un nouveau fragment du bois de la vraie Croix, obtenu du Saint-Père, il y a une vingtaine d'années, par son vénérable curé M. l'abbé Broquin.

(2) On remarquera que l'orthographe de quelques mots n'est pas toujours la même : on vient de lire plus haut « reliclas » pour reliques; le chroniqueur écrit maintenant « reliquas ». Les mots « viala » ou « vila », pour *ville*, sont employés indifféremment.

(3) On croit que l'hôtel du consul Raynal s'élevait sur l'emplacement du petit-séminaire, joli monument de la renaissance; quelques vestiges d'une construction du xvc siècle, par conséquent plus ancienne que le séminaire, subsistent encore entre cet établissement et la maison de Gilibert, dans la rue des Frères. Il est possible que ce soient les restes de la maison où logea Louis XI.

lo Rey avia receubut benignamen lor presen, et que de bon cuer el lo donava a la viala, et que per totas las vialas ont era passat, ont lon li avia fact presen et los avia semblablament donats, persoque anava romiou (1); et be fo saubur que aneysi avia fact a Galhac, a Vilafranca de Rouergue et en plusieurs autras vilas; et lendemo, losd. cossols, accompanhats de plusieurs dels habitans de lad^e viala, anaren fa la reverensa a mond. senhor de Berry, et li remonstreren las paubretats et necessitats de lad^e viala, en li supliant que laguessa per recomandada et li doneren, de par la viala, dos salmos (2), losquals receubut benignamen, et dis que a son poder el auria tot jory la viala per recomandada. Et lo Rey nostred. Sire, lod. jory, que era vespra de festa d'apotre, ouvit la messa en la glieyza de St-Peyre (3), ont mesenter plusieurs persones malaudes de las escroelles en lad^e glieyza; et fo beylada per losd. cossols una suplication de part la viala, de laquala la copia es eysi apres escricha; et finida lad^e messa, li fo may fact presen, de par lad^e viala, de autres dos salmos et de autres peysso, losquals foren portats à Donzenac, ont el anet dinar. Lod. jory que dejeunava, et fo tres be contemps de la viala et totas sas gens; et de Dozenac anet jaser a Uzerche; apres luy anet sayque a Limoges lodit Johan Prolhac per besonhat tochant lo debat que

(1) *Romiou* doit se traduire par *pèlerin*. De nos jours on donne encore ce nom aux paysans qui vont tous les ans en pèlerinage à Saint-Antoine de Padoue près Brive pour suspendre des *ex-voto* en cire autour d'un autel construit dans une grotte et pour se laver avec l'eau d'une fontaine à laquelle ils attribuent des propriétés merveilleuses. Ce pèlerinage est évidemment un reste des croyances païennes.

(2) Le saumon remontait la Vezère jusqu'au Saillant, village situé à 15 kilomètres de Brive, avant l'établissement d'un barrage sur la Dordogne.

(3) Quelques vestiges de l'église de Saint-Pierre existent encore en face de la chapelle du collége, à l'entrée de la rue Basse; cet ancien monument religieux est devenu une maison particulière. Son intérieur, coupé de cloisons et recrépi presque complètement, n'offre aujourd'hui d'intéressant qu'une portion de voûte en bois, décorée de peintures en arabesques, dans le goût du XVIIe siècle. Toutefois, le monument primitif existait longtemps avant le passage de Louis XI. Le mur que longe la rue Basse est encore flanqué de trois contreforts plats, dont la construction date évidemment du XIIe siècle. Chaque contrefort est orné à l'un des angles rentrants d'une colonne à demi-engagée; une d'elles a conservé intact son chapiteau massif, verdi par la mousse, et qui appartient bien certainement au style roman. Au-dessus de ces contreforts, quelques sculptures représentant des têtes grimaçantes se détachent sur le mur; ce sont sans doute d'anciens modillons.

lad^e vila avia an los habitans de Tula per causa de las assizas, et avec lod. Sire partet de Limoges romiou a nostra dompna del Pont sent Jame, et daqui sen anet a Amboise, ont ere la reine Blanche, sa molher; et apres fo deliberat que lodit Johan Prolhac et Peyre Grammon anessen davers lo Rey per recrobat las letras que lod. Sire autreget a la viala sobre lo fact de lasd^e assizas, et ley aneren et apporteren lasd^e letras en tala forma coma quatre licentiats de Limoges las saubriou dressat sageladas de cera verda et costet granda soma daur et dargent à la viala.

Pour copie conforme :

PHILIBERT LALANDE.

(Pièce conservée dans les archives de la ville de Brive, folio 75e r^o. Inv. de 1867, F. F. 5.)

BEAUMESNIL.

En 1837, M. Tripon, dans son *Historique monumental du Limousin*, a publié sur Beaumesnil la notice biographique suivante :

« M. de Beaumesnil, issu d'une famille noble, se livra à l'étude de l'archéologie avec un goût prononcé et un talent remarquable. Habile dessinateur, il copiait jusqu'aux plus petits monuments *avec une exactitude et une correction minutieuses*. Son peu de fortune lui ôtant la faculté de voyager à ses frais pour dessiner les divers monuments de la France, il se fit comédien et changea tous les ans de troupe. A l'âge de soixante ans il arriva à Limoges avec une troupe dans laquelle il remplissait les rôles de *père noble*; il avait une tête d'un beau caractère, qui convenait parfaitement à cet emploi. Il se lia bientôt avec les hommes instruits du pays, et découvrit dans la communauté des Feuillants les dessins des anciens monuments, dont il ne restait que de faibles traces; il les copia avec cette précision qui lui était propre. Accueilli par M. de L'Épine et présenté par lui à M. d'Aisne, cet intendant le fit connaître au ministre en lui envoyant quelques dessins et manuscrits de son protégé : le ministre le nomma dessinateur de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avec 1,500 fr. de traitement, non compris ses frais de voyage. Beaumesnil mourut âgé de 80 ans; sa veuve, qui ne lui survécut que six mois, fit M. de L'Épine son légataire universel, lequel à son tour légua tous les manuscrits de Beaumesnil à M. Rufin, son parent. »

Je suis fâché de ne pouvoir reconnaître avec cet auteur l'exactitude attribuée à Beaumesnil, mais les preuves sont trop claires pour qu'on puisse se faire illusion. Il est toujours pénible, sans doute, de faire le procès de ceux qui ne sont plus, mais la vérité réclame une rectification; ensuite il est bon que l'on sache la valeur de ces documents, où plusieurs ont largement puisé.

Je ne veux pas contester l'habileté de Beaumesnil comme dessinateur; mais chez lui le manque d'exactitude fait bientôt oublier cette qualité. J'ai été étrangement surpris, en examinant quelques uns de ses dessins, de trouver totalement défigurés des monuments que j'avais moi-même consciencieusement étudiés; j'ai même remarqué qu'il n'a pas été embarrassé pour inventer en partie ceux que nous possédons encore, tel que le fanal de Rancon.

Mais on ne saurait dire où il y a le plus d'invention, dans ses dessins ou dans ses cahiers. Presque tous les auteurs sérieux le trouvent en défaut.

M. Lecointre-Dupont dit qu'il faut se défier des assertions de cet antiquaire : elles sont presque toujours hasardées et dangereuses. (*Congrès scientifique de Limoges,* T. I, p. 272.)

M. Maurice Ardant n'ose pas faire mention de la fameuse médaille gauloise de Sedulix, chef des Lemovices, au temps de la conquête de César, médaille que peut-être personne n'a vue, et que sans-doute Beaumesnil a cru voir. Il avoue encore que la méfiance envers cet homme est légitime. (*Ibidem.*)

M. Mérimée n'a pu s'empêcher de remarquer l'immodestie de ses inventions. (*Voyage en Auv. et en Lim.*, p. 101.)

M. Marvaud, dans son *Histoire du Bas-Limousin,* le trouve en défaut dans la visite qu'il a faite à Turenne. (T. I, p. 86.)

M. Allou, tout en ajoutant foi aux prétendus monuments trouvés dans les fondations de l'évêché, ne peut pas s'empêcher de faire remarquer que souvent Beaumesnil indique, dans un cahier, le même objet trouvé à l'évêché qui, d'après un autre cahier, aurait été trouvé dans un autre endroit de la ville. (*Description des monuments de la Haute-Vienne,* p. 75, notes.)

Enfin M. Texier, qui est une autorité pour l'histoire de notre pays, va nous le montrer à l'œuvre :

A Rancon, « Beaumesnil avait trop beau jeu pour ne pas se donner carrière. Selon lui, les modillons de l'église représentent soit des druides, soit des divinités druidiques; ils proviennent du temple de Pluton érigé en ce lieu. En conséquence, son crayon infidèle leur prête des formes que les originaux, encore entiers, n'eurent jamais. Le faussaire est pris en flagrant délit. Quant au fanal, le feu qu'on y entretenait rappelait trop bien le culte de Pluton pour ne pas donner matière à un rapprochement : évidemment c'est un reste du culte et du temple de ce dieu.

» Malheureusement pour le système de Beaumesnil, longtemps

avant les antiquaires modernes, Mabillon avait recherché l'origine de ces fanaux, et il en avait trouvé l'explication dans un passage de Pierre le Vénérable. Cet auteur du XIIe siècle nous apprend que ces monuments sont d'origine chrétienne. La lampe qu'on allumait à leur sommet avait pour but d'honorer les morts dont elle éclairait les tombeaux, de porter au loin leur souvenir, en sollicitant dans les ténèbres la prière des fidèles. » (*Manuel d'Epigraphie*, p. 100.)

Quant à la fameuse inscription des arènes de Limoges, que Beaumesnil prétend avoir découverte, le même auteur dit : « Nous nous rangeons à l'avis de M. Mérimée, et nous croyons que cette inscription est plus que douteuse. L'arène centrale, où les combats de l'amphithéâtre avaient lieu, a sans doute servi à désiger l'amphithéâtre lui-même; mais la langue des inscriptions a ses exigences, et, chez les Romains, sa sévérité : l'*arenæ ædificatæ* ou *ædificium* est un non-sens qui trahit la maladresse du faussaire. » (*Ibidem*, p. 97.)

M. Texier donne encore deux inscriptions que Beaumesnil prétend avoir découvertes, et qui fournissent la preuve de la grossièreté de sa fabrique. Dans la première, le texte et le dessin sont en contradiction; dans la seconde, il se contredit avec une impudence encore plus manifeste, puisque les deux dessins qu'il en a exécutés diffèrent l'un de l'autre; — ce qui prouve que le faussaire ne se donnait même pas la peine d'être d'accord avec lui-même.

Quand il parle du prétendu souterrain gaulois, ou temple sphérique dont il nous a laissé un dessin, il nous dit que l'ouverture est située exactement au nord; puis, quelques lignes plus loin, il la place entre l'orient et le midi. (ALLOU, p. 44.)

« Beaumesnil, dit encore M. Texier, sous le double rapport de la conscience et de la science, laisse beaucoup à désirer : ses nombreux manuscrits en font foi. Pour lui, tous les fanaux chrétiens sont des temples de Pluton; tous les modillons des églises romanes ont une origine druidique. C'était l'erreur du siècle précédent, et nous lui serions indulgent si nous n'avions pas de graves motifs de nier sa probité littéraire. Comédien de profession, pourrions-nous dire, il jouait les savants comme les pères nobles. Il se crut obligé de gagner la pension de 1,500 livres que lui avait fait obtenir l'Académie des Inscriptions, en fabriquant toute sorte d'antiquités. Il avait un goût particulier pour les obscénités, et son crayon infidèle en créa de si dégoutantes, qu'il

a réussi à calomnier même les mœurs du paganisme..... Il mérite toutes les flétrissures que lui inflige M. Mérimée : « Entre autres » inventions qui montrent la tournure de son esprit, il dessine » toute une suite de tombeaux, de bas-reliefs, accompagnés de » caractères bizarres, grecs, étrusques, romans. »—« L'immodestie » des ornements, a-t-il soin d'ajouter, scandalisèrent l'évêque de » Limoges, qui fit détruire les inscriptions et les bas-reliefs. Ces » emblèmes paraissent l'amuser beaucoup, car il en voit partout, » *et toujours dans des monuments détruits.* » (*Voyage en Auv. et en Lim.*, p. 101.)

Si les monuments où s'étale ainsi l'immodestie existent, c'est alors dans leur état fruste que son imagination va chercher sa nourriture. Telle la « pierre qui est à l'un des piliers des arènes, du côté du midi ». Il commence par la dessiner d'après la tournure de son esprit et son goût ordinaire; puis, craignant sans doute d'être accusé d'invention puisque la pierre existe, il ajoute : « Je dirai pourtant, vu l'excès du fruste de cette pierre, qu'elle m'a paru sous deux aspects différents, suivant l'effet du jour : je la donne de l'autre côté dessinée d'un second aspect, qui n'est rien moins que celui-cy ». (*Cahier de Beaumesnil*, p. 51.) Je n'ai pas trouvé ce dessin, mais je suis persuadé que Beaumesnil a vu dans ce bas-relief très-fruste tout ce qu'il a voulu, comme on voit souvent dans les nuages amoncelés à l'horizon toutes les formes monstrueuses et fantastiques que l'imagination peut inventer.

Je pourrais donner encore un bon nombre d'exemples semblables, mais je crois ceux-là suffisants pour atteindre mon but, qui est, non de contester l'habileté de Beaumesnil comme dessinateur, mais de montrer que la plupart de ses œuvres, fruit de son imagination, sont bien loin de mériter la vénération dont quelques archéologues les entourent.

Il mourut à Limoges, en 1787, à l'âge de quatre-vingts ans : il y était venu vingt ans auparavant. Vers 1774, il y avait recopié toutes les antiquités dont il trouva les dessins dans la communauté des Feuillants (Du Boys, *Haute-Vienne*). Ce sont ces dessins et ceux des monuments existant alors qui ont été publiés en partie par M. Tripon, en 1837, et dont les originaux sont maintenant dispersés dans les cartons de presque tous les antiquaires.

A. LECLER.

LE P. ÉTIENNE DE PETIOT.

Petiot (Étienne de) naquit, en 1602, à Limoges (1), d'une famille distinguée, dont plusieurs membres occupaient une position considérable (2). A l'âge de dix-sept ans (1619), il entra dans la Compagnie de Jésus. C'est un usage traditionnel dans cette Société que les membres de l'ordre soient employés aux laborieuses fonctions de l'enseignement et du professorat avant d'être consacrés au ministère de la prédication et à la direction des âmes : le P. Petiot professa la rhétorique avec succès au collége de Bordeaux. Un savant biographe, faisant en quelque sorte les *états de service* du P. Etienne Petiot, a dit de lui : « Il fit les quatre vœux ; il professa, pendant dix ans, l'éloquence et les humanités ; il fit, pendant neuf ans, des controverses sur la foi ; il interpréta, pendant sept ans, la Sainte-Ecriture ; il enseigna, pendant quelques années, les langues sacrées. Doué d'un talent particulier pour la prédication, il s'y livra pendant plus de vingt ans. Plein de jours et de bonnes œuvres, il mourut au collége de Metz, où il résidait depuis longues années, le 12 février 1675 (3). »

(1) Le P. Étienne Petiot était, croyons-nous, fils de Mathieu Petiot, sieur de Chavagnac, qui souscrivit pour 50 escus à la fondation du collége des Jésuites en 1598 (*Bulletin de la Société Archéologique*. T. I, p. 112). On lit dans la Vie de Bardon de Brun que, après la mort de M. de Chavagnac, qui était son beau-frère, il alla habiter dans sa maison, et c'est là que le P. Étienne Petiot l'avait connu.

(2) Voir sur Jacques de Petiot, — colonel de la garde civique, conseiller du roi, juge royal, civil et criminel, — le P. *Bonaventure*, T. III, p. 823, 825, 831, 848. — Voir aussi les listes consulaires de Limoges, de 1597 à 1637. (LEYMARIE, *Histoire de la Bourgeoisie*, T. I, p. 423 et suiv.)

(3) SOTWEL, *Biblioth. societ. Jesu*, p. 751; ALEGAMBE, p. 427.

On a de lui :

1° *Panegyricus Burdegalæ dictus, Ludovico XIII, regi Christianissimo, post debellatos in Gallia sectarios...* A Bordeaux, chez Pierre de La Court, 1628, in-8°. — Le P. Petiot, alors âgé de vingt-six ans, était professeur de rhétorique à Bordeaux.

Cet éloge de Louis XIII, à l'occasion de la prise de La Rochelle, est écrit avec beaucoup d'élégance. L'orateur raconte toutes les péripéties du siége; il fait une belle description de la digue de Richelieu. C'était, ce semble, un privilége des Pères Jésuites, au XVIIe siècle, d'exceller dans la belle latinité : les PP. Commire, de La Rue etc., se sont rendus célèbres en ce genre.

Ce discours sur la prise de La Rochelle a été réimprimé à la suite des *Elogia sacra*, etc., du P. Pierre Labbe, à Venise, 1674, et aussi (nous pensons) dans la première édition de cet ouvrage : Grenoble, 1664.

2° *La Vie admirable et exemplaire de Monsieur Bardon, prestre, natif de Limoges.* Bourdeaux, chez Guillaume Millanges, 1636, in-12. — Cet ouvrage a eu plusieurs autres éditions : — Limoges, chez Michel Voysin, 1644, in-16; — Limoges, *par* Martial Chapoulaud, imprimeur et libraire, demeurant devant le Collége, 1653; — autres éditions chez le même, en 1668 et 1671.

Bardon de Brun est un docte et pieux personnage, mort en odeur de sainteté à Limoges, en 1625. Des informations avaient été commencées pour le procès de sa canonisation, qui a été abandonnée, nous ne savons pourquoi. Le P. Petiot avait eu l'avantage de le connaître particulièrement, étant demeuré plusieurs années dans la même maison (1), et il avait été témoin oculaire de la plupart des choses qu'il raconte : il a donc fait une biographie dont on ne saurait contester l'exactitude. Les cinq éditions de cet ouvrage prouvent également et le mérite de l'écrivain et la réputation de sainteté du bienheureux Bardon. « La doctrine et les pensées ne sont pas communes en beaucoup d'endroits, » disait avec raison l'abbé Bandel dans l'approbation de ce livre. Sans doute, il est écrit comme on écrivait à cette époque les vies des saints, c'est-à-dire en faisant une large part au côté pieux et mystique : toutefois, malgré les locutions vieillies et les termes qui ne sont plus en usage, la lecture en est attrayante, et nous sommes loin de partager l'opinion de M. Laforest, qui a porté

(1) *Vie de Bardon de Brun;* préface, p. 2, — Vie, p. 13, 51, 78.

sur cette Vie un jugement trop sévère : « L'auteur, dit-il, ignore l'art d'exposer et de développer les faits, et n'évite aucun des défauts des biographes de son temps (1). »

3° *Genethliacus Delphino,* ou Horoscope du Dauphin, *Santonis,* apud J. Bichon, 1638, in-4°. — Ce discours a été réimprimé, à la suite du panégyrique de Louis XIII, dans l'ouvrage du P. Labbe, *Elogia sacra*, etc. Grenoble et Venise, 1664 et 1674.

Dans ce discours latin, prononcé à l'occasion de la naissance du dauphin, qui fut depuis Louis XIV, on trouve une belle description des réjouissances publiques auxquelles donna lieu, en France, la naissance de Louis le Grand.

4° *Oraison funèbre de l'Abbesse du monastère royal de Poitiers,* prononcée à ses funérailles, et imprimée à Poitiers, 1640. — Cette abbesse du monastère de Sainte-Croix était la princesse Charlotte-Flandrine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, morte à Poitiers, le 10 avril 1640 (2).

5° *Démonstrations théologiques, pour establir la foy chrestienne et catholique contre les superstitions et les erreurs de toutes les sectes infidelles, et pour fortifier les chrestiens dans la créance de nos mystères, contre toutes sortes de doutes et de tentations.*

TOME PREMIER :

Des principes de la foy chrestienne et catholique, et des principales responses que nous faisons à toutes les objections, que les infidelles nous proposent, ou qui naissent dans l'esprit des chrestiens par les tentations du démon contre les mystères et les vérités de nostre foy,

Composé par le P. Estienne Petiot, de la Compagnie de Jésus, natif de Limoges. A Metz, chez Nicolas Antoine, in-folio, de 703 pages (3). L'ouvrage est dédié à Mgr d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Ambrun et évêque de Metz.

Le P. Petiot avait promis de continuer cet ouvrage, mais il mourut quelques mois après l'impression de ce premier volume.

L'abbé ARBELLOT.

(1) *Limoges au* XVII*e siècle*, p. 174; — et ailleurs, p. 338 : « L'auteur ignore l'art de présenter et de développer les faits; il manque d'imagination et de style. L'œuvre est au-dessous du médiocre. »

(2) *Gallia christiana nova*, T. II, col. 1304.

(3) On trouve un exemplaire de cet ouvrage dans la bibliothèque de l'Evêché de Limoges.

LES INSCRIPTIONS

DES

BORNES MILLIAIRES

DE SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX

(HAUTE-VIENNE)

ET DU MOUTIER-D'AHUN

(CREUSE)

ET LE TRONÇON DE VOIE ROMAINE DE LA JONCHÈRE.

Milliaire de Saint-Léger-Magnazeix.

M. l'abbé Lecler a publié dans le dernier volume du Bulletin de la Société Archéologique du Limousin l'inscription de la borne milliaire de Saint-Léger-Magnazeix, arrondissement de Bellac. L'hésitation que lui a laissée la lecture de la dernière ligne ne lui a sans doute pas permis d'en aborder l'explication. Je viens la tenter à l'aide d'un fac-simile que je dois à l'obligeance de M. de Beaufort, de Saint-Benoît-du-Sault. D'après ce fac-simile, réduit à l'échelle sur un estampage, cette inscription doit être lue :

IMPCAE
PIO ESVVI
TETRICOPIO
AVC CELV.

Les lettres de la première ligne ont dix centimètres de hauteur; celles des deux suivantes, six à sept. La dernière est écrite en

caractères de ces deux dimensions. Les quatre premières lettres ont dix centimètres; l'E suivant, six; l'L, onze; le V, placé un peu plus haut que les autres, six seulement. Un éclat de la pierre a enlevé l'O d'ESUVIO et la moitié de la même lettre de PIO de la troisième ligne.

Avant de tenter l'explication de cette inscription, on doit se demander si elle est complète (sauf toutefois l'indication de la distance) ou si l'on n'a que les premières lignes d'une inscription plus étendue. Elle serait incomplète si on la compare à celles des milliaires de Niort (1) et de Dijon (2); elle serait entière si on la rapproche de celles publiées par Spon (3) et par Farin (4). Ce rapprochement montre en outre combien étaient dissemblables les inscriptions consacrées aux Tétricus, et que probablement ce ne fut que peu à peu qu'ils usurpèrent les titres réservés aux Césars de Rome.

Si les trois premières lignes de l'inscription de Saint-Léger se lisent sans difficulté, il n'en est pas de même de la quatrième. La première sigle peut s'interpréter de deux façons différentes : on peut lire également AVG(*usto*) et AVG(*usloritum*). La seconde lecture a pour elle l'exemple de l'inscription de Biozat, près Gannat (Allier), publiée par Tudot (4), où on lit : AVG(*ustonemetum*) C(*ivitas*) ARVERNORVM. Dans ce cas, le milliaire aurait été élevé à Tétricus le fils, comme celui dont Spon (5) a rapporté

(1) LONGUEMAR, *Bornes milliaires du Haut-Poitou*, cité par l'abbé Lecler, *Bull. Soc. Arch. du Lim.*, T. XVIII, p. 133.

(2) *Bull. Soc. des Ant. de France*, année 1866, p. 78.

(3) MAURICE ARDANT, *Bull. Soc. Arch. du Lim.*, T. IX, p. 93.

(4) L'abbé COCHET, *la Seine-Inférieure*, 2e édit., p. 114.

(5) TUDOT, *Carte des Voies romaines de l'Allier*, 1859, p. 10; PEGHOUX, note sur les deux colonnes milliaires nouvellement découvertes (Ollat et Biozat).

(6) D'après M. Maurice Ardant, Spon, donne ainsi cette inscription :

C PIVESVBIO TETRICO
NOBILISSIMO CAES
IMP CAES PPIVESVBI
TETRICI P F AVG F
L I.

Il y a dans cette version quelques fautes de lecture faciles à rectifier. M. de Witte a découvert (H. Cohen, *Monnaies impériales*, T. V, p. 162) que les noms des deux Tétricus étaient *Pius Esuvius*, noms étranges à la vérité, mais qu'on retrouve sur l'inscription de Saint-Léger et sur celle de Niort. L'inscription de Spon doit donc être lue ainsi : C. PIO. ESUVIO TETRICO NOBILISSIMO CAES. IMP. CAES. C. PII ESUVII TETRICI.....

l'inscription. En effet, bien qu'on remarque sur les monnaies des deux Tétricus l'abréviation AVGG, qui se lit AVGVSTORVM DVORVM, il ne paraît pas certain que Tétricus le fils ait porté le titre d'Auguste, car ses médailles ne le lui donnent jamais, au droit, à la suite de son nom, pas plus que l'inscription de Spon (1).

La première lecture (AVGVSTO) se retrouve dans les trois inscriptions que j'ai citées. C'est celle que je serais porté à adopter, car il est plus probable que c'est le nom de Tétricus le père plutôt que celui du fils qui est gravé sur cette inscription.

Quant aux quatre dernières lettres, leur interprétation me semble facile. On doit lire, il me semble, CE(*vitas*) L(*emo*) V(*icorum*).

L'inscription de Tretaux, donnée également par Tudot (2), me fournit un exemple de cette formule. On y lit : CI(*vitas*) AR(*vernorum*) L(*eucæ*) XXXVI, sans le nom de la ville qu'on lit sur celle de Biozat.

L'E remplaçant l'I dans le mot CIVITAS ne peut être une difficulté. Suivant M. Alexandre Bertrand, ces deux lettres jouent un rôle presque identique dans les habitudes de l'épigraphie latine jusqu'à la fin de la république et au-delà, et, dans un grand nombre de cas, se remplaçent l'une l'autre. Ainsi on lit : *Navebus* pour *navibus*, *vitai* pour *vitae*, et une inscription de Vespasien écrit ce nom VISPASIANVS (3).

L'abréviation L^{V} pour *Lemovicorum* paraît toute rationnelle. En effet, le milliaire de Saint-Léger a été trouvé entre Argenton, Limoges et Poitiers; le petit ^{V}, placé plus haut que la base des autres lettres de la ligne, a été mis là pour indiquer qu'il faut lire *Lemovicorum* (4) et non pas *Limonum*. L'abréviation par la première consonne des syllabes qui en ont une est fréquente, et, dans la seconde borne, découverte à Alichamps (Cher), le nom AVARICVM est écrit AVR.

L'énigme posée par l'inscription du milliaire de Saint-Léger-

(1) Conf. COHEN, *Descrip. des Monnaies impériales*, T. V, p. 181.

(2) TUDOT, *Carte des voies romaines de l'Allier*, in-4°, p. 11.

(3) *Bull. Soc. des Ant. de Fr.*, année 1865, p. 81.

(4) Ou *Lemovicum*, si tant est que Limoges portât déjà ce nom, qu'on lit dans la *Notice des Gaules*, ce qui ne me paraît pas probable, surtout si l'on rejette la rédaction de la carte de Peutinger au dernier tiers du IIIe siècle, sous le règne de Probus.

Magnazeix est-elle résolue? Je le désire plus que je ne l'espère. En tous cas, si l'interprétation que je propose en provoque une meilleure, j'aurai lieu de m'applaudir d'avoir écrit ces lignes.

Tronçon de voie romaine à La Jonchère.

Le milliaire de Saint-Léger était placé sur la voie romaine d'Argenton à Limoges, découverte par M. de Beaufort et décrite par lui dans le tome XIX des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Cette voie paraît différente de celle indiquée par Peutinger et dont on prétend que deux tronçons ont été retrouvés, l'un près de Marsac (Creuse), l'autre près de Fromental (Haute-Vienne). Ce second chemin avait une partie commune, en partant de Limoges, avec la voie qui conduisait à Clermont. Sa direction a été trop controversée dans ces derniers temps aux limites des deux départements de la Creuse et de la Haute-Vienne pour qu'il ne soit pas important d'en signaler les traces certaines partout où on les rencontre. Grâce à l'obligeance de MM. de Léobardy, j'ai pu, en 1868, étudier très en détail un tronçon de cette voie près du bourg de La Jonchère. Ce tronçon est situé en face du Vignaud, dans la prairie qui est au-delà du chemin vicinal de Limoges par rapport à ce château. Il forme avec ce chemin un angle peu ouvert, dont le sommet se trouve presque à l'entrée du bourg. Des travaux de drainage l'avaient suivi sur une longueur de 50 mètres, et, plus loin, la charrue, labourant une partie de la prairie, avait glissé sur 40 mètres d'un pavé analogue.

Une coupe faite dans la partie reconnue par le drainage a montré la disposition suivante des couches de cette voie :

Après avoir enlevé le gazon de la prairie et 15 à 20 centimètres de terre végétale, les ouvriers arrivèrent à un pavé composé de pierres d'assez fortes dimensions, posées, les plus petites, debout, les autres, en plus grand nombre, à plat. La chaussée qu'elles formaient était limitée, du côté laissé intact par le drainage, par une bordure de larges pierres plus ou moins épaisses, dont la première que j'ai pu mesurer avait 1 mètre de longueur, 70 centimètres de largeur et 15 et 25 centimètres d'épaisseur. La seconde, plus épaisse, avait la même largeur, 70 centimètres. En dehors de cette bordure existait une sorte de blocage formé de pierres ayant 10 à 12 centimètres de côté, large de près de deux mètres, et reposant, comme les dalles de la bordure, sur le sol naturel.

Au-dessous du pavé de la chaussée on rencontra une couche de sable et de petites pierres, parmi lesquelles j'ai recueilli deux ou trois fragments de tuile à pâte très-fine. Ces deux couches avaient ensemble 40 centimètres d'épaisseur; la couche de sable n'y était guère comprise que pour 12 ou 15 centimètres.

La troisième couche était formée de pierres brutes, grosses, et placées la plupart à plat; elle avait 25 centimètres d'épaisseur, ce qui donne pour l'ensemble de ces trois couches 65 centimètres.

L'eau, qui envahissait les travaux, et dont on ne pouvait se débarrasser, ne m'a pas permis de bien voir la couche sur laquelle reposait ce second pavé : elle m'a semblé analogue à la seconde. Plus bas on retrouvait l'argile, qui était au surplus mélangée au sable.

Une particularité à noter c'est que la plupart des pierres employées, sauf les dalles, ne sont pas en granit du pays, qui présente peu de solidité, surtout pour un pareil usage, mais en caillou, qui est assez rare dans la contrée.

Les pavés de la chaussée supérieure étaient irréguliers, mais assemblés suivant la disposition des cassures, de manière à ne laisser aucun intervalle entre tous les côtés, et ils s'enchevêtraient si bien les uns dans les autres qu'ils offraient beaucoup de difficultés pour les désunir. Leur surface était polie comme si un long passage les avait usés.

Sur ce pavé supérieur les travaux de drainage avaient fait rencontrer un grand nombre de fers de chevaux : le sondage exécuté devant moi m'en a donné un entier et quelques fragments dans le blocage placé en dehors de la chaussée.

Je n'ai pu, à cause de la disparition d'une des bordures de la voie par suite des travaux de drainage, mesurer la largeur exacte de cette voie : elle m'a paru avoir 5 mètres sans y comprendre les accotements empierrés.

A une assez grande distance de ce tronçon de voie romaine, en tirant sur Limoges, d'autres travaux de drainage ont fait reconnaître, dans une autre prairie de M. de Léobardy, un pavé en pierres d'échantillon qui peut être le prolongement de cette voie.

Cette indication certaine du passage à La Jonchère d'une voie romaine vient confirmer les indications des anciens auteurs limousins. Elle détruit par contre la conjecture de la Commission de la Topographie des Gaules, qui conduit la voie de Limoges à

Clermont par Sauviat, où M. Alex. Bertrand voulait placer le *Prætorium* de la carte de Peutinger. Cette direction a été défendue dans un long et intéressant mémoire lu, en 1865, au Congrès archéologique de Guéret, par M. Bosvieux. Il y suppose en outre que des ruines qu'on lui a signalées dans la forêt d'Epagnes près Sauviat étaient celles de la station cherchée. Je n'ai pas encore visité ces ruines, mais ne seraient-elles pas celles d'une *Celles* de Grandmont, que les documents nous disent avoir existé à Epagnes ?

Il n'est pas douteux que le tronçon de La Jonchère appartienne à la voie de Limoges à Clermont, car au col de Laurière, où forcément cette voie aurait dû passer si ce tronçon avait appartenu au chemin de Limoges à Argenton, les travaux du chemin de fer n'ont rien fait découvrir. Elle se dirigeait donc du côté et au sud de Saint-Goussaud, et, si effectivement il existe un second tronçon dans la forêt des Egaux, comme on l'a dit et écrit depuis longtemps, la voie allait de ce côté pour rejoindre au delà de Bourganeuf le tronçon parfaitement connu de la commune de Mainsat, et de là se diriger sur Ahun, l'*Acitodunum* de la carte de Peutinger si Chanteau ne l'est pas.

Milliaire du Moutier-d'Ahun.

Parmi les inscriptions et les cippes recueillis et conservés au Moutier-d'Ahun par les soins éclairés des moines de cette abbaye se trouvait une borne milliaire, récemment déplacée, et portée dans une métairie voisine, où elle sert de support à la toiture d'un hangar. Divers auteurs (1) ont publié quelques mots, presque tous défigurés, de l'inscription qui s'y lit et qui du reste est assez fruste. Elle est ainsi conçue :

(*IMP. CAES.*)
M. ANT. GOR
DIANO. PIO
FELICI. AV(*G*)
P. M. TR. P. (*II*)I. CO.
II. P. P. F. XX
(*A*)V. LXXXIIII.

(1) Coudert de Lavillatte, *Toulx et Ahun*, p. 53; Fillioux, *Mem. Soc. Arch. de la Creuse*. T. III, p. 462.

Un anneau de fer, scellé dans cette borne, au bout de la troisième ligne, a dû enlever le G d'AV(*gusto*). Le frottement de cet anneau contre la pierre a effacé une partie du chiffre de la puissance tribunitienne. On ne voit plus que le dernier I, qui peut être précédé soit d'un V, soit de deux II. Le chiffre des consulats, qu'on trouve à la cinquième ligne, permet de le rétablir, et l'on doit lire III. En effet, ce fut la seconde année de son règne que Gordien prit les insignes consulaires avec *Marcus Acilius Avicola*, ce que confirme une inscription placée sur le pilastre de gauche de la porte de l'église paroissiale de Vence, où on lit : TRI. POT. II. CON., sans indication de nombre, ce qui indique un premier consulat. Après P*atri* P*atriae* de cette cinquième ligne, se voit un F suivi de deux XX. Ce F est l'abréviation de F(*ines*), qui est en effet indiqué dans la Table de Peutinger comme étant à vingt lieues gauloises d'*Acitodunum*. Les deux premières lettres de la dernière ligne sont très-frustes, surtout la première, qu'on soupçonne à peine. La seconde m'a paru être un V, ce qui indiquerait que la précédente est un A. Ces deux lettres sont les premières du mot AV(*gustoritum*). La somme des distances d'*Augustoritum* à *Prætorium* et de *Prætorium* à *Acitodunum* n'est que de XXXII lieues gauloises sur la carte de Peutinger, et le milliaire en indique XXXIIII : il y aurait donc une erreur sur cette carte.

La colonne d'Ahun, de forme cylindrique, a 1 mètre 66 centimètres de hauteur, en y comprenant un socle de 0 mètre 17 centimètres d'élévation. Mais elle a dû être étêtée, et cette mutilation a fait disparaître les sigles IMP. CAES., qui formaient la première ligne de l'inscription. Son diamètre est de 0 mètre 48 centimètres; celui du socle, de 0 mètre 61 centimètres. La hauteur des lettres est uniformément de 0 mètre 06 centimètres.

Adémar, mort en 1030, nous apprend que ce milliaire est « la colonne où saint Martial fut attaché et flagellé (1) ».

Cette tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et, comme preuve de ce fait, l'on montre deux anneaux de fer scellés de chaque côté de cette borne (2), qui fut pieusement gardée à l'abbaye lorsqu'on transporta au château de Chantemille les autres monuments romains qu'on y conservait.

(1) BON. DE SAINT-AMABLE, *Hist. de saint Martial*, T. II, p. 173 et 274, in-f°, 1683.

(2) COUDERT DE LAVILLATTE, *Toulx et Ahun*, p. 52.

Or ce milliaire fut dédié à l'empereur Gordien III l'an 240 de notre ère, troisième de son règne, et Grégoire de Tours rapporte au temps de Dèce et de Gratus, c'est-à-dire environ dix ans plus tard, la mission que reçut saint Martial d'aller évangéliser les Gaules. C'est au surplus bien à son insu qu'Adémar est venu confirmer le témoignage de Grégoire de Tours, car l'histoire nous le représente comme un ardent défenseur de l'opinion qui attribue cet apostolat au Ier siècle. Ce témoignage n'en est que plus important, et j'ai dû consigner ici cet accord si nouveau et si inattendu de la tradition et de l'histoire, bien que ce sujet n'ait pas un rapport direct avec le but que je me suis proposé en écrivant cette note.

Les inscriptions des milliaires de Saint-Léger-Magnazeix et du Moutier-d'Ahun placeraient vers le milieu du IIIe siècle de notre ère la construction des voies d'Argenton à Limoges et de Limoges à Clermont-Ferrand.

P. DE CESSAC.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1869.

Présidence de M. MAQUART, vice-président.

Sont présents : MM. l'abbé Arbellot, l'abbé Lecler, Alfred Chapoulaud, Linard, Brisset, Hervy, Launay, Garrigou-Lagrange.

En l'absence de M. Ruben, absent pour cause de maladie, et de M. Guillemot, archiviste, M. Garrigou-Lagrange est prié par M. le président de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

MM. Fayette, Cluzelaud et Charreire écrivent pour donner leur démission de membres titulaires de la Société.

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 20 janvier, invitant la Société à envoyer des délégués au concours des Sociétés savantes, qui aura lieu, le 3 avril, à la Sorbonne, et les membres de cette Société, à envoyer des mémoires au concours.

M. l'abbé Lecler est prié de vouloir bien rendre compte, à une des prochaines séances, du Bulletin de la Société Archéologique de la Charente, reçu tout récemment.

M. Brisset, trésorier de la Société, présente le compte pour l'exercice 1868. Ce compte est envoyé à une commission composée de MM. Hervy, Linard et Garrigou-Lagrange.

M. l'abbé Lecler lit une notice biographique sur Beaumesnil, dessinateur très-habile mais peu exact au dire de l'auteur.

M. l'abbé Arbellot lit un court travail sur Rothilde, femme de Richard Cœur-de-Lion.

Ces deux travaux sont renvoyés à l'examen du Comité de publication pour 1869.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société exprime le désir qu'à l'avenir les procès-verbaux de la Société soient reproduits par le journal.

A 10 heures, la séance est levée.

GARRIGOU-LAGRANGE.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1869.

Présidence de M. MAQUART, vice-président.

Sont présents : MM. l'abbé Arbellot, Henri Ardant, Dubédat, Garrigou-Lagrange, l'abbé Grange, Guillemot, Hervy, Launay, Lemas, Labonne, Nivet-Fontaubert, E. Ruben.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. Larombière, président de la Société, annonce qu'il vient d'être promu à de nouvelles fonctions (conseiller à la Cour de cassation), et qu'il se voit, à son grand regret, forcé de donner sa démission de membre titulaire de la Société. M. Larombière demande à conserver le titre de membre correspondant.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée, à l'unanimité, nomme M. Larombière membre honoraire de la Société, en témoignage de sa reconnaissance pour les services que lui a rendus l'éminent jurisconsulte qu'elle vient de perdre.

Il est procédé au renouvellement des membres du bureau.

L'assemblée décide qu'il sera fait deux élections séparées : la 1re, pour le président et les deux vice-présidents ; la 2e, pour les autres membres du bureau.

Sont élus, par 12 voix sur 13 votants :

Président, M. Dubédat ;

Vice-présidents, MM. Maquart et l'abbé Arbellot.

Sont ensuite élus :

Secrétaire général, M. Ruben, par 12 voix ;

Secrétaire-archiviste, M. Guillemot, par 13 voix;

Secrétaire-trésorier, M. Brisset, par 13 voix.

Un troisième scrutin a lieu pour le renouvellement partiel des membres du Comité de publication. Les deux membres sortants et qui, en vertu du règlement, ne sont pas rééligibles, sont : MM. l'abbé Grange et Lemas. Sont élus :

M. Guillemot, par 12 voix ;

M. Garrigou-Lagrange, par 9 voix.

On procède enfin à l'élection des membres de la direction du Musée. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants, 13 :

Directeur : M. Dubouché, 13 voix;

Sous-directeurs : MM. Nivet-Fontaubert, Guillemot, Maquart, Ruben, Lemas, Ardant.

M. Hervy, au nom de la commission du budget, lit le rapport sur les comptes de 1868. La Société adopte les conclusions du rapport, et vote des remercîments à son secrétaire-trésorier.

M. Maquart annonce que les travaux d'appropriation du local destiné à recevoir le Musée céramique sont sur le point d'être terminés. Il demande, au nom de la direction du Musée, que la Société mette à l'étude la question, déjà soulevée, des droits respectifs du département, de la ville de Limoges et de la Société Archéologique sur le Musée général et sur le Musée céramique.

L'assemblée, prenant en considération la proposition de M. Maquart, renvoie l'examen de cette question à une commission composée de MM. Dubédat, E. Hervy et Garrigou-Lagrange, lesquels pourront s'adjoindre ceux de MM. les directeurs du Musée qu'ils croiront devoir consulter.

M. Dubédat commence la lecture d'un important travail biographique et bibliographique sur l'abbé Tabaraud. Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

A 9 heures et demie la séance est levée.

Le Secrétaire général,

É. RUBEN.

SÉANCE DU 16 MARS 1869.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Maquart, Guillemot, Linard, Alf. Chapoulaud, l'abbé Lecler, Brisset, Hervy, Lemas, Garrigou-Lagrange, É. Ruben.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. Larombière remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre honoraire. L'assemblée décide que cette lettre sera déposée aux archives.

Un membre explique que c'est par suite d'un malentendu que M. Linard n'a pas été nommé membre de la direction du Musée : on croyait qu'il avait fixé sa résidence à Paris ; aujourd'hui qu'il est bien sûr que M. Linard ne quittera pas Limoges, il y aurait un grand avantage pour la Société et pour la direction du Musée à ne pas se priver des services d'un membre aussi dévoué et aussi actif. L'assemblée décide à l'unanimité que M. Linard sera adjoint à la commission du Musée, qui sera dès lors composée de huit membres.

En réponse à une question faite par M. le président, M. Ruben dit que le rapport de la commission chargée d'examiner diverses questions se rattachant au transport du musée céramique est prêt, et qu'il va en donner lecture, si l'assemblée l'y autorise.

M. Dubédat explique qu'il a vu M. le Maire, qui doit s'entendre à ce sujet avec M. le Préfet quand ce magistrat sera à Limoges ; mais, en attendant, comme les questions examinées dans le rapport sont peu connues, il pense qu'il faut, avant tout, que la Société soit mise au courant, et il propose par conséquent la lecture du rapport.

Conformément au vœu unanime exprimé par l'assemblée, M. Ruben rapporteur de la commission, fait cette lecture. (Voir le rapport au commencement du volume.)

L'assemblée, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapport, et en vote l'impression dans le journal *le Courrier du Centre*.

De plus, considérant que le local où se trouve le Musée céramique appartient au département; que M. le Préfet est le président-né de la Société; que ce magistrat est actuellement en tournée de révision, et qu'on ne peut connaître le jour où il sera à Limoges; que cependant il y a intérêt à ce que le Musée céramique soit installé le plus tôt possible, l'assemblée charge la direction du Musée général de faire, au moment opportun, une démarche auprès de M. le Préfet, pour le prier de vouloir bien autoriser le transport des objets céramiques qui se trouvent actuellement au Musée départemental, et tous droits réservés.

M. Dubédat lit la suite de son travail sur Tabaraud.

A 9 heures et demie la séance est levée.

Le Secrétaire général,
É. RUBEN.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1869.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. l'abbé Arbellot, Le Sage, maire de Limoges, Roméo Chapoulaud, Alfred Chapoulaud, Nivet-Fontaubert, E. Hervy, É. Ruben.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Arbellot rappelle qu'il a fait parvenir au secrétaire général une lettre émanée de M. le recteur de l'académie de Poitiers, en date du 19 février, à laquelle il n'a pas été répondu. Dans cette lettre, M. le recteur demande à la Société ses vues relativement à l'organisation d'une commission formée des délégués des diverses Sociétés savantes du ressort de l'académie, et chargée de décerner le prix de 1,000 francs, fondé par Sa Majesté, au meilleur ouvrage traitant quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de science, intéressant les provinces comprises dans le ressort académique.

Une discussion s'engage, et l'assemblée décide en définitive que les ouvrages destinés à être présentés au concours devront être envoyés au président de la Société, laquelle nommera une commission de cinq membres chargée de les examiner sur place, de faire son rapport, et de déléguer à Poitiers une ou deux personnes pour soutenir, au sein de la commission, les conclusions du rapport.

M. le président donne communication de deux lettres : l'une de M. Maurat-Ballange, conseiller à la cour impériale de Limoges, l'autre de M. Gautron, avoué près la même cour, demandant à faire partie de la Société en qualité de membres résidants. Aux termes du règlement, l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

M. Roméo Chapoulaud lit une intéressante notice intitulée : *A propos du château de Lastours.*

M. Dubédat continue la lecture de son travail sur Tabaraud.

Renvoi au Comité de publication.

A 9 heures 1/2 la séance est levée.

Le Secrétaire général,
É. RUBEN.

SÉANCE DU 25 MAI 1869.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. l'abbé Arbellot, Maquart, Roméo Chapoulaud, Launay, Lemas, Hervy, Achard, ce dernier faisant fonctions de secrétaire en l'absence des titulaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Maurat-Ballange, conseiller à la cour, et M. Gautron, avoué, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires de la Société.

M. Launay rappelle que M. Gustave Lambert a adressé à la Société une lettre autographiée pour appeler son attention sur l'expédition au pôle nord. Il ajoute qu'il a répondu en son nom à M. Gustave Lambert qu'il se propose de faire sous peu de jours

une conférence sur le pôle nord, dans laquelle il sera fait une quête au profit de l'entreprise. M. le président engage MM. les membres de la Société à se rendre à cette conférence.

M. l'abbé Arbellot lit une lettre de M. le comte de Poultrais, qui propose l'échange de ses ouvrages contre les feuilles parues du 2e volume du *Nobiliaire de Nadaud*. M. l'abbé Arbellot est chargé de répondre à l'auteur que la Société accepte l'échange, et que les feuilles du *Nobiliaire* lui seront envoyées aussitôt après la réception des ouvrages offerts.

M. l'abbé Arbellot donne lecture d'une intéressante notice sur le P. Petiot, jésuite. — M. Dubédat continue la lecture de son remarquable travail sur Tabaraud. — Remercîments et renvoi au Comité de publication.

A 9 heures et demie la séance est levée.

Pour le Secrétaire général,
A. ACHARD.

SÉANCE DU 29 JUIN 1869.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Launay, Hervy, Achard, R. Chapoulaud, Maurat-Ballange, Gautron, É. Ruben.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le secrétaire général, M. Dubédat est autorisé à envoyer au concours académique des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à Poitiers, sa biographie de l'abbé Tabaraud, dont le dépôt, aux termes du règlement, devrait être fait aux archives de la Société.

M. Dubédat continue la lecture de cette importante et intéressante biographie.

A 9 heures la séance est levée.

Le Secrétaire général,
É. RUBEN.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1869.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. A. Chapoulaud, Hervy, Maurat-Ballange, l'abbé Lecler, Nivet-Fontaubert, Garrigou-Lagrange, l'abbé Arbellot, l'abbé Grange, Linard, Achard, Labonne.

M. Ruben, secrétaire général, étant absent pour cause de maladie, le président prie M. Garrigou-Lagrange de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Edmond Jabet demande par lettre à faire partie de la Société en qualité de membre résidant. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Chapoulaud communique à la Société une lettre d'un archéologue de La Souterraine, M. Yves Fesneau, relative aux ruines de Breth. — M. Nivet-Fontaubert est chargé de répondre au nom de la Société.

M l'abbé Lecler annonce que des recherches ont été faites au Monteil, commune de Roussac (Haute-Vienne). On y a découvert le buste d'une statue de grandeur naturelle, que M. l'abbé espère pouvoir obtenir pour le Musée.

Le même membre donne lecture d'un travail sur les antiquités gauloises du département. M. le président le remercie de cette intéressante communication, qui est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

M. Nivet-Fontaubert communique à la Société un document relatif à la *Rodo de Limoges*, en 1461. C'était une roue de cire qui fut envoyée à Notre-Dame-du-Puy. Il y a encore au Puy la confrérie de la *Rodo-de-Limoges*.

M. l'abbé Arbellot dit que la Roue de Limoges remonte à 1182, lors de la guerre d'Henri II. C'était une roue de cire dont le périmètre était aussi grand que celui des remparts de Limoges. On en fit une semblable en 1630, lors de la peste de Limoges. L'honorable vice-président promet un travail à ce sujet.

Lecture par le même membre d'une analyse de lettres de Rorice Ier, évêque de Limoges (fin du ve siècle).

La séance est levée à 9 heures et demie.

Pour le Secrétaire général,
GARRIGOU-LAGRANGE.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1869.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Maquart, Linard, Bourgoin-Mélisse, Hervy, A. Chapoulaud, Nivet-Fontaubert, Dubouché,

M. Jabet est élu membre résidant de la Société.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. Galichon, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, prie la Société de lui adresser tous les mois ou tous les deux mois des renseignements concernant la situation des sociétés de Limoges, des écoles de Beaux-Arts, l'état des études historiques ou artistiques, les innovations, les créations artistiques ou industrielles, etc. La Société remercie M. le directeur de la *Gazette*, et lui enverra les communications qu'elle jugera utiles.

M. Nivet-Fontaubert demande qu'il soit inséré au procès-verbal que la Société Archéologique a fait abandon à la ville de Limoges de tous ses droits sur la collection céramique qui faisait partie du Musée général avant la distraction. La Société décide que cette mention sera faite au procès-verbal.

M. Dubédat donne lecture de la suite de son étude sur Tabaraud.

A 9 heures et demie la séance est levée.

Pour le Secrétaire général,
GARRIGOU-LAGRANGE.

LISTE

Des dons faits au Musée et à la Bibliothèque de la Société pendant l'année 1869.

DONS FAITS AU MUSÉE.

Par l'Empereur : un *grand tableau* (la Marée montante). — par Gustave NOEL.

Par M. Adrien DUBOUCHÉ : un *reliquaire* bois sculpté représentant un saint; — un *Christ* bois sculpté; — une ancienne romaine; — une *porte* ancienne provenant du cloître de la cathédrale; — une *pierre* ornementée, même provenance.

Par M. DEBERNARD aîné : une *collection* de lépidoptères et une *collection* de coléoptères provenant des environs de Limoges, préparées et arrangées par lui.

Par M. BOURGOIN-MÉLISSE : un *saint Roch*, statue en bois, provenant de l'église des frères Cordeliers de Saint-Junien, et sculptée par un frère de ce couvent, en 1631.

Par M. A. LECLER, curé de Saint-Symphorien : un *écusson* verre peint, provenant de l'ancien vitrail de Compreignac.

Par M. CARNOT, ingénieur des mines : trente-trois *minéraux* de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

Par M. DAUTEZAC, professeur de modelage : 51 échantillons *minéralogiques*, provenant des montagnes Noires (Haute-Garonne).

Par M. CHOUVEL : trois *clefs* trouvées dans les ruines du château de M. le marquis de Boisse, à Treignac (Corrèze).

Par M. ERMARGNAC, aubergiste à Nieul : une *vieille épée.*

Par M. ALLUAUD (Amédée) : un *tableau*, paysage des environs de Saint-Hilaire (Creuse), par M. Victor LEGENTILE.

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Inscriptions belges trouvées à l'étranger. — Inscriptions romaines trouvées en Belgique. — Par M. H. SCHUERMANN, conseiller à la Cour de Liége, 2 br. in 8°.

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. — Objets gravés et sculptés. — in-8°. — Par M. Elie MASSENAT, de l'Augerie-Basse (Dordogne). — Don de l'auteur.

Station préhistorique de Chez-Pouré (commune de Brive). In-8°. — Par M. Philibert LALANDE. — Don de l'auteur.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1869.

BUREAU.

Président-né. — M. E. D'ARNOUX, C ✻, préfet de la Haute-Vienne
Président. — M. DUBÉDAT.
Vice-Présidents. — MM. ARBELLOT, MAQUART.
Secrétaire général. — M. É. RUBEN.
Secrétaire-bibliothécaire et archiviste. — M. GUILLEMOT.
Secrétaire-trésorier. — M. F. BRISSET.

MEMBRES DU CONSEIL.

Armand NOUALHIER, ✻, député au Corps législatif.
N.....

COMITÉ DE PUBLICATION.

Présidents. — MM. DUBÉDAT, ✻, ARBELLOT, MAQUART.
Secrétaire général. — M. É. RUBEN.
MM. E. HERVY, LAUNAY (1), GUILLEMOT, et GARRIGOU-LAGRANGE.

DIRECTION DU MUSÉE (2).

Directeur. — M. DUBOUCHÉ (Adrien).
Sous-directeurs : MM. MAQUART.
— GUILLEMOT (Albert).
— NIVET-FONTAUBERT.
— RUBEN (Émile.)
— LEMAS (Elie).
— LINARD (Albert).
— ARDANT (H).

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

ACHARD (Félix), archiviste du département.

ALLÉLIX (Joseph), négociant, à Aixe.

ALLUAUD (Amédée), fabricant de porcelaine, secrétaire de la Société des Amis des Arts du Limousin.

ARBELLOT, curé-archiprêtre de Ro-

(1) M. Launay, nommé professeur d'histoire à Caen, a été remplacé par M. Nivet-Fontaubert.
(2) Par arrêté de M. le maire de Limoges, les membres de la direction du Musée général ont été nommés directeurs du Musée céramique municipal.

chechouart, correspondant des Comités historiques.
ARDANT (Eugène), imprimeur.
ARDANT (Henri), négociant.
ASTAIX, professeur à l'école de médecine.
BARDINET (Alphonse), avocat.
BARNY (Alexis), professeur à l'école de médecine.
BARON-DUTAYA, à Bussière-Boffy.
BOURDEAU DE LAJUDIE père, ancien député.
BOURGOIN-MÉLISSE, propriétaire, à Saint-Junien.
BRISSET (Frédéric), juge au tribunal civil de Limoges.
CHAPOULAUD (Roméo), propriétaire.
CHAPOULAUD (Alfred), imprimeur.
DEBORT (Gabriel), négociant.
DEFAYE fils, pharmacien, à Saint-Junien.
DRU (Aloïs), pharmacien au Dorat.
DUBÉDAT, conseiller à la Cour impériale.
DUBOIS (É.), fabricant de porcelaine.
DUBOUCHÉ (Adrien), négociant.
DUVERT, de La Gabie, maire de Verneuil-sur-Vienne.
FONTANEAU, ancien officier de marine.
FONT-RÉAULX (Théophile DE), notaire, à Saint-Junien.
FOUGÈRES (Léopold), directeur-médecin de l'asile des aliénés.
GARRIGOU-LAGRANGE, avoué.
GAUTRON, avoué.
GRANGE (l'abbé), vicaire à St-Pierre.
GRAVES (le comte DE), propriétaire.
GUILLEMOT (Albert), rédacteur en chef du *Courrier du Centre*.
HERVY (Émile), notaire.
JABET (Edmond).
LA BASTIDE (le baron Hubert DE), ✻, ancien capitaine d'état-major.
LABONNE (DE), propriétaire, au château de Montbrun.
LAGRANGE (Paul), propriétaire
LAMY DE LURET (Édouard), banquier.
LANSADE, agent-voyer.
LAPORTE (Ernest), propriétaire.
LAUNAY, professeur d'histoire au lycée.
LECLER (André), curé de Saint-Symphorien.
LEMAS (Élie), professeur de rhétorique au lycée.
LE SAGE (Charles), ✻, ingénieur civil, maire de Limoges.
LINARD (Albert), ancien officier.
MAQUART, propriétaire.
MAUBLANC (DE) fils, propriétaire à St-Junien.
MAURAT-BALLANGE, conseiller.
NIVET-FONTAUBERT, négociant.
NOUALHIER (Armand), ✻, député au Corps législatif.
PERDOUX (E.), professeur de modelage.
POUYAT (Émile), ✻, négociant.
RECULÈS (François), propriétaire.
ROUGERIE (l'abbé), professeur au petit-séminaire du Dorat.
RUBEN (Émile), conservateur de la bibliothèque.
SAPIN, curé de La Jonchère.
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire.
TARNEAUD (Firmin), banquier.
TARNEAUD (Frédéric), propriétaire.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

CRUVEILHIER, O ✻, professeur à l'école de médecine de Paris.
DE MENTQUE, O ✻, sénateur, ancien préfet de la Haute-Vienne.
MORISOT (Tiburce), O ✻, ancien préfet de la Haute-Vienne, fondateur du Musée.
SAINT-MARC-GIRARDIN, O ✻, membre de l'Institut.
MIGNERET, O ✻, conseiller d'Etat, ancien préfet de la Haute-Vienne.
Mgr BERTEAUD, évêque de Tulle.
DALESME, G O ✻, général de division du génie.
Mgr COUSSEAUD, évêque d'Angoulême.
DE CAUMONT, O ✻, fondateur de la Société Française, à Caen.
Michel CHEVALIER, O ✻, sénateur, membre de l'Institut.
Le vicomte E. DE KERCKOVE-WARENT, président de la Société Archéologique de Belgique.
Le général DE MONTRÉAL, G O ✻, sénateur.
Le comte F. DE LASTEYRIE, membre de l'Institut.
BOBY DE LA CHAPELLE, préfet du Finistère, à Quimper.
LAROMBIÈRE, conseiller à la Cour de cassation.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ALBRIER (Albert), à Dijon.
BABAUD-LARIBIÈRE, à Confolens.
BOMBAL, à Argentat (Corrèze).
BOSVIEUX (Auguste), juge à Schelestadt (Bas-Rhin).
BRUNET (Joseph) ✻, vice-président, à Paris.
CARDAILLAC (le comte DE), chef de division au ministère de la maison de l'Empereur.
CESSAC (DE), au château de Mouchetard près Guéret.
CORNUDET (le vicomte Alfred DE), à Paris.
COUSTIN DE MANADAUD (le marquis DE), au château de Sazerat.
DELOCHE (Maximin), ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics.
DORLHAC, directeur des mines de Montigné, à Laval (Mayenne).
GAY DE VERNON (le bon), ✻, chef d'escadrons aux chasseurs d'Afrique.
GÉRY (Charles), ✻, préfet de la Corse, à Ajaccio.
JUGE (de Tulle), ✻ (le docteur Louis-Théodore), à Paris.
JUILLAC-VIGNOLE (le vicomte Gustave DE), à Toulouse.
LAGARDE (Henri DE), C ✻, inspecteur des eaux minérales, à Bagnères-de-Bigorre.
LALANDE (Philibert), à Brive.
LAPORTE (Armand DE), chirurgien-major au 25e de ligne.
LAROUVERADE (DE), conseiller honoraire à la cour de Bordeaux, à Tulle.
LASCOMBE (Mathieu), au Puy.

MARTIN DE BRETTES, chef de bataillon d'artillerie de la garde, à Versailles.
NADAULT DE BUFFON, procureur impérial, à Rennes.
NALBERT, sculpteur, à Angoulême.
PÉCONNET (Othon), ✻, préfet de la Charente.
RANCOGNE (Gustave DE), archiviste de la Charente, à Angoulême.
SÉNEMAUD, archiviste du département des Ardennes, à Mézières.
SEPTENVILLE (le baron Éd. DE), château de Lignières, par Poix (Somme).
SIMON-CLÉMENT, procureur impérial à Auch (Gers).
TANDEAU DE MARSAC, notaire, à Paris.
TARDIEU (Ambroise), à Clermont-Ferrand.

LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

POUR L'ANNÉE 1869.

Société Archéologique de la province de Constantine.
Société Archéologique et Scientifique de Soissons (Aisne).
Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne).
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Nice (Alpes-Maritimes).
Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
Société de Statistique de Marseille.
Société de l'Union des Arts, à Marseille.
Société Française d'Archéologie de Caen (Calvados).
Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.
Société Historique et Scientifique de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
Société d'Émulation, à Montbelliard (Doubs).
Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loire).
Société Académique de Brest (Finistère).
Société Académique du Gard, à Nîmes.
Société Archéologique du Midi, à Toulouse.
Commission des Monuments et Documents historiques de Bordeaux.
Société Archéologique du Midi, à Montpellier.
Société Archéologique de Béziers (Hérault).
Société Archéologique de la Touraine, à Tours.
Société des Sciences et Lettres de Blois (Loir-et-Cher).
Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
Commission Archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français (Marne).
Société Polymathique du Morbihan (Vannes).
Société Dunkerquoise, à Dunkerque (Nord).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
Société Académique de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
Société Littéraire de Lyon.
Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne.
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société de l'Histoire de France, à Paris.
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
Société Hâvraise d'études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Melun (Seine-et-Marne).
Société Scientifique des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société Littéraire et Scientifique de Castres (Tarn).
Société des Sciences et Belles-Lettres de Montauban (Tarn-et-Garonne).
Société d'Archéologie et d'Etudes scientifiques de Draguignan.
Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, à Toulon.
Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt (Vaucluse).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société d'Émulation d'Épinal.
Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne, à Auxerre.
Société Archéologique de Sens (Yonne).
Société Académique d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, à Tongres (Belgique).
Comité des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Orientale (Gand).
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlon-sur-Saône.
Société d'Archéologie, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
Société Parisienne d'Archéologie et d'Histoire, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Pages.

Séance générale du 26 janvier 1869 42
— du 23 février 1869 43
— du 16 mars 1869 45
— du 27 avril 1869 46
— du 25 mai 1869 47
— du 29 juin 1869 48
— du 30 novembre 1869 49
— du 28 décembre 1869 50

Rapport présenté à la Société Archéologique par la Commission chargée d'examiner diverses questions relatives au transport du Musée céramique à l'ancien asile des aliénés. (M. Emile RUBEN, rapporteur.) 4

MÉMOIRES.

Notice sur un pied-fort émaillé, par M. Ferdinand DE LASTEYRIE 15
Beaumesnil, par M. l'abbé Lecler 27
Le P. Étienne de Petiot, par l'abbé ARBELLOT 31
Les inscriptions des bornes milliaires de Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne) et du Moutier-d'Ahun (Creuse) et le tronçon de voie romaine de La Jonchère, par M. P. DE CESSAC 34

DOCUMENTS.

Le roi Louis XI à Brive, par M. Philibert LALANDE 21

DONS FAITS AU MUSÉE ET A LA BIBLIOTHÈQUE.

Dons faits au musée pendant l'année 1869..... 51
Dons faits à la bibliothèque de la Société..... 52

Liste des membres de la Société pendant l'année 1869..... 53
Sociétés correspondantes..... 56

LIMOGES. — IMP. DE CHAPOULAUD FRÈRES
Rue Montant-Manigne, 7
PARIS, RUE HONORÉ-CHEVALIER, 4

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

TOME XX

LIMOGES

CHAPOULAUD FRÈRES, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ

Rue Montant-Manigne, 7

— PARIS, 4, RUE HONORÉ-CHEVALIER —

1872

TABARAUD.

I.

Génération attardée de Port-Royal. — L'esprit souffle où il veut. — Tabaraud tombe dans le domaine de l'histoire. — Naissance de Tabaraud. — Souche vigoureuse. — Les enfants illustres de Limoges. — Tabaraud chez les Jésuites. — *La Henriade* et les férules. — Saint-Sulpice. — Sortie de Saint-Sulpice. — Réponse à des calomnies. — Le livre rouge des Jésuites. — Fière sommation de Tabaraud. — L'Oratoire et la terre promise.

J'ai à cœur de raconter la vie d'un homme qui a été, avec Rollin, Mesenguy et Royer-Collard, de la génération attardée de Port-Royal. Les solitaires et les religieuses sont morts, la charrue a passé sur leur monastère; mais l'esprit souffle où il veut. En détruisant Port-Royal, Louis XIV n'avait pu en abolir la mémoire. Les traditions jansénistes se transmettaient encore au XVIIIe siècle, fortes à la fois et hardies. Ni les arrêts du Conseil, ni les violences du lieutenant de police, ne pouvaient prévaloir contre elles. On en retrouvait les vivantes traces dans quelques hommes qui avaient gardé l'empreinte des soli-

taires. Avant de mourir entièrement, l'esprit de Port-Royal reparaissait, en ces années finissantes, aussi vif et aussi fier qu'au temps de Saint-Cyran, de la Mère Angélique, d'Arnauld et de Pascal, semblable aux dernières clartés des flammes prêtes à s'éteindre.

Tabaraud a été de ceux qui ont eu un air de famille avec le groupe des grands Jansénistes. Quarante années se sont écoulées sur sa tombe : c'est plus de deux fois la période de temps que Tacite appelait un long espace de la vie humaine. On peut tout dire aujourd'hui sur cette existence laborieuse et tourmentée : nous ne sommes plus enchaînés ni secoués par les querelles religieuses qui attristèrent un autre siècle. Port-Royal n'est plus : chaque jour emporte les âmes restées fidèles à sa cause, et le nom de Tabaraud ne saurait soulever les passions autour de la terre où il est couché. Il est tombé dans le domaine de l'histoire : on peut donc, en racontant sa vie, allier l'impartialité et l'indépendance, et le juger avec respect, mais avec liberté.

Dans une vieille maison ouverte sur la rue des Taules, et perçant dans la rue du Temple, Mathieu-Mathurin Tabaraud naquit, à Limoges, le 17 avril 1744. Son père était un maître-tailleur qui vendait les habits de soie aux bourgeois et aux gentilshommes de la province. Dans cette maison, la souche était vigoureuse et les rameaux étaient nombreux. La mère de Tabaraud, Gabrielle Mazaureix, lui donna, dit-on, vingt-deux frères ou sœurs. Ne venait-il pas aussi de riche pays? Il naissait dans cette ville de Limoges où étaient nés avant lui de saints évêques, de célèbres émailleurs, Muret l'orateur des papes, Dorat le poëte de Charles IX, le chancelier d'A-

guesseau, et où Vergniaud, Jourdan et Bugeaud allaient naître; sol où tout germe, la foi chrétienne, l'amour des arts, l'éloquence, la grâce, la bravoure, et l'esprit, et l'emportement des passions.

On le mit de bonne heure au collége des Jésuites. Parvenu au cours de philosophie, il surprit les élèves et les maîtres par la chaleur de ses idées : on alla même jusqu'à l'appeler un aigle. Cette source vive commençait à jaillir, et cherchait sa pente en courant, et en grondant quelquefois. « Un jour (c'est lui-même qui raconte), pendant mon cours d'humanités chez les Jésuites, mon régent, m'ayant surpris lisant *la Henriade,* me l'arracha des mains avec indignation, en me disant que c'était un ouvrage dangereux, impie; et, afin que la leçon fît plus d'impression sur moi, il m'imposa un *porrige manum* qui ne s'est jamais effacé de mon souvenir. » On le verra plus tard s'en prendre encore à *la Henriade,* et s'inspirer de ce souvenir de collége pour écrire un des meilleurs livres qui soient tombés de sa main.

A vingt ans, sa vocation l'attirant vers le clergé, Tabaraud quitta les Jésuites de Limoges, et entra à Saint-Sulpice. Là, sa nature ardente et un peu frondeuse se fit-elle jour par d'imprudentes paroles? les Pères de Saint-Sulpice eurent-ils la main trop rude pour assouplir cet esprit impatient et avide de sciences? On ne sait qu'une chose, c'est que les Sulpiciens l'engagèrent à se retirer. Quelques ennemis de Tabaraud ont appelé cette sortie de Saint-Sulpice une disgrâce, et ont prétendu qu'elle avait dû avoir un motif assez grave : Tabaraud, dans une lettre adressée à M. Boyer, professeur de théologie au grand-séminaire de Paris, s'est chargé de répondre à cette calomnie : « On a voulu, écrivait-il en pleine vieillesse,

amener une investigation perfide de ma vie, et insinuer du moins que, si l'on voulait me suivre dans les lieux que j'ai habités, on pourrait y recueillir des anecdotes plus curieuses qu'édifiantes sur ma vie privée. Observez que cette diffamation publique, d'autant plus atroce que, n'articulant rien de précis, elle laisse l'imagination de tous les chercheurs de mauvais sens errer dans le vague des imputations les plus odieuses, s'adresse à un prêtre plus que septuagénaire, dont on attaque la moralité en scrutant sa vie privée depuis le collége jusqu'au temps présent, c'est-à-dire durant un espace de soixante ans. Et c'est un pieux directeur de séminaire qui, sous les yeux de ses supérieurs, donne cet exemple de charité à ses élèves, et le consigne dans un journal qui est *la Gazette ecclésiastique des départements!* Je vous exhorte, Monsieur, à faire de nouveau un sérieux *examen de votre conscience,* et, quelque erronée qu'elle puisse être, il faudrait qu'elle soit enveloppée d'un triple airain si elle ne vous reproche rien sur un procédé de cette nature. »

Il ajoutait : « J'ignore si à Saint-Sulpice, comme chez les Jésuites, on tient un livre rouge où sont inscrits, avec des notes plus ou moins infamantes, les noms des personnes dont le Corps croit avoir à se plaindre : dans ce cas, les anecdotes que vous pourriez tirer d'un pareil répertoire sur ma première jeunesse m'inquièteraient peu, et n'auraient d'autre effet que de vous couvrir d'opprobre dans l'esprit de quiconque n'a pas renoncé à tout sentiment d'honneur et de délicatesse. Du reste, parlez : je vous somme de le faire ; mais prouvez ! »

A cette fière sommation M. Boyer ne répliqua point. Les livres rouges, s'il y en avait à Saint-Sulpice, n'eurent rien à révéler sur la sortie de Tabaraud de cette maison.

Ce côté de sa vie est un peu resté dans l'ombre. Ce qu'il faut croire, et ce qu'il y a de naturel et de vrai, c'est que le climat de Saint-Sulpice ne pouvait convenir à cette âme généreuse et impétueuse que la jeunesse entraînait vers des idées de nouveautés et d'indépendance. L'Oratoire était alors un foyer de nobles intelligences et de grands cœurs. Le Père Le Jeune, Massillon, Mascaron, Mallebranche, le Père Condren, en étaient sortis. Il était agité déjà par un souffle libéral; il devançait le temps, et se mettait en marche vers l'avenir. De sa cellule de Saint-Sulpice, Tabaraud regardait de loin l'Oratoire comme une terre promise : il y entra à l'âge de vingt-deux ans.

II.

Bossuet et l'Oratoire. — Voltaire. — Esprit de l'Oratoire. — Tabaraud à Nantes, à Arles et à Lyon. — Mgr de Montazet et la théologie de Lyon. — Part de Tabaraud à cette théologie. — Attaques dirigées contre elle. — Ses défenseurs. — Condamnation de l'Index. — Philosophie de Lyon. — Emery et Tabaraud. — Le concile de Trente. — Tabaraud à Pézenas et à La Rochelle.

Quand on parle de l'Oratoire, il faut vite citer cette page de Bossuet : « En ce temps, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. Son amour immense pour l'Église lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que les canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là, une sainte liberté fait un saint engagement : on obéit sans dépendre ; on gouverne sans commander ; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle ; et, sans autre joug qu'elle-même, elle sait non-seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre. Là, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité : ils ont

toujours en mains les saints livres pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se termine, et qui est l'unique trésor du christianisme. »

Voltaire n'avait-il pas, à sa manière, vanté l'Oratoire dans son *Essai sur les mœurs?* « Les Pères de l'Oratoire sont différents de tous les ordres : leur congrégation est la seule où les vœux sont inconnus, et où n'habite point le repentir. C'est une retraite toujours volontaire. Les riches y vivent à leurs dépens; les pauvres, aux dépens de la maison. On y jouit de la liberté qui convient à des hommes. La superstition et les petitesses n'y déshonorent guère la vertu. »

Le président Hénault n'avait-il pas aussi vanté « les retraites riantes de l'Oratoire, où le désir est calme et la chaîne légère? »

Rien par vœu, tout par amour; la perfection du sacerdoce pour but, la charité pour règle, et pour moyen à la gloire de Jésus-Christ et de l'Église, tel était, au temps de Bossuet et de Voltaire, l'esprit des Oratoriens.

Au moment où Tabaraud entra à l'Oratoire, le Père Thomas de La Valette en était le supérieur général. A partir de 1615, l'Ordre s'était propagé par tout le royaume.

Dès que Tabaraud eut terminé sa théologie, on l'envoya au collége oratorien de Nantes comme professeur de belles-lettres. De là il passa à Arles pour enseigner la théologie, le grec et l'hébreu aux élèves de la Congrégation. En 1773, il partit pour Lyon avec la même obédience.

L'archevêque de Lyon, M. de Montazet, un des plus éminents prélats de l'Église de France à la fin du XVIIIe siècle, voulant rendre l'enseignement de la théologie

uniforme dans les colléges et les séminaires de son diocèse, avait chargé le Père Valla, de l'Oratoire, de composer un cours élémentaire de théologie dont l'usage ne devait être définitivement adopté qu'après un essai de trois années. Tabaraud travailla avec le Père Valla à la première édition (*Institutiones theologicæ*), publiée en 1780 ; mais sa part est plus grande dans l'édition de 1784, pleine d'importantes modifications. La théologie de Lyon, à la différence de bien d'autres qui étaient alors en vogue, rompait ouvertement avec certaines doctrines du Concile de Trente. Elle tranchait surtout avec une des plus renommées, la théologie de Dijon, par l'ordre, la clarté, la justesse des raisonnements, l'élégance et la pureté du style. Elle réformait bien des erreurs, et éclairait bien des choses confuses. Son honneur fut d'avoir pressenti le mouvement de la législation française, et de se trouver en harmonie avec les principes du Code, réservé au Consulat. Nous retrouverons plus tard Tabaraud défendant de vive lutte la distinction du sacrement et du contrat de mariage : le moment n'est pas encore venu.

La théologie de Lyon eut un rapide succès dans plusieurs diocèses de France et d'Italie. Elle avait été revue par d'habiles théologiens de Paris, approuvée par un censeur royal, docteur de Sorbonne ; mais on lui reprochait de contenir des opinions taxées de jansénisme, bien qu'elle eût soigneusement évité de parler de toute la tempête que Port-Royal avait soulevée dans l'Église. Une créature de M. de Beaumont, l'abbé Pey, essaya deux fois de la faire supprimer. L'abbé Feller l'aida dans cette guerre. Il appelait la Théologie de Lyon « un insecte nuisible et malin ; une œuvre mince et fluette ; la Laponie du monde théologique, propre à n'enfanter que des nains

et des Lapons; une amazone ayant le col et l'habit des Thomistes avec le jupon du Jansénisme ». Ces aménités, qui rappelaient les mauvais sermons du Père Garasse, furent, on n'a pas de peine à le croire, relevées par les amis de l'archevêque de Lyon dans des brochures écrites au courant de la plume et des impressions du moment. Les gazettes ecclésiastiques s'en mêlèrent, et le voile qui couvrait les plus ardents défenseurs de l'archevêque de Lyon n'était pas tellement épais qu'on ne découvrît, au travers de ces écrits anonymes, la science du Père Valla et la main vive et ferme du Père Tabaraud. Ils furent vaincus dans cette lutte. La Théologie de Lyon fut mise à l'index par Pie VI, qui venait de renouveler les décrets d'Innocent XI et d'Alexandre VIII contre la Déclaration du clergé de 1682. Depuis cette époque, elle a été abandonnée, et on a ainsi perdu un cours de théologie clair et précis, que de savants esprits ont regretté souvent de ne pas voir renaître, sagement retouché dans les traités de la Grâce et de l'Église. La lutte a bien été reprise sous la Restauration, mais elle s'est égarée.

Tabaraud travailla aussi avec le Père Valla à la Philosophie de Lyon. M. Émery, qui devait, à quelques années de là, tenir tête à l'Empereur, était alors professeur au séminaire de Saint-Irénée. Tabaraud et Émery se rencontrèrent parfois sur le terrain théologique. Un jour, c'est Picot qui le raconte dans *l'Ami de la Religion,* Émery assistait à une thèse que Tabaraud faisait soutenir à l'Oratoire. On objectait au soutenant l'autorité du Concile de Trente, et Tabaraud aurait répondu : « *Parum curamus quid definierit hoc Concilium, dummodo stent pro nobis sancti Patres et præsertim sanctus Augustinus* ». Émery aurait-il appris à Picot cette piquante sortie de Tabaraud,

ou Picot ne l'a-t-il imaginée que pour arriver à dire que Tabaraud n'était qu'un indiscret jetant au vent le Concile de Trente? J'aime mieux croire que, si Tabaraud avait pu lire cet article de *l'Ami de la Religion*, écrit à cinquante ans de distance, et imprimé après sa mort, il n'eût pas plus épargné Picot que ceux qu'il avait menacés du livre rouge des Jésuites.

On le retira de Lyon en 1783 pour le mettre à la tête de la maison de Pézenas. En fondant l'Oratoire, le cardinal de Bérulle n'avait pas eu d'abord l'intention de le destiner à l'enseignement des colléges : les événements le firent changer de résolution après l'expulsion des Jésuites, en 1762. Le collége de Pézenas était aux Oratoriens : Tabaraud y passa quatre années. Il était à La Rochelle en 1787.

III.

Etat civil rendu aux protestants. — La Rochelle et les guerres de religion. — Mgr de Crussol. — Guerre sourde. — Lettre de Tabaraud aux curés de La Rochelle. — Mandement de l'évêque. — Réponse de Tabaraud. — Mandement supprimé par arrêt du Conseil d'État. — Tabaraud nommé supérieur de l'Oratoire de Limoges.

Le passage de Tabaraud à La Rochelle a laissé sa trace. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, on ne pouvait plus constater authentiquement les naissances, mariages et décès des Français qui n'appartenaient pas à la religion catholique. Les Parlements s'efforçaient d'adoucir les rigueurs de cette législation, contre laquelle protestait l'opinion publique. Sous le ministère de l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Langres, Mgr de La Luzerne, fit émettre par l'assemblée des notables le vœu de voir cesser un pareil état de choses. C'est alors que Louis XVI publia l'édit rendant l'état civil aux protestants, en maintenant la religion catholique religion du royaume, et en continuant à exclure les protestants des charges de judicature et des places de l'enseignement public. L'édit portait que les curés et vicaires, et, à leur refus, les juges civils, procèderaient à la publication des bans, déclareraient les parties unies en légitime mariage, insèreraient cette déclaration sur un registre tenu en double, et constateraient aussi les naissances et les décès des protestants.

Entre toutes les villes de France, La Rochelle était peut-être celle qui avait embrassé la réforme avec le plus d'ardeur; elle avait recueilli les huguenots échappés aux

poignards de la Saint-Barthélemy ; elle avait soutenu deux longs et terribles siéges ; les haines de religion y étaient encore profondes. Dès que l'édit du roi eut paru, l'évêque, Mgr de Crussol, esprit étroit, ardent et jaloux, donna aux prêtres de son diocèse des instructions secrètes pour leur recommander la désobéissance à la volonté royale. Il faut tout dire, ce grain de révolte semé par l'évêque tombait sur une terre prête à le recevoir : les prêtres de cette province, pleins des souvenirs des guerres religieuses, n'avaient pas encore pardonné aux protestants leur résistance héroïque ; et, au rapport de M. de Fénelon, envoyé en mission en Aunis et en Saintonge, les Jésuites et les Récollets s'attaquaient partout aux huguenots. Tabaraud va dévoiler et démasquer cette guerre sourde par sa *Première Lettre d'un théologien aux curés de La Rochelle.*

« Tous les bons citoyens, leur disait-il, ont été sensiblement affligés du parti qui a prévalu dans votre assemblée..... Cette détermination inconsidérée est capable de nuire au succès de votre ministère..... Vous savez que de tous les maux qui affligent l'Église il n'en est pas de plus grand et qui ne sollicite de la part des pasteurs plus de zèle pour éviter tout ce qui tend de près ou de loin à ne fomenter que le schisme ; qu'il n'est pas de sacrifice auquel les ministres d'un Dieu de paix ne doivent être disposés pour ramener au bercail les brebis égarées, et que tout intérêt personnel, tout préjugé de corps, toute affection de parti, tout ce qui enfin n'intéresse pas les dogmes de la foi doit disparaître devant les hautes considérations qui plaident en faveur du rapprochement des cœurs et des esprits dans l'unité d'une même religion. »

Après avoir rappelé aux curés des exemples de tolérance

de saint Augustin et des papes, Tabaraud leur exposait le sens de l'édit de Louis XVI et les principes sur la nature du mariage « dégagés des subtilités de l'école, et conformes aux saintes maximes de l'Église gallicane ». Il sépare le contrat, qui unit les parties, du sacrement, qui bénit et sanctifie l'union, et n'hésite pas à dire aux prêtres que, en recevant le contrat de mariage, ils agissent non comme ministres de la religion, mais comme magistrats civils; que sur ce point ils doivent compte de leur mission au roi, et non pas à l'évêque, et qu'ils doivent même enfreindre les ordres de l'évêque s'ils étaient contraires aux édits du roi. Tabaraud terminait sa lettre par un généreux appel à la charité du clergé, à l'esprit d'union et de paix dans l'Église. Il mettait en scène l'évêque, et disait aux curés de La Rochelle : « Le public, peu satisfait de vos raisons, et souvent injuste envers les personnes en place, s'obstine à ne voir dans votre détermination que l'influence secrète de l'illustre prélat qui gouverne ce diocèse ». L'évêque releva le gant, et publia son mandement le 26 février 1788.

Au temps où nous sommes, on a de la peine à croire qu'un évêque ait fulminé cette censure étrange : « Il vient de paraître une loi en forme d'édit par laquelle le roi accorde à tous ceux de ses sujets ou étrangers domiciliés dans le royaume qui ne font pas profession de la religion catholique une existence civile et légale..... Cette loi, qui semble confondre et associer toutes les religions et toutes les sectes, est une suite des nouveaux principes de politique humaine aujourd'hui si communs, suivant lesquels la population et le commerce font seuls la gloire et la prospérité des empires; cette loi, sur laquelle nous ne saurions vous peindre notre douleur et notre peine, en

voyant l'erreur prête à s'asseoir à côté de la vérité..... Placés hors de l'Église, les non-catholiques ne peuvent prétendre à aucun des secours et services que, en qualité de pasteurs, vous ne devez qu'aux vrais fidèles, excepté seulement ceux de l'instruction quand ils voudront y participer, et de la charité chrétienne s'ils sont dans le cas d'y avoir recours. » L'évêque enjoignait ensuite aux prêtres séculiers et réguliers de désobéir à l'édit du roi.

Il y avait quelque chose de cruel et de rebelle dans le mandement de l'évêque de La Rochelle. Tabaraud était de passage à Saintes au moment de cet éclat : il prit l'évêque à partie, et lui adressa, de Saintes, sa *Seconde Lettre d'un théologien.*

Ce dédain du pouvoir royal et des lois d'un pays, cette légèreté dans un prélat, et cet orgueil dans un prêtre qui allait jusqu'à vouloir détendre les liens « unissant les sujets au souverain », donnaient une grande force à Tabaraud. On sent qu'il écrit sous le coup de l'émotion première, et que les pages de sa lettre tombent toutes chaudes de sa main irritée. « En vain, dit-il à l'évêque, on chercherait dans votre ordonnance le ton de dignité qui convient au caractère épiscopal et la sage retenue qu'exigent des matières si délicates. Il semble, à l'expression du zèle amer qui y domine d'un bout à l'autre, soit contre la législation, dont on calomnie les motifs, soit contre ceux qui sont l'objet de cette loi, auxquels on s'efforce d'en ravir les précieux avantages, que l'on a moins cherché à réclamer des droits réels qu'à faire servir le ministère pastoral à soutenir des intérêts de parti..... Quel est le fidèle accoutumé à prendre pour des oracles toutes les paroles qui sortent de la bouche du premier pasteur dont la foi ne sera pas alarmée sur une loi si

odieusement qualifiée? Ne sera-t-il pas tenté d'en mettre l'auteur dans la classe de ces princes irreligieux dont les annales de l'Église ont flétri la mémoire? Et vous-même, Monseigneur, avez-vous bien réfléchi sur les dangers de ces graves inculpations faites à la personne sacrée du monarque qui nous gouverne? avez-vous pesé au poids du sanctuaire leurs conséquences? » Et il citait le mot de Bossuet : « Les remontrances pleines d'aigreur et de murmures sont un commencement de sédition ».

C'est un curieux spectacle de voir ainsi un Père de l'Oratoire rappeler à un évêque ses devoirs envers la religion et le roi, et lui reprocher sa passion et « son insurrection » avec un accent qui émeut et qui touche par ce qu'il a en lui d'honnête et de sincère. A mesure qu'il avance, les phrases deviennent plus hardies et plus serrées : « Peut-être, lui dit-il, que, après toutes ces considérations, rendant plus de justice aux sages vues du monarque, vous serez frappé des motifs pressants qui vous obligent de réparer sans délai le scandale que cause votre ordonnance ! » L'évêque n'avait rien dit, dans son mandement, de l'opinion de Tabaraud sur le contrat et le sacrement de mariage : Tabaraud reproche durement ce silence à l'évêque : « Il est vrai, ajoute-t-il, que quelques jeunes ecclésiastiques, tout frais moulus de l'école sulpicienne d'Angers, ont feuilleté et ce fameux Tournely, auquel il ne manquait que de la bonne foi pour être un grand théologien, et ce verbeux Collet, qui, brouillant tout, confondant tout, érige les opinions en dogmes, et transforme les dogmes en opinions, et cette *Gazette théologique de Poitiers*, qui est aujourd'hui l'oracle de plusieurs séminaires de province; mais, comme tout ce remuement n'a encore enfanté aucun phénomène propre

à me faire départir de mes principes, trouvez bon, Monseigneur, que je les autorise de nouveau par l'enseignement élémentaire des catéchismes et par la doctrine un peu plus substantielle du Concile de Trente ».

Tabaraud reprend alors sa thèse sur le contrat et le sacrement de mariage, et s'écrie en finissant : « Ah ! Monseigneur, que c'eût été un beau spectacle de voir le premier pasteur, à la tête de ses dignes coopérateurs, donnant le grand exemple de la tolérance évangélique, développant au peuple les vues sages et pacifiques du législateur, réprimant les ministres indiscrets, confondant les indociles, et calmant, par la supériorité des lumières, par un zèle vraiment selon la science, les scrupules des âmes timorées ! »

Dans cette lettre, l'orateur menaçait Mgr de Crussol des représailles des gens du roi. Il ne s'était pas trompé : le mandement, déféré au Conseil d'État, fut supprimé par arrêt du 3 avril 1788. Après cette lutte avec l'évêque, Tabaraud ne pouvait guère rester à La Rochelle : on le nomma supérieur de l'Oratoire de Limoges à l'automne de 1789.

IV.

Fondation de l'Oratoire de Limoges. — Testament de Jacques Sahuguet. — Lettres-patentes de Louis XIII. — Le cardinal de Bérulle et les Carmes. — Les Oratoriens à Limoges. — Leur église. — Les principaux Pères de l'Oratoire de Limoges. — L'Oratoire de France à la fin du XVIIIe siècle. — Premiers souffles de la Révolution.

L'Oratoire de Limoges est tombé, le feu en a dévoré les cellules; mais il a marqué dans l'histoire de la prédication chrétienne et dans la vie de Tabaraud. Il faut s'arrêter un moment devant ses ruines, comme on raconte que Tabaraud lui-même s'arrêtait en passant devant le coin de terre où fut l'Oratoire.

En 1619, huit ans après la fondation de l'Oratoire de Paris, un chanoine de la collégiale de Saint-Martial, Jacques Sahuguet d'Espagnac, eut, le premier, l'idée de fonder à Limoges une maison de l'Institut de Pierre de Bérulle. L'affaire ayant rencontré des difficultés, Jacques Sahuguet voulut faire après sa mort ce qu'il n'avait pu achever pendant sa vie. On trouve ce passage dans son testament, du 24 janvier 1619 : « Je lègue à Monseigneur l'évêque de Limoges (Raymond de La Martonie) un chapelet ordinaire de médiocre valeur, l'instituant en cela, s'il lui plaît, mon unique héritier. De plus, je lègue 6,300 livres pour l'établissement, en la ville de Limoges, des Pères de l'Oratoire de Jésus, à la charge par eux de dire, toutes les semaines, une messe à mon intention, et d'employer 200 livres pour mon enterrement. S'il n'y a moyen d'établir les Pères de l'Oratoire à Limoges trois ans après mon décès, je leur substitue les

Pères Jésuites, à la charge de faire, trois fois par semaine, dans leur maison, une leçon de cas de conscience. »

Jacques Sahuguet désignait pour ses exécuteurs testamentaires messire Bardon de Brun, prêtre, licencié en droit, et Pierre du Boys de Boucheyron, bourgeois. Deux ans après, Sahuguet, qui était entré dans la congrégation de l'Oratoire, porta le legs à 7,000 livres par un codicille du 14 juin 1621.

Les lettres-patentes de Louis XIII, données au camp devant Montpellier, pour autoriser la fondation de l'Oratoire de Limoges, sont du mois de septembre 1622. C'était le moment de ce démêlé fameux qui divisa les Carmes et le Père de Bérulle sur la direction des Carmélites. Bérulle avait voulu attendre la fin de cette querelle. La paix étant signée par la médiation de M. de Schomberg, gouverneur de la province, il envoya quelques Oratoriens à Limoges, avec injonction de ne pas se mêler de la direction des Carmélites, afin d'éviter tout sujet de plainte de la part des Jésuites, qui avaient pris fait et cause pour les Carmes.

La ville de Limoges attendait les Oratoriens avec impatience. Son autorisation, rapportée au cartulaire de l'Oratoire, est signée des consuls Jacques de Petiot, prévôt; Joseph Descordes, sieur de La Grange; Pierre de Mauple, sieur de Laborde; Jean de Verthamond, et Joseph Gallichier. Elle avait suivi de près l'autorisation de l'évêque. Les Oratoriens arrivèrent au mois de juillet. La maison Dupeyrat, devant la fontaine du Cloître-Saint-Martial, rue des Combes, fut leur premier asile. Ils s'établirent ensuite dans la rue de l'Arbre-Peint, et enfin, en 1637, dans la rue Manigne. Là, ils bâtirent une église, dont Mgr Duplessis d'Argentré posa la première

pierre en 1765. L'investiture leur avait déjà été donnée, en 1643, par l'abbé de Saint-Martial.

Les noms de ces Pères de l'Oratoire ne sont pas tous arrivés jusqu'à nous. Ils répandirent l'Évangile dans le Limousin, apportant les divines espérances à tous les foyers, protégeant les faibles, enseignant aux forts la pratique de la justice. Les plus obscurs n'en furent pas moins d'intrépides champions de la science et de la vérité. Semblables à ces légions d'ouvriers inconnus qui bâtissaient les églises du moyen âge, ils travaillaient avec ardeur pour le peuple et pour la foi. Ils sont morts au service de Dieu : que leur importe que leurs noms soient connus parmi les hommes? Il en est pourtant quelques-uns dont la renommée a dépassé l'enceinte de leur couvent : le Père Brueys, Pierre Babin, Jean Chartié, Gérald Faugeron, Pierre Laglantier, Claude Sarrazin de Laval, qui inaugura les instructions faites aux prisonniers de la ville; Gabriel Ruben, duquel on disait qu'il avait le style trop fleuri, un vrai style à être damné; les Pères Ribière et Lefèvre; Jean Fauconnier, qui publia un traité sur la Grâce approuvé par le grand Arnauld; Faulte de Poulouzet, Jean Reybaud, Guillaume de Salgret, Beaussier, Isnard, Bétaulaud, Girardot, et, j'oubliais le plus célèbre de tous avant Tabaraud, le Père Le Jeune, ce Père aveugle qui a été appelé « le second apôtre du Limousin ».

A la fin du XVIIIe siècle, l'Oratoire n'était pas en grande faveur à Limoges : les Jésuites lui avaient été préférés pour la direction du collége, et les prêtres de Saint-Sulpice avaient la direction du séminaire des Ordinands. L'Oratoire de Limoges était devenu une maison de retraite pour quelques prêtres de la congrégation enlevés par

l'âge ou les infirmités à la vie active; mais il n'était pas, dans l'Oratoire de France, de maison, étroite ou grande, qui n'eût senti les premiers souffles de ce courant du siècle dont les bruits arrivaient partout. Chacune d'elles avait sa percée sur le monde extérieur, et écoutait ces rumeurs philosophiques et guerrières semées dans le royaume par la tumultueuse armée de l'Encyclopédie. L'heure était arrivée où les hommes vivant dans le paisible climat des cloîtres allaient être brusquement jetés à l'air et aux troubles du monde. Ces solitaires entendirent de loin crouler la Bastille; pour eux, le temps n'était plus d'étouffer leurs aspirations sous la bure : ils allaient entrer dans la Révolution.

V.

États généraux. — Cahiers du clergé. — Brochure de Tabaraud sur les plaintes du clergé du second ordre. — L'Oratoire et la Révolution. — Lettre du supérieur de Paris. — Luttes intérieures. — Lettres de Montmorency et du Mans. — Les impatients et les sages. — Souvenir de Molière. — Les anciens et les nouveaux venus. — Les commissaires de l'Oratoire.

Les états généraux allaient s'ouvrir au moment où Tabaraud arriva à l'Oratoire de Limoges. Le pays en attendait sa rénovation : il lui semblait que les cahiers allaient faire sur-le-champ disparaître tous les abus. En relisant les cahiers du clergé, on s'aperçoit vite que son organisation appelait de profondes réformes. Le clergé s'associa hardiment au mouvement des esprits : il voulut réformer l'Église aussi bien que l'État. Les bénéfices s'accumulaient d'ordinaire sur la tête des évêques, des abbés ou des prieurs, qui percevaient de grands revenus sans prendre une grande peine. Le clergé inférieur, qui avait les fatigues en partage, était dans la gêne, et souvent dans la pauvreté.

L'âme généreuse de Tabaraud ne résista pas à l'ardeur secrète qui travaillait tous les esprits. Il se mit à l'œuvre, comme les autres, et répondit à l'appel de Necker par une brochure sur les *Motifs des justes plaintes du clergé du second ordre*. La brochure a été perdue. Ces travailleurs de la fin du dernier siècle ne s'inquiètaient guère du sort de ce qu'ils écrivaient. En ces années agitées, on était pressé d'écrire et de vivre : on n'avait pas toujours le temps de recueillir ce qu'on laissait tomber en chemin.

De même que tous ceux qui vivaient alors dans les cloîtres, Tabaraud avait les yeux tournés vers l'Assemblée nationale, et regardait les nuages s'amonceler à l'horizon. L'Oratoire de France, inquiet de l'avenir, adressait aux supérieurs de ses maisons de prudents conseils, et leur enseignait, dans une lettre du 7 décembre 1789, la manière dont ils devaient faire la déclaration de leurs biens, afin de remplir les vues de l'Assemblée nationale.

Quelques jours après, le 20 décembre, le supérieur de Paris leur écrivait : « L'Assemblée nationale ne tardera pas à s'occuper de ce qui concerne l'éducation. Il semble que ce serait le moment d'attirer sur nous les regards du public par un trait marqué de dévoûment à l'intérêt général. Notre existence comme instituteurs de la jeunesse doit nous être précieuse : c'est pour la religion, c'est pour l'État, que nous devons chercher à la perpétuer. Saisissons le moyen qui s'en présente naturellement, et hâtons-nous de faire notre offrande patriotique, chacun d'après nos facultés personnelles. A cet acte généreux et bienfaisant on reconnaîtra ce noble désintéressement, ce cœur français et citoyen qui nous ont toujours distingués. Quand il s'agira de prononcer sur notre sort, d'améliorer nos établissements, nous aurons un droit de plus à la protection et à la confiance de la nation. S'il y avait dans l'Assemblée (ce que nous ne croyons pas fondé, sur les marques de confiance que nous en avons reçues) quelque ennemi secret qui méditât notre perte, sa haine expirerait sans doute à la vue du sacrifice qu'il nous verrait faire ; au moins elle serait désarmée et réduite au silence. A tout événement, ceux qui nous aiment en seront plus fondés à parler hautement pour nous ; leurs suffrages en auront plus de poids pour fixer l'opinion publique en notre faveur.

» Vous pensez trop bien, mes Révérends Pères, pour délibérer un instant. Ouvrons nos bourses, et versons-en le superflu dans le trésor national. Mais il s'agit ici de former un ensemble de tous nos dons particuliers : offerts séparément, ils n'auraient pas le prix qu'ils peuvent tirer de leur union. Il faut qu'ils paraissent le résultat d'un accord commun, et que nous partagions tous également la douce jouissance qui doit nous en revenir : celle de l'approbation et de l'estime de tous nos concitoyens. Ainsi levons promptement le tribut que chacun de nous voudra s'imposer, et prenons la voie la plus courte comme la plus sûre pour le faire parvenir à sa destination..... Engageons nos élèves à lui consacrer, comme nous, une partie de ce qui excède leur nécessaire..... C'est du cœur que notre don empruntera sa valeur; c'est lui qui nous méritera ce qu'il nous semble entendre dire à l'organe de l'Assemblée nationale : « L'offrande que vous faites à la » nation justifie pleinement l'idée qu'elle a de vos sen- » timents pour elle. La générosité de vos disciples ajoute » à l'intérêt que la vôtre lui inspire. Vous êtes dignes de » former leur cœur, puisque vous savez lui donner une » si noble impulsion. »

L'Oratoire, on le voit, entrait à pleines voiles dans le mouvement. Il pressentait qu'il aurait bientôt besoin de toutes ses forces. La maison de Marseille demanda la convocation d'un comité pour représenter la Congrégation auprès de l'Assemblée nationale, et lui demander le sort qu'elle réservait aux Oratoriens. C'est vers ce temps que parut la fameuse lettre, adressée à tous les membres de l'Oratoire, proposant la formation d'un comité de quinze membres, et désignant le collége de Lyon pour maison centrale de l'Ordre. Vingt-deux oratoriens avaient signé

cette lettre, qui souleva tout un orage. On y trouve la signature de Daunou.

Les opposants craignaient de froisser l'Assemblée nationale, qui leur avait accordé provisoirement l'administration de leurs biens; ils gardaient l'espoir qu'elle conserverait l'Oratoire, et disaient aux empressés et aux audacieux : « Serait-il prudent de faire soupçonner qu'il y a de la division parmi nous? Ne serait-ce pas s'exposer que de fournir aux malintentionnés l'occasion de décrier notre régime? Ne détruirons-nous pas nous-mêmes la bonne opinion qu'on peut avoir de nous, si nous découvrions ce qu'il peut y avoir de faible dans notre gouvernement? et n'aurions-nous pas à nous reprocher d'avoir fourni des armes contre nous si nous avions la maladresse de nous montrer désunis, quand il est de notre intérêt d'agir de concert? Voit-on des familles jouissantes d'une bonne réputation donner connaissance au public de leurs divisions domestiques? et ne vaut-il pas mieux, sous tous les rapports, attendre avec patience quelle sera l'existence qu'on voudra nous donner, sauf à nous occuper ensuite des moyens qui seront convenables pour concilier tous les intérêts, en traitant entre nous comme de frère à frère, guidés par l'amour du bien public, et surtout par les principes de charité qui doivent nous diriger sans cesse dans toute notre conduite? »

Mais les hommes indépendants et éclairés qui demandaient la formation d'un comité ne se faisaient pas illusion. « L'Oratoire, répliquaient-ils, est, dans le moment actuel, une congrégation ecclésiastique et enseignante : la nation l'envisage ainsi, et va surtout l'envisager beaucoup plus comme une société d'instituteurs que comme une société de prêtres. » Ils voulaient qu'on se

dégageât des entraves apportées à leur idée par les règles de l'Oratoire. On rencontre dans cette polémique discrète des maximes toutes révolutionnaires : je n'en prends qu'une : « Dans une société libre, la volonté commune est la loi suprême; elle domine tous les pouvoirs qui existent dans cette société ».

Il m'en coûterait de ne pas citer encore cette intrépide et éloquente page, où se reflète tout l'esprit de l'Oratoire : « Non, les prêtres de l'Oratoire ne donnent pas au public le spectacle d'une impuissante aristocratie : ils n'adopteront pas des maximes justement décriées; ils ne seront pas les ridicules imitateurs de criminelles et imbéciles manœuvres de l'égoïsme contre l'équité ou des préjugés contre la raison; ils connaîtront mieux les principes qui doivent régir désormais toutes les sociétés, et, membres d'une congrégation qui se disait libre lorsque rien ne l'était autour d'elle, ils ne chercheront point à éterniser des priviléges gothiques et des formes aussi contraires à la nouvelle constitution des Français qu'à l'état actuel de l'Oratoire. La nation est trop éclairée sur ses intérêts pour confier l'éducation de ses enfants à une société dont l'esprit ne serait pas l'esprit public, et qui ne rapprocherait point son gouvernement et ses lois des lois et du gouvernement de la France. Ce n'est qu'à cette condition que l'Assemblée nationale obtiendra que l'Oratoire soit une corporation. Les Pères de la maison de Montmorency ont arrêté que les précédentes observations seraient imprimées, et envoyées à chacune des maisons de l'Oratoire. »

Daunou était de la maison de Montmorency. On peut penser, sans trop s'aventurer, que cette page lui revient, et qu'il préludait ainsi à son affranchissement par l'insurrection de sa pensée.

De la maison du Mans, on écrivait pour calmer les impatiences des cœurs bouillants et jeunes. Les vieillards et les sages, émus « jusqu'au fond de leurs entrailles », leur disaient : « La crise est urgente; elle est décisive pour la Congrégation; mais, prenons garde! l'imagination échauffée par le cœur est sujette à s'égarer. Appelons donc de notre première effervescence au calme de la raison. » Ils se croyaient trop faibles pour lutter contre les événements, et rejetaient l'idée d'un comité, en citant la fable, gaîment chantée par La Fontaine, de l'homme qui court après la fortune et de celui qui l'attend dans son lit. Ils redoutaient d'ailleurs les divisions, les éclats, l'abaissement des caractères, la destruction de leur ordre et les emportements tyranniques de ceux qui réclamaient un comité, la menace à la bouche, et qui voulaient déjà faire peser un sceptre de fer sur la liberté oratorienne. Leur souhait, du moins, eût été d'adjoindre au conseil de l'Oratoire un comité consultatif « pour le renforcer ». Ce qui les effrayait surtout c'était la proposition d'une réforme soudaine de leur ordre : « Loin de nous servir, disaient-ils, cette réformation brusquée deviendrait notre principale accusation. Eh! ne nous travestissons pas! Tenez! nous serions mal à l'aise sous ce costume d'emprunt. Présentons-nous franchement avec notre habit : il est encore de mise aux yeux de l'opinion publique. Souvenons-nous que c'est d'elle seulement que nous devons tout attendre. N'est-ce pas elle qui, malgré l'éloignement actuel pour toutes les corporations, nous a prévenus en nous portant comme le seul corps qui pût se glorifier d'avoir, dès son institution, donné les principes actuellement en faveur : égalité dans les droits, liberté dans les engagements, utilité dans les travaux? »

Ils aimaient mieux attendre les événements que les devancer. Il y a quelque chose de touchant et d'austère dans leurs dernières paroles : « Il faut être bien sûr de sa conscience pour aller ainsi témérairement se mesurer avec la loi. C'est dans ces occasions que les forces négatives ou d'inertie réussissent toujours. Ah ! que nous serions sages de nous y tenir ! Si toutefois la fatalité du Corps l'entraîne à entamer des négociations auprès de l'Assemblée, qui doit prononcer sur son sort, la Congrégation ne devra y paraître qu'avec cet esprit de raison, cette fierté modeste, ce généreux désintéressement, cette simplicité antique, cette répugnance à se montrer, cette pudeur même, si nous osons le dire, qui l'ont caractérisée dans tous les temps. »

La lettre des Pères du Mans échauffa la lutte. Des maisons de Saint-Magloire, de Marseille, de Lyon, de Juilly, de Tournon, partirent des lettres ardentes ou troublées. Un des Pères qui avaient signé la circulaire *A tous les membres de l'Oratoire* répondit aux Pères du Mans sur un ton de raillerie qui inspire la tristesse plus que le sourire, quand on songe à la robe que portaient tous ces hommes. Parfois quelque oratorien isolé écrivait à ses confrères pour leur soumettre ses conseils ; un autre répondait que ce n'étaient là que « des sophismes noyés dans deux grandes pages ». Celui-là, qui avait lu Molière, ajoutait : « Bon Dieu ! vous parlez des intentions et des lumières de notre régime ! Que diable allait-il faire dans cette galère ! n'ai-je pu m'empêcher de m'écrier en le lisant, et en jetant sa lettre de dépit. » Il traitait d'absurde le régime de l'Oratoire, et on n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il n'était pas encore prêtre. Autrefois la Congrégation n'était presque composée que de prêtres ; mais

alors les Oratoriens qui n'avaient pas la prêtrise formaient la partie la plus active de l'ordre. Le gouvernement du Corps avait été conservé aux premiers; les simples confrères, qui étaient exclus des places élevées, appelaient cette règle une chose inconstitutionnelle, inégale et humiliante, et voulaient rendre ces places électives et ouvertes à tous. On se heurte à de pénibles révélations dans certaines lettres. Il en était parmi les nouveaux venus qui, pour arriver plus vite au rang des supérieurs, ne se faisaient prêtres que « par le besoin, ou qui, rampants adulateurs, avaient su avancer dans les ordres sacrés ». Quelques prêtres voulaient garder leurs priviléges, et les défendaient à outrance. L'agitation était grande dans tout l'Oratoire.

Le 8 mai 1790, parut une nouvelle adresse de Paris aux maisons de l'Oratoire. Elle disait : « Notre adhésion au plan des braves Provençaux, qui ont réveillé en nous le sentiment stupide de notre liberté, a été, je pense, un peu trop facile et un peu trop prompt ». Elle reconnaissait qu'il était impossible de forcer le Père général à convoquer une assemblée, contrairement aux statuts de la Congrégation; elle demandait l'élection de commissaires dépositaires des volontés et des pouvoirs de l'Oratoire, afin d'arriver à la convocation régulière d'une assemblée générale et à une réforme. L'adresse portait qu'il fallait conspirer au bonheur commun, et attendre, avec confiance, les décrets de l'Assemblée nationale, qui connaissait le patriotisme et le dévoûment de la Congrégation. Elle enjoignait aux supérieurs de la province « d'ouvrir leurs coffres » pour fournir aux frais de leurs commissaires, et elle présentait, en finissant, « une liste de quelques-uns de ceux qui, adoptant les principes actuels, avaient paru

réunir les qualités convenables aux circonstances, qui sont, dans chacun en particulier, la maturité de l'âge, les lumières et la représentation; en outre, la sagacité et la solidité du jugement dans les vues, l'intrépidité dans le caractère, la vivacité dans l'esprit, la facilité à improviser ». Sur cette liste, on trouve les noms de Lalande et Daunou, de la maison de Montmorency; de Monard, de la maison des Vertus; de Léti, d'Arles; de Tabaraud et Bétaulaud, de Limoges; de Romans, de Lyon. Les simples confrères étaient Eustache, de Toulon; Martin, de Marseille; Hubert, de Vendôme; Racle, de Troyes; Guiboutet, de Provins; Lefebvre, de Lyon, et Pâris, de Riom. En regard des noms de Léti et Tabaraud, il y a l'annotation suivante : « Indispensables ». L'adresse se terminait ainsi : « Je n'ai pu résister à l'impatient désir de rendre un hommage authentique à la plupart de ces personnes respectables, qui ont si bien mérité de la république, et qui ne se démentiront pas dans cette circonstance ».

J'ai fait ainsi un détour pour revenir à Tabaraud; je le quitte encore pour en finir avec les agitations de l'Oratoire : elles me ramèneront à lui.

VI.

Plan pour la formation d'un comité. — Sacrifice des habitudes du cloître. — Question des biens. — Aigreur des mémoires. — Circulaire du comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale. — Lettre du supérieur général. — Victoire des opposants. — Le comité. — Tabaraud nommé au comité. — Sa lettre au Père Roubier. — Lettre du Père Perier. — Le comité oratorien se dissipe. — Incendie de l'Oratoire de Limoges.

Une nouvelle adresse ne tarda pas à indiquer aux Oratoriens un plan pour la formation d'un comité. Mais les supérieurs avaient beau recommander à tous le silence et la prudence, le silence était rompu chaque jour. L'amour de la patrie et le sentiment de l'indépendance enflammaient les âmes. C'est alors que furent publiés divers mémoires sur les moyens de rendre la Congrégation plus utile à la nation; on y faisait avec joie le sacrifice « amer mais volontaire » des habitudes du cloître et des biens de la Congrégation.

Sur cette question des biens de l'Oratoire, on était loin d'être d'accord. Des mémoires pleins de récriminations contre « les charitables aristocrates de la maison Saint-Honoré » furent lancés pour essayer de conserver au Corps l'administration de ces biens. Des deux côtés on répliquait avec aigreur, tout en invoquant la réflexion et la modération. Ces luttes intérieures se trahissaient par les rumeurs des indiscrets et par les journaux. A Angers, le *Bulletin des Patriotes* en parla sur un ton contre lequel protesta la maison de l'Oratoire. Des ennemis cachés mirent au jour cette fermentation, dans des écrits partout répandus.

Le comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale n'ignorait point ces discussions. Dans une circulaire du 8 juin 1790, signée par Durand-Maillane, Boislandry, l'abbé Expilly, dom Gerle, d'Ormesson, Dionis-Duséjour, Lapoule, Massieu et Lanjuinais, ce comité écrivait aux Oratoriens d'avoir à apaiser leurs divisions, et de songer que leur dessein de venir solliciter une réforme devant l'Assemblée nationale serait prématuré et dangereux. « L'Assemblée nationale, leur disait-on, n'a pas encore prononcé sur votre existence, qui est incertaine..... Le comité vous engage fortement à vivre dans la paix et dans l'union; à continuer, comme par le passé, vos importantes fonctions, et à attendre que l'Assemblée ait prononcé sur votre sort. »

Mais tous ne voulaient pas attendre. Les Oratoriens de Montmorency, des Vertus et de Saint-Magloire supplièrent le supérieur général de permettre à quelques Oratoriens de se rendre à Paris, afin de présenter à l'Assemblée nationale un acte d'adhésion de tout le Corps à ses décrets, et de se concerter avec leurs amis sur les moyens d'obtenir leur conservation.

Le supérieur général adressa à tout l'Oratoire une lettre émue et grave pour ramener ceux qui étaient prêts à s'égarer : « Calmez, croyez-moi, disait-il, des dissensions qui, loin de nous conserver, ne peuvent qu'accélérer notre ruine et nous faire périr avec honte ». Il ajournait à des heures plus propices le moment de parler et de se montrer; « mais aujourd'hui, disait-il encore, il n'existe pour nous d'autre obligation que celle d'une charité mutuelle, d'autres intérêts réels qu'une application soutenue à nos emplois, une soumission entière aux pères de la patrie et le silence ».

Paternelles et patriotiques paroles, qui ne furent pas assez entendues! Juilly, Montmorency, Les Vertus, revinrent à la charge, en soutenant que la circulaire du comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale n'avait été signée que par quelques membres de ce comité; que certains des signataires s'étaient mépris sur la portée de leur circulaire, et que, de l'avis même de l'Assemblée nationale, il importait à l'Oratoire de nommer son comité des quinze. La victoire leur resta.

On s'assembla aussitôt pour les votes, dont la maison de Lyon fit le recensement le 24 juillet. Daunou, le premier nommé, eut 204 voix; Dotteville, de Juilly, 203; Eustache, de Toulon, 167; de Saint-Borry, de Montmorency, 166; Guipoutet, de Provins, 156; Lalande, de Montmorency, 154; Monard, des Vertus, 120; Ravier, de Salins, 109; Beraud, de Marseille, 98; Martin, de Marseille, 95; Pâris, de Riom, 95; Imbert, de Lyon, 93; Roubier, de Lyon, 83; Tabaraud, de Limoges, 82, et Crémière, de Juilly, 81. Les Pères Menoust, Laffite, Mollet, Racle et Hubert furent nommés commissaires suppléants.

Tabaraud, dont le nom venait de sortir de ce scrutin de l'Oratoire, vivait à Limoges, loin de toutes ces agitations. Il savait qu'il y a dans la vie des congrégations religieuses, aussi bien que dans la vie des hommes, des événements que Dieu seul peut dénouer; il était assez jeune pour pouvoir attendre. N'avait-il pas déjà, en 1785, appris ce que coûtent, à des heures de crise, la candeur de la jeunesse et l'ardeur dans les idées? Dans une assemblée de la Congrégation, il avait, un jour, soutenu que les Constitutions de l'Oratoire renfermaient des vices nombreux, et il avait proposé vingt-huit articles de

réforme. « C'était, dit-il lui-même, assez pour le temps : on trouva que c'était trop. » On l'en punit. De peur qu'on ne crût à un ressentiment qui n'était pas dans son âme, il se tenait à l'écart dans sa retraite. Ce n'est qu'après avoir lu les lettres parties de toutes les maisons de l'Oratoire, qu'il se décida à rompre le silence, et à écrire à un Père de Lyon, qui paraît être le Père Roubier.

Tabaraud lui disait qu'il fallait un comité nommé par le Conseil de l'Oratoire, sur la présentation ou le consentement des diverses maisons. La forme proposée par les Oratoriens de Montmorency et les autres lui semblait un peu révolutionnaire, et marquée du double sceau du schisme et de l'anarchie; il n'aurait voulu l'adopter qu'après avoir épuisé toutes les ressources de leur Constitution. Les contradictions des diverses adresses au Père général, le désordre de leurs prétentions et de leurs innovations, étaient, à ses yeux, des excuses suffisantes de l'inaction du Conseil de l'Oratoire. Tout en regrettant que l'attitude du Conseil n'eût pas été « plus ouverte, plus ferme, plus loyale, plus digne de la confiance de six cents hommes qui lui avaient confié leurs intérêts », Tabaraud ne trouvait pas ces fautes assez graves, pour autoriser l'Oratoire à rompre ses liens, et à élever ainsi autel contre autel.

Mais Tabaraud ne se faisait guère illusion sur le sort des Oratoriens, et son regard perçait dans l'avenir. « L'opinion publique, disait-il dans cette lettre, a élevé un mur d'airain entre les anciennes formes et les nouveaux principes. De gré ou de force, tout subira la loi commune. Quand on pourrait imaginer, contre toute vraisemblance, que l'Assemblée nationale ne s'occupera pas de nous réorganiser, il faudrait toujours que nous

nous refondissions nous-mêmes dans le moule de la nouvelle Constitution. C'est ici une vérité de fait pour ceux qui ne voudraient pas y reconnaître une vérité de droit. Il n'existe aucun pouvoir, aucune influence, capables de suspendre cette opération urgente et nécessaire. » Et, pressentant la suppression de l'Oratoire, il ajoutait avec une hauteur de vues que n'avaient eue ni Daunou ni les autres : « Il est donc fort à craindre que nous ne nous tourmentions en pure perte ; que nous ne retirions d'autres fruits des mouvements tumultueux qui nous agitent que celui d'avoir donné au public le triste spectacle d'une division éclatante, dont le scandale n'est propre qu'à nous faire perdre le reste de considération que le souvenir de notre ancienne splendeur soutenait encore dans plusieurs classes honorables de la société ».

Par un mélancolique retour sur le passé de l'Oratoire, Tabaraud déplorait qu'un Corps qui avait constamment résisté aux violences pût périr « sous le glaive des vengeurs de la liberté ». Ce qui affligeait le plus son cœur, c'était cette légion de pamphlets, remplis de calomnies et d'injures, partis de tous les points de l'Oratoire, et si contraires à la dignité de l'ordre, à son caractère modéré et à l'élévation de son esprit. Il eût voulut qu'on s'inclinât en silence sous les sages conseils du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, et que, au lieu d'envoyer à Paris des commissaires, on rédigeât des mémoires, afin que l'Oratoire tout entier pût se préparer à discuter un jour son existence, et à la défendre vigoureusement.

Cette lettre se terminait ainsi : « Telles sont mes réflexions. Je vous les exprime avec toute la franchise dont je puis être capable, sans prétendre capter ni les faveurs du régime, ni celles des patriotes. Quand on a lutté toute

sa vie contre le despotisme; quand on n'a jamais marché dans la route de l'ambition; quand on a justifié dans nombre d'occasions combien peu l'on tient aux places, sans doute que l'on a des titres pour réclamer le maintien des formes légales en faveur de cette même autorité dont on a eu le courage de combattre les abus au péril de sa propre tranquillité. »

Tabaraud écrivait sa lettre le 27 juillet 1790. Elle n'arriva pas à temps à Lyon. Déjà, le 24, le vote avait eu lieu, et la lettre se croisa avec la nouvelle de la nomination de Tabaraud comme commissaire. L'Oratoire ne l'eût pas d'ailleurs écouté : l'élan était donné, et rien n'arrête les hommes qui veulent violenter la destinée.

Cette lettre, datée de Limoges, courut dans l'Oratoire. Le supérieur de l'école militaire d'Efflat, le Père Perier, écrivait à Tabaraud : « Voilà ce qui s'appelle être raisonnable et raisonner..... Nos cavaliers n'ont fait que des sottises, *consilium juvenum!*..... Nous finirons par retomber dans le despotisme, ou par avoir quatre-vingt-trois états-unis. Nous sommes trop pourris !..... Avant dix ans, nous serons abandonnés à la charité des fidèles, et réduits à la besace. Si néanmoins les nouvelles lois peuvent changer les mœurs, *fiat, fiat!*..... Votre lettre a été lue en communauté; elle a été singulièrement approuvée par les deux-tiers prêtres ou confrères. Les plus jeunes se sont contentés de baisser les yeux, et de rougir de honte. »

Le Comité oratorien se dissipa de lui-même, après avoir présenté à l'Assemblée nationale un plan d'éducation qui avait indigné ceux que le Père Perier appelle « les Pères matadors de Paris et de Juilly ». Tabaraud, qui ne se laissait pas entraîner par le courant, voulait rester en paix à l'Oratoire de Limoges. L'incendie de 1790 l'en

chassa. Le soir du vendredi 6 septembre, le feu éclata dans une maison de la rue Manigne, et les flammes, poussées par le vent, enveloppèrent l'Oratoire. Le tocsin sonna pendant trente-six heures, et le feu dévora plus de deux cents maisons. La maison des Oratoriens, le jeu de paume, le couvent des Ursulines, le théâtre, le poids-du-roi furent consumés. Le peuple demanda la châsse de saint Martial : elle fut apportée au milieu du désastre par les prêtres de la collégiale : l'incendie s'arrêta.

VII.

Désordres dans la nation. — Les clubs à Limoges. — Prospectus de Tabaraud. — Foucaud. — Messe de la Fédération à Limoges. — Foucaud chef de parti. — Ses querelles et ses déclamations. — Le club patriotique. — Tentative de baiser Lamourette. — Résistance et suspension du club des *Amis de la paix*. — Brochure de Tabaraud pour les *Amis de la paix* brûlée à Limoges par les Jacobins. — Luttes et sang versé.

Les révolutions n'ont pas ces apaisements rapides. Les désordres éclataient d'un bout de la nation à l'autre : les mêmes passions s'allumaient à la fois à Paris et dans les provinces, et y produisaient les mêmes secousses; les villes les plus reculées pliaient à tous les vents de la capitale.

Les clubs se formaient partout. Limoges eut le sien : il s'appelait la « Société des Amis de la Constitution ». On lui donnait aussi le nom de club des Jacobins. Sa devise était : « *Vivre libre ou mourir!* » Il remuait, chaque soir, les passions d'une foule neuve aux impressions de la parole. Les chants et les motions patriotiques y renouvelaient d'heure en heure les enthousiasmes et les colères. Pendant ce temps, des scènes de pillage désolaient les campagnes, et éveillaient les inquiétudes publiques. Quelques hommes sages avaient essayé de modérer ces entraînements : on les avait accueillis par des huées.

Quand il fallut nommer la municipalité, beaucoup de citoyens, redoutant les violences des clubistes, refusèrent de se rendre aux districts pour déposer leurs votes. Ces citoyens paisibles songèrent alors à organiser le club des « Amis de la paix ». A la première nouvelle de cette op-

position, le club des Jacobins rédigea une adresse qui déférait au peuple ceux qui se proposaient « de le charger de chaînes nouvellement brisées, qui étaient altérés de la soif de reconstruire le colosse des préjugés, et qui périraient jusqu'au dernier tant qu'ils n'auraient pas étanché tout le sang coulant dans les veines des patriotes ». L'adresse contenait aussi de terribles imprécations contre le clergé.

Tabaraud, qui avait salué la Révolution quand elle était une arme généreuse et fière, se tourna contre elle quand il la vit tombée aux mains de ceux qui ne relevaient que de la sédition, de tous ces hommes mêlés aux corruptions et aux intrigues, et sortis des voies de la vérité et de la justice. Il avait su s'arrêter à temps, chose plus rare qu'on ne pense en temps de révolution, et il devint l'âme des « Amis de la paix » le jour où il lança son « prospectus » de ce nouveau club avec toute l'ardeur inspirée par une bonne cause. Plus d'un personnage qui avait joué à Limoges un rôle bruyant dans ces divisions intestines, plus d'un sectaire, c'est lui qui l'affirme, avaient dû se reconnaître à quelques portraits tracés par sa main énergique et fidèle.

Ce programme, où respirait l'âme honnête de Tabaraud, appelait à un foyer commun tous les hommes qui entendaient mettre leur droiture et leur loyauté au service de la société et de la patrie, tous les ennemis des proscriptions et des meurtres, tous les amis des vrais libertés. Cette pièce se terminait par une invocation à la paix, dans ce style idyllique de la fin du XVIIIe siècle : « O paix, aimable paix, vous, charme des âmes sensibles, objet unique des vœux que forment en ce moment les bons citoyens, les seuls vrais philosophes, viens habiter parmi

nous, fixe ton séjour dans une cité qui te chérit et qui t'invoque avec ardeur ! Prends sous ton égide un peuple simple et bon qui te dresse des autels. Comblé de tes bienfaits, il saura protéger les temples contre les insultes des profanes qui tenteraient d'en violer l'enceinte. » On a le ton, et je laisse le reste.

Les Jacobins mirent tout en mouvement pour empêcher la réunion des Amis de la paix. Le plus exalté et le plus connu était Foucaud. Jean Foucaud était de Limoges. Il venait d'une famille bourgeoise, où il avait puisé de bonne heure les croyances républicaines. On lui fit apprendre les belles-lettres et la philosophie chez les Jacobins, qui cherchèrent à retenir dans leur couvent ce jeune homme avide de science. Foucaud se laissa guider par ses maîtres, et se fit prêtre et jacobin, en faisant deux parts dans sa vie, une pour le travail austère et l'autre pour la prédication.

Quand la première jeunesse se fut écoulée dans ce recueillement du cloître, Foucaud, dont l'esprit s'était aigri, sentit remuer en lui tout un monde d'idées hardies et amères. Les premiers souffles révolutionnaires, en passant sur lui, l'avaient énivré : au moment où la révolution éclata, il en fut comme ébloui. Son nom était populaire, et le peuple aimait sa parole, railleuse à la fois et puissante. La garde nationale le choisit pour son aumônier, et c'est lui qui, le jour de la fête de la première fédération, célébra la messe sur un autel dressé au milieu de la place Tourny, à la clarté du soleil et aux acclamations du régiment de Royal-Navarre, des gardes nationaux et de la foule immense accourue pour assister à ce patriotique spectacle. A partir de ce moment, Foucaud résuma en lui les idées politiques de toute une classe de citoyens,

et prit rang parmi les plus fervents serviteurs de la Révolution.

Il avait été des premiers à fonder la Société des Amis de la constitution. Il en devint tour à tour le secrétaire et le président ; mais il était surtout l'orateur le plus violent et le plus cher à la foule. On l'avait couvert d'applaudissements quand il parut un jour à la tribune pour approuver la constitution civile du clergé. Un professeur de théologie, M. Montbrial, lui chercha querelle sur une citation d'un concile, et le battit dans une polémique nerveuse et fine, qui mit les rieurs du côté de Montbrial. Un curé des environs de Limoges, Vitrac, qui avait été en correspondance avec Voltaire, se mit de la partie, et accabla l'ancien moine jacobin. Foucaud, convaincu de mauvaise foi dans sa citation, et cruellement bafoué, se vengea par un second discours tout retentissant de menaces et d'injures, qui furent saluées par les acclamations des Amis de la constitution.

On peut imaginer sans peine l'irritation de Foucaud à la nouvelle de la formation de la Société des Amis de la paix. Il apercevait d'ailleurs au milieu d'elle le nom et la figure redoutable de Tabaraud. Il tonna contre elle au club des Jacobins, et la dénonça à tous les clubs de France, et surtout à Gorsas, qui était de Limoges. Il échoua dans ses manœuvres.

Le 11 décembre 1791, les Amis de la paix s'assemblèrent pour la première fois. Les citoyens venaient en foule à leurs séances ; la garde nationale, les officiers de l'ancien régiment de Royal-Navarre et la municipalité y étaient toujours représentés, malgré les clameurs des Jacobins. Un moment, il y eut une tentative de baiser Lamourette. Un troisième club, qui s'appelait « le

Patriotique », s'établit à Limoges, et dénonça au département les Amis de la paix, qu'il traitait de « serpents » et de « monstres », et les accusa de conspirer contre le bonheur public. Le département rejeta d'abord cette dénonciation; mais les Jacobins répandaient d'odieuses rumeurs sur les Amis de la paix, qu'ils signalaient au peuple comme un foyer de nobles et de prêtres, projetant une contre-révolution, comme les auteurs de l'incendie de 1790, prêts à incendier encore la ville et à augmenter l'impôt dans les campagnes. On vit alors les paysans accourir au club des Jacobins, et fraterniser avec eux. Il arriva un jour que cent paysans d'Ambazac assistèrent à cette dissertation civico-théologique de Foucaud qui lui avait valu les railleries de Montbrial. Les Amis de la paix s'en égayaient, et disaient : « Ne sait-on pas qu'Ambazac possède une antique et célèbre académie, semblable à celle de Montmartre à Paris, de Saint-Symphorien à Lyon, et du Basacle à Toulouse, et que l'auditoire ne manquait pas ainsi de juges compétents? »

Les Jacobins allaient l'emporter. Leur séance du 28 décembre retentit de clameurs et d'outrages; quelques membres de la municipalité furent menacés de la lanterne. Le procureur général prit la parole au milieu de ce tumulte, et invita les Amis de la paix à se fondre avec les Amis de la constitution, afin d'éviter de nouveaux désordres, « et de prévenir les scènes sanglantes qui pourraient en résulter ». Un arrêté fut pris sur-le-champ conformément à ce réquisitoire, et les Amis de la constitution promirent de recevoir fraternellement les Amis de la paix.

Ces derniers ne se laissèrent pas tromper par cette

fraternité suspecte : ils réclamèrent, au nom de la loi, l'exécution du décret qui autorisait leur assemblée. Douze membres de leur club se rendirent aux Jacobins pour y porter des paroles de conciliation, et réclamer en même temps le maintien de leurs droits. Le président des Amis de la constitution leur répondit que, dans plusieurs villes, les Amis de la paix avaient occasionné des désordres et des crimes, et, le 30 décembre, les trois corps administratifs prirent un arrêté de suspension du club des Amis de la paix, malgré ses protestations. Les Jacobins célébrèrent bruyamment leur triomphe. Pourtant l'arrêté ne fut pas publié sans murmures. Pour éviter des troubles, la municipalité fit défense à tous citoyens de se réunir dans les rues, sur les places et autres lieux publics en un nombre supérieur à celui de trois.

Tabaraud était vaincu, mais non soumis. Ne pouvant plus parler au club des Amis de la paix, il écrivit l'Exposition de la conduite et des principes de cette société, dans une brochure sans nom d'auteur ni d'imprimeur, hautaine et serrée, où il flétrissait les manœuvres des Jacobins de Limoges et la violation des droits du club suspendu. Quand il parla des clubistes « empreignés de l'air méphytique respiré, dès leur naissance, dans le berceau de l'inquisition religieuse, et ne cessant d'en exercer une autre d'un nouveau genre », les clubs eurent vite reconnu Foucaud à cette phrase vengeresse. Il le démasquait en disant : « Il n'est pas jusqu'à ce petit frère Foucaud, qui s'imagine se rendre important en prétendant que sa tête a été mise à prix. Eh ! Messieurs, qu'avez-vous à craindre ? Vous n'avez pour ennemis que les honnêtes gens, et les honnêtes gens ne tuent pas ! »

Tabaraud s'écriait ensuite : « Bon peuple, tes vertus

sont à toi ; tes fautes, à ceux qui te font mouvoir au gré de leurs passions en abusant de ta confiance..... Ils t'ont dit que nous étions des aristocrates occupés à te ramener sous le joug du despotisme, et ces mots que tu ne comprends pas, ces mots auxquels ils donnent tous les sens qu'ils veulent, sont toujours dans leur bouche le signal de la persécution. Va ! les vrais aristocrates sont ceux qui forment de sourdes coalitions pour s'emparer de toutes les places ; le véritable despotisme est celui qui emploie tour à tour l'intrigue, la séduction et la violence pour faire prévaloir l'intérêt d'un petit nombre d'hommes avides sur l'intérêt de la chose publique..... Peuple simple et confiant, souviens-toi que ceux qui te flattent ne cherchent qu'à te séduire ; que ceux qui te donnent de l'ombrage contre des citoyens honnêtes et bienfaisants ont intérêt à t'égarer ! » Et, se retournant encore vers Foucaud, qui avait ainsi commencé une oraison funèbre : « Encore des horreurs à raconter, encore du sang qui demande vengeance ! », Tabaraud disait : « Bon peuple, ton âme, nous le savons, trop religieuse pour se prêter à une si étrange morale, n'a pu, sans éprouver quelque mouvement d'indignation, entendre ce ministre prévaricateur, qui naguère faisait retentir les tribunes sacrées de plaintes amères contre la Révolution, lequel, devenu aujourd'hui dans les tribunes jacobites l'apôtre le plus zélé de cette même Révolution, qu'il anathématisera demain si son intérêt l'exige, n'a pas rougi de souiller le sanctuaire par le récit d'horreurs imaginaires, et de provoquer la vengeance au nom d'un Dieu de paix. Eh bien ! peuple trop crédule, dis-nous si les oracles de tes nouveaux prophètes t'ont rendu plus heureux, si tu coules des jours plus tranquilles, si des destins plus prospères

brillent à tes yeux depuis qu'ils ont commencé à t'agiter en tous sens. »

Soixante-dix-huit ans n'ont rien enlevé à la grandeur et à la sagesse de ces paroles. Mais, en 1791, quelques Jacobins de Limoges les firent brûler comme criminelles devant un corps-de-garde. Le conseil de la commune s'en émut, et déclara ces brûleurs de livres coupables aux yeux de la loi. Il y eut protestation et appel. Le conseil général de la commune revint sur sa décision. Pendant ce temps, les disputes s'envenimaient, et le sang coula plus d'une fois.

VIII.

Constitution civile du clergé. — Troubles dans l'Église. — Les prêtres assermentés et les réfractaires. — Lettre de Roland. — Église Saint-Michel-des-Lions. — Pétitions de Tabaraud. — Le tribunal de Saint-Yrieix. — Saint-Junien. — Pétition de Tabaraud. — Les duels et les rixes à Limoges. — Le régiment Royal-Navarre. — La paroisse de Saint-Pierre. — Curieuse lettre de l'évêque de Clermont. — Fermeté d'âme de Tabaraud.

Les troubles ne sortaient pas seulement des sociétés populaires : ils venaient aussi de l'Église. La Constitution, après avoir émancipé le citoyen, voulut émanciper le fidèle, et arracher les consciences à l'État. Les philosophes de l'Assemblée constituante, qui avaient reculé devant les périls d'une telle entreprise, avaient fait une sorte de transaction avec la puissance du clergé et les habitudes religieuses du peuple. Ils se contentèrent de relâcher le lien qui enchaînait l'État à l'Église. Le clergé fut dépouillé de ses bénéfices, de ses abbayes et de ses dîmes féodales ; il reçut en échange un traitement prélevé sur l'impôt, mais avec obligation de prêter serment à la Constitution. Les consciences, froissées, protestèrent parce que la Constitution portait atteinte à l'autorité spirituelle de Rome. La Révolution, jusque-là politique, devint schismatique aux yeux d'une partie du clergé et des catholiques. Des évêques et des prêtres apportèrent leur serment, d'autres le refusèrent. Beaucoup de paroisses eurent deux ministres, l'un prêtre constitutionnel, protégé par le Gouvernement, l'autre réfractaire, chassé de l'Église, et se réfugiant dans quelque chapelle secrète

ou dans quelque ermitage reculé, ou célébrant les saints Mystères en plein champ. Le prêtre assermenté excommuniait le réfractaire au nom de la Constitution, et le prêtre exilé du temple excommuniait le prêtre persécuteur au nom de Rome et de l'Église. Le troupeau était divisé comme les pasteurs. Placées entre les menaces du ciel et les vengeances des hommes, les populations, inquiètes dans leur foi, se partageaient entre les deux prêtres. Les haines naquirent de cette confusion; la révolte agita les villes et les campagnes, et le sang fut versé même au pied de l'autel. L'Assemblée constituante avait ainsi créé plus de fanatisme qu'elle n'en avait détruit. La lettre de Roland, qui avait recommandé à tous les prêtres l'obéissance aux lois, était vite tombée dans l'oubli ou le dédain.

A Limoges, un prêtre assermenté avait été appelé à remplacer le curé réfractaire de la paroisse Saint-Michel-des-Lions. Le peuple en était irrité, et de sourdes rumeurs annonçaient un schisme. C'est de Tabaraud que partira le signal de la résistance; c'est lui qui écrira « l'Adresse des habitants de la paroisse Saint-Michel-des-Lions au membres du directoire de la Haute-Vienne ». Sur ce terrain il n'entendait rien céder à l'ennemi, et il entrait en guerre avec toute l'intrépidité d'un soldat de l'Église.

« Un étranger, disait-il, que nous repoussons avec indignation pourra prendre le titre de pasteur, mais il n'en aura jamais le caractère à notre égard; il pourra dominer dans les fonctions publiques et extérieures du sanctuaire, mais il ne règnera jamais sur nos cœurs; il pourra peut-être pénétrer à main armée dans la bergerie, mais nous ne reconnaîtrons jamais que celui qui est

entré par la porte.... Nous vous déclarons que, tant qu'il plaira à la Providence de nous conserver le pasteur qu'elle nous a donné, tant qu'il n'aura pas été destitué par une procédure régulière, ou qu'il ne se sera pas démis volontairement, nul autre ne nous connaîtra, nul autre ne sera connu de nous, nos cœurs ne lui seront point ouverts : nous le regarderons comme un usurpateur. »

Tabaraud, après avoir discuté en droit civil et en droit canon cette usurpation sacerdotale, adressait au directoire du département ces fières paroles : « Si, contre notre attente, contre l'esprit de toutes les lois, contre l'accord unanime des saints canons, il s'obstinait à vouloir forcer l'entrée de l'église, il nous trouverait placés sur le seuil de la porte, non pour l'en repousser avec violence, encore moins pour l'accueillir dans le lieu saint, mais pour lui manifester notre opposition, pour protester en sa présence contre son intrusion, pour le rendre responsable des suites désastreuses d'un schisme causé par ses entreprises irreligieuses, et pour lui annoncer que nous nous regardons toujours comme unis étroitement avec le seul vrai pasteur dont il viendrait usurper la place. »

Qui croirait que le tribunal de Saint-Yrieix se fût jeté dans la mêlée? Il y a une grande tristesse à relire ce passage de son « Adresse aux représentants du peuple français » : « Nous sommes douloureusement affectés de remarquer parmi ceux qui ont arboré l'étendard de la rébellion des ministres de la religion sainte que nous professons, et pour laquelle vous avez montré tant de respect..... Aveuglés par l'ignorance, égarés par la cupidité, l'orgueil et le fanatisme, et couvrant ces honteuses passions du plus puissant de tous les intérêts, du voile sacré de la religion, ils ont révélé les secrets de leurs

âmes façonnées dès longtemps à l'esclavage, et se sont montrés incapables d'élever leur voix au ton sublime de la liberté. »

Mais qu'était ce langage à côté de celui qu'on entendit dans « le temple de la Raison d'Yrieix-la-Montagne », où le président du comité révolutionnaire accumula, je n'ai pas à les redire, toutes les folies et toutes les impiétés?

A Limoges, les esprits étaient plus paisibles. La pétition de Tabaraud fut bientôt revêtue de quatre cent cinquante signatures. La municipalité du district la dénonça comme attentatoire à la tranquillité publique et au respect des lois. Quatre des signataires furent décrétés; la peur en fit rétracter quelques-uns. L'église Saint-Michel était déserte : les chapelles des religieuses devenaient au contraire l'asile de ceux qui restaient fidèles aux traditions catholiques. La municipalité dressa un mémoire pour y exposer sa conduite. On y lit que « le feu de la discorde civile, fomenté depuis longtemps, se manifesta dans des rixes particulières, les 25 et 27 mars 1791. » Des gardes nationaux s'étant un jour assemblés dans l'église des Grands-Carmes, afin de délibérer sur les moyens de ramener le calme dans la ville, adressèrent à la municipalité une pétition réclamant la dissolution de la compagnie des dragons composée des anciens Amis de la paix. La municipalité envoya dans le même sens une adresse au district.

Tabaraud se remit à l'œuvre, et rédigea une « Pétition aux administrateurs du directoire de la Haute-Vienne », pour démontrer combien étaient chimériques et mensongères les craintes et les allégations de la municipalité, qui avait accusé de fanatisme certains prêtres de Limoges. La municipalité avait aussi relevé contre les anciens

Amis de la paix un mouvement d'écoliers qui avait remué le collége le jour de l'installation des nouveaux régents : Tabaraud en riait, et se moquait de cette panique amenée par des enfants. Il ne voulait pas qu'on appelât à Limoges des commissaires nommés par le roi à l'Assemblée nationale. Ce vœu de la municipalité n'était inspiré, selon lui, que par les Jacobins, qui exagéraient à plaisir les désordres de la cité; il en appelait au directoire du département pour venir en aide à une administration impuissante, et terminer ces affligeantes scissions.

A Saint-Junien, les Jacobins semaient aussi la défiance et la haine parmi les citoyens; on y répandait les bruits les plus sinistres. C'est encore Tabaraud qui envoya, au nom des habitants de Saint-Junien, une pétition au directoire de la Haute-Vienne, pour faire infliger un blâme à la municipalité, et commencer une information contre les auteurs des bruits incendiaires et les agitateurs.

A Limoges, le vent était aux duels et aux querelles. Un jour, les dragons, irrités, parcoururent la ville l'arme au poing. Une rixe s'engagea entre eux et un chasseur. Le corps municipal s'assembla sur-le-champ, et vota la suspension de la compagnie des dragons. Le directoire du département, sur l'avis du directoire du district, approuva la conduite de la municipalité. L'ancien régiment de Royal-Navarre prit couleur pour les dragons, se promena par pelotons dans les rues, et insulta quelques Jacobins. Deux jours après, une sentinelle ayant été à son tour insultée par un chasseur de la garde nationale, le major du régiment s'en plaignit durement à la municipalité, et donna ordre à ses soldats de tenir leurs fusils chargés, et de repousser la

force par la force. Le corps municipal usa de représailles, et sollicita du Gouvernement le renvoi du Royal-Navarre. Mais c'était le régiment qui avait bravé les flammes de l'incendie de 1790, et mérité pour tous ses soldats le titre de citoyens de Limoges. Le peuple, alarmé, signait des pétitions et des adresses pour conserver ceux qui avaient sauvé la ville, et que l'Assemblée nationale avait couvert de louanges. Les pétitions étaient toutes rédigées par Tabaraud. Le directoire du département finit par se ranger du côté de la municipalité. A quelque temps de là, des dragons s'étant pris de querelle avec des grenadiers de la garde nationale, un de ces derniers fut blessé. Des voix s'élevèrent pour demander vengeance, et les citoyens, effrayés, s'assemblèrent devant le palais de justice et les prisons. Deux dragons furent arrêtés; toute la nuit, Limoges ressembla à une ville en état de siége. Enfin l'ordre du ministre de la guerre arriva, et le Royal-Navarre quitta le Limousin.

On se tromperait si l'on venait à croire que la municipalité n'avait point adressé de sages exhortations au peuple : « Que tout excès soit à jamais loin de vous! disait-elle; il deviendrait funeste à la belle cause qui vous réunit, il réjouirait le cœur de vos ennemis. Hélas! l'esprit de discorde n'a que trop longtemps agité votre cité malheureuse : qu'il en soit banni pour toujours! Pardonnez à l'égarement de quelques-uns de vos frères : il a été fomenté par tant de causes! Qu'un oubli général soit l'unique vengeance de tous les maux qu'on a cherché à vous faire! » Tel était ce langage, que j'ai voulu relever à son honneur.

Tabaraud, qui venait de finir l'adresse des habitants de la paroisse Saint-Michel-des-Lions, en fit une autre

pour les habitants de la paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix, menacés de voir leur curé remplacé par un prêtre constitutionnel. C'est pourtant à ce rude champion de la cause des prêtres réfractaires qu'un évêque constitutionnel envoyait une lettre empreinte d'une religieuse terreur, et demandait des consolations et des conseils. Ce supérieur d'Efflat, qui s'était moqué des agitations de l'Oratoire, le Père Périer, élu évêque de Clermont, écrivait alors à Taboraud :

« Mon cher Père Tabaraud, mon bon ami, si vous n'étiez pas nommé à l'évêché de Limoges, si vous pouvez quitter votre patrie, si vous avez quelque amitié pour moi, venez à mon secours, je vous en supplie. On m'a fait évêque de Clermont. On n'a pas voulu me laisser sortir de la cathédrale que je n'aie accepté. La tristesse la plus profonde s'est emparée de mon âme : vous seul pouvez me consoler. Venez à mon secours, mon cher ami, mon cher Père, je vous en supplie. Réponse sur-le-champ, s'il vous plaît, et réponse favorable ! Adieu, mon bon ami ; je vous embrasse de tout mon cœur et les larmes aux yeux. »

La réponse de Tabaraud a été perdue. Ce n'est pas s'égarer que de penser qu'elle fut grondante et irritée comme son âme. Tabaraud poursuivait son but avec la constance d'un cœur convaincu. Il était loin d'avoir abdiqué ses idées libérales : il les gardait avec autant d'ardeur que ses croyances chrétiennes. En s'attaquant aux Jacobins et aux prêtres constitutionnels, il se laissait aller aux inspirations de sa droite et vigoureuse conscience, ne se laissant détourner de sa voie ni par la peur, ni par les calomnies, relevant de la force et de la vertu

des anciens, s'inclinant sous les lois, mais ne craignant que Dieu. Après avoir combattu les prêtres assermentés, il allait porter ses coups plus haut et plus loin, et entrer en guerre avec l'évêque constitutionnel de son pays.

IX.

Mgr du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges; sa lettre aux électeurs de la Haute-Vienne. — Gay de Vernon, évêque constitutionnel. — Ordonnance de Mgr d'Argentré. — Entrée de Gay de Vernon dans sa cathédrale. — Un évêque canonné. — Lettre hardie de Tabaraud. — Lettres de Maultrot et de l'abbé Labiche. — Mandement de Gay de Vernon. — Réponse de Tabaraud. — 2e lettre pastorale. — Gay de Vernon député à l'Assemblée législative. — 3e lettre pastorale. — Réponse de Tabaraud. — Gay de Vernon à l'Assemblée législative. — Sa croix d'or. — Lettre de Mgr d'Argentré à Tabaraud.

L'évêque de Limoges était alors Louis-Charles du Plessis d'Argentré, de vieille et illustre race, premier aumônier de Monsieur, frère du Roi, abbé de Waux, de Cernay et de Saint-Jean-d'Angély. Inébranlable dans sa conscience et dans sa foi, il avait refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Les Amis de la constitution voulurent le chasser de son palais, et mettre un autre évêque sur son siége. Les électeurs avaient été convoqués pour le 13 février 1791. Mgr d'Argentré, député à l'Assemblée nationale, était à Paris au moment où il apprit qu'un schisme allait diviser son église. Il écrivit aux électeurs de la Haute-Vienne pour leur rappeler que, placé sur la chaire de Saint-Martial, il était l'héritier de sa mission, et que celui qui oserait l'usurper et rompre le lien d'unité serait voué aux anathèmes. Il y a quelque chose de touchant et de triste dans ce déchirement qui se fait dans l'âme de l'évêque à la veille d'être dépouillé d'un diocèse qu'il avait gouverné pendant trente ans.

Que pouvait la lettre d'un évêque sur un peuple poussé à toutes les révoltes par les Jacobins et par Foucaud?

Léonard Gay de Vernon, curé de Compreignac, fut élu évêque de Limoges. Quelques jours après, Mgr d'Argentré publia, en signe de protestation et de deuil, une ordonnance où il s'écriait : « Les pierres du sanctuaire sont dispersées, les vrais pasteurs sont séparés de leur troupeau..... Un prêtre sans mission et sans pouvoir, puisqu'il n'en a point reçu de l'Église, qui seule avait le droit de lui en donner, a eu la téméraire audace d'envahir notre église, d'attenter à la succession des pasteurs légitimes, et de commencer une nouvelle Église, qui ne peut jamais être celle de Jésus-Christ ». Il se déclarait le seul évêque de Limoges, frappait de nullité l'élection de Gay de Vernon, interdisait à ce dernier, sous les peines des saints canons, de s'immiscer dans le gouvernement du diocèse, et autorisait les prêtres et les fidèles à lui refuser obéissance. Il adressait en même temps à son clergé et à ses fidèles une lettre pastorale pleine d'onction et de tendresse, où il leur recommandait la charité et la soumission à la puissance temporelle dans ce qui était de son ressort, et jurait de leur rester uni jusqu'à son dernier soupir.

Gay de Vernon n'en était pas moins entré triomphalement dans sa cathédrale, au bruit des cloches et du canon. Une voix avait crié dans la foule : « Si ce n'est pas là un évêque canonique, il est certes bien canonné ». Il s'était gardé pourtant de publier un mandement pour légitimer sa mission : il avait reculé devant la difficulté de cette tâche.

Tabaraud tenta, seul et sans espoir, la restauration de son ancien évêque. Sans autre soutien que sa foi, il brava l'usurpateur, et affronta les dangers d'une pareille guerre. Le 14 avril 1791, il écrivit à Gay de Vernon une

lettre qui était un acte véritable d'accusation. La modération y tempérait la force; on sentait qu'il ne combattait pas pour la victoire, mais pour un principe. Après avoir durement reproché à l'évêque constitutionnel son silence en entrant dans le diocèse, il lui demandait hardiment de quel droit il avait osé prendre la place d'un évêque élu canoniquement. Il lui disait : « Ce prélat était votre bienfaiteur, celui de toute votre famille. Vous et les vôtres vous êtes honorés de sa bienveillance, vous avez recherché sa protection au temps de sa prospérité, et c'est dans les jours de son infortune, dans un moment où toute voie légale lui est interdite pour faire valoir ses justes droits, que vous augmentez ses angoisses, que vous pesez sur son cœur oppressé, que vous le dépouillez! Et par qui vous est fait ce reproche cruel? Par tout un vaste diocèse, où l'on publie hautement que vous devriez être le dernier à figurer parmi ses détracteurs, où l'on entend éclater de toutes parts l'expression du sentiment profond qu'excite dans les âmes honnêtes cette maxime sacrée : *Res sacra miser*. Puissent ces considérations, dignes de toucher les cœurs sensibles, soutenues des raisonnements que je vais vous mettre sous les yeux, jeter en vous cette terreur salutaire, faire germer ces utiles remords qui, croissant à mesure qu'une première illusion se dissipe, préparent de loin un retour édifiant, et ramènent enfin le calme après la tempête! »

Tabaraud établissait alors que les annales de l'Église n'offraient aucun exemple d'élection d'évêque faite par le peuple seul, à l'exclusion du clergé; qu'il y avait là un schisme, et que l'évêque du peuple, qui avait foulé aux pieds toutes les règles canoniques, n'avait ni siége, ni diocésains. Il faut l'entendre enseigner ensuite à Gay de

Vernon les devoirs d'un évêque, et lui annoncer qu'il n'appartient plus à l'Église, du sein de laquelle il sera à jamais rejeté. Vers la fin, il raillait l'évêque, et lui disait : « Vous avez deux moyens de me répondre : le premier est de me livrer à votre digne ami, qui, en me mettant dans la classe de ces prêtres *scélérats et fanatiques,* dont les *flagorneries* élèvent des scrupules sur le pouvoir de la nation, pourra provoquer contre moi toute la rigueur des lois. Mais, comme brûler n'est pas répondre, vous aurez certainement recours au second moyen, qui consiste à résoudre nos difficultés. Votre silence ne saurait être justifié par aucun motif plausible : il décèlerait la faiblesse de votre cœur..... Vous êtes entouré d'un clergé nombreux, richement doté, bien payé, peu occupé, tout sémillant d'un premier zèle. C'est du sein de ce presbytère vénérable, qui renferme des hommes recommandables de toutes les tribus, où brillent avec honneur *des talents bien rares en province,* d'où doivent partir ces traits de lumière destinés à répandre la clarté au milieu des ténèbres épaisses dans lesquelles nous sommes plongés. Il est digne de vous et de vos coopérateurs de commencer le nouveau ministère par foudroyer avec autorité les vieux partisans de l'ancien, de repousser avec énergie leurs premières attaques, ou du moins de satisfaire à leurs premières questions..... »

Cette lettre courageuse, qui était comme un cri de courroux des catholiques fidèles à leur ancien évêque, eut le succès d'une Provinciale. Elle fut publiquement brûlée par l'entourage du nouvel évêque. On se la disputait, et on la lisait dans les rues. Un célèbre avocat janséniste, Maultrot, écrivit à Tabaraud pour le louer de cette fière attitude ; mais de tous ceux qui applaudirent à

cette lettre intrépide nul ne fut plus original et plus vif que l'abbé Labiche :

« Sied-il bien à un galant homme, écrivait-il à Tabaraud, de pousser ainsi les gens au pied du mur, et de les presser de la sorte l'épée dans les reins? Vous autres, aristocrates, n'avez brin de politesse et de charité. Il faut toujours avec vous exhiber ses pouvoirs, et faire preuve de son droit. Rien n'est en vérité si désagréable! Combien d'ailleurs ne faut-il pas être minutieux et contrariant pour y regarder de si près! Qui vit jamais demander à un prélat en vertu de quel droit il envahit le siége de son propre évêque? Un bon esprit, Monsieur, s'arrêta-t-il à de pareilles billevesées, et n'est-ce pas à la lettre ce qu'on appelle chercher des vers dans les cerises?..... Et de quoi diable vous mêlez-vous, vous autres, habitants des provinces, avec votre théologie qu'on va supprimer, je vous en avertis, comme étant de l'ancien régime; qu'on va tout au moins régénérer comme étant inconstitutionnelle?..... N'est-ce pas un bon droit que celui du plus fort, des fusils et des bayonnettes? Que vous en semble? et que peut votre théologie surannée contre ce droit canon?..... N'est-il pas bien doux, voulant se damner, de le faire en si nombreuse compagnie?..... Une croix pectorale, une crosse, une mitre, un beau palais, des coups de chapeau jusqu'à terre de la part des patriotes, quelques Monseigneurs gros comme le bras, qu'on tolère par bonté d'âme, quoiqu'ils soient contraires à la Constitution, et qu'au fond la modestie en souffre, et surtout douze mille livres de rente, un peu mieux payées que les mesquins traitements des ci-devant bénéficiers, ne voilà-t-il pas, Monsieur, d'excellentes raisons pour accepter? Après cela, ne m'en demandez pas davantage,

et tenez pour certain que, si, dans la vocation, l'élection, la consécration et l'institution des nouveaux prélats, il avait pu, par cas fortuit, se glisser quelques vices, ce serait tout au plus quelque léger vice de forme.....

» Ne venez donc plus, Monsieur, nous parler de la chaire de votre saint Martial. Votre saint Martial, quoique vous le teniez pour apôtre dans vos contrées, m'a bien l'air de n'avoir été de son vivant, ainsi que notre saint Denis, que saint Saturnin de Toulouse, saint Julien du Mans, etc., qu'un aristocrate déguisé sous les vertus d'un saint; car tous ces évêques croyaient à l'autorité de l'Église, et tenaient le Pape pour leur chef, puisqu'ils tenaient de lui leur mission. Ils sont trop heureux que l'Assemblée nationale de leur temps ne leur ait pas demandé le serment civique, et n'ait pas puni leur refus par la destitution. Mais, fort à propos pour eux, ils ne vécurent pas dans le bon temps, et il n'y avait alors ni religion, ni civisme sur la terre. »

L'abbé Labiche n'hésitait pourtant pas à croire que Gay de Vernon publierait quelque mandement : il ne se trompa point.

Le 1er mai 1791, parut la première lettre pastorale du nouvel évêque, qui déroulait tous les bienfaits de la Constitution civile du clergé, en soutenant que les évêques ne tiennent pas leur juridiction du Pape, et que le droit de constituer le clergé appartenait non pas aux papes et aux conciles, mais bien à l'Assemblée nationale. Gay de Vernon, qui se qualifiait de « évêque par la miséricorde divine, l'élection du peuple et dans la communion du Saint-Siége apostolique », n'épargnait à l'ancien clergé ni les invectives, ni les reproches : « Si les mœurs de la nation sont dépravées, si le luxe a été porté à son comble,

si l'incrédulité a fait tant de progrès, si l'esprit humain a été retardé dans sa marche vers la liberté, la constitution du clergé en était une des causes principales ». Il prédisait la ruine prochaine du fanatisme et des égarements des anciens prélats. Lui aussi prêchait au peuple la foi, la patience, la douceur et la charité, mais en lui recommandant de mourir s'il le fallait pour la défense des lois et des libertés, prêtes « à renouveler la face de la terre ».

Tabaraud revint à la charge. Sa seconde lettre, du 14 mai 1791, est plus longue et plus rude que la première. Il s'était inspiré de ce mot de Pascal que, pour discuter, il fallait donner plus de raisons que de moines, et il demandait à l'évêque non des récriminations frivoles, mais de solides raisonnements, pour justifier son avènement à l'épiscopat. Après avoir raillé l'évêque de sa fausse humilité, et lui avoir cruellement reproché ses outrages et ses dénonciations contre l'ancien clergé, Tabaraud entrait dans la partie doctrinale de sa polémique, et traitait la question de l'élection des évêques par le peuple et de l'érection et de la circonscription des évêchés et des métropoles par la puissance séculière, avec une science et une autorité de langage qui tranchaient singulièrement avec les phrases hésitantes de la lettre pastorale. L'évêque, suivant en cela l'opinion de l'abbé Grégoire, avait prétendu que les citoyens non catholiques pouvaient concourir à l'élection des évêques. L'indignation de Tabaraud faisait explosion par ce mot : « Une telle proposition doit être regardée comme l'abomination de la désolation dans le sanctuaire ! »

Tabaraud reprenait ensuite la thèse de sa première lettre, et contestait à l'évêque la légitimité de sa mission : « Si nous vous demandons, comme Tertullien aux no-

vateurs de son temps : Qui êtes-vous? d'où venez-vous? vous serez dans une absolue impuissance de nommer votre prédécesseur, car celui que vous prétendez remplacer n'a point donné sa démission. Le siége de Limoges est encore rempli..... C'est l'ancien évêque d'Autun qui vous a imposé les mains; mais cet étrange prélat n'était pas votre supérieur hiérarchique. Nulle part, l'Église n'a chargé l'abbé de Périgord d'instituer nos nouveaux évêques. En vertu de quel pouvoir a-t-il donc fait cet acte important de supériorité hiérarchique? C'est en vertu d'un arrêté du département de la Haute-Vienne, qui vous a enjoint de vous retirer par devant cet évêque pour recevoir l'institution canonique. L'autorité libéralement transmise ou supposée par le département de la Haute-Vienne à ce fantôme sans titre n'étant qu'une pure chimère, il est évident qu'un prélat institué par lui est sans mission légitime, sans institution canonique, et, par conséquent, un intrus. » Il lui citait alors le mot de Bossuet : « On ne doit rien à des évêques intrus mis par violence en chassant les légitimes pasteurs ». Il ajoutait : « L'Église vous méconnaît, elle vous désavoue, elle vous repousse, elle vous abhorre..... C'est un fait constant que vous n'êtes pas son ministre, mais que vous êtes dans la classe *des voleurs et des larrons* ».

L'évêque avait frondé les nominations scandaleuses de quelques prélats de la monarchie. Tabaraud ne niait pas ces scandales; mais avec quelle vigueur il lui rendait les coups! « Fallait-il pour cela inonder l'Église d'intrus, livrer toutes les places du sanctuaire à des ambitieux sans pudeur, qui, foulant aux pieds les lois de l'honneur comme celles de la religion, viennent à force ouverte déposséder de légitimes titulaires?..... Vous êtes convaincu

d'intrusion, de schisme, d'usurpation. Si, malgré tant de caractères de réprobation, vous avez encore le front de siéger dans une chaire qui est déjà remplie, à laquelle vous n'avez aucun droit, et qui appartient à un autre, il ne nous reste plus qu'à vous abandonner à votre triste sort, que de plaindre les malheureux qui, séduits par l'erreur du moment, ne craignent pas de suivre un pasteur sans titre, sans mission, sans autorité sur eux..... Nous ne rompons pas avec vous, parce qu'il n'y a eu jamais d'union entre vous et nous..... Ce n'est donc point par de vains soupirs, par des gémissements mensongers, que le calme se rétablira, mais par la retraite du loup qui disperse le troupeau fidèle. La foi nous fait un devoir de ne pas vous reconnaître; la patience est notre ressource au milieu des tribulations de toute espèce dont nous sommes assaillis; la douceur et la charité sont les vertus que nous supplions le Dieu de bonté d'inspirer à ceux qui menacent à chaque instant nos personnes et nos propriétés, à vous surtout qui avez bien osé traiter de scandale public le presbytère vénérable de la première paroisse du diocèse, composée de ministres blanchis dans les travaux de l'apostolat..... D'après ces dispositions, qui sont unanimes parmi nous, vous devez juger, Monsieur, que, quelle que soit votre persévérance à rester *couché à notre porte* pour arracher *nos bonnes grâces,* vous ne ferez que vous morfondre à pure perte. »

L'évêque publia une seconde lettre pastorale, en laissant de côté les questions épineuses soulevées par Tabaraud. C'est le moment où il fut nommé député à l'Assemblée législative. Le 12 février 1792, il écrivit son troisième mandement, dans lequel il vantait les bienfaits de la Constitution, en invitant les laïques et les prêtres à la défendre et à la servir par les voies honnêtes.

Tabaraud répliqua par les *Observations* sur ce mandement. « C'est à ceux, disait-il, qui connaissent M. Gay pour un Jacobin décidé, à ceux qui l'ont vu brissoter dans le club de Limoges et manœuvrer dans l'assemblée électorale du département, à ceux mêmes des patriotes qui lui ont témoigné énergiquement à plusieurs reprises l'infamie dont il se couvrait par les plus sourdes menées, à apprécier la sincérité de ses dispositions et la valeur des louanges et des censures qu'il distribue. » Il reprenait son argumentation contre la Constitution, l'usurpation de l'évêque, le schisme et les persécutions. J'abrége, et je cite quelques passages de la fin :

« C'est le sieur Gay qui a excité dans notre ville, dans le courant de l'été, ces jeux atroces où ses infâmes satellites, sans avoir aucun égard pour l'âge et pour les infirmités firent éprouver les traitements les plus cruels à des prêtres paisibles qui ne s'étaient jamais écartés de l'observation des décrets; c'est le sieur Gay et les siens qui ont animé la populace à dévaster le temple où les fidèles s'assemblaient pour y remplir les devoirs de leur culte, aux termes des décrets; c'est le sieur Gay qui a soulevé un des faubourgs de Limoges contre l'ancien chef du département, parce qu'il hésitait à souscrire à l'érection d'une quatrième paroisse obtenue sur de fausses pièces; ce sont les ministres du sieur Gay qui, désespérés de voir leurs églises désertes, viennent d'exposer leurs concitoyens à s'entr'égorger et à souiller réellement les autels de sang humain; c'est le sieur Gay qui, de l'antre jacobite de la capitale, a envoyé au club de Limoges le modèle de ces piques dont il exhorte ses disciples à s'armer pour seconder sa mission; c'est son frère, le vicaire cathédral qui le premier a fait au club la motion d'en

ordonner la fabrication; ce sont les coopérateurs du sieur Gay qu'on a vus le lundi 27 février mêlés parmi cette horde de brigands, soldés par le club, qui demandaient la tête du maire, la démission des officiers municipaux et le pillage de la ville. »

Tabaraud exposait enfin ce qu'il appelait « les hauts faits du clergé constitutionnel » : le mariage d'un prêtre béni par un autre prêtre, et « cette bénédiction opérant d'une manière si efficace que, trois mois après le premier jour de l'union conjugale, il en est résulté des fruits très-constitutionnels »; un curé publiant lui-même ses bans de mariage; un refus de sépulture à des aristocrates; des outrages aux morts et des menaces aux vivants, et les scandaleux désordres commis dans les églises (c'est Tabaraud qui parle) « par les prêtres jureurs, cocardiers, moines et demi-moines ». Il rassurait les fidèles en leur annonçant que la solitude se faisait autour des Églises constitutionnelles, que les rétractations se multipliaient sur tous les points, et qu'à Limoges elles étaient déjà au nombre de cent quatre-vingts, dont plusieurs faites à l'article de la mort.

La polémique en resta là. L'évêque était à l'Assemblée législative, et se détournait du gouvernement de son diocèse pour se vouer tout entier à la politique. A la séance du 6 avril 1792, après le rapport de Gaudin sur la suppression des congrégations religieuses, il monta à la tribune, et s'écria : « Je fais hommage à l'Assemblée de la marque distinctive de mon caractère d'évêque : je le consacre à l'entretien d'un garde national sur la frontière. Lorsque je serai dans l'exercice de mes fonctions religieuses, je porterai une croix d'ébène. »

L'ancien évêque, Mgr d'Argentré, banni de son diocèse,

écoutait de loin les bruits de Limoges, et écrivait à Tabaraud, au commencement de 1792 : « Je reçois, Monsieur, avec la plus grande sensibilité les témoignages particuliers d'attachement et d'intérêt que vous voulez bien me donner à ce commencement d'année. J'en sens tout le prix, et vous ne devez pas douter de la reconnaissance qu'ils m'inspirent. J'ai lu dans le temps tous les ouvrages que vous avez publiés pour la bonne cause : ils ont fait autant d'honneur à vos talents qu'à la solidité de vos principes et à votre zèle pour tout ce qui pourrait intéresser la religion, et je dois vous dire qu'ils ont mérité et obtenu ici tous les suffrages de toutes les personnes que les circonstances n'avaient point séduites et perverties. J'attends avec impatience celui que vous m'annoncez : je suis persuadé qu'il sera digne de ses aînés, et que, comme eux, il ne pourra que contribuer beaucoup à éclairer et à arrêter les progrès du mal. »

X.

Menaces des clubs. — Tabaraud obligé de fuir. — Fêtes de la Fédération et de la déesse Raison à Limoges. — Banquet à l'église Saint-Michel-des-Lions. — Foucaud et Publicola Pedon. — Tabaraud se réfugie à Lyon et à Paris. — Lettre des Oratoriens au Pape. — Décret qui supprime l'Oratoire. — Traité historique et critique de l'élection des évêques. — Tabaraud refuse des évêchés. — Tabaraud et du Guet. — Tabaraud cousin-germain de Port-Royal. — La Terreur. — Tabaraud à Rouen et en Angleterre. — Démission de Gay de Vernon. — Les frères de Tabaraud.

Pendant ce temps, le club jacobin de Limoges éclatait en menaces contre Tabaraud. Dénoncé au club des Jacobins de Paris, il fut contraint de quitter l'Oratoire, qu'il avait commencé à rebâtir, et de fuir une ville où Foucaud allait bafouer la religion, proclamer que les cieux étaient déserts, et que Dieu n'était qu'un mensonge. Il n'assista pas aux fêtes de la Fédération et de la déesse Raison, avec tout leur cortége d'enfants vêtus de blanc, de joueurs de flûte et d'instruments champêtres, de travailleurs et de mères de famille, de défenseurs de la nation, d'enfants habillés à la romaine, et de vieillards enlacés par des rubans et des guirlandes de fleurs, et chantant des hymnes à la Liberté devant l'autel de la Patrie.

Tabaraud n'entendit pas les sans-culottes parodier, sous le nom de *Commandements de la Montagne*, le Décalogue, souillé par les bouffonneries et les cyniques impiétés de Foucaud; il ne vit pas ce festin patriotique fait en pleine Terreur à Saint-Michel-des-Lions, où Foucaud brisa la belle verrière du Christ crucifié, au bruit des blasphèmes, de la carmagnole et des chants républicains. Qui eût osé

prédire alors que ce fougueux tribun et ce rénégat, revenu de ses illusions et de ses fureurs, tromperait les jours de sa vieillesse maladive et chagrine, dans une tour silencieuse, en face de la cathédrale de Limoges, en rimant quelques chansons charmantes, et en traduisant les fables de La Fontaine dans l'idiôme patois de son pays? Il ne songeait pas, en 93, que la poésie lui donnerait, au déclin de ses jours, cette popularité qu'il cherchait à conquérir par les audaces et les violences, au travers de la plus furieuse tempête qui soit jamais passée sur la France. Qui aurait surtout pu prévoir que sa dernière heure serait consolée et bénie par cette religion chrétienne qu'il avait tant de fois insultée et reniée, et qu'un évêque de la vieille et sainte Eglise viendrait s'agenouiller au pied de son lit de mort, et invoquer pour lui les miséricordes du Dieu dont il avait brisé l'image?

Mais à ces terribles années 92 et 93 l'humanité n'avait jamais autant flotté sur les abîmes. Foucaud et un professeur d'éloquence réservé à l'échafaud, Publicola Pedon, traînaient tout dans la boue, religion, royauté, noblesse et clergé. C'est Foucaud qui fit voter par la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté l'impression d'une lettre par laquelle l'évêque constitutionnel annonçait à ses « frères et amis » la mort de Marat, assassiné par « une furie »; c'est lui qui poussait à l'arrestation et à la déportation des prêtres réfractaires, et qui cherchait à soulever les habitants des campagnes par ses lettres « aux braves sans-culottes », qu'il signait du titre de « vicaire épiscopal et membre de la Société populaire de Limoges ». Tabaraud se réfugia à Lyon; mais, à Lyon, sa vie étant en péril autant qu'à Limoges, il alla à Paris.

L'Oratoire était arrivé au moment de sa dispersion.

Déjà l'Assemblée législative avait supprimé les congrégations enseignantes : elle n'avait pas encore porté la main sur les Oratoriens; mais, pour eux, l'heure était arrivée. Ils l'avaient pressentie, le jour où leur église de la rue Saint-Honoré avait servi au sacre des évêques constitutionnels; ils crurent de leur honneur de désavouer ceux qui s'étaient laissés entraîner par la révolution, et de transmettre une respectueuse et filiale lettre au Saint-Père pour lui exposer leur conduite. Ils voulaient que leur dernier soupir fût une consolation pour son cœur attristé. Cette lettre, qui fut, au rapport de Tabaraud, le testament de l'Oratoire, et à laquelle il mit la main, fut signée par tous ceux qui étaient restés attachés à la cause de l'Église. Quelques jours après, l'Oratoire était supprimé par décret des 17-18 août 1792.

Tabaraud n'était pas de ceux qui portaient la robe des Oratoriens avec impatience, et qui guettaient le moment de s'en dépouiller. Loin de saluer son affranchissement avec enthousiasme, comme Daunou, et de chercher à concilier la constitution civile du clergé avec les croyances catholiques, il se retrancha dans sa fermeté et dans sa foi, et écrivit du fond de sa retraite le *Traité historique et critique de l'élection des évêques*. Sa dispute avec Gay de Vernon l'avait mis en veine : il reprit sa thèse, en la creusant jusqu'au fond, et en y mettant toute sa science, sans passion et sans intérêt personnel, ainsi qu'il le disait lui-même. Il ajoutait : « Je n'ai point profité des faveurs de l'ancien clergé : j'aurais pu, comme tant d'autres, me couvrir de ses dépouilles en prenant parti contre lui. On m'a proposé des places lucratives dans le nouveau régime; on m'a maltraité pour m'être refusé à des offres séduisantes; mais l'homme honnête n'hésite pas à se décider

contre la fortune, lorsque la voix impérieuse de sa conscience lui trace la règle de sa conduite dans un sens opposé. »

Après avoir ainsi refusé plus d'un évêché, comme le cardinal de Bérulle, son maître, et comme autrefois M. de Saint-Cyran, Tabaraud entrait dans cette question de l'élection des évêques, l'esprit libre et sans amertume au cœur. Il était convaincu que l'élection populaire des évêques, décrétée par l'Assemblée nationale, était une atteinte profonde portée à la religion. Il n'entendait pas que le prince pût à son gré retarder ou empêcher les assemblées ecclésiastiques, et qu'il devînt un persécuteur de l'Église, au lieu d'en être le protecteur. Sa conclusion était que, de tous les temps, le privilége d'élire les évêques appartenait au clergé, tantôt seul, tantôt avec le peuple, mais en gardant toujours la principale part dans l'élection. « Il n'est pas question, disait-il aux dernières pages, d'évoquer par de froides exclamations l'ombre des Arnauld, des Pascal, des Nicole, mais de montrer sa consanguinité de doctrine avec ces illustres morts. C'est à cette seule marque qu'on reconnaîtra les maîtres dans leurs vrais disciples. Ces grands hommes surent défendre, d'une main, la sainteté de la morale évangélique des sophismes de ses corrupteurs, et soutenir, de l'autre, les droits de la hiérarchie, quand on les outragea dans les pontifes dont ils avaient d'ailleurs le moins à se louer. Il y a une certaine dignité à faire servir, pour le maintien des intérêts légitimes de ses adversaires, les mêmes armes qu'on a souvent employées pour repousser leurs injustes attaques. Voilà par où l'on distingue l'auteur généreux et vrai de l'écrivain de parti. » C'était bien en effet la foi

vaillante et profonde et non l'esprit de parti qui avait inspiré le livre de Tabaraud.

C'est surtout du Guet qu'il avait pris pour guide. Il eut peut-être plus de sévérité et plus de hauteur dans la doctrine, mais moins d'onction et de grâce que ce maître charmant des premiers temps de l'Oratoire. Tabaraud se rapprochait davantage de la manière du grand Arnauld. On aurait bien pu l'appeler, comme du Guet, non pas le fils, mais le cousin-germain de Messieurs de Port-Royal.

Au moment où Tabaraud écrivait les dernières pages de son livre, le règne de l'échafaud commençait à Paris, et tout se courbait sous son niveau sanglant. Affligé et effrayé par les évènements du 20 juin, il partit pour Rouen, où il resta jusqu'aux massacres de Septembre. La France étant alors une terre inhospitalière aux prêtres, il passa la mer, et aborda en Angleterre, à l'heure même où Gay de Vernon écrivait à la Montagne que, libre de suivre les voies de la raison, l'impulsion de sa conscience et le cri de la philosophie et de la liberté, il renonçait à ses fonctions ecclésiastiques avec la joie d'un cœur pur et républicain.

Je n'ai rien dit encore de deux frères de Tabaraud, prêtres comme lui, et qui, vers le même temps, eurent à traverser de cruelles épreuves. Leur existence, pour avoir été plus obscure que celle de leur frère, n'en fut pas moins tourmentée.

L'aîné de tous, Mathurin, avait commencé par être vicaire de Saint-Pierre de Limoges; de là on l'avait envoyé comme curé dans une bourgade de la Corrèze, à Chaumeil. En 1783, il résigna cette cure en faveur d'un de ses frères plus jeunes, Martial-Léonard, et rentra à

Limoges en qualité de prêtre de la communauté de Saint-Pierre. « On l'aimait beaucoup, a dit de lui l'abbé Labiche, autant à cause de lui-même que pour son zèle à décorer l'église et à perfectionner les chants de la liturgie et les cérémonies de la religion. Il était même, au dire de l'abbé Guillon, dans ses *Martyrs de la foi,* un prédicateur de talent, faisant refleurir la vie régulière des prêtres. » En 1789, il fut chargé de représenter la communauté de Saint-Pierre à l'assemblée du clergé. Quand la constitution civile eut été décrétée, Mathurin Tabaraud refusa le serment, et fut jeté dans les prisons de Limoges, où il resta jusqu'aux premiers jours de 1794. Il alla alors, de prison en prison, de Limoges à Rochefort, et de la rade de l'île d'Aix sur un vaisseau où la mort vint le délivrer de ses chaînes et de ses souffrances.

Martial-Léonard refusa, lui aussi, le serment comme curé de Chaumeil. Plus heureux que l'aîné, il échappa à la prison, ainsi qu'un autre de ses frères, orfèvre à Limoges, et poursuivi comme aristocrate. Il put gagner l'Espagne, mais il n'en revint que pour mourir.

L'ancien Oratorien devait longtemps leur survivre. Sa destinée était loin d'être remplie. Il allait se mêler à l'émigration, et continuer ses luttes et ses travaux.

XI.

Tabaraud en Angleterre. — Tabaraud et Grégoire. — Tabaraud journaliste. — Il publie sa réfutation des calomnies contre le clergé émigré. — Accueil fait à Tabaraud par ce clergé. — Lettre à Pie VI. — Concordat. — Refus de démission de la part des évêques émigrés. — Les pamphlets de Peltier. — Réponse de Tabaraud. — Traduction de John Bowler. — Histoire du divorce d'Henri VIII et du schisme anglais. — Dix ans d'exil. — Rentrée en France.

En entrant en Angleterre, Tabaraud allait retrouver un homme avec lequel il avait échangé de savantes lettres à l'occasion d'une importante négociation entre le comité des catholiques anglais et le ministère de Londres. C'était l'écossais sir Adam Gordon, qui avait laissé dans plusieurs cures anglaises les traces d'une ardente charité. Ses sermons avaient fait du bruit; on l'avait aussi vanté beaucoup pour ses spirituelles réponses aux lettres dangereuses de lord Chesterfield à son fils. Dans un numéro des *Nouvelles ecclésiastiques* du 3 juillet 1790, Tabaraud avait soutenu que la Cour de Rome employait ses vicaires apostoliques à traverser cette négociation, relative au serment des évêques. Gordon, quatre jours après, avait écrit à Tabaraud une lettre signée pour lui seul, afin de défendre la Cour de Rome des menées ténébreuses dont on l'accusait. Tabaraud avait répliqué, et les choses en étaient restées là. A partir de cette époque, Tabaraud cessa de prendre part à la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques* : Grégoire y régnait en souverain; mais Tabaraud, qui n'était pas homme à plier sous lui, s'en sépara violemment. Nous les retrouverons plus tard.

A peine arrivé sur le sol anglais, l'ancien Oratorien se fit journaliste, et ce n'est pas sans surprise qu'on le voit, avec son activité remuante et guerrière, écrire dans *l'Oracle*, l'*Anti-Jacobin-Review*, et rédiger la partie politique du *Times*. Que sont devenues toutes ces pages écrites par-delà les mers? Elles sont couvertes de la poussière des années : il serait impossible de les recueillir. Mais alors on les lisait en France, et on les recevait comme des messagères de courage et d'indépendance. C'est Maultrot qui le mandait à Tabaraud, ce Maultrot qui l'avait un jour loué de sa philippique contre Gay de Vernon, et qui servit par tant d'écrits la cause de l'épiscopat et de l'Église : « Vous n'auriez jamais cru devenir gazetier à Londres; mais nous ne voyons depuis longtemps que des choses inattendues..... Forcé de défendre une terre qui dévore ses habitants, vous défendez la religion et ses ministres sous la forme de gazettes, puisque vous réfutez les calomnies des Jacobins. Il vous était réservé de faire à Londres une gazette ecclésiastique. » C'est qu'en effet les journaux de Gorsas insultaient les prêtres réfugiés en Angleterre, et poussaient le peuple anglais à les emprisonner ou à les chasser, et que Tabaraud avait tenu tête à Gorsas, et déjoué les attaques des Jacobins dans sa *Réfutation des calomnies contre le clergé réfugié en Angleterre*.

Les prêtres réfugiés à Londres étaient nombreux, et vivaient au milieu d'une société de littérateurs et de théologiens anglais. Tabaraud avait retrouvé parmi eux son ancien évêque de Limoges, les archevêques d'Aix, de Narbonne et de Bordeaux, les évêques de Montpellier, de Nantes, de Noyon, de Périgueux et bien d'autres. Il est facile de comprendre l'accueil fait par ce clergé de l'émi-

gration à un homme toujours prêt à monter sur la brèche pour défendre sa cause. C'est alors qu'il écrivit, en s'inspirant d'un passage de Quesnel, un article savant, mais long et un peu diffus, contre le serment civique. En le lisant, on ne peut s'empêcher de songer à Voltaire, qui trouvait de la longueur dans les phrases jansénistes. On recherchait Tabaraud à cause de sa science, et on l'aimait pour son caractère intrépide et loyal. Il fut chargé par les émigrés de rédiger la lettre latine à Pie VI, pour le consoler et le fortifier dans ses douleurs et ses épreuves. Elle courut alors dans tout le monde catholique.

Il ne faudrait pas croire que Tabaraud suivît en aveugle le courant de l'émigration. La France, qui venait de signer la paix avec les nations, aspirait à la paix des consciences, et ce n'était pas une entreprise sans obstacles que de rendre les vieilles croyances chrétiennes, sombrées pendant la révolution, à un pays qui avait entendu les éclats de rire de Voltaire et salué la déesse Raison. — Le premier consul, qui ne fut jamais ni plus grand ni plus fort qu'à cette période de sa vie, imposa sa volonté, entra un jour sous les voûtes de Notre-Dame, vêtu de l'habit rouge des consuls, le visage pâle et sévère, entouré de ses bataillons d'Arcole et des Pyramides, et s'agenouilla devant le Dieu de Clovis et de Charlemagne, au bruit des cloches et du canon.

Pie VII, le jour même de la ratification du concordat, écrivit aux évêques pour les supplier de donner leur démission. Les prélats émigrés s'assemblèrent, et on a gardé un curieux procès-verbal d'une séance présidée par l'archevêque de Narbonne, où quatorze sur dix-huit refusèrent d'envoyer leur démission au pape. Ils répandirent mémoire sur mémoire et protestation sur protestation.

Des évêques la discussion tomba aux mains de gazetiers obscurs, selon l'expression de Tabaraud, et surtout du *Courrier de Londres*. Un des plus audacieux pamphlétaires du temps, Peltier, le principal rédacteur des *Actes des Apôtres*, l'implacable ennemi des révolutionnaires, l'auteur des *Tableaux de Paris*, avait publié un libelle rempli de diffamations et d'outrages contre le premier consul et le pape. Tabaraud, irrité, passa brusquement dans le camp des évêques démissionnaires. Trop gallican pour ne pas admirer la sagesse du Concordat, il écrivit à la hate sa *Première lettre à un évêque non démissionnaire*. Peltier y était traité avec une violence qui n'est pas rare, hélas ! dans ces querelles religieuses. Le *mentiris impudentissime* des Provinciales n'était que la plus légère des récriminations, dans cette défense de la mémoire de Pie VI et de la conduite de Pie VII. C'est un des traits caractéristiques de Tabaraud de se laisser emporter par la vivacité de sa foi et l'impétuosité de son caractère. Quand on attaquait ses croyances, il mettait à les soutenir toute l'ardeur de son âme, et ne savait pas assez contenir ses emportements et sa fougue. Cette première lettre, qui annonçait une série de lettres semblables, ne fut pas imprimée. C'est que les évènements se pressaient, et que, le Concordat solennellement proclamé, ces querelles devaient s'éteindre d'elles-mêmes.

Tabaraud se détournait de ces polémiques pour étudier de haut la nature de la Révolution française et son influence sur le sort des nations. Un anglais, John Bowles, avait écrit des « Réflexions soumises à la considération des puissances combinées ». Tabaraud les traduisit en français, et les annonça par une éloquente préface.

Il avait écrit aussi à Londres une histoire du divorce

d'Henri VIII et du schisme d'Angleterre. J'ai eu sous les yeux ce manuscrit, de la main de Tabaraud. La belle et pure mémoire de Catherine d'Aragon y est noblement vengée de la répudiation de son royal époux et de l'apostasie d'Anne de Boleyn. Ce grand scandale du règne d'Henri VIII est raconté dans des pages empreintes d'une sainte colère contre les désordres de ce temps. Pourquoi ce savant et curieux travail n'a-t-il pas été publié? On ne peut le savoir, mais il faut le regretter. Ce livre aurait éclairé le schisme anglais de la plus vive lumière.

Tabaraud vêcut ainsi à Londres pendant dix années, travaillant sans relâche et recueillant des notes pour écrire plus tard son *Histoire du philosophisme anglais*. Ces longues années d'exil lui auraient paru paisibles et heureuses si l'amour de la patrie avait pu sommeiller dans son âme. Dès que la Révolution fut apaisée, Tabaraud, malgré les instances de quelques évêques émigrés qui voulaient le retenir en Angleterre, repassa le détroit. Les portes de la France étant rouvertes à ses enfants, il voulut les franchir et rentrer dans son pays.

XII.

Tabaraud refuse un évêché. — Mgr du Bourg, évêque de Limoges. — Services de Tabaraud. — Il publie son livre sur la « Nécessité d'une religion d'Etat ». — Bergasse. — Rupture entre l'évêque et Tabaraud. — La petite Église. — Tabaraud publie sa brochure sur les « Interdits arbitraires de célébrer la messe ». — Orage à l'horizon.

Tabaraud trouva son patrimoine dévoré par les confiscations révolutionnaires. S'il eût été ambitieux, une merveilleuse occasion s'offrait à lui de réparer les brèches faites à sa fortune pendant l'émigration. Ce n'était pas tout que d'avoir fait un Concordat : il fallait remplacer les anciens évêques. Portalis avait été chargé de dresser la liste des nouveaux prélats, avec le fameux abbé Bernier. Sur la seconde liste figure le nom de Tabaraud. On a quelquefois prétendu qu'il avait dû cette faveur à Fouché, sorti comme lui de l'Oratoire. Toutes relations étaient rompues entre eux, et ce n'est pas Fouché, mais l'abbé Bernier, qui fit porter le nom de Tabaraud sur ces listes d'évêques : les mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France en font foi. Tabaraud refusa. Occupé, toute sa vie, de théologie et de matières canoniques, auxquelles la supériorité de sa raison semblait avoir donné en Angleterre des allures et des formes toutes nouvelles, il aima mieux se livrer à ses goûts de travail austère qu'user ses jours dans les embarras de l'administration d'un diocèse. L'évêché de Limoges fut donné à un chanoine de Toulouse, d'une race ancienne et illustre, Mgr du Bourg.

L'évêque accueillit Tabaraud, à son retour de l'émi-

gration, comme un des plus vaillants débris de l'Oratoire. L'archevêque de Tours, Mgr de Boisgelin, avait dit un jour de lui à l'évêque de Limoges : « Vous avez là un des plus fidèles soutiens de l'Église ». Avant de quitter Londres, Tabaraud avait obtenu de Mgr d'Argentré le retrait d'une protestation contre la nomination de son successeur. Il avait même réussi à faire soumettre à l'autorité du nouvel évêque bien des prêtres ou laïques hostiles au Concordat. Il avait été d'ailleurs des premiers à recevoir les lettres de communion de la main de Mgr du Bourg, et à mettre une barrière entre lui et ce qu'on appelait par dérision « la petite Église », composée des anti-concordataires et des rebelles à l'autorité des nouveaux évêques. Tabaraud, tout en gardant pieusement la mémoire de Mgr d'Argentré, venait de rendre ainsi de grands services à la paix du diocèse, et l'évêque était tout entier à la reconnaissance et à la joie.

C'est alors que Tabaraud publia sa brochure sur la « Nécessité d'une religion de l'État ». Lorsqu'on préparait le Concordat, les philosophes du Gouvernement, semant autour d'eux les inquiétudes et les alarmes, avaient empêché qu'on rendît à la religion catholique son ancien titre. L'ancien oratorien défendait vivement le clergé de l'accusation d'avoir poussé à la révocation de l'édit de Nantes, et faisait peser toute la responsabilité de cette mesure sur le Père La Chaise, Louvois et Mme de Maintenon. C'est surtout à Portalis qu'il s'adressait pour blâmer la tolérance du Gouvernement, dégénérée en indifférence religieuse. Tabaraud, remontant à la source de cette question, l'épuisait avec une vigueur de dialectique comparable aux belles discussions du Tribunat sur cette matière. Il soutenait qu'une tolérance indéfinie, ayant

pour base l'égalité absolue de tous les cultes, n'était pas moins contraire à une liberté raisonnable qu'à une saine philosophie; — il voulait, non qu'on rendît au clergé la première place parmi les corps politiques, mais qu'on fît de la religion catholique la religion nationale. Son intention n'était pas d'engager une polémique contre les décrets du Gouvernement, ni de méconnaître les avantages que la religion pouvait retirer du rétablissement du culte : il ne faisait qu'user de la liberté de tout citoyen de dire à son pays ce qu'il croyait être la vérité, et il le fit avec une prudence et une mesure qui tranchent avec son ardeur ordinaire. Cette brochure eut un grand succès; M. Lucet écrivait à Tabaraud que Bergasse l'avait lue avec bonheur.

Les nuages ne tardèrent pas à s'élever entre le nouvel évêque et l'ancien oratorien. La paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix devint la cause de l'éclat et de la rupture. Avant la révolution, Limoges avait treize paroisses; mais, quelques églises ayant été détruites en 93, les paroisses furent réduites à quatre. Entre toutes ces paroisses, celle de Saint-Pierre avait toujours été la première. L'évêque voulut en faire une simple succursale, et mettre au premier rang sa cathédrale. — Tabaraud, qui avait eu deux de ses frères vicaires à Saint-Pierre, prit chaudement la défense de cette paroisse, souleva les fabriciens contre les projets de l'évêque, et leur église garda son titre et ses anciens droits. Ce n'est qu'en 1814 que la cathédrale, changeant le titre et le rang de sa hiérarchie, cessa de relever de la paroisse de Saint-Pierre.

La guerre était déclarée. Quelques prêtres de « la petite Église », restés fermes dans leur isolement et fidèles à leur ancien évêque, se refusaient à demander des lettres de

communion à son successeur. La messe leur avait été interdite. Tabaraud prit leur défense, et lança contre l'évêque sa brochure : « Des interdits arbitraires de célébrer la messe ». Il y traçait de main de maître les bornes du pouvoir des évêques et les droits imprescriptibles des prêtres, en appuyant sa doctrine de l'autorité des plus savants hommes de l'Église et du Concordat lui-même. Puis, s'élevant au-dessus de ces vanités frivoles des évêques et des prêtres, il les rappelait tous à l'union et à la concorde, sous peine de voir les scandales et les divisions troubler de nouveau le sanctuaire. Pourtant, prenant couleur pour les prêtres, Tabaraud disait aux évêques que ces sortes d'actes qu'on leur reprochait étaient abusifs, contraires à la nature et aux institutions du sacerdoce, au précepte de Rome et à l'honneur du clergé. C'était toujours le même homme qui avait écrit avant la Révolution les « Motifs des justes plaintes du clergé du second ordre », et qui disait maintenant aux évêques : « Vous ne tenez d'autre autorité que celle qu'il a plu à Jésus-Christ de vous confier. Vous devez avoir continuellement sous les yeux le précepte de saint Pierre, qui vous interdit toute domination dans l'héritage du Seigneur. »

L'évêque, irrité, dénonça la brochure au ministre des cultes. Le ministre donna tort à l'évêque. Cette querelle allait bientôt s'envenimer. Je n'ai rien dit encore d'un livre qui recélait toute une tempête, et que Tabaraud avait publié avant cette brochure. L'évêque le laissa passer d'abord sans rien dire : peut-être n'en connut-il pas la publication. C'était le livre : *Des principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage.* Je le laisse jusqu'au moment où ce petit livre, agrandi et refondu,

fera éclater l'orage quelques années plus tard, — *exiguum mole, gravitate ingentem.* — Avant d'en être là, Tabaraud se tourna vers le plus grand agitateur du XVIIIe siècle, et s'en prit à Voltaire.

XIII.

Voltaire et son siècle. — Tabaraud et *la Henriade*. — Voiles déchirés et esprit du poème découvert. — Galathée sous les saules. — Idée de La Harpe et sentiment de Tabaraud. — Attaques de *la Henriade* contre le Christianisme et défense du Christianisme par Tabaraud.

Il y avait déjà longtemps que Voltaire était mort, après avoir prédit, du fond de sa vallée de Ferney, ce « beau tapage », qu'il regrettait de ne pas voir. Mais son nom était alors ce qu'il est encore aujourd'hui, un drapeau de combat, autour duquel renaîtront et s'agiteront sans cesse les colères et les passions. Ce roi de son temps, en qui s'était personnifié avec un incomparable éclat le génie français, avait usé sa longue vie à secouer la société chancelante du XVIIIe siècle et à répandre en elle des idées d'égalité, de justice, de liberté et de tolérance avec une éloquence et une puissance qui en ont fait une gloire nationale. Il avait, pendant quatre-vingts ans, jeté des railleries sur le vieux siècle décomposé, et l'avait poussé à l'insurrection et à la destruction, à la haine des préjugés et des iniquités et à l'amour de la raison et de la lumière. Son scepticisme avait produit une si forte commotion dans les esprits que le vieux monde en fut comme ébranlé. De pareils hommes ne peuvent espérer dormir dans la tombe de ce sommeil paisible et doux qui attend les humbles et les pacifiques. Voltaire, dans cette guerre sans trève qu'il livra aux abus et aux vices de son siècle, avait eu des erreurs et des défaillances violemment relevées par toutes les colères qu'il avait amassées. Mais, pour Voltaire, quelques représailles de plus ou de moins

ne l'auraient guère inquiété. C'est à *la Henriade* que s'attaqua Tabaraud.

Il l'avait lue de bonne heure, on s'en souvient, au collége des Jésuites, qui l'avaient châtié pour cette « impiété ». Sa surprise fut grande de voir, à quelques années de là, ce même poème devenir national, et être livré à la jeunesse comme un livre de raison, de sagesse et de vérité. Sous cette poésie, empreinte de tolérance et d'humanité, Tabaraud avait aperçu la révolte contre l'Eglise, et il déchira le voile en disant que c'était là l'œuvre d'un philosophe mis à la Bastille plus que l'œuvre d'un poète. Pour rendre sa pensée plus saisissante et plus vive, Tabaraud mettait, cette fois, un rayon et un sourire à son style; il comparait la philosophie de ce poème à Galathée se cachant sous les saules, mais heureuse d'être vue.

Voltaire avait bien prétendu que son poème ne respirait que l'amour de la religion; mais fallait-il se fier beaucoup à lui après la tragédie d'*Œdipe* et l'*Épître à Uranie*, où il avait si cruellement attaqué la religion et les prêtres? D'un coup d'œil, Tabaraud avait remarqué que les personnages de *la Henriade* étaient peints de profil, « pour ne laisser voir que les défauts des catholiques et les vertus des protestants ». Il savait d'ailleurs que Voltaire riait du piége qu'il avait tendu aux gens crédules, et se moquait, dans sa *Correspondance*, du culte des saints et du mystère de la Trinité célébré dans un chant du poème.

La Harpe avait soutenu que l'esprit de *la Henriade* consistait uniquement dans les maximes d'une tolérance civile. Sur cette question de la tolérance, Tabaraud ne transigeait pas, et déclarait que l'intolérance même de l'Eglise, qui irritait si fort ses ennemis, était une suite

nécessaire de cette certitude qu'elle n'enseignait que la vérité. C'est de là qu'il partait pour examiner si l'esprit de *la Henriade* pouvait se concilier avec l'esprit du Christianisme.

La première maxime philosophique relevée par Tabaraud était celle que Voltaire avait mise dans la bouche de Henri IV en abordant le vieillard de Jersey :

« Hélas! un Dieu si bon, qui de l'homme est le maître,
En eût été servi s'il avait voulu l'être ».

« Où tend cette maxime? disait Tabaraud. A rendre les hommes indifférents pour tous les cultes, en rejetant sur Dieu même la cause de l'erreur de ceux qui en professent de faux. » Il appliquait la même réflexion à ce vers du second chant et à la déclamation philosophique qui le suivait :

« Je ne décide point entre Genève et Rome ».

Voltaire mettait les deux religions au même niveau, et les groupait dans la commune dénomination de sectes. Tabaraud s'en indignait, et lui reprochait de confondre la religion avec le fanatisme, et de mal dissimuler ses outrages contre le pape, le clergé, les moines et la hiérarchie de l'Église. Bien que le vrai sujet du poême fût le triomphe de la religion catholique, Voltaire semblait avoir pris à tâche de soutenir la religion réformée, surtout dans le VIIe chant, où Tabaraud rencontrait les difinitions des attributs divins qui allaient à toutes les religions, et tendaient à rendre innocentes toutes les erreurs. Ce qui l'irritait le plus c'était de voir le poète transporter son héros au ciel, pour faire à Dieu la leçon, lui prescrire

ses devoirs, et enfin prêter à saint Louis toute une série d'idées philosophiques.

Voltaire ne s'était fait aucun scrupule de placer les païens dans le séjour des bienheureux. Sa théologie sur ce point était large :

« Et si leur cœur fut juste, ils ont été chrétiens ».

« C'est-à-dire, disait Tabaraud, que tout culte est indifférent, pourvu qu'on ait dans le cœur cette justice qui provient de la philosophie. Le mérite est le même ; on peut aspirer à la même récompense à cet égard : il n'y a point de différence entre le chrétien et celui qui ne l'est pas. C'est là une suite de nouvelles doctrines qui ont tellement élargi les portes du séjour des bienheureux que, malgré la sentence expresse de saint Pierre, les païens même et les juifs peuvent y entrer..... La raison et la révélation se réunissent pour nous apprendre que les sages du paganisme n'ont pu être justes de cette justice qui fait les vrais chrétiens ; qu'ils n'ont connu ni leurs plaies, ni les secours dont ils avaient besoin, ni la voie par laquelle seule on peut les obtenir, et qu'ils sont demeurés dans la mort. »

Tabaraud finissait par adresser cette belle leçon d'humilité et de respect à Voltaire : « Dans toutes ces questions que la Providence a mises au-dessus de l'intelligence humaine, nous marchons au milieu des mystères où la raison, livrée à elle-même, se perd quand elle entreprend de les pénétrer. Le seul parti à prendre est d'adorer avec un saint respect, comme l'apôtre, les profondeurs des jugements de Dieu. Des théologiens imprudents, en voulant les expliquer, se sont égarés dans leurs vaines pensées, et, contre leurs intentions, ils ont fourni aux

ennemis de la révélation des arguments pour se perdre dans des systèmes impies. »

Dans *la Henriade*, saint Louis descendait du ciel pour conduire Henri IV aux enfers, de même que Virgile y avait fait descendre Enée. Mais la belle description du poète latin était conforme aux croyances de son temps, tandis que ce chant du poème français n'était qu'un mélange confus d'idées chrétiennes et païennes, et qu'un procès fait à la justice divine et à l'éternité des peines.

Voltaire engageait aussi contre la papauté un procès bien autrement redoutable. Jamais le pouvoir temporel des papes n'avait été plus furieusement attaqué. On connaît ces quatre vers, tout trempés de fiel et de haine :

« Les successeurs du Christ au fond du sanctuaire
Placèrent, sans rougir, l'inceste et l'adultère,
Et Rome, qu'opprimait leur empire odieux,
Sous des tyrans sacrés regretta les faux dieux ».

Tabaraud ne traite qu'en passant cette question du pouvoir temporel, sans se douter qu'elle dût soulever tant d'agitations après lui. Il se contente de défendre Sixte-Quint et quelques papes des imprécations de Voltaire, et de flétrir cette parole d'Elisabeth à Henri IV :

« Et songez qu'un grand homme
Ne doit point redouter les vains foudres de Rome ».

Les guerres qui avaient désolé l'Europe au XVIe siècle tenaient une grande place dans le poème. Voltaire faisait même dire à un pape, qui encourageait le moine Clément au régicide :

« Tout devient légitime à qui venge l'Église ».

C'est surtout à l'occasion des massacres de la Saint-

Barthélemy que le poète se déchaînait contre les prêtres. Qui ne se souvient de l'admirable récit de la mort de Coligny? Tabaraud n'hésitait pas à se rendre à la vérité : « Il est certain, disait-il, que dans ces temps désastreux il y eut malheureusement un grand nombre de prêtres qui, entraînés par un faux zèle, se rendirent les trompettes de la rebellion; que plusieurs d'entre eux, consultant plutôt leurs passions que l'esprit de l'Église, crurent pouvoir justifier leurs massacres par l'Écriture, comme les calvinistes, qui allèrent chercher dans ce livre divin des exemples d'assassinats; mais fallait-il en accuser la masse entière, et charger toute la race sacerdotale des crimes des individus? » Il aurait voulu avec raison que Voltaire eût opposé à ces prêtres fanatiques les prêtres fidèles à la sainte et véritable cause de l'Église. Une pareille omission ne pouvait être attribuée à l'ignorance ou à l'oubli, et Tabaraud le reprochait rudement à Voltaire.

On ne se douterait guère que *la Henriade* ait figuré dans la bibliothèque des livres jansénistes; mais Voltaire avait à sa manière traité la question de la liberté humaine et de la grâce efficace; les Jésuites ne manquèrent pas une si belle occasion de le mettre dans le camp de Port-Royal. « Tout autre qu'un Jésuite, disait Tabaraud, se serait contenté de mettre *la Henriade* dans la bibliothèque des livres calvinistes..... Calvin n'a rien de plus fort et de plus précis. »

Ni les erreurs, ni les paradoxes du poème, n'échappaient à sa critique. Dans le VIIe chant, le poète avait prétendu que, lorsque le Génie de la France était descendu du Ciel pour trouver un sage, ce n'était pas dans les couvents qu'il s'était abattu. Tabaraud répliquait par le

choix qu'un roi de France avait fait autrefois de Suger, qui valait bien Mornay. Il ajoutait : « Il ne convenait guère à la Vérité de prendre dans le cloître le mentor chargé d'arracher Bourbon d'entre les bras de Gabrielle ». Il en venait ensuite à flageller deux vers où le poète semblait nier la résurrection des corps.

Le début du vi^e^ chant avait un souffle de liberté et un accent révolutionnaire en ces temps de monarchie absolue. Ce n'était pas manquer de courage que de proclamer ainsi la souveraineté du peuple :

« C'est un usage antique et sacré parmi nous,
Quand la mort sur le trône étend ses rudes coups,
Et que du sang des rois si chers à la patrie
Dans les derniers canaux la source s'est tarie,
Le peuple au même instant rentre en ses premiers droits :
Il peut choisir un maître, il peut changer ses lois.
Les États assemblés, organes de la France,
Nomment un souverain, limitent sa puissance. »

Tabaraud s'élève contre cette théorie qu'il appelle « si dangereuse et si fausse ». Il en avait vu les côtés sanglants et terribles, et s'était jeté dans le parti contraire.

Voltaire s'était flatté plus d'une fois d'avoir apporté aux dogmes religieux contenus dans *la Henriade* une rigoureuse précision, en ayant soin de prévenir ceux qui trouveraient à redire à sa théologie qu'il fallait examiner son poème, moins comme une thèse théologique et orthodoxe que comme une œuvre littéraire. La vérité est que la critique religieuse l'avait beaucoup épargné; mais, pour avoir été tardive, l'attaque n'en fut pas moins ardente. Tabaraud retrouvait dans *la Henriade* tous les outrages adressés avant Voltaire au culte catholique. Il mit à les repousser toute son âme de chrétien et toute la

vigueur railleuse de son esprit. Ce n'est pas qu'il voulût frapper d'anathème le plus beau poème de Voltaire : il voulait le bannir des colléges, et le réserver à l'âge où l'homme, parvenu au milieu du chemin de la vie, sait mieux discerner le bien et le mal. L'œuvre de Voltaire lui semblait d'autant plus dangereuse qu'elle avait des vers faciles à graver dans la mémoire de la jeunesse des écoles, et propres à dénaturer la religion. Dans cette courageuse réfutation, qui est devenue un de ses meilleurs livres, Tabaraud disait de *la Henriade* qu'elle faisait époque dans l'histoire de la philosophie : elle était, à ses yeux, une sorte d'introduction du philosophisme anglais en France. Il allait le démontrer dans l'histoire même de ce philosophisme anglais, qui devait être son chef-d'œuvre.

XIV.

L'Angleterre et le Christianisme. — Wiclef. — Luther. — Schisme. — L'archevêque Cranmer. — La convocation de 1552. — Les Puritains. — Multiplication des sectes. — Herbert. — Lutte des sectes rivales. — Déchaînement contre le Christianisme. — Milton. — L'athéisme. — Tabaraud écrit l'histoire du philosophisme anglais.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue et défendue si savamment qu'en Angleterre : c'est Voltaire qui l'a dit. Les premiers germes du schisme avaient été jetés dans ce royaume par Wiclef, père du presbytérianisme, dont l'insurrection contre le Saint-Siége avait ébranlé les esprits. Peu à peu cette doctrine languissante s'était réfugiée dans quelques contrées isolées. Les croyances de Luther elles-mêmes n'avaient pénétré en Angleterre qu'en se cachant et en tremblant. L'heure où commence vraiment le schisme est le divorce de Henri VIII. La réforme, enhardie par les querelles de Rome et de Londres, et encouragée par l'archevêque Cranmer, fit alors son invasion, et le roi, cédant à son orgueil et à sa passion pour Anne de Boleyn, secoua le joug du pape. Une fois entré dans le schisme, Henri VIII ne fut plus le maître d'arrêter son peuple au point où il voulait s'arrêter lui-même. Sous son successeur, la scission se fit violemment d'un bout du royaume à l'autre.

Cranmer avait appelé à lui quelques fougueux théologiens du continent, Alasco, Bucer, Pierre Martyr, Fagius. L'Angleterre, entraînée par ces hommes ardents à la peine, embrassa vite les idées de Calvin et de Zwingle,

et se rapprocha du presbytérianisme, qui menait directement au philosophisme. D'un autre côté, Okin et d'autres théologiens réformés, attirés par le duc de Sommerset, avaient frayé la route vers le socinianisme. La voie s'élargissait, et les obstacles disparaissaient devant les novateurs.

La convocation de 1552 proclama enfin le grand principe régulateur de la Réforme. Sous le règne d'Elisabeth, la nouvelle doctrine prit racine dans le cœur des Anglais, et produisit la secte des Puritains, qui, dans le siècle suivant, devait tremper ses mains dans le sang de Charles Ier. La confusion s'en mêla, et les sectes se multiplièrent. L'édifice bâti sur la révélation s'écroulait de tous côtés, battu par le libre examen. C'est de là que partirent Herbert et tous ceux qui suivirent ce chef du philosophisme anglais. Cette guerre contre l'Évangile fut acharnée de la part des sectes rivales, qui passèrent du fanatisme à l'indifférence pour tous les cultes. C'est le temps où Charles II, élevé dans les principes de Hobbes, ne négligeait rien pour corrompre son peuple. La Réforme et la Philosophie se retournèrent même l'une contre l'autre. La Philosophie avait cru un moment que la Réforme entrerait à son service : celle-ci la repoussa et l'injuria. La lutte fut opiniâtre et longue.

La Révolution qui renversa les Stuarts avait ouvert une plus vaste carrière au philosophisme anglais. Des livres pleins de blasphèmes et d'outrages furent partout répandus; les dogmes du christianisme furent bafoués dans les théâtres; les plus odieuses diffamations étaient lancées contre le clergé. Le Parlement essaya vainement de réprimer ces scandales : le mal empirait, et poussait la nation vers l'incrédulité. Milton n'avait-il pas été tour à

tour anglican, puritain, anabaptiste, et enfin indifférent à toutes les religions?

L'athéisme, poursuivi à outrance par de nobles intelligences, se cacha sous la forme du déisme, et n'en fut que plus redoutable. Mais, quelle que fût la secte, et sous quelque drapeau qu'elle s'abrità, si chacune avait un chef particulier, elles avaient toutes un signe de ralliement, qui était la destruction des diverses religions positives, et surtout de la religion de Jésus-Christ. L'histoire d'une secte se trouvant confondue dans l'existence et les écrits de ceux qui l'avaient fondée, Tabaraud entreprit de raconter la vie des grands sectaires anglais.

Il avait d'abord songé à écrire l'histoire du philosophisme français, et à consacrer un chapitre de son livre à l'Angleterre; mais, à mesure qu'il s'engagea dans la lecture des philosophes anglais, son horizon devint plus large. Il voulut comparer la doctrine anglaise avec la doctrine française, et, au lieu d'un chapitre, il écrivit deux volumes, où se retrouvent, d'un côté, tous les arguments de l'incrédulité, et, de l'autre, les réponses des défenseurs de la religion. Tabaraud avait préparé ces deux volumes pendant l'émigration : « Ce sont, disait-il, les dépouilles des Egyptiens que nous rapportons dans notre patrie ». Je vais prendre dans leur ensemble les idées et les opinions de Tabaraud, et reproduire l'histoire des sectaires anglais telle que l'entendait l'ancien Oratorien.

XV.

Lord Herbert. — Blount. — Hobbes. — Locke. — Collins. — Tindall. — Toland. — Woolston. — Shafterbury. — Mandeville. — Les autres sectaires.

Le premier de ces sectaires était lord Herbert, baron de Cherbury, le plus illustre des écrivains déistes de son temps, et qui ne fut qu'un illuminé. De l'idée d'une providence universelle Herbert était arrivé à fonder ainsi tout l'édifice de la religion naturelle. Il admettait un Être suprême, auteur et conservateur de l'univers, auquel les créatures devaient rendre un culte digne de lui, et consistant dans la pratique des devoirs de la piété et de la vertu. Il croyait que le repentir était nécessaire pour obtenir le pardon des péchés, et qu'il existait un état futur des peines et des récompenses. Herbert rejetait sur le Christianisme des doctrines qui étaient loin de lui appartenir; mais ce qui caractérise son système c'est qu'il repoussait l'athéisme et le fatalisme, et qu'il était mieux lié et moins irreligieux que les autres.

Le système de Blount était calqué sur celui d'Herbert; mais il poussait l'indulgence jusqu'à délivrer les méchants de la crainte des peines éternelles. Il aimait mieux croire à un Dieu infiniment bon, qui n'avait pas créé l'homme pour être malheureux. Avant de mourir, Blount reconnut ses erreurs, et les rétracta.

Le déïsme d'Herbert et de Blount prit un plus grand essor avec Hobbes, qui, se laissant emporter pas son indignation contre les séditieux et les rebelles, ne voyait dans l'espèce humaine que des sectaires du puritanisme. Sa

théorie se fonda sur la confusion de l'état corrompu avec l'état naturel. Dans ce système, la distinction du bien et du mal dépendait de la loi. Il faisait de Dieu un être matériel, dont l'existence ne pouvait être prouvée par la raison. Selon lui, l'athéïsme ne rendait ses disciples coupables que d'imprudence, et non d'impiété. Hobbes rejetait l'idée de l'immortalité de l'âme et de la liberté humaine. Il attribuait l'établissement des religions uniquement à la politique des princes, et, par une singulière contradiction, il engageait les princes à les détruire pour mieux consolider leur autorité, en les avertissant qu'ils étaient les gardiens de la conscience des peuples, et que l'Eglise n'était qu'un instrument de puissance entre leurs mains. Herbert et Blount n'avaient eu en vue que l'établissement d'une religion naturelle sur les ruines de la religion révélée, et s'étaient arrêtés au déïsme. Hobbes, dominé par l'esprit de contradiction, attaqua toutes les idées reçues sur les choses liées au bonheur des hommes.

Le projet de Locke n'avait pas été d'attaquer la religion chrétienne; mais il la trouva sur son chemin, et lui porta de rudes atteintes. Descartes avait admis des idées innées : Locke soutint, au contraire, avec les stoïciens, qu'il n'y avait rien dans l'entendement qui n'eût été auparavant dans les sens, et que l'idée même de Dieu nous venait des sens. Tout en affirmant l'immortalité de l'âme, il s'en tenait à la seule révélation, et c'est lui qui ébranla le premier cette doctrine antique et populaire, en brisant l'enchaînement des raisons qui l'avaient établie. Sur la question de la liberté humaine et sur les vertus et les vices, Locke n'avait fait que jeter la confusion et la contradiction. Sans être fataliste, il aboutissait au fatalisme. D'après lui, la connaissance des devoirs naturels, celle des

maximes de la morale, étaient affaire de raisonnement et de calcul : le sentiment n'y entrait pour rien. Il ne croyait pas d'ailleurs que Jésus fût le Messie. En politique, il était pour la souveraineté du peuple. Il était devenu une sorte d'évangéliste du philosophisme.

Le plus zélé des disciples de Locke fut Collins, qui porta coup à la foi par son *Essai sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain.* Il enseignait qu'il y avait incompatibilité entre la prescience divine et la liberté humaine, et que l'âme n'était pas immortelle. Ce fut un des plus ardents champions de la liberté d'examen; mais, de proposition en proposition, il arrivait à conclure que l'examen n'avait rien de certain. Il en voulait à la révélation, et surtout à celle de l'Ancien-Testament. Il contestait l'infaillibilité de l'Eglise, et représentait les apôtres et Jésus-Christ lui-même comme des faussaires et des imposteurs continuellement occupés de fraudes propres à corrompre l'histoire et la vérité. Le but principal de son système était de saper les fondements du Christianisme en anéantissant une des preuves essentielles de sa divinité, qui est l'accomplissemenl des prophéties dans la personne de Jésus-Christ. Quelque faibles que fussent en eux-mêmes les arguments de Collins, son livre n'en produisit pas moins une grande sensation par la hardiesse des assertions et l'art avec lequel elles étaient développées. Voltaire, qui s'était établi juge de toutes les controverses, se mêla aux disputes que soulevaient les théories de Collins, et prit parti pour lui. Il vantait comme un profond dialecticien et un grand érudit cet homme qui du socinianisme était tombé dans le déisme, et qui était un des plus saisissants exemples de l'égarement humain.

Voltaire avait aussi prodigué ses louanges à Tindall, qui n'avait jamais rien cru dans le fond de son cœur. Tindall contestait à l'Eglise sa constitution divine et indépendante, et voulait lui ravir son pouvoir législatif, pour le transporter à la puissance séculière, abolir toute discipline ecclésiastique, et anéantir même l'existence du ministère chrétien et de l'Eglise chrétienne. Il alla jusqu'à déclarer que toute révélation divine était impossible et inutile, et qu'il ne pouvait y avoir d'autre loi que celle que dicte la raison. Tindall tomba ainsi dans le pur déisme. Voltaire l'appelait « l'intrépide défenseur de la religion naturelle ».

Voltaire ajoutait que Toland avait porté des coups plus redoutables à la foi chrétienne que Tindall. Toland avait commencé par enseigner qu'il n'y a rien dans l'Evangile au-dessus de la raison; que le nom de mystère était donné à tort à la doctrine évangélique, et qu'on ne pouvait distinguer les livres formant le canon de l'Eglise des livres apocryphes. Quant à l'immortalité de l'âme, Toland traitait cette doctrine de préjugé populaire et d'invention de la politique. Les pratiques du christianisme lui paraissaient aussi superstitieuses que celles du paganisme. Il n'admettait au fond d'autre Dieu que la nature et le monde, soumis à un pur mécanisme. Toland mit le comble à l'impiété en publiant un dernier ouvrage où il proclama le panthéisme et l'univers divinisé.

Woolston, qui vint après Toland, s'en prenait surtout aux miracles, et traitait d'absurde le récit des évangélistes.

Shafterbury fut le premier à formuler le système de l'optimisme. Son but était de prouver que la corruption des mœurs faisait plus de mal à la religion que les sophismes

de l'incrédulité; qu'il est essentiel au bon ordre de la société que tous les hommes soient vertueux, et que l'homme jouit de la seule mesure de bonheur dont son être soit susceptible sur la terre. C'était là un rêve chimérique, qui, sous une apparence religieuse, était étroitement lié au théisme. Shafterbury se faisait un jeu de la révélation et de la religion chrétienne. Il aurait voulu, comme Hobbes, soumettre le culte, dans ses dogmes et sa discipline, au gouvernement de l'État.

Mandeville avait un système qui pouvait se résumer ainsi : « L'homme n'est point naturellement sociable. Les sociétés ne se forment et ne se soutiennent que par les vices et les illusions. Le vice et la vertu sont affaires de convention. Les sentiments vertueux sont tous viciés par les motifs qui les animent. »

Les autres sectaires étaient Jérémie Taylor, de la secte des Eclectiques; Tilloston, adversaire fougueux de l'éternité des peines; Swift, dont les théories étaient un singulier mélange d'incrédulité et de croyance; Warbuston et Wollaston, Asgil, Tranchard, Gordon, Coward et quelques autres dont les idées rentraient dans les systèmes des grands sectaires.

XVI.

Voltaire et le philosophisme. — Tabaraud et le philosophisme. — Origine du philosophisme. — Montaigne et Lamothe-Levayer. — Bayle, père du philosophisme. — Montesquieu et Fontenelle. — Voltaire. — Le lockisme et le cartésianisme. — Goût de la France pour les doctrines anglaises. — Louis XV. — Louis XVI. — Rudes et savantes attaques de Tabaraud. — La souveraineté du peuple. — L'Histoire du philosophisme français perdue.

C'était, à l'époque où écrivait Tabaraud, une idée assez généralement répandue que le philosophisme nous était venu d'Angleterre. Voltaire l'avait dit plus d'une fois, et il s'en était expliqué ainsi avec Helvétius : « Nous ne sommes pas faits en France pour arriver les premiers : les vérités nous sont venues d'ailleurs ». Il faisait même concourir l'introduction du philosophisme en France avec son voyage à Londres, et il lui plaisait de se mettre à la tête des ennemis du Christianisme. Il est certain que Voltaire donna, vers ce temps, une forte impulsion aux esprits pour les faire tourner vers les théories venues d'Angleterre ; mais Tabaraud était de l'avis de d'Alembert, et croyait au contraire que la France avait, au XVIIe siècle, donné aux Anglais le goût de la philosophie, et que cette science nous était revenue d'Angleterre, confuse et corrompue.

Pour Tabaraud, la véritable origine du philosophisme remontait à la révolution qui se fit au XVIe siècle dans les idées politiques et religieuses, à la Réforme, et à cette inquiétude qui, à la faveur des nouvelles doctrines, s'empara de toutes les intelligences. Montaigne et Lamothe-

Levayer avaient bien, dans leurs écrits, un fonds de scepticisme; mais il faut se garder de les classer parmi les pères du philosophisme, et de donner ce nom à quelques hommes de la Régence et du règne de Louis XIV, philosophes voluptueux, moins incrédules par système, que par indifférence. C'est Bayle qui a mérité le titre de précurseur et de père de la philosophie du XVIIIe siècle. Montesquieu, en prêtant à la doctrine de Bayle le voile de l'allégorie, et Fontenelle, en soumettant toutes les vérités à une dissolvante analyse, avaient aidé à propager les idées qui devaient bouleverser le royaume.

L'Angleterre donna à la philosophie qui régnait en France une forme attrayante et nouvelle. Voltaire, qui avait laissé entrevoir ses secrets penchants dans l'*Epître à Uranie* et dans *la Henriade*, trouva, à son retour de Londres, les consciences agitées par les rigueurs exercées contre les calvinistes, contre Port-Royal, l'évêque de Senez et les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard. Le Gouvernement, au lieu d'apaiser ces disputes, ne fit que les envenimer par d'injustes et inhabiles coups d'autorité, et que livrer la religion à la dérision des incrédules. C'est alors que Voltaire, franchissant toutes les barrières, et déchirant tous les voiles, s'attaqua hardiment à tous les dogmes, aux miracles et aux mystères, à la tradition et aux prophéties. L'élan était donné : les frondeurs et les philosophes se multiplièrent et couvrirent la France. Ce fut une sorte de séduction. On était charmé par les poésies de Voltaire; ses *Stances sur la mort de Mlle Lecouvreur, Zaïre* et *Brutus* n'étaient que de violentes déclamations contre les lois et la religion du pays.

Ce succès lui donna une audace et des forces nouvelles. Il écrivit aussitôt le *Dictionnaire philosophique* et ses

Lettres sur les Anglais, où il discourait avec son style merveilleux sur la théologie, l'histoire et les sciences de toute espèce. Descartes, Mallebranche et Pascal y étaient vivement atteints par ses coups et ses épigrammes; les philosophes anglais, Locke surtout, étaient proclamés par lui les précepteurs du genre humain.

On vit alors le lockisme devenir affaire de parti, et le cartésianisme être en butte aux attaques et aux proscriptions. Pourtant les doctrines de Descartes, adoptées à Port-Royal, résistèrent à cette invasion du philosophisme anglais, et purent contenir encore les écoles hésitantes; mais la sombre et tumultueuse armée de l'Encyclopédie pénétra partout, et entraîna la France dans ce grand mouvement de l'esprit humain. Avant de commencer sa révolution politique, le royaume avait ouvert ses frontières à la révolution philosophique. Au sortir de la Fronde et de la Régence, les doctrines anglaises plaisaient au génie de notre nation.

Louis XV n'était pas assez aveuglé par les débauches du Parc-aux-Cerfs pour ne pas prévoir les conséquences désastreuses de l'introduction du philosophisme anglais dans le royaume. « La mode des rois se passe », disait-il un jour à ses courtisans; il est vrai qu'il ajoutait : « Après moi le déluge ! » Les philosophes, qui connaissaient son âme molle et pusillanime, appelaient à eux toutes les classes de la société pour faire brèche à la couronne. Louis XVI, éloigné de soupçonner tous les dangers des théories anglaises, s'entoura d'hommes qui les propagèrent, en affectant un dédain public pour les opinions religieuses. On entendit alors chanter dans Paris une « prophétie turgotine » qui fut une sorte d'hymne funèbre

de la religion et de la monarchie. La Révolution allait achever ce que Voltaire avait commencé.

Telles étaient les idées et les opinions de Tabaraud. Je les ai froidement analysées, en suivant une à une les pages de son livre, ingénieuses à la fois et élevées, profondes et fertiles en idées. Son esprit vif et tout français, loin de s'asservir aux formes abstraites et sèches de la philosophie, se plie sans effort à un langage clair, ayant de la lumière et du relief. La teinte grise des premières lignes a disparu dans la chaleur de l'action. Ce n'est pas de Tabaraud qu'on pourrait dire qu'il a voulu faire une marche couverte : il attaque l'ennemi de front et visière levée, Herbert et ses doctrines sur le déïsme, Collin et son incrédulité aux miracles, Tindall et ses contradictions, Toland, Woolston et tous les sectaires anglais. Sa foi dans les croyances chrétiennes éclate par moments :

« Cette foi, ferme, stable et inaltérable, ne se trouve que dans l'Église catholique. Lorsque, en effet, on s'est bien positivement assuré que Dieu a parlé, que sa parole nous a été transmise, sans aucune altération substantielle, en constatant par l'application des règles connues le fait matériel de la révélation ; lorsque l'autorité que Dieu a établie pour déterminer ce qui dans sa parole surpasse l'intelligence humaine en a fixé le sens d'une manière invariable, dès lors il ne doit plus s'élever de doutes réels dans un esprit raisonnable, et les prétendues contradictions entre les vérités évidentes et les vérités révélées sont reléguées dans le pays des chimères. Substituez à cette méthode la voie de l'examen des choses révélées, avant de vous être assuré qu'elles le sont, vous verrez sortir de cette vicieuse méthode des dogmes aussi mul-

tipliés et aussi disparates qu'il y a de différentes trempes d'esprit. »

Mais il y avait un point sur lequel Tabaraud s'égarait : c'était sur le principe de la souveraineté du peuple. Là sa thèse faiblit, et Locke a raison. Il est plus fort et plus vrai quand il défend Pascal contre les critiques et les railleries de Voltaire : il est alors sur son terrain et véritablement maître.

Dans ces controverses philosophiques et théologiques, Tabaraud est bien de la famille d'Arnauld, de Nicole et de du Guet. Son style n'avait pas le nombre et l'harmonie, mais il était ferme, et par moments plein d'éclat. Chez lui, les éclairs sont rares ; il y en a pourtant de longs et de brillants dans cette *Histoire du philosophisme anglais*. Il n'est pas de ceux qui plient quelquefois et font des concessions aux adversaires : on dirait au contraire qu'il a toujours peur de n'être pas assez vigoureux et assez brave, semblable à un soldat qui ne veut point remettre son épée au fourreau. Il a le trait moins aiguisé que profond. Le style, sévère, sent la lampe et le travail ; mais l'émotion y domine, et se soutient jusqu'au bout. On n'aurait à reprendre que quelques pages mal liées au sujet, et qui semblent écrites à des heures de distraction. Mais du milieu de toutes ces pages éloquentes et enflammées il se dégage un cri d'angoisse pour la foi violentée, et comme un sanglot de la civilisation blessée au cœur.

Ce livre est l'œuvre capitale de Tabaraud. Le *Journal de l'Empire* et *la Gazette de France* l'annoncèrent comme un des plus beaux livres du temps, et Bergasse n'avait pas assez de louanges pour en vanter le fond, l'intérêt des détails et le style. Une autre œuvre perdue pour nous

était l'*Histoire du philosophisme français*. Tabaraud avait trouvé là un large champ à parcourir, ainsi que le lui écrivait Mgr de Montazet dans une lettre empreinte d'une paternelle affection. C'est un malheur que ce grand travail ait été détruit. Il devait y avoir de belles pages sur Descartes, Condillac, Diderot, les encyclopédistes et tous les philosophes du XVIIe siècle. Rien n'est resté de ce manuscrit, que des mains légères ou impies ont égaré ou brûlé.

XVII.

Protestation de Tabaraud contre la suppression de la paroisse Sainte-Marie. — Relations avec Grégoire. — Livre de Tabaraud sur le célibat des prêtres. — Livre de Tabaraud sur la réunion des communions chrétiennes. — Histoire des projets de cette réunion. — Idées de Tabaraud à cet égard. — Belle page de la fin. — Brochure de Tabaraud sur la question de l'habit clérical.

C'est vers ce moment où Tabaraud publiait son *Histoire du philosophisme anglais* qu'il entra en lutte avec le conseil de la commune de Limoges. Ce conseil avait décidé que la succursale de Sainte-Marie serait supprimée et réunie à celle de Saint-Étienne, qui aurait été érigée ainsi en cure de première classe. Tabaraud se chargea de protester contre une décision qui froissait les familles groupées autour de Sainte-Marie, et de châtier par de mordantes paroles l'ambition du curé de Saint-Étienne. Le conseil de la commune ne poussa pas les choses plus loin.

Tabaraud écrivait et travaillait sans relâche. Grégoire l'engageait à refaire les prétendus Mémoires ecclésiastiques de Picot; mais ce n'était pas vers ces travaux que s'étaient tournées ses idées. Il se mit à l'œuvre, et lança son écrit sur *le Célibat des prêtres*. Mais dans ces pages serrées, le souffle manque : rien d'élevé, rien de tendre, rien de profond. Tabaraud ne traite la question qu'au point de vue historique. Le côté humain et philosophique est resté dans l'ombre, comme si le sacrifice du prêtre voué au célibat était toujours au niveau des forces de l'homme, et comme si Luther n'avait point existé. Le

cœur de Tabaraud était sans défaillances. Dans cette loi de l'Église, il ne voyait qu'une règle toute naturelle, sous laquelle il fallait s'incliner sans souffrance intérieure et sans murmure : il n'apercevait du sacrifice ni la peine ni la grandeur.

Une grande et noble idée tourmentait son âme : c'était de détruire par la réunion de toutes les communions chrétiennes la cause la plus active des troubles qui avaient agité l'Europe durant près de trois siècles. Des hommes d'État, des philosophes, des théologiens, M. Lucet, l'archevêque de Besançon, M. Moliner, M. Rabaut le jeune, M. de Beaufort, avaient creusé cette idée simple en elle-même, mais pleine de difficultés dans les moyens d'exécution. Il en était un qui, pour trancher le différend, était allé jusqu'à proposer à Napoléon de joindre à son titre d'empereur celui de pontife. L'unité politique amenait à l'idée de l'unité religieuse. Chacun apportait à son œuvre ses idées politiques, ses systèmes et ses intérêts. L'inutilité de ces tentatives n'aboutissait qu'à l'indifférence en matière de religion. En face de ce danger, Tabaraud comprit vite qu'une réunion de communions chrétiennes devait être fondée sur la persuasion et la tolérance, et c'est pour mieux repousser les idées des philosophes et des fanatiques qu'il entreprit d'écrire l'histoire de leurs tentatives échouées.

Tabaraud remontait au projet de réunion entre les Chrétiens réformés et ceux de la confession d'Augsbourg et aux efforts des réformés pour s'unir aux protestants dans le but de porter de plus redoutables coups à l'Église catholique. La discussion des points controversés, au lieu de rapprocher les sectes, les ayant séparées davantage, il y eut, on le sait, un projet de réunion entre les catho-

liques et les luthériens ; mais, malgré les négociations de François Ier avec Melanchton et de Bossuet avec Leibnitz, la réunion devint encore plus difficile. On en vint à un autre projet de réunion entre les catholiques et les calvinistes, aux conférences de Bade, de Saverne, de Berne, au colloque de Poissy et aux projets d'Henri IV et de Richelieu. Mais les réformés de Zwingle et de Calvin étaient plus résistants que ceux de Luther. Après bien d'autres projets évanouis, parurent les conciliateurs et les médiateurs, Erasme et son disciple Vicelius de Fulde, et toute une légion d'hommes savants, depuis Cassandre et Acunée jusqu'à Leibnitz et Bacon.

On doit penser que les théologiens catholiques ne manquèrent pas de tenter cette grave entreprise de la réunion des communions chrétiennes. Ils ne voulaient pas de transaction, comme les protestants : ils entendaient ramener tout à l'unité. S'ils n'atteignirent pas le succès, ils eurent du moins plus d'accord et d'uniformité dans les idées que les hommes de la Réforme. Mais Camus, Bossuet et les autres travaillèrent vainement à ce que l'un d'eux appelle l'avoisinement des protestants vers l'Église catholique. Plus tard, quand le premier consul eut rendu les églises au culte, M. de Bonald et quelques théologiens catholiques ou protestants essayèrent d'éteindre le schisme ; mais leurs efforts furent impuissants.

Tabaraud ne se faisait pas illusion sur l'éternelle durée de ces disputes. Il aurait voulu que les protestants eussent cédé sur certains points de doctrine, en promettant que les catholiques cèderaient à leur tour sur des points de discipline. Il pressentait pourtant que sa voix se perdrait dans le désert. Ce qu'il tenait surtout à prouver, c'est que les catholiques étaient en droit de pro-

poser aux protestants leur réunion à l'Église romaine, et que les protestants ne pouvaient exiger des catholiques leur entrée dans la Réforme. Il faisait retomber sur les protestants toutes les conséquences de ces divisions.

Ce livre peut être regardé comme une suite à l'*Histoire des variations*. Il eut un immense succès en Allemagne et en Angleterre. Le baron Starck et Butler recommandaient à leurs amis de le bien lire d'un bout à l'autre.

Dans la partie dogmatique autant que dans la partie historique de ce livre, le style, clair et précis, ne se dément jamais ; la logique est pressante ; il n'y a ni longueurs ni colères : c'est un ton de modération trop rare en ces sortes de discussions, et ce n'est pas sans un sentiment de joie chrétienne qu'on lit les dernières et belles paroles du livre de Tabaraud : « Quel que soit le résultat du mouvement imprimé aux esprits vers une réunion qui est l'objet de tant de vœux et le sujet de tant de projets, nous devons attendre de l'esprit du Christianisme, dont les deux sociétés font profession, et de l'amour de la paix, que leur intérêt commun et le bien de la société les engagent à maintenir, qu'elles feront régner entre elles une parfaite harmonie dans leurs rapports extérieurs, en laissant à la Providence le soin de les rapprocher d'une manière plus intime par la profession d'une même foi, lorsque le moment arrêté dans les secrets conseils de Celui qui dispose des cœurs en sera arrivé ».

Tabaraud se laissait aller à un ton plus vif en traitant la question de l'habit clérical. Un évêque ayant défendu à ses prêtres de remplir leurs fonctions dans les églises sans être revêtus de la soutane, l'ancien Oratorien lança contre lui une protestation pleine de verve, de savoir et de juste malice, où il traitait l'ordonnance de l'évêque de

vicieuse dans la forme et dans le fond, et d'un caractère non canonique. Il la déclarait indigne des sentiments paternels qui doivent inspirer les évêques, et il la classait dédaigneusement parmi ces sentences dont le pape Gélase avait dit qu'elles ne sauraient lier ceux qui en seraient atteints ni leur imposer le besoin de s'en faire délier.

XVIII.

Vie de Fénelon, par M. de Bausset. — Fénelon et Mme Guyon. — Rupture de Bossuet et de Fénelon. — Condamnation de Fénelon et sa soumission. — Première lettre à M. de Bausset par Tabaraud. — Seconde lettre à M. de Bausset.

Tabaraud allait s'attaquer à un autre évêque. L'ancien évêque d'Alais, M. de Bausset, venait d'écrire une Vie de Fénelon, dont l'âme pure et la poétique imagination se laissèrent un moment égarer par l'exaltation de Mme Guyon. Qui ne connaît l'histoire de cette femme rêveuse et mélancolique, foyer de piété, de grâces et d'éloquence passionnée, entraînée par son imagination vers la secte du Quiétisme? Ses récits mystiques avaient ravi et enflammé Mme de Maintenon et Fénelon. Les esprits sévères s'alarmèrent de ces nouveautés, qui cachaient une hérésie; une clameur s'éleva contre le *Commentaire sur le Cantique des cantiques* et le *Moyen court pour faire oraison*, publiés par Mme Guyon. On l'emprisonna. Fénelon, touché de cette persécution, essaya de défendre la prisonnière; mais les doctrines de Mme Guyon furent condamnées par les conférences ecclésiastiques d'Issy.

C'est alors qu'éclata la rupture entre Fénelon et Bossuet, qui avait été des plus ardents à poursuivre l'hérésie. Ils étaient liés d'une amitié étroite; mais, à peine Bossuet eut-il aperçu de son œil d'aigle les erreurs de son ami, qu'il brisa sans pitié l'homme sous l'idée. L'archevêque de Cambrai, pressentant quelque coup de foudre, se retira dans son diocèse, et écrivit les *Maximes des Saints* pour

manifester son innocence de foi. Bossuet fulmina contre ce livre de cruelles censures, et Rome ne tarda pas à condamner l'œuvre de Fénelon. On sait avec quelle touchante et noble résignation le grand archevêque accueillit la bulle du Pape. Il allait monter en chaire au moment où lui parvint cette nouvelle. On ne le vit ni pâlir, ni rougir : il s'agenouilla, le front dans les mains, et, changeant tout-à-coup le plan de son discours, il se releva avec la sérénité de son inspiration ordinaire, et parla avec une onction pénétrante sur la soumission absolue due à la légitime autorité des supérieurs.

M. de Bausset, en racontant cette lutte de Fénelon avec Bossuet, par un défaut habituel aux panégyristes, avait dépassé le but. Pour mieux relever les qualités de l'archevêque de Cambrai, il avait rabaissé celles de l'évêque de Meaux. Attaquer Bossuet c'était attaquer l'oracle de l'Église gallicane : Tabaraud entreprit aussitôt de réfuter le livre de l'ancien évêque d'Alais, et écrivit sa *Première lettre à M. de Bausset.*

Il a été dit de cette lettre qu'elle avait plus d'érudition que de raisons solides. On ne peut s'empêcher pourtant de reconnaître que Tabaraud sut prouver à M. de Bausset qu'il était possible de rendre un juste hommage à Fénelon, sans chercher à ternir les vertus et la gloire de Bossuet. Ce qui le tourmentait le plus, c'est que l'esprit irréligieux du siècle s'embarrassait moins du fond de la question que de la forme, et que, loin d'applaudir à la victoire de celui qui fit triompher la vérité, on la taxait d'intolérantisme, tout en rendant suspecte la fausse tolérance du vaincu. Tabaraud mettait en lumière aussi bien la part de Bossuet que la part de Fénelon dans cette controverse fameuse. L'ancien évêque d'Alais avait ac-

cueilli sans les discuter tous les griefs de l'archevêque de Cambrai contre l'évêque de Meaux : Tabaraud, avec une fermeté qui ne s'altéra jamais, lui reprocha cette partialité qui était le cachet de son livre. Certes la lutte avait été rude de la part de Bossuet, mais il faut se souvenir de ce qu'il disait lui-même pour sa justification : c'est que, s'il avait apporté de la mollesse dans une querelle où il y allait de la religion, il aurait trahi une cause sainte dont la défense lui était confiée. « Si j'ai fait autre chose que cela, disait-il, qu'on me le montre ! Si c'est là ce que j'ai fait, Dieu sera mon protecteur contre les mollesses du monde et ses vaines complaisances. »

Cette première lettre de Tabaraud ne traitait que la question du Quiétisme ; mais, M. de Bausset ayant écrit dans son *Histoire de Fénelon* que l'esprit de Port-Royal avait soufflé sur Bossuet et sur ceux qui étaient avec lui, et que les hommes de Port-Royal n'étaient que des sectaires, des schismatiques et des hérétiques, Tabaraud, qui avait à cœur de venger la mémoire des solitaires, morts, selon son expression, les armes à la main contre les ennemis de l'Église, engagea de nouveau l'attaque contre M. de Bausset, et lui écrivit sa *Seconde lettre* pour soutenir la cause du Jansénisme et de Port-Royal.

XIX.

Port-Royal décrit par Mme de Sévigné. — Fécondité du désert. — Les solitaires et les religieuses. — Histoire de Port-Royal. — Les Jésuites et les Jansénistes. — Versailles et Port-Royal. — Coup-d'œil d'ensemble sur Port-Royal. — Côté politique de Port-Royal. — Côté philosophique. — Côté littéraire et côté moral. — Jours inattendus sur Port-Royal.

Port-Royal c'était « ce vallon affreux, tout propre à inspirer le goût de faire son salut », dont parlait Mme de Sévigné. « C'est, disait-elle, un paradis ; c'est un désert où toute la dévotion du Christianisme s'est rangée ; c'est une sainteté répandue dans tout le pays à une lieue à la ronde. Il y a cinq ou six solitaires qu'on ne connaît point, qui vivent comme les pénitents de Saint-Jean-Climaque. Les religieuses sont des anges sur terre : Mlle de Vertus y achève sa vie avec des douleurs inconcevables et une résignation extrême. Tout ce qui les sert, jusqu'aux charretiers, aux bergers, aux ouvriers, tout est modeste. Je vous avoue que j'ai été ravie de voir cette divine solitude dont j'avais tant ouï parler. »

Ce Port-Royal-des-Champs était bien, en effet, un désert avec ses religieuses et ses solitaires ; c'était la légende de ceux qui voyageaient en tremblant vers le Seigneur. Merveilleuse et divine fécondité des solitudes ! les plus savants esprits du XVIIe siècle venaient se retremper aux sources jaillissantes de cette étroite vallée de Chevreuse : Antoine Le Maître, Saint-Cyran, Sacy, Tillemont, la Mère Angélique, la Mère Agnès, la Mère Angélique-de-Saint-Jean, le grand Arnauld, Arnauld d'Andilly, Nicole, Fontaine, Lancelot, Pascal, les

pèlerins fatigués du monde, le prince et la princesse de Conti, la duchesse de Longueville, la duchesse de Luines, le duc et la duchesse de Liancourt, Mlle de Vertus et toute une légion d'âmes austères, héroïques et chastes, dont l'histoire ressemble à un drame touchant et sévère, où le chœur antique reparaît par intervalles avec ses chants de triomphe et ses gémissements, jusqu'au jour de la dispersion et de la destruction.

Cette histoire a été racontée; le champ a été moissonné. Ce n'était d'abord qu'un monastère de religieuses de l'ordre de Cîteaux qui avait besoin d'une réforme, comme la plupart des monastères au commencement du XVIIe siècle. Elle s'accomplit glorieusement par la fermeté d'une abbesse de dix-sept ans, Marie-Angélique Arnauld, celle qu'à Port-Royal on appela « la Grande ». Entre la famille des Arnauld et les Jésuites, la haine datait de loin. Déjà, sous Henri IV, un Arnauld avait plaidé contre *la Société*. Leur lutte sera longue et rude. L'abbé de Saint-Cyran devient directeur de Port-Royal, et Richelieu, auquel il porte ombrage, l'emprisonne au donjon de Vincennes. Cette persécution provoqua le zèle des esprits ardents, qui se sauvèrent du monde dans les cloîtres de Port-Royal. Se retirer au désert devint même une affaire de mode. Les seigneurs de la Cour, les grandes dames et la duchesse de Longueville elle-même vinrent chercher la paix à l'ombre du cloître. Ils ne voulaient confier qu'aux solitaires l'éducation de leurs enfants, et on vit alors fleurir ces belles et saines écoles qui jetèrent un si grand éclat dans le royaume. Un des enfants des écoles de Port-Royal n'avait pas de blason, mais un jour il s'appellera Racine.

On accusa les solitaires d'avoir, dans leurs idées, une

sorte de parenté avec les doctrines de Jansénius, évêque d'Ypres et ami de Saint-Cyran, et c'est alors que le Jansénisme entraîna dans sa querelle tout ce monde de solitaires, de religieuses, de poètes, de savants, d'hommes du monde et de femmes pieuses et courageuses, qui combattirent jusqu'à la mort. Les *Provinciales* sortirent comme la foudre de ces disputes, qui durèrent près d'un siècle, et que ni les bulles des papes, la Bastille, les exils, les souffrances, ni les plus cruelles persécutions, ne pouvaient éteindre. Elles troublèrent plus d'une fois le sommeil de Louis XIV, qui ne les étouffa qu'en faisant passer la charrue sur les ruines du monastère.

Dans ce siècle commencé par l'hôtel de Rambouillet, à quelques pas de Versailles, dont la splendeur était si grande que la France en était comme éblouie ; à côté de ces fêtes perpétuelles de l'amour, de la guerre et de l'intelligence, ces hommes recueillis et attristés, voués aux pénitences, au travail et à la persécution, entreprenaient une réforme, cherchaient à resserrer les liens flottants de l'Église par une discipline plus ferme, une croyance plus vive, et tentaient, au milieu d'une noblesse corrompue et d'un peuple attardé, d'inaugurer une bourgeoisie forte et chrétienne, intrépide et savante, et prête à toutes les conquêtes de l'esprit. Pendant que la ville et la cour se tenaient agenouillées aux pieds du grand roi, ces penseurs, ces hommes rudes et doux, inquiets de l'avenir et pressentant le XVIIIe siècle et Voltaire, gardaient fièrement l'indépendance de la pensée, s'abritaient au fond de leurs cellules, et gémissaient sur l'infirmité humaine et la tache originelle. Leur Thébaïde rappelait les ermitages de Bethléem et la cabane de saint Jérôme ; ils y creusaient l'œuvre de la Rédemption en écrivant livres sur livres ;

leurs fortes mains plantaient la croix sur les hauteurs de Chevreuse, afin qu'elle répandît au loin sa protection et son ombre.

Il faut, malgré soi, pénétrer dans ce cloître pour connaître l'histoire de ces persécutés. Sans reprendre la longue et confuse question des Propositions et du Formulaire, on peut jeter un coup-d'œil d'ensemble sur Port-Royal. Ce Port-Royal de la Mère Angélique et de Saint-Cyran fut une sorte de réforme, un retour aux voies étroites et saintes de la primitive Église, à la science, à la discipline et à la grâce. Au sortir du XVIe siècle, les esprits, allant vers l'incrédulité ou vers les doctrines du moine Pélage, qui croyait ne pas se tromper en affirmant que, pour aller au Ciel, l'homme n'avait besoin d'aucun secours d'en-haut, et que son libre arbitre lui suffisait, Jansénius et Saint-Cyran voulurent redresser la pente de ces croyances, et poussèrent un cri d'alarme au nom de la foi catholique et de la divinité de Jésus-Christ. Pour eux, l'Église avait cessé d'exister depuis cinq ou six cents ans : Saint-Cyran l'avait dit à saint Vincent de Paul. C'est alors que, après s'être plongé cinq ans dans d'incessants travaux, assis sur ce vieux fauteuil qui lui servait de lit et de table, dont parle Lancelot, que Jansénius écrivit l'*Augustinus*. C'était un appel au Christianisme primitif contre celui du jour, une protestation de la théologie augustinienne contre la théologie moins rigide des modernes. Il y exposait la pure doctrine de saint Augustin sur la grâce. Quant aux fameuses propositions, étaient-elles dans saint Augustin? étaient-elles dans l'*Augustinus?* Il faut dire avec Bossuet qu'elles étaient bien dans l'*Augustinus* en ce sens qu'elles étaient l'âme du livre,

mais que, sous le rapport de leur rédaction, elles étaient nées du concert des meilleurs cerveaux de Sorbonne.

De son côté, Saint-Cyran écrivit le *Petrus Aurelius*, où il développait cette thèse que l'Église était, non pas une monarchie, mais une sorte de république sous la conduite des évêques, égalant insensiblement les évêques au pape, et les curés aux évêques. Au-dessus, il mettait l'*esprit intérieur*, c'est-à-dire le directeur, ce qu'il sera un jour pour Port-Royal.

Saint-Cyran veut rendre les sacrements à la pureté native, et leur restituer leur primitive acception, telle du moins que saint Augustin et saint Chrysostôme l'avaient exprimée. Comme directeur, Saint-Cyran se rapproche de certains mystiques espagnols, Louis de Grenade, Jean d'Avila, et surtout saint Jean-de-la-Croix. Plus ils voyaient grandir leur siècle, et plus ils se sentaient petits devant Dieu. Les plus forts étaient les plus humbles. Tout ce qui était de l'homme avait été si souvent convaincu d'infirmité que les hommes de Port-Royal se jetaient avec plus d'ardeur entre les bras de Celui qui ne trompe point. La sombre prose du *Dies iræ* semble le chant naturel de cette piété. Leur monastère offre un spectacle particulier de grandeur morale. L'humble maison des solitaires devient, en plein XVIIe siècle, un foyer d'énergie spirituelle et de vie intérieure ; elle voulait régénérer et conquérir les âmes, et non le royaume ; elle partait de l'homme pour arriver à l'humanité. Mais Port-Royal avait sacrifié la liberté humaine à la grâce.

Richelieu fit enfermer Saint-Cyran au donjon de Vincennes, en disant que, si l'on avait enfermé Luther et Calvin quand ils commencèrent à dogmatiser, on aurait épargné aux États bien des troubles. Mais on n'enferme

pas les idées. Saint-Cyran attirait à lui et devait laisser après lui les héritiers de sa doctrine spirituelle, M. Singlin, M. de Saci, Lancelot, qui sont du vrai et du premier Port-Royal. Arnauld en dévie légèrement : il remplace l'esprit intérieur par la polémique; il rentre dans la voie véritable avec la *Fréquente communion*, qui frappe droit et juste par le sentiment moral et la doctrine du cœur et de l'esprit. Mais Arnauld est surtout docteur, comme Saint-Cyran fut directeur, M. de Saci prêtre, et Lancelot maître. Arnauld fut pour beaucoup dans la manie régnante à Port-Royal des procès-verbaux, des protestations, des relations, des écritures de toutes sortes. Arnauld était toujours mécontent quand les affaires paraissaient s'arranger : il craignait de ne plus avoir à lutter et à écrire.

Rome les traita comme des réformateurs égarés touchant aux confins du protestantisme. Rome, pas plus que Richelieu et Louis XIV, n'entendait d'ailleurs que la constitution du clergé fût changée. Dans les idées de Port-Royal, le clergé aurait formé un pouvoir moyen, gardant son indépendance vis-à-vis de Rome, et trouvant sa lumière et son guide dans la prière. C'était l'avènement de la haute bourgeoisie, de cette bourgeoisie parlementaire qui avait fait souche au XVIe siècle, et dont la sève vigoureuse se retrouvait dans la famille des Arnauld. La tentative de Port-Royal échoua.

Je me hâte de le dire, ce n'est que par là que Port-Royal a eu un côté politique. Ceux qui l'ont accusé d'avoir marché avec les ennemis du roi et les frondeurs l'ont calomnié. S'il a été lié avec les héros de la Fronde, il est loin d'avoir conspiré avec eux. On sait que cette accusation faisait rire le cardinal de Retz et Mme de Longueville, qui se connaissaient en intrigues et en complots.

Quand on parle de Port-Royal, on croit souvent qu'il n'y a eu dans ce cloître que de ténébreuses controverses sur le gros livre de l'*Augustinus* et les fameuses Propositions. En entrant sous la grille, et en avançant dans les couloirs, que de jours inattendus et que de rayons à la fois sévères et touchants, poétiques et tendres, ne rencontre-t-on pas devant soi?

Port-Royal a touché à toutes les manifestations de la vie sociale, religieuse, philosophique et littéraire de son temps : par Saint-Cyran et la Mère Angélique, au Jansénisme primitif, ce demi-schisme menaçant pour Rome; par M. de Saci, M. Singlin et M. Le Tourneux, à la direction des consciences et à l'éloquence de la chaire; par Arnauld et Pascal, aux luttes de la polémique, à la science et aux lettres; par Arnauld et Nicole, à la philosophie; par Racine, à la poésie; par Antoine Lemaître, à l'éloquence du barreau; par Lancelot, à l'éducation; par M. d'Andilly, à la cour. C'est là ce qu'on trouve dans le grand chemin de Port-Royal.

Dans les sentiers réservés, on rencontre Boileau, d'Aguesseau, Domat, Mme de Sévigné et l'hôtel de Rambouillet : l'autorité de la vertu et de la science des solitaires, leur morale austère en face de la morale plus facile des Jésuites et du probabilisme, les séductions de la disgrâce et des persécutions, entraînaient les âmes généreuses et augmentaient chaque jour le nombre des amis de Port-Royal : il ne faut pas chercher ailleurs le secret de l'attrait et des conquêtes rapides du Jansénisme; — dans d'autres allées, Mme du Plessis, Mme de Liancourt, Mme de Longueville, Mme de Sablé, la reine de Pologne, et bien d'autres.

Je n'ai rien dit encore des religieuses. Leur rôle a été

assez grand pour ne pas rester dans l'ombre. J'ai déjà nommé la Mère Angélique Arnauld et la Mère Agnès. Il y avait aussi la Mère Angélique-de-Saint-Jean, leur nièce, grand cœur et grand esprit, âme passionnée que rien n'effrayait, si ce n'est l'idée de l'éternité; la sœur Jacqueline, digne sœur de Pascal, et la sœur Anne-Eugénie, qui moururent de douleur et d'un scrupule excessif; Eustoquie de Bregy, précieuse, ayant lu Jansénius en latin, docte héroïne et chevalière de la grâce; la sœur Christine Briquet, tenant tête à l'archevêque, et sentant sa race parlementaire, une sorte de procureur sous le voile, et dont le seul nom faisait rire aux éclats M. Royer-Collard.

La liste serait longue de ces femmes vaillantes qui bravèrent les persécutions à l'occasion des disputes et du Formulaire, et qui furent exilées de leur monastère des Champs. Mais, en s'arrêtant à ces années orageuses, devant ces figures pleines d'un attrait sévère et devant ces caractères tout d'une pièce et vivant de l'amour de la vérité, on laisserait trop longtemps l'Oratoire. Je ne puis parcourir ce chemin : le détour en serait trop long, et je reviens aux Oratoriens.

XX.

Première direction des Oratoriens à Port-Royal. — Nuées chassées par Saint-Cyran. — Alliance entre Port-Royal et l'Oratoire. — Lettre de Bérulle. — Tabaraud défend Port-Royal, attaqué par M. de Bausset. — Révélation. — Réfutation railleuse, convaincue et émue. — Mot de Soanen. — Louanges de Bergasse. — Louanges plus réservées et avertissement de Mgr de Montazet. — Supplément à l'histoire de Bossuet et de Fénelon. — Polémique du *Journal des Débats*.

En fondant l'Oratoire, l'idée du cardinal de Bérulle, ami de Saint-Cyran, avait été de créer une congrégation de prêtres savants et vertueux, capables de bonnes actions et de sages enseignements. Mais en l'année où Port-Royal était tombé aux mains de M. Zamet, les Pères de l'Oratoire, Condren, Seguenot, et quelques autres, y avaient accès pour la direction, et ne suivaient guère les voies ouvertes par le cardinal de Bérulle. La dévotion y était petite et aisée, mystique, élégante et illuminée. La discorde entra au camp, jusqu'à ce que M. de Saint-Cyran, chassant toutes ces nuées, prit possession de la maison des Champs, et en devint le vrai et grand directeur. Patience ! l'Oratoire rentrera dans sa voie.

Entre Port-Royal et l'Oratoire, il y avait alliance depuis que les Jésuites, jaloux des Oratoriens, avaient cherché à entraver leur existence par des dénonciations ou des pamphlets, directement ou indirectement, ainsi que Bérulle l'écrivait à Richelieu dans une lettre empreinte d'une sainte colère. Depuis ce temps, les choses ont bien changé ; mais alors le Père Le Jeune, qui ressuscita l'éloquence évangélique, glissait du côté des solitaires, et

demandait, dans sa vieillesse, les conseils du grand Arnauld. Le célèbre Père Desmares se rendait à Rome pour soutenir devant le pape Innocent X la cause des évêques augustiniens contre les adversaires du livre de Jansénius et des Propositions.

Lorsque le Père Bourgoing eut envoyé, comme général de l'ordre, sa circulaire pour obliger les Oratoriens à signer la bulle d'Alexandre VII et le Formulaire, une grande agitation régna dans la Congrégation, d'où sortirent les meilleurs sujets qui avaient gardé un pieux souvenir à Saint-Cyran. C'est alors que Quesnel quitta l'Oratoire et le royaume pour aller mourir à Amsterdam, épuisé par ses travaux et ses combats; il avait pu du moins rencontrer dans ce pays bien des Oratoriens attachés au Jansénisme, et appelés dans les Flandres par le désir de Jansénius de renouveler dans le clergé la pureté des mœurs et la régularité de la discipline. L'évêque d'Ypres était loin de songer alors aux doctrines de l'*Augustinus* et aux Propositions : il ne voulait qu'opposer une savante et forte congrégation aux entreprises des Jésuites. Là seulement fut l'origine de leur liaison.

Les écoles de l'Oratoire procédèrent de celles de Port-Royal, mais avec un cachet moins austère et moins rigoureux. Le père Lami, le confrère Brienne et Rollin en ont eu un reflet. L'Oratoire garda toujours la tradition de son fondateur, et les nécrologes parlent de bien des amis des solitaires, le Père Maignart, qui, de l'abbaye de Saint-Cyran, passa à Port-Royal-des-Champs; le Père Gibieux, ami de Descartes; le Père Lecerf; le Père Archaimbaud; le Père Fauconnier, de la maison de Limoges; le Père du Juannet, savant théologien; le Père du Breuil, l'ami de Mme de Longueville, si doux et si

éclairé, qu'on l'appelait « les délices de la congrégation », et qui mourut, victime de la persécution des Jésuites, dans la citadelle d'Alais; le Père Sainte-Marthe; l'archevêque d'Utrecht, M. de Neercassel; Soanen, évêque de Senez, mort dans l'exil; du Guet, cœur charmant et tendre, sérieux et profond, que les *Nouvelles ecclésiastiques* appellent « le grand du Guet », et qui passe pour une vraie lumière chez les Jansénistes, et, un moment, le savant Père Thomassin, qui fut toujours lié avec Nicole. J'oublie le Père de La Tour, page avant d'être Oratorien, confesseur de Mme de Caylus, et qui fut des premiers à appeler de la bulle *Unigenitus* à un concile général. Saint-Simon le dépeint ainsi : « Un grand homme, bien fait, d'un visage agréable mais imposant, fort connu par son esprit liant mais ferme, adroit, mais fort par ses sermons, par ses directions. Il passait ainsi que la plupart de ceux de sa congrégation pour être Jansénistes, c'est-à-dire réguliers, exacts, étroits dans leur conduite, studieux, pénitents, haïs de Saint-Sulpice et des Jésuites, enviés des uns dans leur ignorance, et des autres par la jalousie du peu de colléges et de séminaires qu'ils gouvernaient, et du grand nombre d'amis illustres qui les leur préféraient. » L'Oratoire de Montmorency, selon l'expression du savant historien de *Limoges au* XVIIe *siècle*, M. Pierre Laforest, était devenu comme un centre d'où l'erreur doctrinale rayonnait sur la congrégation tout entière.

Tabaraud, avant d'entrer dans ce débat, et de défendre Port-Royal des attaques de M. de Bausset, va droit à l'adversaire et le frappe en pleine poitrine et au visage, selon le conseil de César. Il lui reprochait l'altération de divers passages dans le but de les faire concorder avec ses

opinions, des transpositions, des omissions et des changements dénaturant le sens des citations. Puis, tournant court et s'adressant à M. de Bausset, il lui disait : « Pensez-vous de bonne foi qu'il y ait dans le sein de l'Eglise un parti, une secte connue sous le nom de Jansénisme, qui en voulût à la foi de nos pères, et contre laquelle il était indispensable d'alarmer les pasteurs, de prémunir les fidèles? Je conçois, et j'en ai l'expérience, qu'on peut croire à une pareille chimère par préjugé d'éducation ou par esprit de corps, mais jamais par une conviction fondée sur un examen approfondi de la chose. »

Tabaraud riait, avec une gravité ironique, de l'accusation de cabale politique lancée contre Port-Royal, et vengeait Saint-Cyran, Arnauld, le Père Quesnel, des dénonciations passionnées qui les avaient poursuivis pendant leur vie. Il se met alors à faire cette révélation : « Les Jésuites, pour obtenir une condamnation formelle de l'*Augustinus*, chargèrent le syndic de la Faculté de théologie, Cornet, les Pères Petau, Sirmon, Rabaudon et Nouet d'en faire un extrait en cinq Propositions ». Il reprend ensuite l'histoire du Jansénisme, les questions de l'appel et du Formulaire, le fait et le droit, et toutes ces disputes qui devaient entraîner les colères de Louis XIV et la destruction de Port-Royal. Vers la fin, après avoir relevé les contradictions et les erreurs, il ne défend plus, il attaque. Il accuse l'ancien évêque d'Alais d'entretenir l'esprit de schisme qui n'avait que trop survécu, dans certaines têtes, aux troubles civils et religieux du pays. Il ajoute : « J'ai trouvé le célèbre évêque de Meaux en opposition de principes avec l'archevêque de Cambrai. Votre système de conciliation pour les réunir et leur faire

combattre de concert cette fameuse hérésie dont, depuis près de deux siècles, on n'a pas encore pu parvenir à constater la réalité et à fixer le siége n'est pas très-satisfaisant. Il ne faut rien moins que toute la flexibilité de votre génie pour donner à ce système paradoxal ces couleurs séduisantes qui vous font peut-être illusion à vous-même. »

Le fond de la réponse de Tabaraud avait quelque chose de sec et d'accablant. Sa réfutation reste toujours convaincue et rude. C'est bien à lui qu'on aurait pu adresser ce mot de Soanen à Rollin : « Votre nom se lira avec distinction parmi les braves d'Israël ».

Bergasse, l'avocat de Kornmaim, l'adversaire de Beaumarchais, le fougueux constituant, se hâta de louer Tabaraud pour son courage et son ardeur à défendre la bonne cause : « Que Dieu, lui écrivait-il, qui a formé vos mains aux combats et qui les a rendues propres à la guerre vous comble de ses bénédictions !.... Je suis ravi que vous ayez osé élever la voix dans ce siècle pourri où la vérité n'est rien et où la politique est tout. Continuez à couvrir d'ignominies la face de ces calomniateurs : ils ne se convertissent pas. Dieu ne vous en tiendra pas moins compte. »

L'ancien archevêque de Lyon, Mgr de Montazet, mettait plus de réserve à ses louanges. Il trouvait les *Lettres* de Tabaraud à M. de Bausset solides, logiques et vigoureuses, « trop vigoureuses peut-être, la raideur touchant à la vigueur, et n'y ajoutant rien de bon ». Il lui adressait à son tour ce rude avertissement : « Quand on aime l'Eglise, quand on connaît les dangers d'une séparation à laquelle un zèle faux et ardent donnerait le nom de schisme ; quand on voit les matières sulfureuses qui fermentent dans le cratère du volcan, on y regarde à deux, à quatre, à cent

fois, avant de soutenir certaines thèses en opposition à ce qui est écrit, ou dit, ou cru depuis si longtemps, que c'est presque *semper;* en tant de lieux, que c'est presque *ubique;* par tant de gens, que c'est presque *ab omnibus* ».

Il faut en finir avec cette controverse, et avancer un peu sur le temps. A quelques années de là, Tabaraud, tourmenté de l'idée que M. de Bausset avait voulu mettre Bossuet au-dessous de Fénelon, publia le *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon.* Un gros volume fut consacré à rétablir la vérité qui lui semblait altérée, à l'aide du *Journal* de l'abbé Ledieu et des *Mémoires* de d'Aguesseau, et à signaler la partialité de M. de Bausset dans sa manière de peindre tous les caractères d'après les préjugés de ses amis.

L'évêque d'Alais aurait voulu faire de Fénelon un théologien aussi fort que Bossuet. Tabaraud soutint vaillamment que l'archevêque de Cambrai ne pouvait supporter le parallèle avec l'évêque de Meaux. Il rentra alors en pleine question du Quiétisme, des *Torrents* de Mme Guyon et des *Maximes des saints,* et raconta de nouveau cette guerre sainte qui devait aboutir à la condamnation et à la soumission de Fénelon. Tabaraud faisait peser sur l'archevêque de Cambrai toute la responsabilité de ces divisions qui avaient agité l'Eglise. M. de Bausset avait fait de l'évêque de Meaux un homme passionné, dur et ambitieux : Tabaraud le vengea noblement de cette accusation.

Du Quiétisme Tabaraud revenait au Jansénisme, au Formulaire, aux Propositions, aux *Réflexions morales* du Père Quesnel et à la bulle *Unigenitus.* Il lui importait peu que les Propositions fussent ou non écrites dans le livre de Jansénius, puisque l'on condamnait leurs

doctrines. L'avis de Bossuet sur la question du fait ne valait pas mieux à ses yeux que celui de Fénelon sur la question du droit. Selon lui, le cardinal de Bausset n'avait fait que s'égarer en cherchant à concilier entre elles ces deux autorités. Ce qu'il tenait surtout à montrer c'était l'opinion exagérée que Fénelon avait des Jansénistes et les maximes ultramontaines qu'il avait professées à cette occasion, et que Bossuet eût énergiquement répudiées.

M. de Bausset ne repliqua pas; mais le *Journal des Débats* vint se jeter à la traverse par un article de polémique irritante. Il accusa Tabaraud d'avoir été le détracteur de Fénelon. L'ancien Oratorien, à qui plaisaient ces sortes d'escarmouches, le prit sur un ton de hauteur et de dédain : « Quand un homme de mon état et de mon caractère est ainsi accusé, il est de son devoir de confondre ses dénonciateurs ». Et, pour mettre au grand jour la fausseté des allégations du *Journal des Débats,* il le renvoyait à un magnifique parallèle de Bossuet et de Fénelon placé aux premières pages de son livre. Jamais personne n'avait en effet rendu un plus bel hommage à l'archevêque de Cambrai. Cette lettre mit l'ennemi en déroute, et la polémique cessa.

XXI.

Tabaraud censeur de la Librairie. — Publication de l'Essai historique et critique sur l'institution canonique des Evêques. — Condamnation par l'Index. — Brochure sur une nouvelle édition de Bossuet. — Page pour Port-Royal. — Amour de Tabaraud pour Bossuet. — Le Dictionnaire universel et la Biographie universelle. — Lettre de l'archevêque de Besançon. — Lettres de l'archevêque de Toulouse, de M. de Saci et de Butler. — 1814. — Tabaraud, frappé de cécité, recouvre la vue. — Il est nommé censeur honoraire.

Tabaraud partageait sa vie entre Paris et Limoges, travaillant sans relâche et surveillant la publication de ses livres. En 1811, il fut nommé censeur de la Librairie. Il l'a ainsi raconté lui-même : « Je fus nommé censeur, sans avoir fait aucune démarche pour cela et sans m'y attendre. J'avoue que, dans l'exercice de ce ministère, j'ai constamment refusé mon suffrage à des ouvrages qui n'étaient propres qu'à fomenter le schisme désolant qui, depuis deux siècles, déchire le sein de l'Eglise gallicane, qu'à altérer les saintes maximes de cette Eglise, qu'à égarer la piété des fidèles par une foule de pratiques et d'historiettes contraires à l'esprit de la religion. Si c'est là faire une guerre active aux bons livres, aux livres religieux, je me reconnais véritablement coupable. Il est vrai que, ayant été sondé à deux reprises par le libraire du critique sur le projet d'une seconde édition de ses *Mémoires ecclésiastiques*, remplis de faits étrangement altérés et empreignés d'un esprit de contention et de schisme, j'avais déclaré avec franchise que l'ouvrage n'obtiendrait jamais mon approbation. *Inde iræ.* »

Tabaraud passait pour avoir de l'influence sur Pom-

mereul, directeur général de la librairie : aussi Picot l'avait-il accusé d'avoir fait la guerre aux livres de théologie qui contrariaient ses idées. On vient de voir comment Tabaraud entendait ses droits de censeur. Il encourut une autre accusation : on lui reprocha d'avoir, par une adulation envers le gouvernement impérial, enseigné schismatiquement qu'on pouvait se passer de Rome pour l'institution épiscopale. C'est en effet en l'année où l'Empereur tenait en captivité le pape, qui refusait les bulles aux prélats nommés, que Tabaraud publia son *Essai historique et critique sur l'institution canonique des Évêques*.

Ce livre n'était au fond qu'une réfutation des doctrines enseignées à cet égard par cette Société célèbre qui avait, selon l'expression de Tabaraud, « jeté un grand éclat dans l'Église, mais dont les utiles travaux furent malheureusement viciés, et par son ambition intolérante, et par la direction d'un chef étranger résidant au-delà des monts, ennemi par principe des maximes gallicanes ». Dans ce livre, dont la préface cherchait à concilier les théories avec celles du *Traité sur l'élection des Évêques*, publié en 1792, Tabaraud démontrait que le droit des métropolitains sur l'institution de leurs suffragants, et celui des conciles provinciaux sur l'institution des métropolitains, remontait aux temps apostoliques; qu'il avait été consacré par le concile de Nicée, et que rien ne saurait prescrire contre lui. En cas de refus des papes de délivrer les bulles d'institution aux évêques, Tabaraud proposait certains moyens de conciliation ; mais on entrevoyait sa tendance à vouloir passer outre, à traiter les papes « d'usurpateurs », et à revenir à l'ancienne discipline, en faisant instituer les évêques par les métropolitains.

Cette manière de traiter les choses se ressentait des idées françaises, jalouses de sauvegarder les libertés gallicanes. Le livre, en restant respectueux, avait quelque chose de dur et de hardi, qui lui attira la condamnation de la congrégation de l'Index.

On préparait alors à Versailles une édition de Bossuet. Tabaraud, craignant qu'elle ne fût exécutée dans un mauvais esprit, lança une brochure pour signaler le danger. A la dernière page on reconnaît vite un ami de Port-Royal : « Cette édition de Bossuet offrira des pièces intéressantes qui serviront à dissiper les injustes préventions que les ennemis de la paix ne cessent de répandre contre des personnes et des ouvrages dignes de l'estime publique; on s'y convaincra que ceux qu'on s'obstine à traiter de schismatiques et d'hérétiques sont les disciples de *saints* évêques, de prêtres *irréprochables*, sincèrement attachés à l'Eglise, auxquels Bossuet prodigua son estime en toute occasion; que les célèbres théologiens de Port-Royal se prêtaient avec la plus édifiante docilité aux corrections qu'il leur proposait pour cette version de Mons dont on avait voulu faire un brandon de discorde, et dans laquelle il ne trouvait qu'*un peu trop d'élégance;* que, dans l'approbation de leurs autres livres, il se plaisait à rendre hommage à leur singulier amour pour l'Eglise, à leur zèle pour la saine doctrine, à l'orthodoxie de leurs écrits; qu'il y parle de M. Arnauld en particulier comme d'un homme éminent en tout genre de science, qu'il se félicite d'avoir pour apologiste ce grand homme, qui, dit-il, défend l'Eglise avec tant de zèle et avec une application si infatigable ».

Cet amour de Tabaraud pour Bossuet et cette fougueuse surveillance de ses œuvres venait de source, et s'échappait

à tout moment. Le *Dictionnaire universel et historique* et la *Biographie universelle* ayant mal parlé de l'évêque de Meaux dans l'article sur Bossuet, Tabaraud releva dédaigneusement ces biographes légers, qu'il renvoyait comme des écoliers aux préceptes de Quintilien. Sur ce terrain, qui était brûlant, il avait trop de ressort pour passer le moindre écart à ses adversaires. Ces derniers ne sortaient de là que moyennant un rude choc et de fortes atteintes. C'était pour lui une sorte de chevalerie, et, pour défendre son drapeau, il s'armait de toutes pièces et frappait sans trève ni merci.

L'archevêque de Besançon, Mgr Le Coz, connaissait bien l'admiration de Tabaraud pour Bossuet. Il lui en parlait dans les termes les plus affectueux. Croyant même que Tabaraud préparait une vie de l'évêque de Meaux, il lui écrivait : « Pardon ! Monsieur, je vous parle d'un homme que vous, mieux que personne en France, avez tourné, retourné, examiné sous toutes les faces, et pour qui vous allez réveiller tous les accents de l'admiration de l'Europe. Je vous ravis des moments précieux. Pardon ! encore une fois ; annoncez-moi que je l'ai obtenu. » L'archevêque de Toulouse, Mgr Primat, et M. Sylvestre de Saci le louaient de défendre si bien Bossuet. Butler lui écrivait aussi d'Angleterre pour le complimenter sur les *Lettres à M. de Bausset*, et lui demander des conseils pour son *Histoire de l'Eglise anglicane*.

Nous touchons à l'année 1814. L'Empire va s'écrouler. Aux premiers jours de la Restauration, Tabaraud, frappé de cécité, recouvre la vue, et abandonne ses fonctions de censeur. Louis XVIII le nomme censeur honoraire. L'ancien Oratorien va publier son livre *Du Pape et des Jésuites*.

XXII.

Tabaraud publie son livre *Du Pape et des Jésuites*. — Pie VII et le Concordat. — Libertés gallicanes. — L'Empereur tombé. — Le pouvoir temporel. — La Société de Jésus. — Bulle de suppression et de rétablissement des Jésuites. — Conduite des Jésuites en France. — Cause de leur suppression. — Causes qui s'opposent à leur rétablissement. — Confiance en Dieu seul.

Tout a été dit sur les Jésuites, et je n'entends pas raconter leur histoire depuis saint Ignace de Loyola jusqu'aux plaidoiries d'Antoine Arnauld et aux arrêts du parlement, de leur casuistes à Pascal, de leurs élévations à leur effacement et à leurs chutes, et à toutes les vicissitudes de leur existence. Mais, de la part d'un homme qui avait voué un culte aux souvenirs de Port-Royal, pouvait-on s'attendre à une longue trève? Tabaraud était de ceux qui ne désarmaient point. Je le suis dans sa vie laborieuse, par son droit chemin et par ses écarts : je n'ajoute rien, et je ne retranche rien.

Aux premières pages de son livre, *Du Pape et des Jésuites*, Tabaraud raconte l'avènement de Pie VII au pontificat et la publication du Concordat. Le vieux gallican s'écrie : « Cette opération inouïe se fit sans observer aucune des formes canoniques, et au mépris des droits les plus imprescriptibles de l'Église gallicane, pour lesquels nos pères avaient combattu avec tant de vigueur et de persistance contre les prétentions romaines. Quoique la précipitation et le ton impérieux mis dans cette entreprise, à laquelle l'histoire n'offre rien de comparable, porte l'empreinte de l'intraitable despote qui pressait le pontife, on voit cependant que celui-ci n'était pas fâché de saisir

une si belle occasion pour étendre son autorité, et pour briser d'un seul coup les barrières sacrées qui séparent les libertés gallicanes des doctrines ultramontaines ». Il contestait ensuite au Pape le droit de destituer les évêques, en se fondant sur l'autorité de Fleury et de Bossuet.

Il y a quelque surprise à entendre Tabaraud, cet ancien censeur sous l'Empire, parler ainsi de l'Empereur tombé : « Un homme qui est parvenu à s'emparer d'une énorme puissance, tour à tour catholique, musulman, ultramontain, gallican, croit voir dans le rétablissement du culte catholique un moyen de consolider son usurpation; mais les mesures qu'il propose au Pape ne sont propres à le faire sortir de l'état de servitude sous lequel il gémissait que pour le faire tomber dans l'avilissement..... Tout le ministère sacerdotal a été mis sous l'absolue dépendance de la puissance séculière, sous la surveillance arrogante et tracassière des agents subalternes d'un gouvernement ombrageux; tous les actes du pouvoir épiscopal ont été soumis au contrôle d'un ministre laïque, qui n'avait lui-même d'autre règle que la volonté quinteuse de son maître : de là ces mandements dégoûtant de basses flagorneries et ce scandaleux catéchisme qui ont répandu tant d'opprobre sur l'épiscopat concordatiste. » C'est le style des mauvais pamphlets.

Au temps où nous sommes, il est curieux de voir comment l'ancien Oratorien s'engageait, au commencement de la Restauration, dans la dispute sur le pouvoir temporel des Papes. Ce n'est pas sans étonnement qu'on rencontre ces propositions dans le livre de Tabaraud : « Les domaines du Pape ne sont pas d'une nature différente de ceux des autres souverains : ils s'acquièrent, se conservent, se perdent et se recouvrent par les mêmes voies. S'ils

passent d'une puissance à une autre par des traités, ces traités en rendent la puissance légitime à l'acquéreur. S'ils deviennent la proie d'un envahisseur, le Pape a droit de protester contre la violence. Mais, comme il s'agit d'un objet purement temporel, il ne peut chercher à s'y maintenir par des censures qui ne peuvent être employées que dans les affaires spirituelles. A la vérité, les souverains pontifes prêtent serment, lors de leur installation, de les conserver et de les transmettre à leurs successeurs dans toute leur intégrité; mais ce n'est qu'un serment éventuel, dépendant d'événements qu'ils n'ont pu prévoir..... Il est sans doute déplorable de voir le vicaire de Celui qui a déclaré que son royaume n'était pas de ce monde abuser de son autorité spirituelle pour soutenir des droits temporels · il ne l'est pas moins de le voir, pour le même motif, plonger tant d'églises dans une désolante viduité. N'était-ce pas s'écarter évidemment de cette protestation contenue dans cette allocution déjà citée : « Que Dieu éloigne de » nous et qu'il ne permette pas que jamais aucune vue » d'avantage temporel nous occupe »?

Tabaraud, après avoir soutenu de nouveau les théories de son *Traité historique et critique de l'élection des Evêques*, en vient aux réactions qui suivirent la rentrée du Pape à Rome et au rétablissement des Jésuites. Je me reprocherais de résumer Tabaraud sur ce point. Il faut que je cite, de peur qu'on ne m'accuse de trop charger le tableau :

« De tous les reproches faits à la Société véritablement anti-sociale, celui dont on conteste le moins la justice, celui qui tient le plus essentiellement à son régime, c'est cette intolérance orgueilleuse qui la portait autrefois à ne vouloir souffrir de bien que celui qui était fait par elle ou

sous son influence, et à persécuter tous ceux qui se croyaient appelés à le faire sans se soumettre à son joug. Dès leur naissance, les Jésuites développaient les principes qui devaient diriger leur conduite et les distinguer de tous les autres corps religieux. Ils s'ouvrirent une vaste carrière, et cherchèrent à procurer à leur Société une existence politique dans le monde. Affranchis de toute autorité, le seul juge qu'ils reconnussent était leur général, constamment établi à Rome, toujours très-puissant auprès du Souverain-Pontife, dont l'infaillibilité n'eut jamais de plus zélés défenseurs, pourvu qu'elle ne contrariât pas leurs intérêts. Ils s'emparèrent partout de l'éducation de la jeunesse et de la direction des consciences; ils pénétrèrent chez les rois, chez les grands de toutes les classes, se rendirent extrêmement agréables par la souplesse avec laquelle ils savaient s'accomoder à la faiblesse de leurs illustres pénitents, et bientôt leur Société forma un corps puissant dans l'État.

» Ils composèrent un nouveau corps de théologie, qui révolta d'abord toutes les écoles, et qui sema dans l'Église des germes de division, lesquels depuis n'ont cessé de la troubler, et qui l'agitent encore aujourd'hui. D'une foule de maximes relâchées, répandues alors dans le monde, ils formèrent un monstrueux système de morale qu'ils ont constamment défendu, même depuis qu'il a été abandonné même par ceux qui en avaient fourni les éléments. Pendant qu'ils se faisaient, en Europe, des instruments de vexation des bulles qu'ils obtenaient de Rome contre ceux qui avaient combattu leurs molles doctrines, ils se jouaient dans les autres parties du monde des décrets du Saint-Siége qui condamnaient les erreurs et les superstitions par lesquelles ils

dégradaient la sainteté de la religion et en corrompaient la pureté.

» Depuis la première époque de leur apparition, il ne s'est pas passé un seul événement désastreux dans l'État, il ne s'est pas élevé un seul scandale dans l'Église, dont ils n'aient été dénoncés comme les auteurs ou les agents. Peut-être en a-t-on exagéré quelquefois les circonstances; mais, suivant l'adage populaire, *on ne prête qu'aux gens riches :* ils ne sont jamais sortis des discussions qui ont eu lieu à cet égard sans rester fortement entachés.

» C'est une chose remarquable dans l'histoire des Jésuites qu'ils se sont toujours et partout trouvés en opposition avec les corps ecclésiastiques séculiers et réguliers les plus recommandables par leur discipline et leur instruction, et qu'ils n'ont eu pour partisans que les plus ignorants, les plus relâchés, ou ceux dont ils avaient asservi la religion à leur système de doctrine et à leurs pratiques pharisaïques. C'est par la voie de ces obscures mais dangereuses corporations, auxquelles ils avaient légué leur esprit, que cet esprit s'est conservé, s'est propagé et s'est même accrû dans la génération présente.

» Des attaques plus ou moins fortes avaient été livrées aux Jésuites à différentes époques : ils étaient venus à bout de les repousser par leur dévoûment aux papes, par leurs intrigues dans les cours des princes, par leur souplesse auprès des grands et par le crédit que leur donnaient, dans le monde, ces congrégations de toute espèce où ils réunissaient et dirigeaient les chefs des familles et s'emparaient de la confiance des personnages les plus influents dans chaque classe de citoyens. Enfin le voile se déchira au milieu du dernier siècle : ils comparurent devant les tribunaux; leur procès fut instruit

dans toutes les formes, et les pièces de conviction furent mises sous les yeux du public. Proscrits par des arrêts solennels, ils disparurent de la plupart des États catholiques, et leur proscription fut sanctionnée par des édits émanés de l'autorité souveraine, revêtus de toutes les formes propres à caractériser une loi de l'État, et à lui en donner tous les effets.

» Dix ans après, leur extinction fut couronnée par l'autorité du Saint-Siége. Ils allèrent chercher un asile sous la protection d'un prince schismatique, où les foudres du Vatican ne pouvaient plus les atteindre. C'est dans cette retraite lointaine que s'est conservé le feu sacré de la Société des Jésuites; c'est de là qu'on le voit renaître aujourd'hui, ranimé par la même autorité qui, il y a quarante ans, semblait avoir épuisé toute sa puissance pour l'éteindre sans ressource; c'est de là enfin qu'il menace d'embraser de nouveau toutes les contrées où fument encore les débris des ravages qu'ils y avaient causés. »

Tabaraud s'attache à comparer la bulle de la suppression des Jésuites avec la bulle de leur rétablissement, qu'il attaquait en disant qu'elle avait été formulée *proprio motu*, et que ses clauses étaient de celles pour lesquelles les divers États catholiques s'étaient toujours réservé le droit d'examen et de révision, et même de suppression. Il concluait en affirmant que les hommes appelés par Pie VII « les plus vigoureux rameurs de la barque de Saint-Pierre » porteraient partout avec eux la flétrissure imprimée à leur Société par la bulle *Dominus ac Redemptor*, tant que cette flétrissure ne serait pas effacée par un jugement contradictoire, et après révision des pièces ayant servi à la condamnation.

L'ancien Oratorien entrait ensuite dans le récit de la conduite des Jésuites en France. Il rappelait le mot de Clément XIII : « *Impleverunt mensuram scandali* » ; celui d'Eustache de Bellai, qui avait répondu au Parlement que cette Société était dangereuse entre toutes, et qu'elle tendait à exciter les troubles plus qu'à amener l'ordre, et le décret de la faculté de théologie qui avait déclaré que les Jésuites étaient dangereux en matière de foi et capables de détruire plutôt que d'édifier. Il n'oubliait pas le mot du président de Thou : « Défaisons-nous de ces brouillons, qui ne cherchent qu'à fomenter la division parmi nous ». Tabaraud racontait l'alliance des Guise avec les Jésuites, compromis dans tous les attentats commis sur Henri IV et prêchant partout la révolte. Il citait la déclaration du roi qui les chassait du royaume comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis de l'Etat. Les événements qui suivirent ce bannissement, le rappel de la Société et sa liaison avec les factieux, les sinistres présages qu'on en avait tirés, ses doctrines et son ambition, son attitude rebelle en Portugal, en Flandre, à Venise et en Angleterre, et ses persécutions contre les missionnaires qui se refusaient de se prêter à ses systèmes sont peints à grands traits par Tabaraud, qui cite cette parole du docteur Boileau : « Ce sont des gens qui allongent le symbole, et qui abrégent le Décalogue ». Puis il reproche à Molina d'avoir renouvelé le semi-pélagianisme à l'aide duquel les Jésuites firent leur guerre acharnée à Port-Royal.

Arrivé à la fameuse bulle *Unigenitus,* Tabaraud s'exprime ainsi : « Armés de cette pièce, soutenus par cinquante mille lettres de cachet, par des exils, par des emprisonnements, ils ont établi dans l'Église de France

un schisme qui leur a survécu ; ils ont paralysé le ressort de nos précieuses libertés, mis la division entre le clergé et la magistrature, affaibli partout le nerf de la discipline ecclésiastique, anéanti le goût des bonnes études, compromis l'autorité du gouvernement, et préparé par toutes ces voies un des instruments les plus actifs de la révolution, dont les désastres, selon leurs partisans, ne sauraient être réparés que par eux. Enfin la bulle *Unigenitus* est devenue, sous leur direction, un talisman avec lequel ils ont jeté le charme sur leurs amis, comme la note de Jansénisme, hérésie la plus chimérique qui ait jamais existé, leur a servi à rendre odieux leurs ennemis. »

Pour les convaincre de ces accusations, Tabaraud en appelait aux *Provinciales,* aux censures des évêques, au Parlement et à l'Église gallicane ; enfin, abrégeant cette longue série des torts et des scandales de ceux qui avaient pris cette devise *Sumus legio,* il passait aux causes de leur suppression.

Au rapport de Tabaraud, c'est à leur constitution elle-même qu'ils devaient s'en prendre : *Sint ut sunt, aut non sint!* « Unis par une morale systématique, obéissant aveuglément à leurs chefs, ne recevant de lois que d'un général étranger qui avait tout pouvoir sur eux, formant dans l'État un corps distinct de tous les autres, ils tendaient à renverser tout l'ordre social par leurs équivoques et leurs restrictions mentales. Avides de biens et de richesses, ils avaient eu l'art de s'emparer de toutes les sources de l'instruction, dégénérée entre leurs mains, de toutes les fonctions du ministère évangélique, de l'opinion et de la politique ; ils étaient un grand danger pour l'État. » Tabaraud ajoutait qu'ils avaient toujours refusé de souscrire aux conditions de leur établissement en France. C'est

en 1762 que le parlement de Paris prononça la dissolution de leur Société, et que la plupart des autres parlements imitèrent celui de Paris. En 1764, le roi les avaient bannis à perpétuité du royaume. Louis XVI avait confirmé cet édit en 1777.

C'était là, selon Tabaraud, une affaire consommée, sur laquelle on ne pouvait plus revenir, et qui ne pouvait produire qu'un semblable résultat, même après un nouvel examen. La bulle de Clément XIV *Dominus ac Redemptor* était pour lui le dernier mot de cette situation : elle avait à jamais sanctionné le bannissement des Jésuites, dont les idées étaient si contraires aux sentiments du Saint-Siége. « Dans les autres corps, disait-il, la religion était la fin : chez les Jésuites, elle n'était qu'un moyen pour parvenir au but. »

La Société de Jésus avait essayé de se reconstituer sous le nom de Pères de la Foi, et Tabaraud n'oubliait pas de dire que ce dessein avait été conçu par un certain Paccanari, tyrolien de naissance, culottier de profession et ancien soldat du Pape. L'ancien Oratorien, « par les considérations les plus graves prises dans l'intérêt de l'ordre public », s'opposait au rétablissement des Jésuites; il aurait voulu du moins que, avant d'en venir là, on leur fît subir les épreuves d'une procédure régulière. Il ne se faisait pourtant pas illusion : « Leurs moyens d'intrigues sont puissants; le vent souffle en leur faveur à la cour de France..... Divers actes du pontificat de Pie VII prouvent qu'il leur est personnellement dévoué..... En France, la tourbe des dévots et des dévotes, qu'il ne faut pas confondre avec la classe des personnes vraiment pieuses, est en prières; toute la secte des Cordicoles fait des neuvaines pour accélérer cet heureux événement. L'état déplorable

où se trouve réduite la partie morale et religieuse de l'éducation publique concourt à le favoriser, tant les Jésuites et leurs affidés sont parvenus à accréditer cette opinion que, de tous les corps enseignants, eux seuls ont reçu une mission spéciale et des grâces particulières pour régénérer la nation. Déjà on a entendu, dit-on, aux prônes de certaines paroisses, rendre des actions de grâces à Dieu pour avoir inspiré au Pontife la bulle de leur rétablissement, et exhorter les fidèles à faire des vœux pour que le Ciel inspire au roi la salutaire pensée de mettre cette bulle à exécution dans ses États. Déjà on mendie de porte en porte, dans quelques grandes villes, des signatures, pour présenter, à cet effet, de ces adresses qui expriment si bien l'opinion publique, comme on en a fait l'épreuve durant la Révolution. »

Tabaraud comptait sur les ressources du royaume pour arrêter ces envahisseurs; sur la sagesse du roi, qui pouvait trouver dans l'histoire de sa famille de nombreuses preuves de la félonie de ceux qu'on l'invitait à rappeler; sur l'active vigilance du Gouvernement, la fermeté des représentants de la nation et les lumières de tous les hommes sincèrement religieux et de tous les bons citoyens; mais aux pages tristes et découragées tombées de sa main on s'aperçoit vite qu'il a perdu tout espoir de succès. En présence du prochain retour de « cette légion » qu'il accusait d'avoir « déchiré le sein de l'Église », il finissait par s'en remettre à Dieu seul du soin d'éviter de nouveaux malheurs au pays et à l'Église gallicane, en s'écriant : « *Quod avertat Deus !* »

XXIII.

Le divorce de Napoléon et de Joséphine. — *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage.* — Condamnation de ce livre par l'évêque. — Lettre à Mgr du Bourg. — Observations sur le décret de l'évêque et la réponse de Tabaraud. — Réponse aux observations. — Droit de la puissance temporelle sur le mariage. — Attaques de l'abbé Boyer. — Réponse de Tabaraud. — Lettre du Ministre de l'intérieur. — Visite de l'évêque à Tabaraud. — Mort de l'évêque. — Attaques de l'abbé Berthelot. — Réponse de Tabaraud. — Mariage du neveu de Tabaraud.

Tabaraud n'avait pas vu sans émotion et sans tristesse le divorce de l'Empereur et de Joséphine. Je n'ai pas à reprendre l'histoire de ce divorce, devenue une des pages les plus touchantes à la fois et les plus funestes du premier Empire. Mais, quand Tabaraud publia sa brochure *Du Divorce de Napoléon Bonaparte*, l'Empire était tombé, et la Restauration était faite. Il n'y avait pas grand courage en 1815 à traiter de comédie la soumission du Sénat aux volontés du maître, et à injurier l'enfant de Marie-Louise et la décision de l'officialité de Paris.

J'ai hâte d'arriver à cette tempête qui éclata au moment de la publication du livre de Tabaraud sur les *Principes de la distinction du contrat et du sacrement de mariage*. Ce livre, qui résume ses opinions théologiques, et dont le germe était contenu dans les *Lettres à l'évêque de La Rochelle*, avait d'abord paru en brochure et sans bruit, en l'année 1805, avec cette épigraphe : *Recedant vetera, nova sint omnia!* C'étaient, ainsi qu'il le disait lui-même, quelques jalons jetés sur une route semée

d'écueils. Il entendait opposer l'enseignement des Pères à celui des scolastiques et des canonistes.

Le livre, refondu et augmenté, parut en 1816. Sa doctrine se réduisait à trois principes : le premier, c'est que pendant quatre mille ans le mariage avait consisté dans le libre consentement des époux, sous l'autorité des lois de chaque pays ; le second, c'est que Jésus-Christ n'avait rien changé à la substance de ce contrat en instituant un sacrement pour sanctifier l'union légitime de l'homme et de la femme ; selon le troisième principe, les souverains, en entrant dans l'Église, n'avaient rien perdu de leur autorité. De là Tabaraud concluait que le sacrement de mariage n'avait dérogé en rien à la nature du contrat matrimonial, lequel n'avait jamais cessé d'être un pacte civil ; que, considéré en lui-même, le mariage est entièrement soumis à la juridiction civile, relevant du dépositaire de la puissance temporelle, et n'ayant pu relever de la puissance ecclésiastique que d'une manière précaire et en vertu du consentement exprès ou tacite des princes.

Tabaraud ne se dissimulait pas que ses idées, qui pouvaient être celles de certains théologiens, paraîtraient subversives à la majorité du clergé. Il en appelait aux livres élémentaires et aux sources de l'instruction chrétienne pour mettre les mœurs en harmonie avec les lois. Il attendait le triomphe de sa cause du temps et du progrès des lumières. Son livre se terminait ainsi : « Les conjoints qui refuseraient de se présenter à l'Église pour recevoir la bénédiction nuptiale dont elle leur fait un précepte se rendraient coupables d'infraction à ses lois, et compromettraient leur salut; mais ils n'en seraient pas moins mariés aux yeux de Dieu, qui est le garant de la

foi mutuelle qu'ils se sont donnée aux yeux de l'Église, qui doit faire respecter les lois civiles, et aux yeux des hommes, qui sont convenus de se lier irrévocablement par de tels engagements ».

Tabaraud avait mis toute sa vaillance à soutenir cette thèse : il n'eut jamais plus d'érudition et plus de feu. Il poursuivit sa voie jusqu'au bout. A son retour de l'émigration, le clergé regardait comme nuls tous les mariages qui n'avaient pas été célébrés en face de l'Église pendant la Révolution, ou qui n'avaient pas été bénis par un prêtre insermenté. Le clergé voulait soumettre ces mariages au sacrement de l'Église. Tabaraud combattit cette prétention, qu'il traitait de paradoxale, et soutint la validité de ces mariages, contractés d'ailleurs selon les formes établies par les lois en vigueur.

Quand ce livre parut, l'émotion fut vive parmi les théologiens, et ces rumeurs allèrent jusqu'à l'évêque. Tabaraud avait hardiment déployé le drapeau du Jansénisme, et lutté contre le Concile de Trente. Il déclarait dans ce livre que ce Concile était sans autorité pour les décrets relatifs au mariage, parce qu'il était sorti de sa compétence en faisant des réglements de discipline dérogatoires à l'autorité des princes. Il pensait, d'ailleurs, que, si l'on attribuait à l'Église le droit de prescrire des conditions sans lesquelles le mariage est nul, on s'écartait de la parole de Jésus-Christ, qui avait annoncé que son royaume n'était pas de ce monde. Tabaraud ajoutait : « On ne trouve les vrais principes de cette question que dans le Code civil ».

Avant d'avoir lu ce livre, l'évêque de Limoges, poussé par l'abbé Berthelot, et froissé de ce que cette publication avait été faite sans en être averti, s'apprêtait à le censu-

rer. L'ancien Oratorien lui en adressa aussitôt un exemplaire, en lui représentant les inconvénients d'un éclat dans ces temps difficiles, et en lui offrant des explications sur les doctrines de son livre ; mais le décret de condamtion ne se fit pas attendre. Quelques membres du chapitre invoquèrent vainement en faveur de Tabaraud l'oubli de toutes les formes canoniques contre cet homme qui avait vieilli dans le sacerdoce, et bien mérité de l'Église pendant la Révolution : le décret fut lancé le 18 février 1818, et annoncé prr les soins de l'abbé Berthelot dans les journaux de Paris, qui désignaient Tabaraud, bien qu'il ne fût pas nommé dans le décret. Quelques jours après, Tabaraud répondit à ce décret par la *Lettre à Mgr du Bourg,* où il défendait avec ardeur sa doctrine, en traitant la censure de l'évêque de vicieuse dans la forme et d'injuste au fond.

Cette lettre ne fit qu'irriter davantage ceux qui s'agitaient autour de l'évêque. Ils répandirent dans le diocèse les *Observations sur le décret de Mgr l'Évêque de Limoges et sur la lettre de M. Tabaraud.* Cette brochure n'était qu'une longue paraphrase du décret de condamnation.

Sous le coup même de cette attaque, Tabaraud écrivit la *Réponse aux Observations sur le décret de l'Évêque*, avec cette épigraphe : « *Tantæ ne animis cœlestibus iræ !* » Cette fois, il ne se contente pas de défendre sa thèse : la voix monte et s'irrite, et ce n'est pas sans tristesse qu'on voit ainsi des hommes voués à un ministère de charité, descendre aux insultes, et se jeter à la face les mots « d'hérétiques et de lâches, de soutiens d'ignominies, de folliculaires et d'ardélions capables d'extorsions odieuses ». On a hâte de se détourner de ces disputes affligeantes pour l'Église.

Il faut dire à l'excuse de Tabaraud que ses amis, loin de chercher à éteindre ces disputes, ne faisaient que les raviver. Babey lui écrivait : « Interjetez appel comme d'abus..... On ne peut plus revenir aux opinions du XIIIe siècle, ni à l'ancien régime. Le fatras des opinions scolastiques des siècles d'ignorance est balayé. » Un ancien Oratorien, devenu recteur de l'académie de Cahors, M. Beraud, lui disait : « Vous réalisez la fable du *Pot de fer,* avec cette différence que, dans le cas présent, c'est le pot de terre qui s'est trouvé l'agresseur ». Le Père Rivet, de l'Oratoire, lui disait plus gaiement que l'évêque avait dû faire la grimace et trouver piquants les grains de sel qu'on lui avait lancés. Un autre Oratorien, le Père Vuillet, trouvait, au contraire, la réponse de Tabaraud presque trop modérée. — C'est ainsi qu'on l'excitait et qu'on le poussait à la guerre.

Plus tard, en 1825, il donna une dernière édition de ce livre, dont la préface se terminait ainsi : « Il faut renoncer à des préjugés d'école auxquels on tient quelquefois plus qu'à la doctrine de l'antiquité..... Qu'on se pénètre enfin de cette vérité que jamais le clergé ne sera plus fort pour soutenir ses droits qu'autant qu'il respectera ceux de la puissance temporelle, et qu'il se contiendra dans la sphère de sa juridiction spirituelle. C'est dans cette vue que cet ouvrage a été entrepris : je désire qu'on le reçoive dans le même esprit. »

Dans cette préface, il revenait sur ces récriminations et ces disputes : « C'est, disait-il, au défaut de bonnes raisons, qu'on m'a attaqué par des procédés que la charité chrétienne peut bien ne pas admettre, mais qui se justifient pleinement par le motif qui les inspire, *ad majorem Dei gloriam.* Combattre l'erreur en la séparant des

personnes, dit fort judicieusement M. de La Mennais, c'est une ruse du génie du mal. On m'a fait parcourir tous les degrés de l'extravagance humaine, depuis l'athéisme jusqu'au Jansénisme, *la plus subtile de toutes les hérésies que le diable ait jamais tissues.* On m'a dénoncé comme l'apologiste de tous les concubinaires; mon nom a été anathématisé dans tous les séminaires. Ne serait-ce pas le cas d'appliquer à ces pieux détracteurs les reproches que saint Jérôme adressait aux siens : « Pourquoi ramassez-» vous çà et là les vils propos des méchants pour en com-» poser des libelles? pourquoi cherchez-vous à déchirer la » personne de ceux dont la doctrine oppose une résistance » invincible à vos impuissantes attaques?..... » Il ne me manquait plus que d'armer contre moi l'autorité la plus respectable. Mgr du Bourg, évêque de Limoges, prélat recommandable par toutes les vertus de son état, se laissait souvent emporter par un zèle mal réglé à des procédés peu convenables à sa haute dignité; mais, comme il avait le cœur essentiellement droit, on pouvait le ramener aisément après que sa première effervescence s'était évaporée. Malheureusement il était subjugué par nn de ces esprits vains qui, accoutumés au commandement d'un troupeau de séminaristes, cherchent par toutes sortes de voies à étendre leur domination sur un diocèse. Cet homme fit composer un décret épiscopal par un de ses confrères de Paris, qui croit voir des hérésies dans tout ce qui s'écarte des opinions de son école. »

Revenons à l'année 1816. Berthelot était parvenu à obtenir un bref de Rome qu'il se disposait à faire publier : l'évêque s'y refusa. Berthelot finit par le faire insérer dans un journal dévoué à ses idées, et le répandit dans la ville de Limoges.

Tabaraud, dont la vie était une lutte incessante, n'eut pas de défaillance, et se remit à l'œuvre pour écrire sa brochure *Du Droit de la puissance temporelle sur le mariage*. Il y reprend sa théorie sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage, en rétablissant la doctrine des Pères et des Conciles, et en repoussant énergiquement l'accusation d'avoir élevé des doutes sur l'œcuménicité du Concile de Trente. Mais il n'hésitait pas à déclarer que la bulle *Auctorem fidei* ne pouvait faire loi en France, non plus que la décision de Benoît XIV, et que le Concile de Trente n'avait jamais été reçu parmi nous en ce qui regarde la discipline. Il pouvait y avoir, selon lui, dans l'Église, des temps d'obscurcissement plus ou moins longs sur des vérités appartenant à la révélation, sans que l'Église cessât d'être infaillible dans son enseignement. Ce principe était appliqué par lui à la Déclaration de 1682, défendue par Bossuet. Enfin, rentrant dans son sujet, il soutenait que sa doctrine était fondée sur les canons de l'Église et sur l'opinion d'un grand nombre de théologiens, de M. de Montazet, archevêque de Lyon, de M. Le Coz, archevêque de Besançon, qui appelait l'ouvrage de Tabaraud *aureus libellus*, du gallican Barbier et de bien d'autres.

Il y eut dans les séminaires une véritable prise d'armes contre ce livre, qui renversait toutes les idées de l'Église. *L'Ami de la Religion* publia des articles anonymes empreints de fiel et d'aigreur; l'abbé Boyer, connu par les témérités de son langage, sortit des rangs, et lança contre Tabaraud sa brochure sur l'*Examen du Pouvoir législatif et de l'Église sur le mariage*. Tous les deux se connaissaient de longue date. Tabaraud, étant censeur, lui avait refusé l'autorisation d'imprimer un écrit. L'abbé

Boyer, qui s'en souvenait, laissa éclater ses rancunes, et traita Tabaraud « de pygmée, de somnambule, de samaritain schismatique ».

Il avait même attaqué la vie privée de Tabaraud, qui lui répondit en colère : « J'ai toujours marché sur la même ligne, sans jamais dévier. J'ai fui les places, je pourrais même dire les dignités qui m'étaient offertes. Lisez tous mes écrits : vous les trouverez consacrés au soutien de la religion et aux maximes de l'Église gallicane. Que l'évêque de Limoges fasse lire capitulairement votre lettre dans la sacristie de sa cathédrale, comme il l'a déjà fait d'une diatribe du même genre de votre digne collaborateur; que ses agents la colportent, selon leur coutume, chez leurs dévots affidés; que votre confrère lâche tous ses roquets, et les fasse aboyer contre moi à la ville et à la campagne, ma réputation et ma vie privée sont à l'épreuve de toutes ces pieuses menées. C'est la seconde fois que vous ou vos confrères me menacez de scruter ma vie privée. Vous tenez cette méthode de vos devanciers et bons amis les Jésuites. » Et il le renvoyait au capucin des *Provinciales* et à Pascal.

L'abbé Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice, se jeta entre eux, et apaisa cette querelle. Il défendit à Boyer de répliquer, et écrivit à Tabaraud, en le priant de regarder cette lutte comme finie. Il était plus difficile de faire un traité de paix avec Mgr du Bourg. Le ministre de l'intérieur et quelques évêques, redoutant les suites de cette division, engagèrent l'évêque à l'assoupir. M. Lainé, qui était alors ministre, écrivait ainsi à Tabaraud : « J'engage l'évêque à terminer cette affaire, dont la publicité ne peut que produire un grand scandale pour la religion. J'ai lieu d'espérer qu'il se rendra à mes exhortations, et que la paix dont vous sentez vous-même tout le prix ne sera plus

troublée ». L'évêque alla voir secrètement Tabaraud, et lui fit des excuses. C'est du moins Tabaraud qui le raconte : les choses en restèrent là.

Quelques mois après, l'évêque fut atteint de la maladie qui devait l'emporter. Tabaraud se présenta à son tour à l'évêché, mais il ne fut pas reçu. Je le laisse parler : « Averti que je n'avais pas été admis dans une visite que je lui avais faite lors de sa dernière maladie, le prélat ordonna que sa porte me fût ouverte à toute heure, et il chargea son frère de me faire part de ses dispositions, en attendant que son rétablissement le mît en état de venir me les exprimer lui-même. Ces faits sont connus de toute la ville de Limoges, ainsi que les intrigues qui furent employées pour empêcher une entrevue si ardemment désirée de part et d'autre. La mort de l'homme juste qui, dans l'acte de ses dernières volontés, avait protesté *qu'il n'avait jamais pu comprendre ce que c'est que la haine et la vengeance,* n'éteignit pas le ressentiment de l'homme haineux qui n'avait jamais perdu sa proie de vue. Il proposa aux grands-vicaires un projet de mandement où était rappelée la scène bruyante qu'il avait provoquée et organisée. Sur leur refus, il l'inséra dans une Notice nécrologique du défunt évêque, dont je fus obligé de faire une justice exemplaire. »

Cet homme haineux dont parle Tabaraud était toujours l'abbé Berthelot, qui s'était montré des plus ardents à faire condamner le livre de l'Oratorien. C'est lui qui avait fermé à Tabaraud la porte de l'évêque mourant, et qui publia, au lendemain de la mort de Mgr du Bourg, un éloge de ce prélat où on lisait que ses jours avaient été troublés par un livre dont le but avait été de soustraire le lien conjugal à la juridiction de l'Église, et que, en le

condamnant, l'évêque n'avait suivi que son propre mouvement.

Tabaraud s'empressa de répondre : « Comment, disait-il, le téméraire anonyme n'a-t-il pas senti que rappeler de déplorables événements déjà loin de nous c'était insulter à la mémoire de celui dont il a entrepris l'éloge, troubler la cendre du juste qui repose en paix dans le silence du tombeau, et accréditer les reproches des gens du monde qui nous accusent de rendre éternelles les rancunes sacerdotales. Eh quoi! c'est dans un temps où tous les membres de la tribu sainte doivent travailler de concert à réparer les brèches de la maison du Seigneur, qu'un prêtre placé dans une haute situation cherche à découvrir les pierres du sanctuaire? » Tabaraud accusait Berthelot de mensonge, et lui disait que l'évêque n'aurait jamais condamné son livre s'il n'eût été poussé dans cette voie par des conseillers perfides; l'abbé Boyer, qu'il mettait de ce nombre, n'était pas épargné. Il reprenait à nouveau la défense de sa doctrine, et reprochait à ses adversaires de porter le trouble dans les familles, en s'autorisant d'une fausse théologie, et en qualifiant de concubinages des unions reconnues inaltérables par Dieu et les hommes. Puis (et on va bien le reconnaître à ce défi, qui fait souvenir d'Arnauld), Tabaraud proposait à Berthelot une discussion publique devant tels juges qu'il lui plairait de choisir. Berthelot, tout breton qu'il était, et bien qu'il eût dans un jour de bravade traité Tabaraud de « vieille ganache », replia son audace, et se garda de relever le gant.

J'ai eu sous les yeux quelque chose de plus humain et de plus doux : ce sont les paroles adressées par Tabaraud à l'un de ses neveux le jour de son mariage, et quelque

temps avant de publier ce livre. Le théologien ne veut rien perdre à ces effusions de l'âme : il saisit au vol cette occasion de formuler sa théorie sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage avec un langage vif et court, ayant à lui seul plus de fermeté et d'éclat que le livre condamné par l'évêque. J'ai dit qu'il y avait là quelque chose de doux, mais il ne faudrait pas croire que Tabaraud se soit jamais laissé aller à l'imagination ou à la poésie. Il n'est pas de l'école de saint François de Sales : il est bien au contraire le disciple austère de M. Singlin ou de M. de Saci. On ne trouve pas des fleurs dans son discours, mais tout au plus quelques graines mûres, qui se détachent et tombent, sans éclat et sans bruit.

XXIV.

Histoire du cardinal de Bérulle. — Vie des supérieurs généraux de l'Oratoire. — Rumeurs soulevées par ce livre. — Inquiétudes des amis de Tabaraud. — Opinions de Duranteau, de M. de Castéja, de Duchemin, de Butler.

Au travers de ces disputes avec l'évêque et les chanoines de Limoges, Tabaraud écrivait la Vie du cardinal de Bérulle. Pour un dernier débris de l'ancien Oratoire, ce devait être une noble jouissance de l'esprit que de suivre pas à pas cette grande et sainte existence. Son enfance, sa piété précoce, ses premiers écrits, ses aspirations vers la vie religieuse, son humilité, ses épreuves pendant la fondation de l'Oratoire, tout est retracé avec ce culte que les moines d'autrefois apportaient à raconter l'histoire de leur couvent.

Il semble que Tabaraud se plaise à relever avec bonheur la lutte de Bérulle contre les Carmes et les Jésuites, à l'occasion de la direction des Carmélites. Le récit de cette dispute mêlée de manœuvres et d'intrigues n'est pas, on doit le croire, à l'honneur des Jésuites, dans le livre de Tabaraud. Les Pères Cotton et Seguiran y sont frappés en plein visage. Cette guerre avait duré dix ans, autant que celle de Troie.

Tabaraud n'oublie pas d'énumérer les obstacles soulevés par les Jésuites contre l'établissement des Oratoriens à Dieppe, à Bourges, à Limoges, à Marseille et à Nantes. On a pu croire quelquefois que les démêlés des Jésuites et des Oratoriens n'avaient pris naissance qu'avec le Jansénisme : on s'est trompé : leur inimitié remonte à la

fondation même de l'Oratoire. Là Tabaraud est dans sa voie : il y a sous les mots une haine profonde à peine dissimulée. Mais, en retour, comme il cite avec bonheur les grands Oratoriens, un Coligny, un Harlay, Victor Le Boutheillier, Charles de Créquy, Nicolas Bourben, Condren, ceux de Lorraine et de Belgique, et les amis illustres, le prince de Condé, Zamet, évêque de Langres, les ducs de Vendôme et de Longueville, et Saint-Cyran et Jansénius !

Il y a dans ce livre de belles pages d'histoire sur l'affaire du maréchal d'Ancre, l'exil de la reine-mère, l'entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis, sur Richelieu, le mariage de Marie-Henriette de France avec le prince de Galles et sur l'affaire de la Valtéline. Cette route semée d'écueils plaît à Tabaraud, plus qu'elle ne dut plaire à ce ferme et doux cardinal de Bérulle, qui gémissait silencieusement d'avoir été jeté malgré lui dans ce tourbillon des querelles humaines, qui s'écriait sans cesse : « O inutilité ! » et qui n'aspirait qu'à se réfugier dans un coin de terre pour s'y préparer à l'éternité.

Quand Tabaraud eut raconté cette orageuse carrière du fondateur de son ordre, il écrivit, comme couronnement de son livre, la Vie des supérieurs généraux de l'Oratoire, du Père Condren, illustre par ses talents et ses vertus, des Pères Bourgoing et Senault, Sainte-Marthe et de La Tour, des Pères La Vallette, Muly et Moisset, le dernier des supérieurs avant la Révolution.

Ce livre souleva bien des rumeurs. On lui reconnaissait la pureté de la forme et l'esprit méthodique ; mais on reprochait à Tabaraud d'avoir été plus panégyriste qu'historien, et de s'être étendu avec trop de complaisance sur les querelles de Bérulle avec les Carmes, l'Université,

Richelieu et les Jésuites. Ses amis eux-mêmes s'en inquiétaient. A peine avait-on annoncé la publication de ce livre que Duranteau lui écrivait : « Comment sera reçue votre *Vie du cardinal de Bérulle ?* Quel intérêt présentera-t-elle en ce moment? Notre clergé est en train de frémir presque au nom seul d'Oratorien, qui est pour eux un synonime de Janséniste, et Janséniste ou tison d'enfer est la même chose pour eux ».

Le préfet de Limoges, M. de Castéja, écrivait au contraire à Tabaraud, qui lui avait envoyé son livre : « Si l'on me disait : « L'auteur est-il janséniste ? » je répondrais : « Ma » foi ! je n'en sais rien; mais je le tiens homme d'honneur » de toutes les manières ».

Un ancien Oratorien, Duchemin, trouvait que ce livre avait surtout pour mérite de grouper les griefs de l'Oratoire contre les Jésuites. « Il n'y a plus personne, lui disait-il, qui écrive contre le fanatisme actuel et qui réfute ses audacieuses prétentions. Tout malheureusement est mort : vous êtes le dernier des Romains....; vous êtes la trompette par laquelle l'Église publie ses doctrines. » Il le blâma pourtant d'avoir appelé le Jansénisme une hérésie imaginaire, et d'avoir été trop vif en certains endroits. Il lui recommandait la circonspection et la prudence.

Butler, plus fougueux et plus imprudent, qui trouvait Bossuet faible en théologie et fort seulement sur les belles-lettres; Butler, janséniste au point de ne pas pardonner à l'évêque de Meaux de n'avoir pas soutenu Port-Royal, écrivait souvent à Tabaraud pour le pousser à la guerre, et ne manqua pas d'applaudir à la publication de la *Vie du cardinal de Bérulle*. Il louait ce livre sans réserves, et voulait le traduire en anglais. Au fond, Butler avait

raison de louer cette œuvre consciencieuse, qui restera, malgré des attaques parfois ardentes et quelques longueurs, comme une des plus belles de l'ancien Oratorien et comme une de celles où il a mis, plus que dans les autres, la vie, la couleur et l'éclat.

XXV.

Regrets de Tabaraud à la mort de Mgr du Bourg. — Mgr de Pins. — Mgr de Tournefort. — Tentatives de réconciliation. — Concordat de 1817. — Observations d'un ancien canoniste. — Examen de l'opinion du cardinal de La Luzerne. — Terrain gallican. — Lettre de Duchemin.

Cet homme impétueux avait pourtant des heures de recueillement et de trève, et ce serait le calomnier et le méconnaître que de prétendre, comme on l'a fait quelquefois, qu'il attaquait de parti pris les évêques de Limoges. Après la mort de Mgr du Bourg, qu'il pleura sincèrement, il se hâta d'aller voir le nouvel évêque, Mgr de Pins, son ami. Tabaraud voulait se justifier des accusations dirigées contre lui. L'évêque eut le tort d'éluder la discussion et de le blesser. Tabaraud ne reparut plus à l'évêché pendant la vie de Mgr de Pins. Mgr de Tournefort lui succéda. Tabaraud envoya au nouvel évêque une justification, qui fut mal accueillie. C'est lui-même qui le raconte dans une lettre à Tournemine : « Lorsqu'un homme de mon âge et de mon état a passé toute sa vie dans l'étude et l'enseignement des sciences ecclésiastiques, s'il a eu le malheur de s'égarer sur un point quelconque, on ne doit pas le juger par prévention et sur parole, bien moins encore l'accueillir avec humeur dans une première visite, qui était de ma part toute de courtoisie ».

Nous sommes à l'année 1817. Louis XVIII venait de conclure son traité avec le Saint-Siége. Le Concordat de 1801 pesait au pape, auque le premier consul l'avait

arraché. La négociation d'un nouveau traité fut confiée d'abord à un prélat trop gallican pour être accepté par Rome. Deux agents diplomatiques accomplirent cette mission. Les articles de cette convention avait été dérobés à la connaissance du pape. Tabaraud, dans les *Observations d'un ancien canoniste*, se plaignit amèrement du silence du Gouvernement. Il avait fini par connaître les dispositions de ce traité, contre lesquelles il s'élevait de toute sa force, et surtout contre la nouvelle démarcation des diocèses, contre quelques clauses menaçantes de la bulle, et la juridiction du Conseil d'État en matière d'appel comme d'abus. Il aurait voulu donner cette juridiction aux cours du royaume, héritières des anciens parlements, qui avaient toujours jugé ces sortes de procès. Au fond, il pensait qu'on devait en revenir au Concordat de 1515, et abolir celui de 1801.

Une de ses plus vives sollicitudes était le despotisme exercé par le haut clergé sur le clergé du second ordre, et la guerre faite par ce dernier à la liberté de conscience. Il ajoutait : « Une autre source d'abus est de voir renouveler l'exaction des billets de confession, et vexer par cet injuste procédé les fidèles dans les derniers moments de leur existence. On va même plus loin, et, par une intolérance dont le triste tableau de nos anciennes divisions n'offre même pas d'exemple, on voit des prêtres respectables frappés d'anathème, confondus avec le peuple dans les églises qu'ils avaient gouvernées avec édification, repoussés de la participation aux saints mystères, et les paroissiens punis de leur attachement à leurs anciens pasteurs par la privation de la sépulture ecclésiastique. Et par qui sont exercés ces actes de fanatisme? Par des hommes qui ont constamment fléchi le genou devant

l'idole dont les pieds de fer ont si longtemps écrasé la France, et qui n'ont pas craint de brûler un encens profane en son honneur durant la funeste époque des Cent-Jours. »

Tabaraud aurait voulu que les deux ordres du clergé français eussent formé un concile national pour examiner la nouvelle convention et l'approprier aux usages du pays, sauf à la soumettre ensuite aux chambres et à la sanction du roi. Il lui semblait que la faculté laissée au Pape de refuser l'institution des évêques était chose périlleuse, et qu'on devait ajouter au serment des évêques une clause par laquelle ils promettraient de maintenir dans leurs diocèses l'exécution de la déclaration de 1682. Ce n'est pas qu'il refusât de s'incliner sous l'autorité du Pape. Ses *Observations d'un ancien cononiste* se terminaient au contraire par un solennel hommage à l'autorité du Saint-Père; loin d'ébranler cette puissance, il cherchait à l'affermir, en la contenant dans ses véritables limites.

Au moment où paraissait cette brochure, le roi annonçait aux chambres que le traité avec le Saint-Siége serait soumis à leurs délibérations, afin de le mettre en harmonie avec la charte, les lois du royaume et les libertés de l'Église gallicane. Les évêques, dans une lettre adressée à Louis XVIII, protestèrent contre cette manière d'agir, et le cardinal de La Luzerne fit paraître un écrit intitulé : *Des pouvoirs du roi de publier par une ordonnance le Concordat du* 11 *juin* 1817. Tabaraud s'empressa de réfuter les paradoxes de cet écrit dans l'*Examen des opinions du cardinal de La Luzerne*, et soutint que les articles organiques avaient, en la forme et au fond, tous les caractères d'une véritable loi; qu'ils ne pouvaient être abrogés par

une ordonnance, et qu'un nouveau Concordat ne devait être mis à exécution que par une loi. Puis, entrant au cœur de la question, il déclarait que le Concordat, étant par sa nature de l'ordre spirituel, et réorganisant l'Église gallicane, aurait dû être préparé et discuté au sein de cette Église; que le Pape, auquel les gallicans n'avaient jamais reconnu le droit d'intervenir directement dans leur gouvernement, pouvait tout au plus exiger la communication de la nouvelle organisation, et que le roi et les chambres avaient pour mission d'examiner ensuite si cette organisation n'avait rien de contraire aux maximes reçues dans le royaume.

Sur ce terrain brûlant des doctrines gallicanes, Tabaraud n'était pas tolérant : il s'échauffait et s'irritait, et traitait d'aberration le sentiment du cardinal de La Luzerne. Duchemin, qui guettait l'opinion, excitait son ardeur à s'opposer aux prétentions des ultramontains. Tabaraud avait presque perdu la vue à force de travail : il ne s'agitait pas moins contre ses adversaires; Duchemin crut même qu'il allait trop loin, et lui écrivit : « Je vous recommande une grande modération. Je crains, comme vous, les vigoureux rameurs de la barque de Saint-Pierre; mais je le dis tout bas, et non tout haut, et peut-être trop haut, vu la disposition de leurs nombreux amis. »

L'Ami de la Religion réfuta violemment les idées de Tabaraud ; mais rien n'égala le dédain avec lequel l'Oratorien lui répondit dans un post-scriptum inséré à la fin d'une brochure sur un autre sujet : « Il ne nous convient pas, disait-il, de descendre dans l'arène pour nous battre avec un gladiateur de profession ». Il se contentait de le flageller en quelques mots.

XXVI.

Le livre de *L'Appel comme d'abus*. — Encore les interdits arbitraires de célébrer la messe. — Traité de l'inamovibilité des pasteurs du second ordre. — Attaques de *la France chrétienne* et de *l'Anti-gallican*. — Supplément au *Traité de l'inamovibilité des pasteurs du second ordre*.

On a vu que Tabaraud s'était occupé, en passant, de l'appel comme d'abus. Sa croyance était que le Conseil d'État n'avait ni assez de lumières, ni assez d'indépendance, pour juger ces graves et délicates procédures ecclésiastiques. Il se recueillit, et publia sa brochure *De l'Appel comme d'abus*. Il y examinait la nature et l'origine de cette juridiction, de saint Paul aux conciles de Nicée et de Francfort, à saint Louis et à Charles VI, et aux tentatives faites par les Papes pour s'affranchir de ce recours au prince. Tabaraud reprenait ses griefs contre quelques fanatiques des provinces, qui interdisaient des prêtres ou refusaient les sacrements pour cause de Jansénisme. La répression de cette intolérance et le salut de l'Église étaient à ses yeux dans la juridiction des cours, et non dans celle du Conseil d'État. Il s'écriait en finissant : « Pourquoi ne reviendrait-on pas aujourd'hui à un genre de procédure qui a son fondement dans la nature des choses, et qu'on réclame de toutes parts? La Révolution ne se serait-elle faite qu'au profit de la force contre la faiblesse, et de l'autorité contre la loi? Nous voudrions être libres, et nous ne savons pas être justes. C'est marcher vers l'anarchie par la voie du despotisme. »

C'est un des traits du caractère de Tabaraud que sa constante sollicitude envers le clergé du second ordre. On se

souvient qu'avant 1789 il avait publié les *Motifs des justes plaintes du clergé du second ordre.* Toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, il prend parti pour les prêtres sacrifiés ou méconnus. Ce vif souci de leur situation lui fit publier une seconde édition des *Interdits arbitraires de célébrer la messe,* et, quelque temps après, son traité *De l'Inamovibilité des pasteurs du second ordre.*

Tabaraud soutenait que les prêtres, aussi bien que les évêques, tenaient leur mission immédiate de Jésus-Christ; de sorte qu'il n'y avait de différence entre eux que dans la mesure de leur pouvoir, et que le principe de l'inamovibilité des pasteurs avait été posé dans la primitive constitution de l'Église. Avant la Révolution, on n'avait point osé porter atteinte à cette prérogative des curés, que le concordat de 1801 n'avait pas d'ailleurs abrogée. Pourquoi, disait Tabaraud, inaugurer une nouvelle discipline? C'était, selon lui, mal agir, que de faire dépendre l'état d'un citoyen des caprices d'un chef, sujet, comme tous les hommes, à la prévention, aux préjugés et à la passion, sans trouver dans la loi aucune garantie contre cet excès de pouvoir.

M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, avait déclaré à la tribune des Chambres que l'inamovibilité des curés reposait sur le Concordat de 1801 : Tabaraud s'élevait contre cette allégation, et jetait aux évêques cette phrase altière du Père Thomassin : « *Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui!* »

Cette publication jeta l'alarme dans le haut clergé, qui défendit à ses journaux d'en parler, même pour la combattre, de peur d'éveiller ainsi la curiosité publique. *L'Anti-gallican,* ne voulant pas, selon l'expression de Tabaraud, perdre son droit d'injure, l'annonça comme

étant l'œuvre d'un rédacteur de la *Chronique religieuse*. Le *Journal des Débats* en ayant dit un mot, malgré les défenses de la censure, *la France chrétienne* attaqua Tabaraud avec une violence qui ne reculait ni devant des récits mensongers, ni devant la calomnie. C'était l'essaim des théologiens que Tabaraud appelait « les théologiens de robe courte, confondant la politique et la religion avec ignorance et mauvaise foi ».

Sous l'émotion de cette attaque, il écrivit le *Supplément au Traité de l'inamovibilité des pasteurs de second ordre*, et il répondait fièrement à ses adversaires : « L'auteur que vous poursuivez est un vétéran du sacerdoce qui a passé sa longue vie dans l'étude des sciences ecclésiastiques, qui est sans intérêt personnel dans cette question, qui par sa conduite et ses écrits a donné dans tout le cours de la Révolution des preuves multipliées de son invariable loyauté et de son zèle pour le maintien de la constitution de l'Église ; dont le seul crime est peut-être d'avoir persisté constamment dans la profession franche et sincère des maximes de l'Église gallicane, disposition que dans le nouveau clergé on regarde comme un des signes caractéristiques de cette hérésie jansénienne, d'autant plus dangereuse que son vrai siége a jusqu'à présent échappé à toutes les recherches des plus habiles théologiens..... Cela se passe au moment même où l'on prône partout les livres les plus audacieux en faveur des doctrines ultramontaines. »

La France chrétienne n'avait pas manqué d'accuser Tabaraud de jansénisme. Ce dernier entrait alors en pleines récriminations contre le journaliste anonyme. *L'Anti-gallican*, ne pouvant se résoudre au silence, suivit le courant, et insulta, à son tour, Tabaraud, qui lui

répliqua dédaigneusement : « Ce journaliste hors d'état de traiter sérieusement et en principe une question grave, qui exige plus d'instruction qu'il n'en annonce communément, s'est livré à sa méthode ordinaire de persiffler les auteurs, de leur attribuer des doctrines ridicules. On ne peut mieux réfuter un pareil pamphlet qu'en faisant ressortir les absurdités qu'il renferme, par le simple exposé des assertions plus ou moins extravagantes de l'auteur. »

Après l'avoir vigoureusement réfuté, il lui empruntait, aux dernières lignes, son langage trivial : « Je m'aperçois qu'entreprendre de raisonner contre un insipide persifflage c'est jeter sa poudre aux moineaux. Si le journaliste se lamente de ce qu'il revient sans cesse dans mes préfaces, c'est qu'il faut que je sois toujours sur la défensive dans la guerre qu'il m'a déclarée. S'il souffre des fréquents échecs qu'il y a reçus, qu'il se rappelle l'adage vulgaire, mais plein de vérité, que chien querelleur a toujours les oreilles saignantes. »

XXVII.

La Mennais. — Barbier et La Mennais. — Discours de Siméon pour la pose de la première pierre de Saint-Sulpice. — Critique de La Mennais. — Réponse violente de Tabaraud. — La Mennais et les traducteurs de la Bible. — Défense de la traduction de M. de Saci, par Tabaraud.

Tabaraud allait rencontrer sur sa route l'abbé de La Mennais. Ce nom, qui a soulevé autour de lui tant de passions et tant de bruit, tant d'admiration, de haines, de violences et de tristesses, commençait alors à sortir de l'ombre, et à jeter dans le monde sa trace lumineuse et tourmentée. Mais, en ce temps-là, le prêtre était encore dans le sanctuaire, et ne prêchait la croisade que pour l'Église et la foi. Il avait publié les *Réflexions sur l'état de l'Église*, livre d'une énergie et d'une âpreté qui annonçaient des aspirations aux choses extrêmes. Tout à coup, l'*Essai sur l'indifférence* parut : son succès fut immense dans le monde catholique, et jamais, depuis les coups de tonnerre de Bossuet, l'Église n'avait entendu une voix plus retentissante et plus fière. Ce furent les années les plus belles et les plus pures de cette douloureuse existence.

La Mennais avait écrit dans le *Mémorial* un article contre les *Principes de la distinction du sacrement et du contrat de mariage*. Barbier fut des premiers à le mander à Tabaraud : « Ce sont là, lui disait-il, des diatribes dignes de l'abbé Vinson. L'auteur se nomme Laménée, Loménée ou Lamesnaye, frère, dit-on, d'un grand-vicaire de Bayeux. C'est probablement un jeune illuminé, qui a étudié la théologie sous les Sulpiciens. Il n'y a que deux jours que je connais le nom de cet individu, qui ne recon-

naît d'autre autorité que celle du droit canonique. Il est fort singulier que des censeurs nommés par le Gouvernement laissent passer de tels articles. »

A quelques jours de là, Barbier écrivait encore à Tabaraud : « Vous ignorez sans doute, dans votre paisible et studieuse retraite, que le fameux de La Mennais vient de diriger une nouvelle attaque contre la puissance civile, en critiquant avec violence le discours prononcé par M. Siméon, lors de la pose de la première pierre de Saint-Sulpice. Le ministre a lu avec indignation la diatribe du docteur ultramontain, et, croyant avec raison que vous pourriez lui fournir des armes de bonne trempe contre ses adversaires, il m'a fait demander votre adresse par un des ses amis. J'ai répondu que vous passiez l'hiver dans le sein de votre famille, mais que je me ferais un plaisir de vous envoyer les pièces du procès. »

Ce discours de Siméon avait vivement ému le clergé ultramontain. Il y était dit : « Puissent se former ici d'heureux imitateurs de l'aigle de Meaux et de la colombe de Cambrai, ayant l'inflexibilité du premier sur le dogme, la tolérance et la charité du second ! Puisse l'Église gallicane y trouver des défenseurs de ses libertés, soumis au Saint-Siége, centre de l'unité catholique, mais attachés à nos immunités et à l'indépendance de la couronne ; aussi fidèles sujets que bons chrétiens ; ne confondant point la soumission à l'infaillibilité de l'Église en matière de foi avec le respect éclairé dû à son autorité en matière de discipline, rendant à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César ; faisant d'autant plus respecter la puissance spirituelle, qu'elle respecte elle-même la puissance temporelle ; les affermissant l'une et

l'autre par une heureuse union entre le sacerdoce et l'empire qui les fasse fleurir tous les deux, qui prête à la religion l'appui des lois et aux lois la plus puissante des sanctions, celle du Roi des rois. »

La Mennais avait hardiment critiqué ce passage du discours du ministre de l'intérieur, en soutenant qu'il usurpait les droits du théologien. Tabaraud lui répondit, et sa réponse eut quelque chose d'aigre et de mordant. Il commença par lui dire qu'on pouvait tracer les limites des deux puissances sans avoir été sur les bancs de la sacrée Faculté, et que le ministre n'avait jamais entendu donner des instructions, mais seulement formuler des vœux. Il ajoutait : « S'il parle d'espérances en partie réalisées, on sent que c'est là un compliment de courtoisie dû à la circonstance et à certains égards pour les personnes devant lesquelles il portait la parole ». Tabaraud déchirait ensuite le nuage, et découvrait toute la légion fougueuse des ultramontains cachée derrière les murs de Saint-Sulpice.

En jouant sur les mots de liberté de l'Église gallicane, La Mennais s'était recrié contre l'oppression de l'Église par l'État. Tabaraud déclarait, au contraire, que le clergé n'avait jamais joui d'une plus grande indépendance dans l'exercice de son autorité que celle qu'il avait acquise par la Révolution, et il disait : « Les clameurs de ce censeur sont aussi dépourvues de fondement que son attaque contre cette partie du discours du ministre de l'intérieur est inconsidérée ».

La Mennais avait crié au sacrilége en lisant le passage du discours de Siméon sur l'infaillibilité de l'Église. Tabaraud, après lui avoir dit qu'il était un chercheur de mauvais sens, appartenant à cette génération d'hommes

qui troublaient l'Église par des hérésies imaginaires, lui adressait avec un superbe dédain cette amère et violente apostrophe : « M. de La Mennais, qu'on ne peut regarder comme l'enfant perdu de la secte des anti-gallicans, ayant peu médité les véritables principes de la religion, confond souvent les opinions de son parti avec les dogmes de la foi ; et, comme l'ambition de jouer un rôle ne lui permet pas de supporter la moindre contradiction, il se livre quelquefois, sans en prévoir les funestes conséquences, à des paradoxes qui mettent en danger les vérités sacrées, et à une expansion d'humeur qui déshonorerait la meilleure des causes. Avec un peu moins de confiance en son savoir, il s'apercevrait que, soit par la virulence de son style, soit par ses personnalités, il compromet la cause qu'il veut défendre. Il devrait se tenir en garde contre l'effervescence d'un zèle mal réglé et contre les flagorneries de quelques prétendus théologiens de robe courte, ses admirateurs, qui auraient besoin d'étudier leur catéchisme avant de s'ériger en docteurs sur des questions religieuses qu'ils n'entendent pas plus que lui. »

Qui aurait alors osé prédire à Tabaraud que cet ardent ultramontain briserait bientôt toutes les barrières, jetterait à tous les vents les lambeaux de sa robe, et ferait une guerre acharnée à l'Église, avec les *Paroles d'un croyant* et *le Livre du peuple?*

Ce n'est pas la seule fois que Tabaraud le prit à partie. Dans *le Conservateur* et *le Défenseur,* La Mennais s'était élevé contre les traductions de la Bible et la lecture de l'Écriture-Sainte. Il était allé jusqu'à dire que les crimes avaient quadruplé depuis que la Bible était répandue dans les mains du peuple. Pour soutenir sa thèse, il

avait avancé que Fénelon et Bossuet, n'ayant jamais songé à traduire la Bible, avaient eu la même pensée que lui. Tabaraud, qui repoussait l'opinion de La Mennais, par l'opinion des Pères et celle de Quesnel, lui répondit que Fénelon aurait employé plus utilement son temps à traduire la Bible qu'à composer *Télémaque,* et que Bossuet avait au contraire poussé le Père de Carnière à entreprendre sa traduction des Écritures.

D'un autre côté, La Mennais signalait la traduction de M. de Saci comme une œuvre infidèle et vulgaire, sortie d'une secte hérétique. Il prônait en même temps celle de M. de Genoude. Tabaraud le renvoyait à la seizième Provinciale et aux souvenirs de la saine et forte école de Port-Royal. Leur polémique n'alla pas plus loin.

XXVIII.

Le Sacré-Cœur de Jésus. — Marie Alacoque. — Histoire du nouveau culte. —Attaques de Tabaraud.— Le Sacré-Cœur de Marie. — Marie des Vallées. — Attaques de Tabaraud. — Le Bréviaire de Paris. — Disputes et récriminations.

Je vais toucher à des choses délicates et périlleuses, et ce n'est qu'en tremblant que j'en approche. C'est bien à elles qu'on pourrait appliquer le mot de Jésus à Madeleine après la résurrection : *Noli me tangere!* Mais Tabaraud y avait touché, et je dois le suivre pas à pas, sans rien omettre de ses doctrines et de ses travaux. Je veux parler de la dévotion au Sacré-Cœur. Qui ne connait l'histoire de Marie Alacoque et de ses visions au monastère de Paray-le-Monial? Tabaraud la racontait ainsi : Marie Alacoque, religieuse de la Visitation, avait un jour entendu Jésus-Christ lui parler, tantôt comme un ami tendre, tantôt comme un époux passionné, lui montrant et lui donnant son cœur enflammé. Elle lui avait donné le sien en retour. Jésus-Christ l'avait mis dans son cœur, d'où il était sorti purifié comme d'une ardente fournaise, et avait demandé qu'on dédiât une fête particulière à ce cœur sacré.

Le Père jésuite La Colombière s'empara de cette idée, et tenta l'entreprise. Ses supérieurs l'ayant envoyé en Angleterre, il eut des conférences avec un docteur d'Oxford, Thomas Godwin, chef d'une secte d'illuminés, faisant profession d'une grande dévotion au cœur de Jésus. A son retour en France, il reprit son œuvre avec plus de courage; mais la mort le surprit, et la tentative sembla

échouer. Pourtant Marie Alacoque avait toujours des visions. Un jour, le cœur de Jésus lui apparaissait brillant comme un soleil; puis c'était la Trinité elle-même qui se présentait à ses yeux sous la forme de trois jeunes hommes resplendissants de lumière; une autre fois, c'était la sainte Vierge qui lui permettait de prendre entre ses bras l'Enfant divin. A certaines heures, elle voyait le démon. La Visitandine formulait aussi les plus étranges doctrines, mélange de Molinisme et de Jansénisme; elle répétait surtout que Jésus-Christ voulait faire établir une dévotion à son cœur par la Société de Jésus. Les Jésuites, se trouvant ainsi engagés dans la propagation du nouveau culte, entrèrent à pleines voiles dans les idées de Marie Alacoque. Ainsi se fonda cette dévotion.

Tabaraud, voulant couper l'arbre à la racine, s'écriait : « Ce culte ne présente qu'une de ces institutions humaines que, selon saint Augustin, il faut s'empresser d'abolir dès qu'on le peut ». Loin de croire que ce culte dût son origine à une piété solide, il estimait qu'il n'était propre qu'à égarer la religion d'un peuple ignorant et crédule par l'image d'un cœur charnel et d'une poitrine ouverte par le glaive ou des mains ensanglantées. Il énumérait alors ces prodigieuses images enfantées par cette dévotion mystique, et repoussait de toute son énergie la confusion qu'on voulait faire de cette croyance avec celle de l'Eucharistie. Tabaraud adressait aux Jésuites le reproche de saint Paul aux Athéniens : « *Vos nescitis quod adoratis* », et il soutenait que ce culte, pris dans un sens charnel, n'était bon qu'à rebuter les plus raisonnables de ses adorateurs, et que, pris dans un sens spirituel, ce n'était qu'un culte métaphysique, renfermant une erreur grave, et conduisant au Nestorianisme.

L'Église l'avait si bien compris qu'elle refusa longtemps de sanctionner cette innovation. Innocent XII, Benoît XIV, s'y étaient fortement opposés. Clément XIII, malgré la résistance de quelques cardinaux, autorisa ce culte, purement symbolique, dans certaines églises ; mais la Société de Jésus, — c'est Tabaraud qui parle, — élargissant le sens du décret, l'interprétant contre sa lettre et son esprit, l'étendit au culte matériel, heurtant ainsi les avertissements et les défenses du Saint-Office, des cardinaux et du synode de Pistoie. Il y eut plus tard la bulle de Pie VI ; mais, pour Tabaraud, rien ne donnait à ce culte du Sacré-Cœur un caractère obligatoire en général, émané de la chaire apostolique. Parmi ceux qui avaient toujours apporté des entraves à ce culte matériel, en le restreignant au cœur symbolique, Tabaraud citait le cardinal du Belloy. Il était là d'ailleurs sur le terrain de Port-Royal, qui avait toujours tenu le Sacré-Cœur pour une idolâtrie.

Les partisans du nouveau culte s'appuyaient sur trois miracles : la guérison d'une religieuse de Paray-le-Monial, la guérison d'un novice des Jésuites de Rome, et surtout la fin de la peste de Marseille. Tabaraud révoquait en doute les deux premiers, et croyait que, pour le dernier, tout s'expliquait par des choses naturelles. Il ne faudrait pas croire qu'il parlât en impie. J'ai hâte de citer ces sages et prudentes paroles, auxquelles se rallieront toujours les hommes confiants dans la miséricorde de Dieu :

« Rien sans doute n'est plus dans l'ordre de la religion que de s'adresser à Dieu pour en obtenir la cessation des grands fléaux qui affligent l'humanité, de lui rendre de solennelles actions de grâce pour leur cessation, parce que, comme ils n'arrivent jamais que par la permission de Dieu, on

doit croire pieusement que c'est à sa miséricorde qu'on en doit la délivrance. C'est ce double sentiment que M. de Belzunce fit éclater dans toute sa conduite en cette occasion. S'il présente quelquefois la guérison de son troupeau sous l'idée d'un miracle, ce n'est qu'en prenant ce mot dans un sens étendu, et dans la vue très-louable d'exciter ses diocésains à la réparation des désordres qui pouvaient avoir attiré sur eux la colère du Ciel, et à la reconnaissance envers Dieu pour la grâce de leur guérison. Cette considération n'exclut pas l'examen du fait en lui-même, et ne dispense pas d'en rechercher les causes naturelles, qui sont elles-mêmes dans l'ordre de la Providence, qui en dispose selon ses vues. »

Le culte du Sacré-Cœur de Marie n'avait pas tardé à s'identifier à celui du Sacré-Cœur de Jésus. Après l'histoire de Marie Alacoque, on eut l'histoire de Marie des Vallées. C'était, selon Tabaraud, une paysanne de Normandie, dénoncée, à l'âge de dix-neuf ans, comme sorcière au parlement de Rouen, et renvoyée à son évêque pour être exorcisée. C'est à cette possédée du démon que Dieu aurait fait la faveur singulière de révéler la dévotion au Sacré-Cœur de la Vierge, en lui envoyant des visions et des miracles. Le Père Eudes, son directeur, ne négligea rien pour accréditer cette dévotion, instituer des confréries, et associer dans les images, les médailles et les vases sacrés, les cœurs de Jésus et de Marie, qui ont fini par remplacer sur bien des tabernacles les symboles de l'Eucharistie.

Il n'est pas d'extatique louange qui n'ait été employée dans les offices du Sacré-Cœur de Marie pour déifier ce cœur, et le rendre digne de l'adoration des Chrétiens autant que le Christ lui-même. Tabaraud, qui le disait,

ajoutait : « Certes, la Vierge est la plus excellente des créatures, celle dont l'intercession est la plus puissante auprès de Dieu ; mais sa charité se borne à prier pour nous : il n'y a que Jésus-Christ qui nous sauve réellement. L'esprit de l'Église est de distinguer le culte du Créateur de celui de la créature. » A ses yeux, ces cultes se nuisaient l'un à l'autre par le mélange qu'on en faisait, et ce n'était, selon lui, qu'une superfétation dans la vraie religion de Dieu. Il en appelait aux lumières des pasteurs, jaloux de rendre à la religion toute sa pureté pour détruire des abus dont les conséquences étaient si dangereuses pour les doctrines de l'Église.

Cette dévotion avait pourtant été offerte à la foi des peuples par l'archevêque de Paris, dans la nouvelle édition du Bréviaire. L'ardeur avec laquelle on cherchait à la répandre avait soulevé des divisions et des disputes. Les partisans du Sacré-Cœur jetèrent à Tabaraud et à ceux qui soutenaient la même cause des insultes sans nombre. On les appela factieux, révolutionnaires, ennemis de la piété et de l'autorité, frondeurs chagrins et barbares, plus dangereux que les impies. J'en passe et des plus rudes. Tabaraud, pour toute réponse, se contenta de publier une seconde édition de son livre sur les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, avec une préface où il rendait à ses adversaires attaque pour attaque et violences pour violences.

Ses adversaires étaient intolérants, mais Tabaraud leur tenait tête. Il répliquait à l'archevêque : « Toutes ces gentillesses pourraient passablement figurer dans quelque journal religieux, d'après l'esprit qui règne aujourd'hui dans ces sortes d'ouvrages ; mais ne doivent-elles pas paraître un peu déplacées dans une instruction pastorale

où tout doit respirer un ton grave, un esprit de charité assorti au plus saint des ministères?.... Tout est nouveau dans cette instruction, et la manière d'enseigner, et les choses qu'on y enseigne, *nove et nova*..... Ainsi le Cœur de Jésus est le tabernacle et l'arche vivante du Nouveau-Testament; il renferme le souverain législateur, le pain des anges, le froment des élus; il est le prêtre éternel, l'auteur du sacerdoce, l'objet de l'adoration de tous les anges de la cour céleste, l'hostie propitiatoire, la grande victime, le vrai trésor de bonté, le vrai océan d'amour, le miroir de toutes les vertus! »

On avait autrefois reproché à Tabaraud de s'être raillé du Concile de Trente : on ne pouvait cette fois lui faire le même reproche : c'est Tabaraud qui soutient le Concile, et qui l'oppose à l'archevêque de Paris : « On est obligé, dit-il, de recourir à cette étrange maxime, empruntée à Berruyer, que c'est par l'enseignement actuel, et non par la tradition, que doivent se traiter et se décider les questions de théologie; maxime funeste, qui renverse les règles du Concile de Trente sur l'interprétation de l'Écriture-Sainte, et qui ouvre la porte à toutes sortes d'erreurs. »

L'ancien Oratorien se consolait d'ailleurs de toutes ces attaques en songeant que Bossuet avait encouru les mêmes blâmes pour avoir dévoilé les folies de Mme Guyon. Il n'en avait pas fini avec l'archevêque de Paris : il revint à la charge, et s'en prit une dernière fois à son bréviaire. Dans ce bréviaire, on avait fait prévaloir les idées ultramontaines sur les maximes de l'Église gallicane, et on avait introduit l'office de la fête de Pie V, inconnue jusqu'alors dans la liturgie française. Il faut l'entendre parler de ce pape :

« On a dit de Pie V qu'aucun pape ne fit brûler à

Rome plus d'hérétiques ou de personnes suspectes d'hérésie. Il est certain que, avant de parvenir au souverain-pontificat, l'extrême rigueur avec laquelle il exerça la charge d'inquisiteur en différentes provinces révolta les peuples à un tel point que les gouvernements furent obligés de le bannir de leurs États ; que Pie VI crut devoir restreindre considérablement les attributions de celles d'inquisiteur général dont il avait été revêtu par ses prédécesseurs, comme étant le seul moyen de modérer son excessive sévérité ; que, l'ardente impétuosité de son caractère n'ayant plus de frein lorsqu'il fut parvenu au rang suprême, il fit dresser des bûchers sur lesquels périrent Jules Zanetti, que la République de Venise n'osa refuser de lui livrer ; Pierre Carsenecchi, que le grand-duc de Toscane ne put soustraire à son zèle incendiaire ; Aonius Palearius, bien moins coupable à ses yeux à cause de son penchant pour les erreurs de Luther et de Calvin, que pour avoir dit que l'inquisition était un poignard dirigé contre les gens de lettres. Reconnaît-on dans cette conduite le premier vicaire de Celui qui, dans une occasion peu différente, avait reprimé le zèle inconsidéré de ses apôtres en leur disant : « Vous ne savez à quel esprit vous » êtes appelés ! »

Tabaraud n'oubliait pas de rappeler que Pie V avait été un des plus fougueux soutiens de la bulle *In cœna Domini*, qui ne respirait que l'indépendance du clergé et l'asservissement des souverains et des magistrats qui tenteraient de restreindre la juridiction ecclésiastique ; que ce pape s'était ainsi arrogé le droit de conférer le titre de grand-duc de Toscane à Côme de Médicis ; de menacer de déposition l'empereur Maximilien s'il cherchait à se mêler des affaires de religion ; qu'il avait

fomenté la discorde en France et en Angleterre, en irritant la mère de Charles IX contre Jeanne de Navarre, et les pairs contre Elisabeth. « Et l'on dira ensuite, s'écriait Tabaraud, que la doctrine qui établit l'indépendance des rois contre les prétentions des papes est une doctrine surannée, même au-delà des monts, tandis qu'elle trouve des apologistes déhontés, même en France ! » Il protestait alors contre ces mots de la prose de saint Pierre : *Christus alter, a te docentur qui docent, à te reguntur qui regunt ;* « comme si les évêques, disait-il, n'exerçaient dans ce double ministère qu'un droit précaire, et que leur mission et leur juridiction ne découlaient pas de la même source divine que celle de leur chef ». Il entendait que leur autorité émanât de Jésus-Christ lui-même, et non des papes, « sans quoi l'épiscopat n'eût été qu'une fonction, et non un ordre, et qu'une institution purement humaine ».

Le nouveau bréviaire avait fait descendre saint Césaire, archevêque d'Arles et principal docteur de l'Église gallicane, du rang qu'il avait toujours occupé dans la liturgie. Tabaraud s'en plaignait amèrement, et reprochait à l'archevêque d'avoir ainsi voulu abaisser un grand saint resté fidèle à la doctrine de saint Augustin. Il citait le mot de Bossuet : « S'opposer à saint Augustin sur ces matières c'est s'opposer à l'Église ». Et il ajoutait : « Qui pourrait douter de l'affectation avec laquelle la nouvelle école s'efforce de réduire ce grand docteur au rôle d'un docteur particulier et de faire passer sa doctrine pour une doctrine de secte ? »

L'ancien bréviaire n'avait rien préjugé sur le dogme de l'Immaculée-Conception : le nouveau l'avait érigé en article de foi, et, tout en donnant à la Mère de Dieu cette

prérogative encore incertaine aux yeux de l'Église, il lui en enlevait un autre, en déclarant que la Vierge était inconnue sous l'ancienne alliance. Tabaraud, ce jour-là, remit l'archevêque dans sa voie, et lui enseigna l'histoire et les doctrines de l'Église dans une page émue et ardente qu'on dirait empruntée à saint Bernard. Avant d'engager cette lutte, il avait invoqué Bossuet, dont il citait cette phrase : « Je crois que la vérité se peut dire partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime ». Mais la discrétion de Tabaraud aurait pu être plus grande, et il n'avait eu de charité que tout juste ce que devait en garder un ancien Oratorien.

XXIX.

Nouvelle édition de la *Philosophie de la Henriade*. — M. de Frayssinous. — M. de Clermont-Tonnerre. — Réflexions sur l'engagement exigé des professeurs de théologie d'enseigner la doctrine de la Déclaration de 1682. — M. de Maistre. — M. Bourdeau.

Au lendemain de cette dispute, Tabaraud publia une seconde édition de la *Philosophie de la Henriade*. Il avait adressé un exemplaire de la première édition à M. de Frayssinous, ministre de l'instruction publique. M. de Frayssinous ne lui avait pas répondu. Tabaraud se vengea de ce silence par une piquante préface, où il ridiculisait la vanité du ministre et la décision du Conseil royal, qui avait fait de *la Henriade* un livre classique.

A peine en avait-il fini avec l'évêque d'Hermopolis qu'il se tourna vers l'archevêque de Toulouse, Mgr de Clermont-Tonnerre. On était alors en 1824. Le ministre de l'intérieur, M. de Corbière, ayant demandé, à l'exemple de M. Lainé, en 1818, aux professeurs de l'Université et des séminaires, l'engagement d'enseigner la doctrine contenue dans la déclaration du clergé de 1682; le premier cri de révolte fut poussé par *l'Ami de la Religion*, journal dont Tabaraud disait qu'il était « la trompette ultramontaine, accrédité et bréveté par la Cour romaine, investi de médailles, d'indulgences et de bénédictions apostoliques, et chargé de propager les doctrines antigallicanes ».

C'est alors que parut la fameuse lettre de l'archevêque de Toulouse, hautaine et violente, qui traitait la démarche du ministre d'inconvenante et d'inadmissible, en ce

qu'elle présentait les quatre articles de la déclaration de 1682 comme une décision de foi, et d'attentatoire aux droits des évêques. Elle se terminait ainsi : « J'ai présumé que quelque employé subalterne des bureaux du ministre, provoqué par quelque savant du Conseil d'État, avait présenté cette circulaire à la signature du ministre, qui sûrement n'y aura pas fait attention; que ce ne pouvait être que l'œuvre d'un esprit brouillon, et que ce qu'il y avait de mieux à faire était de la regarder comme non avenue ».

C'était bien toujours ce vieillard intrépide qui, après vingt années passées à l'étranger, avait rapporté en France des opinions accoutumées à ne plier jamais, et que l'exil n'avait rendues que plus altières. N'était-ce pas lui qui avait répondu, un jour, à Mgr Feutrier : « Monseigneur, la devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci : *Etiam si omnes, ego, non!* C'est aussi celle de ma conscience » ! Tel était ce prélat, qui conservait avec une sorte de candeur l'orgueil héréditaire de sa maison.

Tabaraud n'en était pas effrayé. Sa conscience ne pliait pas plus que celle de Mgr de Clermont-Tonnerre, et la devise de l'archevêque aurait pu devenir celle de l'Oratorien. Il se mit aux prises avec lui, et soutint, dans ses *Réflexions sur l'engagement exigé des professeurs de théologie*, avec tout son feu et toute sa conviction, que le ministre de l'intérieur n'avait fait que remplir son devoir et exercer son droit. Il disait hardiment à l'archevêque que les ultra-catholiques n'invoquaient la lettre de la Charte que pour en détruire l'esprit, sans oser l'attaquer à front découvert, et qu'il fallait distinguer entre la liberté de conscience, qu'ils réclamaient en la détestant, avec la liberté d'en-

seignement, prête à dégénérer en une licence d'opinions capable de compromettre la sûreté des citoyens. La colère va éclater :

« Dans quelles absurdités ne se précipite-t-on pas quand on est une fois sorti du sentier des vrais principes ! Le professeur de Saint-Sulpice, après avoir dit que nos libertés ne sont que des coutumes et des opinions locales et indifférentes fondées sur les quatre fameux articles de 1682, les représente comme les droits de l'épiscopat affranchis des abus du pouvoir que la Cour de Rome avait fait prévaloir à la faveur de l'ignorance du moyen âge et du schisme d'Avignon..... Quel galimatias ! quel fruit le jeune clergé peut-il recueillir des leçons de ces maîtres en Israël, qui débitent sérieusement des choses aussi incohérentes ! »

Tabaraud soutenait que l'assemblée du clergé qui avait solennellement arrêté la déclaration de 1682 avait entendu formuler, non pas des opinions humaines, mais bien la vraie doctrine et les canons de l'Église gallicane. Il ajoutait : « Si elles n'appartiennent point à la foi, à quoi pensait Bossuet d'appeler en témoignage toute la tradition, de réunir tant de textes de l'Écriture et des Pères à l'appui des quatre articles, si tous ses travaux et toutes ses recherches n'avaient eu pour but et pour fruit que l'établissement de quelques opinions humaines? Est-ce donc que ce grand homme avait oublié ou n'avait jamair su que l'Église, appelée par l'Apôtre la colonne non des opinions, mais de la vérité; gardienne et dépositaire non des opinions de l'esprit humain, mais des vérités divines qui composent le trésor de la foi, ne prend intérêt qu'à ce dépôt sacré, ne veille que pour la conserver sans altération et sans affaiblissement, et que tout ce

qui est étranger à ces vérités saintes ne peut mériter ni son attention, ni sa sollicitude? Gardons-nous donc de dégrader, en les jetant pêle-mêle dans l'état des opinions humaines, des vérités aussi importantes que celles des quatre célèbres articles de 1682. Sait-on bien qu'ainsi dégradées ces maximes n'ont plus ni force, ni intérêt, ni titre pour exiger notre assentiment? Nulle opinion n'a par elle même le droit de se faire préférer à l'opinion contraire, de soumettre les esprits, de régner exclusivement dans l'Église..... Qu'aurez-vous à dire à un ennemi plus ou moins déclaré de votre doctrine qui voudra soutenir que le Pape peut commander aux souverains de descendre du trône, disposer de leurs couronnes, délier leurs sujets du serment de fidélité? Car, encore une fois, si nos maximes ne sont que des opinions, les prétentions contraires ne sont que des opinions, non plus. Vous devez trouver bon qu'ici et ailleurs l'on soutienne que le Pape est, même dans l'ordre temporel, le suzerain des rois et leur souverain maître; que le Pontife romain est au-dessus des Conciles les plus universels, qu'il peut les transférer, les dissoudre à son gré; que leurs plus unanimes décisions, que leurs lois les plus solennelles, ne sont que des projets sans force et sans exécution s'il refuse de leur imprimer le sceau de son autorité; que, supérieur à tous les canons, il n'a que faire de les consulter dans l'usage de la suprême puissance; que les évêques ne sont que ses délégués, ses commis, les simples exécuteurs de ses décrets. De quel droit voudrions-nous bannir de nos séminaires, de nos colléges, de nos universités, ces maximes perverses, si les maximes contraires ne sont que de pures opinions? C'est ainsi que, en faisant descendre dans la classe des opinions les vérités énoncées dans les quatre

articles, on éteint, on rend même ridicules tout zèle et tout amour pour elles..... Mais serait-il possible que des principes qui servent de base et de règle au sage gouvernement de l'Église, et d'où dépendent la sûreté des rois et la paix des empires, ne fussent que des opinions flottantes abandonnées à la licence de l'esprit humain? Ils ne peuvent être tels que pour des ennemis perfides, qui, n'osant lever le masque, ni attaquer de front les quatre articles, se flattent d'arriver au même but par un détour, en les faisant dégénérer en opinions arbitraires. »

Tabaraud, sortant de ces théories générales, s'écriait : « Eh quoi! s'il arrivait que dans les séminaires on canonisât une doctrine par laquelle l'ultramontanisme a troublé le monde, l'autorité du gouvernement expirerait-elle à la porte de ces établissements? Lui serait-il interdit d'empêcher la propagation de maximes subversives de l'ordre public, et d'enjoindre, comme le fit Louis XIV, un enseignement conforme à la doctrine gallicane, ou plutôt de réitérer l'injonction faite en 1682? »

Il était, en sens contraire, aussi absolu que l'archevêque, et soutenait que l'ordre du ministre n'était pas une décision sur des matières religieuses, ni une contrainte à la croyance, ni une atteinte à la Charte ou aux droits des évêques, mais bien une sage mesure prise par l'autorité civile pour l'exécution d'un réglement de l'assemblée du clergé, érigé en loi de l'État par l'édit de 1682, à la prière même des évêques.

L'Oratorien en venait à parler à l'archevêque comme il eût parlé au journaliste de *la Trompette ultramontaine :* « Nous nous gardons bien de supposer à Son Éminence de mauvaises intentions; mais sa lettre nous a paru si inconvenante dans la forme et si repréhensible dans le

fond que, si *la Quotidienne* ne nous avait appris que l'insertion dans ce journal avait été demandée au nom du prélat, nous aurions cru que la signature lui avait été surprise par quelque brouillon, pour substituer à ses véritables sentiments des doctrines qu'il ne pouvait professer sans violer les devoirs d'un prélat français et les serments qu'il a prêtés en sa double qualité de docteur de l'ancienne Sorbonne et d'archevêque, et dont, en cette dernière qualité, il était obligé de prescrire l'enseignement dans tous les établissements d'institution religieuse confiés à sa surveillance, en vertu de l'édit du 23 mars 1682; car nous sommes bien éloigné de croire que le prélat se conduira d'après la maxime de M. de La Mennais, qu'on peut, avec des ordres, obtenir des promesses insignifiantes, mais qu'on peut ne donner en cela que des mots. »

Tabaraud savait aussi que M. de Maistre avait qualifié de séditieuses les déclarations de 1682, et que d'autres écrivains, partisans de l'infaillibilité du Pape sans l'assentiment des évêques en matière de foi, de mœurs et de discipline, avaient dit de ces déclarations qu'elles devaient être regardées comme hérétiques, et condamnées à un éternel oubli. Cet envahissement des doctrines ultramontaines le tourmentait et l'irritait; il en accusait les Jésuites, qu'il appelait « les ennemis les plus acharnés des doctrines gallicanes, déguisés sous le nom de Pères de la Foi ». « C'est, disait-il, l'Arche sainte, à laquelle il n'est pas permis de toucher. Voyez quelle rumeur, quelle agitation, M. Bourdeau a excitées à la Chambre des députés pour avoir osé prononcer cette phrase éclatante de vérité : « Avec l'ancien régime, vous aurez les Jésuites » en plus et les libertés de l'Église gallicane en moins ».

On a prétendu que le mot était de Tabaraud, et que M. Bourdeau s'en était emparé; mais M. Bourdeau avait assez d'esprit et de ressort pour le trouver tout seul. Il l'avait certes prouvé plus d'une fois.

XXX.

Projets de loi sur la célébration du mariage et sur la tenue des registres de l'état civil. — La Mennais. — Réponse digne de *la Fréquente communion.* — Intolérance du nouveau clergé. — Le portrait de la Mère Angélique. — M. Bellart. — Lettre à M. Bellart.

C'est M. Bourdeau qui lui écrivait à la fin de cette année 1824 que les Chambres se préparaient à discuter les deux projets de lois sur la célébration du mariage et sur la tenue des registres de l'état civil.

Le premier projet était de faire précéder la célébration du mariage à la municipalité par l'administration du sacrement en face de l'Église. De la part d'un homme qui avait lutté toute sa vie pour faire consacrer la distinction du contrat et du sacrement de mariage, le silence eût semblé une désertion et une faiblesse, et Tabaraud n'était pas de ceux qui fuyaient les combats. Il ne lui fut pas difficile de démontrer que la loi inaugurée sous le consulat n'excédait point les bornes du pouvoir temporel ; qu'elle rentrait dans l'esprit de l'Église et de la morale religieuse; que c'était la calomnier que de l'accuser d'être anti-sociale, et qu'on ne tendait qu'à faire jouer un rôle dérisoire aux officiers de l'état civil.

Un des partisans les plus véhéments de ces projets de lois était l'abbé de La Mennais, qui craignait qu'on ne finît par se passer du sacrement de mariage. Tabaraud lui disait : « C'est se tromper bien grossièrement de juger des progrès de la religion par le nombre de ceux qui font une profession extérieure du christianisme, sans faire attention si leur foi est éclairée, ferme et profondément

enracinée dans leur cœur, et s'ils se font un devoir d'y conformer leur conduite. C'est bien mal connaître l'esprit de l'Église de croire qu'elle se glorifie de voir autour d'elle un grand nombre d'hommes qui, se disant ses enfants, transgressent sans scrupules les préceptes, et vont tête levée, sous une conscience souillée de crimes, abuser au pied des autels d'un sacrement qui ne profite qu'à ceux qui ont le cœur pur. Tout bien considéré, il vaut mieux que le sacrement soit négligé que d'être profané. Ne pas le recevoir est un moindre mal que de le recevoir pour sa condamnation. Si l'on craint qu'il ne devienne moins commun, on peut se rassurer en réfléchissant que les sacriléges le seront moins aussi. Cette conduite, loin de produire l'indifférence pour le sacrement, le fera plus respecter, et en fera mieux connaître le prix. C'est en prodiguant sans discrétion les choses saintes qu'on les avilit, soit pour les gens du monde profane, qui ne jugent des observances religieuses que par la piété extérieure de ceux qui les pratiquent, soit aux yeux mêmes des fidèles, qui ne peuvent concevoir que les sacrements soient si saints lorsqu'on les y admet avec si peu de préparation. »

J'ai voulu citer cette page émue qui rappelle *la Fréquente communion* du grand Arnauld. C'est le même esprit et le même feu. Sur ce point, l'ancien Oratorien est bien le disciple du docteur janséniste. Je me hâte, pour compléter la pensée de Tabaraud, de copier ses conclusions : « Nous devons ajouter, afin de prévenir l'abus qu'on pourrait faire de nos principes, que ceux qui négligeraient de se présenter à l'église pour faire consacrer leur union se rendraient très-coupables, et seraient dans le cas d'en être punis par les peines spirituelles qu'elle est en droit de porter contre ses enfants rebelles ».

Tabaraud ne trouvait pas moins inopportune la proposition de rendre aux ministres du culte la tenue des registres de l'état civil. Cette question, déjà débattue dans les Chambres de 1816, avait pris les couleurs d'une affaire de parti; elle pouvait faire renaître des divisions dans le royaume. Tabaraud y découvrait de grands dangers, sans entrevoir le moindre avantage. Le clergé ne lui paraissait pas d'ailleurs offrir la même responsabilité qu'autrefois, depuis qu'on avait frappé d'amovibilité les pasteurs du second ordre. Il redoutait l'intolérance du nouveau clergé, et les abus et les conflits qui auraient pu venir de la réunion en ses mains des pouvoirs civils et religieux. N'avait-on pas annoncé déjà la dispersion des maximes de de l'Église gallicane? « Du train que les choses vont, disait Tabaraud, il ne faudrait pas être étonné de voir reparaître l'heureux jour où l'on refusait l'absolution à ceux qui ne voulaient pas adhérer à la fameuse bulle *In cœna Domini* ».

Il disait aussi : « Un prêtre presque nonagénaire, d'une conduite irréprochable dans tout le cours de la Révolution, muni d'un billet de confession d'un prêtre approuvé, fut tourmenté sur son lit de mort par les vicaires de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, autorisés de leurs supérieurs, parce qu'on avait aperçu dans sa chambre, parmi d'autres portraits assez insignifiants, celui de la vénérable réformatrice de Port-Royal. Il ne put être administré, après un long délai, que lorsqu'on eut fait disparaître le fatal portrait, et qu'après avoir souscrit je ne sais quel formulaire de nouvelle fabrique, que, dans son triste état, il n'était capable de lire ni de comprendre. Les mêmes scènes sont plus fréquentes qu'on ne saurait l'imaginer. »

Toucher à Port-Royal c'était toucher au cœur de Tabaraud. Aussi peut-on se fier à lui du soin de le défendre, et de s'en prendre aux Jésuites. Il allait maintenant s'attaquer à M. Bellart.

Il y avait en M. Bellart une impétuosité naturelle qui le poussait au milieu des difficultés et des périls. La parole l'emportait quelquefois au-delà de la pensée ; il servait la politique avec une passion qui l'avait couvert d'impopularité. Il n'avait ni la science des hommes, ni l'art de les manier. Ce fils de charron, devenu procureur général à la Cour royale de Paris, de mœurs austères, semblables à celles du tiers-état d'autrefois, aimait la vieille monarchie de son pays, et la soutenait avec une violence qui soulevait contre lui d'implacables rancunes. Dans sa bouche, l'énergie a souvent quelque chose de dur et de tranchant, comme s'il y avait en lui quelque chose de la cognée paternelle. Quand M. Bellart cessait d'être homme de parti, on ne trouvait en lui qu'un magistrat auquel il ne manquait aucune des qualités et des vertus qui font les grands magistrats.

Il avait, en 1825, poursuivi deux journaux de l'opposition pour avoir attenté au respect dû à la religion de l'État. Son réquisitoire avait été sans mesure, selon son usage, et ses coups avaient porté aussi bien contre les ennemis de la religion que contre les gallicans. Port-Royal n'y était pas épargné. On y lisait : « Dans tous les temps, le désert fut tout à la fois une ressource et un remède pour les imaginations ardentes, pour les caractères farouches, pour les orgueils ombrageux ». Il allait jusqu'à déclarer que ces sortes de pénitents étaient « des coupables ignorés ou pardonnés qui auraient troublé le

repos public et commis de nouveaux forfaits s'ils étaient restés dans le monde ».

Ce langage avait indigné Tabaraud, qui accusa à son tour le procureur général de faire cause commune avec la philosophie du temps, et de pousser à la haine des ordres monastiques. Il se récriait surtout contre les tendances de M. Bellart à imposer la croyance à certains miracles modernes, que, selon lui, les Pères de l'Église auraient répudiés. Au nom des traditions gallicanes, il repoussait les idées ultramontaines. Le procureur général avait prétendu que l'esprit de l'ancienne magistrature n'était pas éteint dans la nouvelle : Tabaraud lui répondait que les magistrats d'autrefois n'avaient jamais cru à l'infaillibilité du Pape et à son pouvoir de délier les sujets du serment de fidélité, et que c'était singulièrement méconnaître leur histoire que de les comparer à la magistrature qui soutenait le journal *l'Ami de la Religion et du Roi.*

M. Bellart n'avait pas osé pourtant s'appuyer sur le comte de Maistre, dont il désavouait, en passant, quelques opinions excessives, formulées dans le livre *du Pape.* Tabaraud n'oublia pas de mettre en lumière et de condamner les écrits de ce fougueux ultramontain, aussi bien que les pamphlets et les livres de l'abbé Bétemps, de La Mennais et de l'abbé Gerbet, qui n'étaient, — c'est Tabaraud qui parle, — que « des appels à l'insurrection ». Il appelait aussi les doctrines de M. de Maistre des doctrines « frénétiquement ultramontaines », et il disait à M. Bellart : « Quand tout le nouveau clergé est ultramontain ; quand tous les journaux accrédités comme royalistes, excepté celui *des Débats,* sont vendus à l'ultramontanisme ; quand tous les ouvrages nouveaux favorisés par

l'autorité sont ultramontains; quand des hommes puissants protégent des réimpressions qui ultramontanisent même nos anciens bons livres, en les falsifiant; en un mot, quand l'ultramontanisme foule aux pieds les débris de l'ancienne Église gallicane, a-t-il donc besoin d'attaquer les quatre articles? »

Tabaraud finissait en reprochant au procureur général d'avoir signé son réquisitoire sans l'avoir lu, et en le renvoyant à ses vrais modèles, à Talon, à d'Aguesseau, à Joly de Fleury et à Séguier, qui ne publiaient jamais leurs réquisitoires sans les avoir fait corriger par des théologiens. Et il répétait cette phrase de d'Aguesseau : « Notre histoire est pleine de pareils exemples : on y voit les défenseurs de nos libertés, non-seulement sans récompense, mais souvent punis du service qu'ils ont rendu à la patrie, et sacrifiés aux ressentiments de la cour de Rome, pendant que la faveur ou les grâces sont pour ceux qui trahissent ou qui attaquent nos maximes ».

XXXI.

Histoire critique de l'Assemblée de 1682. — État des doctrines gallicanes. — Louis XIV provoque l'assemblée du clergé. — Discours de Bossuet. — Les quatre articles. — Innocent XI. — Alexandre VIII. — Innocent XII. — Louis XIV. — Bossuet. — Lettre des évêques au roi. — Les successeurs d'Innocent XII. — Le cardinal de Fleury. — Louis XV. — De Maistre et Tabaraud. — Discours de Fleury. — D'Aguesseau et le Nonce.

L'année était alors aux violences contre les libertés de l'Église gallicane. On a vu Tabaraud les défendre ; mais le nouveau clergé continuait à les dénoncer comme contraires à la constitution de l'Église et comme empreintes de schisme et d'hérésie. Quelques journaux étaient déchaînés contre elles. Tabaraud chercha à leur rendre la force et la vie, et à les sauvegarder comme un patrimoine sacré. Il avait effleuré cette question en 1824 : il se remit à la tâche, et publia en 1826 son *Histoire critique de l'Assemblée générale du clergé de France en* 1682.

Tabaraud commençait par exposer l'état de la doctrine gallicane dans ses rapports avec celles des ultramontains, depuis François Ier ; la domination de Rome au temps de la Ligue, du cardinal Duperron et de Mazarin ; les alarmes des États généraux de 1614 après l'assassinat de Henri IV, et les inquiétudes de Richelieu à l'apparition du livre factieux de Santarel contre l'autorité royale. Il arrivait ensuite aux discordes du règne de Louis XIV, aux troubles de la Régale et à l'irritation du grand roi qui provoqua l'Assemblée de 1682.

On connaît le magnifique discours d'ouverture de Bossuet

sur l'unité de l'Église et les quatre articles qu'il formula dans la séance du 19 mars 1682. Il déclarait dans le premier article que saint Pierre, ses successeurs et toute l'Église n'avaient reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles, et non sur les choses temporelles et civiles, en vertu des maximes que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde, et qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Cet article ajoutait qu'il n'appartient pas à l'Église de déposer les princes ou de délier leurs sujets de leur serment. Le second article confirmait la force et l'exécution des décrets du concile de Constance. Dans le troisième, on réglait l'usage de la puissance apostolique, en ordonnant que les constitutions de l'Église gallicane auraient leur force et vertu, et que les usages de nos pères devraient demeurer inébranlables. Le quatrième article déclarait que, quoique le Pape eût la principale part dans les questions de foi, son jugement n'était pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervînt. Cette déclaration, adoptée à l'unanimité, fut acceptée par tous les évêques du royaume, et érigée par le roi en loi de l'État, à la sollicitation de l'assemblée elle-même.

Quel était le vrai caractère de ces articles? Tabaraud le précisait ainsi : « Ces maximes ne sont ni des priviléges concédés par le Saint-Siége, ni des opinions scolastiques ou théologiques livrées aux disputes de l'école; quoiqu'elles ne soient pas des articles de foi catholique, elles font néanmoins partie du dépôt de la révélation, et par conséquent elles appartiennent à la foi. Si on ne se rend pas coupable d'hérésie en les rejetant, on n'est pas exempt d'erreur dans des points importants de doctrine. Ceux qui ont l'avantage de les connaître et de pouvoir en apprécier

la vérité doivent s'y rattacher fortement, sans toutefois se permettre de censurer de leur autorité privée les personnes qui les méconnaissent ou qui les combattent. Enfin, nous Français, nous devons les regarder comme le précieux héritage de nos pères, comme le patrimoine de l'Église gallicane, que nous sommes chargés de transmettre à nos neveux dans toute son intégrité. »

Tabaraud peignait ensuite l'étonnement et l'irritation de la cour de Rome à la nouvelle de cette fière déclaration des évêques de France, l'inquiétude passagère de Bossuet et la joie de tout l'épiscopat du royaume. Dans ces pages claires et hardies, tous les faits se déroulaient et s'expliquaient, les menaces de rupture entre Rome et Versailles, le refus du pape Innocent XI de délivrer des bulles à des évêques, les réquisitoires de Talon, l'avènement d'Alexandre VIII et les projets de négociation et de réconciliation, la lettre des évêques à Innocent XII, dans laquelle les uns virent une abjuration formelle de la déclaration de 1682, les autres, comme d'Aguesseau et Bossuet, un simple désaveu de la forme dans laquelle les doctrines gallicanes avaient été énoncées sans que le fond fût atteint, et enfin la trève entre le pape et le roi.

Les Romains, au rapport de Tabaraud, n'en persistaient pas moins à qualifier la déclaration de 1682 de décision dogmatique, érigeant les quatre articles en autant d'articles de foi, malgré les efforts des gallicans à soutenir qu'il n'y avait là rien de synodal, mais seulement un réglement particulier à l'Église de France. Il citait alors le fameux mot de Bossuet : « Que la déclaration du clergé devienne ce qu'elle voudra, la doctrine de Paris n'en est pas moins incontestable, et à l'abri de toute censure ! » C'était, dit Tabaraud, céder sous la forme pour

conserver le fond, et ni Bossuet, ni Louis XIV, n'avaient jamais, selon lui, voulu porter la moindre atteinte à la célèbre déclaration; il dédaignait les conséquences qu'on pouvait tirer des paroles de l'évêque de Meaux ou du grand roi : il lui aurait fallu une loi de l'État pour anéantir ce qui avait été édicté par une loi. Arnauld avait pensé autrefois comme lui, et il était heureux de se joindre au grand docteur janséniste, et de citer de lui de vifs passages sur Rome.

Tabaraud arrive aux nouveaux troubles causés par la bulle *Vineam Domini,* à la déclaration des évêques de 1705, qui affirmaient avoir le droit de juger en matière de doctrine, et soutenaient que les constitutions des papes n'obligeaient l'Église qu'après leur acceptation par le corps des pasteurs, aux brefs violents de Clément XI, à leur suppression par arrêt du parlement, à la guerre ouverte alors entre certains évêques et les papes, à la bulle *Auctorem fidei,* qui condamna expressément les quatre articles, et à l'opinion plus moderne de Pie VII, qui aurait dit un jour à l'évêque de Limoges, Mgr du Bourg, — c'est Tabaraud qui le dit : — « L'Église n'a pas condamné ces articles : ne les condamnons point ».

Les ultramontains n'en criaient pas moins à l'hérésie et au jansénisme, surtout au retour de l'exil et de l'émigration. M. de Barral, le cardinal de Bausset, le cardinal de La Luzerne; M. de Bernis et quelques évêques s'élevaient contre ces tendances. Mais l'évêque d'Hermopolis donnait la main aux ultramontains pour ruiner les idées gallicanes. Le ministre des affaires ecclésiastiques avait même fait pressentir, comme un puissant moyen de régénérer l'instruction civile et religieuse, la résurrection des Jésuites. On pense bien que Tabaraud n'était pas de son

avis. Il s'exprimait sur ce point avec une modération que n'auraient pas eue peut-être ses adversaires en parlant de lui : « Nous croyons en cela avoir rempli les devoirs d'un bon citoyen, d'un véritable enfant de l'Église gallicane, et usé des droits que nous donne une étude longue et approfondie des libertés ecclésiastiques et civiles de la France. Nous pensons avoir usé de ce droit avec impartialité, et en évitant tout ce qui pourrait offenser les personnes dont nous nous sommes permis de combattre les opinions. »

Jamais, en effet, Tabaraud ne fut plus sobre, plus mesuré et plus sage que dans ce livre. Qu'on mette en regard de cet écrit le livre *du Pape* de M. de Maistre, et surtout les deux chapitres qu'il en détacha, et où il a traité cette question de la déclaration de 1682 avec tant d'âpreté et d'amertume ! C'est la même vigueur de dialectique chez tous les deux ; mais le cœur altier de l'un l'entraînait aux sophismes et au mépris de tout ce qui ne s'inclinait pas devant lui ; l'esprit moins orgueilleux de l'autre et sa raison plus pratique lui découvraient mieux les vérités et les erreurs qui s'agitaient dans ces disputes confuses. Il frappait sans doute à coups redoublés ; mais dans ses coups il n'y eut alors rien d'excessif ni de désordonné. Ce n'était pas l'éclat et l'ardeur de M. de Maistre : c'était l'œuvre d'un esprit convaincu et ferme, qui cherchait à ébranler les idées ultramontaines et à donner une vive et puissante impulsion aux maximes gallicanes. Il continuait le mouvement inauguré par Bossuet.

Pour lui, l'édit de Louis XIV était une loi de l'État qui n'avait jamais été révoquée. En lui résistant, le clergé était rebelle aux lois de la patrie et à l'intérêt de la religion. Il était de l'honneur du clergé de la faire exécuter. Telle était sa pensée, et il la manifestait avec une hauteur

de vues et une gravité de langage que n'auraient pas désavouée les évêques de 1682. Son livre se terminait par la publication du discours de l'abbé Fleury sur les libertés de l'Église gallicane. Il cherchait des alliés partout, afin de mieux défendre ses chères maximes ; il rappelait aussi la réponse de d'Aguesseau au nonce Quirini, qui, en l'abordant, à Fresnes, où il était exilé, lui avait dit : « J'ai voulu visiter le lieu où l'on forge des armes contre Rome. — Non, Monsieur, avait répondu vivement le chancelier, ce ne sont pas des armes : ce sont des boucliers. »

XXXII.

Année 1828. — Tabaraud publie l'*Essai historique et critique sur l'état des Jésuites en France.* — Il prépare une 2e édition. — Révolution de juillet 1830.

On était alors à cette année 1828, où l'empire du clergé fut si grand dans les conseils de Charles X. Les congrégations religieuses reprenaient largement possession du pays et du gouvernement. L'opposition, qui commença par des murmures, avait éclaté par la voix de M. de Montlosier. Casimir Périer somma, un jour, du haut de la tribune, M. de Frayssinous de s'expliquer sur cette invasion croissante. Le jésuitisme devint l'injure populaire adressée aux Bourbons, et la nation croyait voir partout des embûches dans leur gouvernement mystérieux. En même temps, la loi contre la presse soulevait de tous côtés de grandes clameurs. C'est à ce moment, et à la veille même des ordonnances contre les Jésuites, que Tabaraud publia son *Essai historique et critique de l'état des Jésuites en France.*

Il commençait ainsi : « L'histoire des Jésuites présente un phénomène unique en son espèce, celui d'une corporation religieuse et politique dans laquelle les intérêts du ciel furent toujours subordonnés aux intérêts de la terre. De la réunion de ces deux caractères d'un ordre si différent, dont on n'avait pas encore eu d'exemple, et qui mettaient à leur disposition les armes spirituelles et les armes temporelles, dûrent naître des événements fort extraordinaires. Aussi n'a-t-il pas existé dans le monde de corps ecclésiastique qui ait fait autant de bruit, mis

en mouvement autant de passions, causé autant de troubles, et donné lieu à autant de jugements divers que celui de la Compagnie de Jésus. »

Tabaraud prenait la Société à son origine en 1540, au moment où les compagnons d'Ignace le proclamèrent leur général. Leur arrivée en France, la haine qu'ils inspiraient à tous les ordres de l'État, le secours qui leur venait des princes lorrains cherchant à se frayer le chemin du trône à la faveur des troubles religieux, les résistances du parlement pour enregistrer leurs lettres-patentes, les dix lettres de jussion, la colère de l'Université et tout ce long procès qu'elle soutint contre la Société, et où plaidèrent Étienne Pasquier et l'aïeul des Arnauld, les séditions de la Ligue, les affaires de Barrière et de Jean Chatel, et l'expulsion de la Compagnie par arrêt du parlement autorisé par Henri IV; tous ces événements sont racontés par Tabaraud dans des pages pleines de mouvement et d'intérêt.

Mais le prince qui les avait chassés de son royaume jugea, au rapport même d'un naïf historien de la Société, « qu'il était plus expédient de les avoir pour amis que pour ennemis » : il les rappela. Ils ne tardèrent pas à devenir les confesseurs des princes, et, — c'est Tabaraud qui le dit, — à abuser de leur ministère pour accroître leur influence temporelle, égarer le zèle religieux de leurs illustres pénitents et persécuter leurs adversaires. Tabaraud, qui était de l'école de Saint-Cyran, regardait la direction des âmes comme la plus délicate et la plus difficile du ministère pastoral, une de celles qu'on ne devait aborder qu'en tremblant. Il leur reprochait, avec Clément VIII, de s'immiscer dans les intrigues de palais et dans les affaires du gouvernement, comme l'avaient

fait les Pères Lachaise et Le Tellier, de subordonner leur ministère à leurs vues politiques et aux intérêts de leur Société, d'après une morale qui variait, selon les circonstances, en cherchant, — je cite son mot, — à achalander leurs confessionnaux et à rendre la confession si facile et si douce, que les gens du monde n'eussent point de répugnance pour cette pratique.

Henri IV croyait avoir pris des précautions suffisantes pour prévenir le retour de nouveaux désordres; mais l'année même de sa mort parut le fameux traité de Bellarmin sur la puissance temporelle des papes, que le parlement condamna comme attentatoire au pouvoir royal. De leur côté, Suarez et d'autres canonistes ne tardèrent pas à enseigner que les papes pouvaient déposer les rois indociles à leurs monitions et les excommunier. « Sans former un corps de régicides, disait Tabaraud, ils s'obstinèrent à soutenir un système de déchéance qui y conduit et qui en contient l'apologie. » Il citait alors le mot de Châteaubriand : « La doctrine du régicide, dogmatiquement enseignée par Mariana, servit à préconiser le crime de Jacques Clément et à inspirer celui de Ravaillac ».

Tabaraud n'oubliait pas les violences des Jésuites contre la déclaration de 1682 et les luttes des évêques et du clergé du XVIIe siècle contre leurs usurpations. Il exposait ensuite leur théologie, qui, selon lui, différait essentiellement des deux grandes écoles de saint Augustin et de saint Thomas, et dont les nouveautés et les erreurs n'avaient échappé à une condamnation que par des considérations politiques. Il en venait alors à s'expliquer encore sur le Jansénisme.

Pour lui, le Jansénisme n'était qu'une hérésie ima-

ginée par les Jésuites pour faire diversion au soulèvement général que causaient leurs innovations sur les caractères de la grâce, leurs entreprises contre la juridiction des pasteurs et le relâchement de leurs casuistes touchant la morale. Il empruntait au maréchal d'Harcourt cette piquante définition du Jansénisme : « Un Janséniste n'est autre chose qu'un homme qu'on veut perdre à la cour ». Duclos n'avait-il pas dit aussi qu'on avait toujours représenté les Jansénistes comme les ennemis de l'autorité royale, afin de s'en défaire plus vite? Plus tard n'avait-on pas aussi confondu avec eux tous les gallicans, « pour mieux les perdre et ruiner leurs doctrines »?

Tabaraud reprenait alors l'histoire des cinq propositions, de la question du fait et du droit, et du Formulaire, du livre de Quesnel et de la bulle *Unigenitus*, « sortie du foyer de tant d'intrigues ». Il comparait ces discussions soulevées par les Jésuites aux réponses ambiguës de l'oracle de Delphes, et les accusait d'avoir été la cause première de tout ce schisme. Il s'attaquait ensuite à leurs casuistes. L'assemblée du clergé de 1656 avait appelé le système de morale des Jésuites « la peste des consciences » : Tabaraud se gardait bien d'omettre ce mot terrible, et leur reprochait de faire du probabilisme la base de toute leur morale. C'est avec les *Provinciales* et *la Fréquente communion* qu'il les attaque avec une hardiesse et une vigueur qu'on n'avait pas eue depuis Pascal et Arnauld. Il se complaisait à exposer les doctrines des Pères Hardouin et Berruyer, qui portaient atteinte aux monuments de la révélation par leurs paradoxes et leurs interprétations romanesques.

Tabaraud racontait ensuite, avec une joie qui perce à travers le récit, la peur de la Société à la nouvelle de la

réprobation de ces doctrines par vingt évêques, ses manœuvres pour éviter une condamnation et pour continuer à propager ses livres, les causes de la suppression de la Compagnie, l'affaire du Père Lavalette, les démêlés avec les évêques et les rois, la cupidité des Pères, l'abolition de l'Institut par les édits de Louis XV et Louis XVI, la bulle de Clément XIV *Dominus ac Redemptor,* qui les supprimait dans toute la catholicité, la renaissance des Jésuites mal dissimulés sous le nom de Pères de la Foi et Pères de la Croix, et enfin leur expulsion par un décret rendu sur le rapport de Portalis.

Après avoir parlé des sollicitations ardentes des Jésuites auprès de Pie VII et de Louis XVIII, auxquels ils avaient fini par arracher le consentement de leur rétablissement et de leur retour en France, Tabaraud les jugeait dans un langage où court le souffle de ces années passionnées de la Restauration : « Placés, disait-il, à la source de toutes les faveurs à la cour des princes, dont ils avaient accaparé les consciences, ils eurent l'art de se faire un titre d'honneur et des moyens de puissance d'une position qui devait son origine à leur déloyauté et à la défiance qu'ils avaient inspirée. Tout en professant une doctrine qui portait atteinte à la sûreté des rois et qui les effrayait jusque dans le sein de leurs palais, ils sûrent les intéresser à leur ambition..... Souples ou hautains, selon les circonstances, envers les évêques qui entreprenaient de les contenir dans une juste subordination, ils savaient au besoin intimider les uns par leur crédit dans les cours, ou paralyser le zèle des autres par des soumissions hypocrites, et ils réussirent, au bout d'une lutte longue et scandaleuse, à les attacher à leur char en leur jetant l'amorce d'une hérésie imaginaire pour les détourner du relâ-

chement des casuistes de la Société..... Il fallait que tout pliât sous le système du Corps, dont le secret n'existait que dans le régime, qui prenait toutes sortes de formes, et savait profiter habilement des vertus et des vices des individus pour les faire tourner à la gloire de la Société et à l'agrandissement de sa puissance..... Clément XIV avait dit des Jésuites que la religion n'était chez eux qu'un moyen pour parvenir au but de leur ambition. Fénelon, avant d'être devenu leur conquête, après l'affaire du Quiétisme, leur reprochait de s'être composé une religion qui chez eux était toujours tournée en politique. Bossuet les représentait comme des Pharisiens occupés à courber la règle de l'Évangile pour affaiblir tous les préceptes dans leur source. Plus tard, Billecocq s'était écrié, en 1825 : « Le rétablissement des Jésuites non-
» seulement heurte toutes les idées reçues, mais encore
» porte avec lui un germe de trouble dont leur Société ne
» se défera jamais, à moins de se dénaturer. »

Je n'ai cité que quelques lignes : il y en a beaucoup d'autres aussi dures et aussi amères. Celles que j'ai relevées en courant suffisent pour faire comprendre le ton, et donner une idée de l'ardeur de Tabaraud dans ce combat, qui avait été la grande entreprise de sa vie. Il y mettait toutes ses forces et tout son feu. On se tromperait pourtant si l'on venait à croire qu'il n'avait pas eu ses heures d'apaisement. Déjà, en 1826, dans son *Histoire de l'Assemblée du clergé de* 1682, il s'était ainsi exprimé sur les Jésuites : « Ils peuvent être comparés à la nuée des Israélites, qui avait son côté lumineux et son côté ténébreux. Il y a beaucoup de bien et beaucoup de mal à en dire, suivant le côté sous lequel on les considère; de part et d'autre, il est facile de s'appuyer sur des faits

incontestables. On a excédé dans la louange comme dans le blâme. »

Tabaraud savait que c'était là le sort de toutes les causes livrées à l'esprit de parti, et reconnaissait que la Société des Jésuites avait jeté un vif éclat dans l'Église par d'utiles travaux, par le savoir et les vertus de plusieurs de ses membres; mais il regrettait de voir leurs services paralysés et viciés par l'ambition intolérante de ne vouloir souffrir d'autre bien que celui qui était fait, sous la dépendance de la Compagnie d'Ignace de Loyola, par la direction de leur chef d'au-delà les monts, et leur esprit d'intrigue auprès des puissances. Le livre de Tabaraud était loin de ressembler aux vulgaires récriminations de son temps. Il n'y avait pas de déclamations : c'étaient surtout un ensemble de faits et un recueil de documents propres, ainsi qu'il le disait, à éclairer l'opinion.

« Il est possible, disait-il encore, que, dans cette cause, devenue une affaire de parti, pour ne pas dire de faction, j'aie payé le tribut à la faiblesse humaine; mais je puis me rendre ce témoignage, que la bonne foi a toujours dirigé ma plume, et que j'ai écrit, non pas par esprit de système ou par l'inspiration d'une coterie, mais d'après ma propre conviction, y mettant ce soin particulier à éviter ce ton d'invective devenu si commun aujourd'hui dans la critique ecclésiastique, où chacun se permet d'ériger en vérités dogmatiques les opinions du parti qu'il a épousé. »

Cette modération de la part d'un tel adversaire jeta l'étonnement parmi les Jésuites. Ils ne pouvaient guère réfuter l'authenticité des pièces contenues dans le livre de l'ancien Oratorien, surtout un bref de Clément XIV qui confirmait la bulle de suppression de la Société, avec

injonction aux évêques de France de s'y conformer, et une curieuse lettre du cardinal de Bernis écrite par ordre du Pape pour être communiquée à Louis XV. Ils se bornèrent à ce que Tabaraud appelait la conspiration du silence, et n'annoncèrent même pas cet ouvrage dans leurs journaux.

Mais, sous la Restauration, on avait perdu de vue la bulle de Clément XIV, et la Société renaissante « menaçait d'envahir le royaume ». Tabaraud avait voulu mettre les pièces du procès sous les yeux du pays. Pour lui c'était affaire d'opinion à la fois et de conscience. Il aurait souhaité, du moins, une révision sérieuse, et il terminait ainsi : « A moins de procéder de cette manière, les Jésuites pourront obtenir une résurrection de fait; mais leur réputation restera toujours entachée des délits dont ils sont chargés par la bulle *Dominus ac Redemptor,* qui, selon leurs propres principes, emporte l'idée et les effets d'un jugement dogmatique et irréformable. Enfin ils pourront être rétablis; mais, à moins de subir l'épreuve de ces formalités, ils ne seront jamais justifiés. »

Les ordonnances de Charles X contre les Jésuites parurent vers le même temps, et donnèrent raison à Tabaraud. A peine la première édition de ce livre fut-elle épuisée, qu'il en prépara une seconde, à laquelle il avait apporté quelques changements dans la forme, et ajouté un curieux chapitre sur la conduite et les écarts des Jésuites dans les missions étrangères, sur l'irritation des princes et le mécontentement des Papes, en présence de la violation des règles de la discipline et de l'Évangile. Au moment où il écrivait les dernières pages, la révolution de juillet éclata. Il ne voulut pas envenimer les haines de parti, ni raviver les discordes religieuses. Il laissa son manuscrit dans l'ombre, et ne l'en a jamais fait sortir.

XXXIII.

Vie du Père Le Jeune. — Biographie universelle de Michaud.

La révolution de juillet ne le détourna pas de ses autres travaux. Il y avait eu à l'Oratoire de Limoges un homme qui a été une des gloires de son ordre, et des sermons duquel il a été dit qu'ils étaient un livre d'or. C'était le Père Le Jeune, que la tradition populaire appela le Père Aveugle. Il était venu de Franche-Comté, et avait évangélisé toutes les provinces de France. Le royaume était trop petit pour ses missions apostoliques. Rien ne l'avait arrêté dans sa course au travers des villes et des bourgades, ni les injures, ni les violences, ni les neiges, ni les orages, ni de cruelles douleurs, ni l'âpreté des chemins. Il s'en allait par le royaume, portant un cilice, et échangeant, comme les ermites, son pain et ses vêtements contre le pain noir et les haillons des mendiants. Ce n'est que pour le faire prêcher à la cour qu'il fallut recourir à une injonction du supérieur de l'Oratoire : il aimait mieux les pauvres et les simples. Un jour, il fut tout à coup frappé de cécité, au milieu d'un sermon, dans une église de Rouen ; il passa la main sur ses yeux, et continua comme si de rien n'était. Quand on l'eut entendu à Limoges, il se fit autour de lui une sorte de ligue pour l'y retenir. Il y resta, et couronna son existence courageuse et féconde par une sainte mort dans une cellule des Oratoriens de la rue Manigne.

Tabaraud devait bien à son ordre l'histoire de ce second apôtre limousin couché sous les sépulcres de l'Oratoire. Le Père Le Jeune avait eu d'ailleurs à combattre les

mauvais casuistes et leurs fausses maximes, et il était presque mort à la peine. C'était un attrait de plus pour Tabaraud. Le Père Aveugle n'avait-il pas été aussi un ami de Port-Royal? Ses relations avec Arnauld et Pavillon, évêque d'Aleth, ne l'avaient-elles pas fait soupçonner de Jansénisme? On voit percer la joie de Tabaraud au récit de cette alliance du glorieux Oratorien avec les solitaires et les religieuses. Il y a un grand reproche à lui adresser : c'est d'avoir été trop sobre et trop court; mais qui pourrait s'en étonner? Tabaraud avait alors quatre-vingt-six ans. La Vie du Père Le Jeune commandait une plus longue étude. Ses sermons, qui sont au nombre de trois cent soixante-deux, méritaient un sérieux examen; Tabaraud aurait dû leur consacrer le temps et le travail qu'il n'avait pas regretté pour la Vie du cardinal de Bérulle. Il n'a fait qu'une notice, et c'est un livre qu'il nous devait. Ce livre a été fait par M. l'abbé Grange, à qui le Père Aveugle a inspiré une vraie passion à travers les siècles.

Là où la moisson de Tabaraud est abondante c'est dans la *Biographie universelle*. A cette immense entreprise de Michaud devaient nécessairement concourir un grand nombre d'esprits savants. Les plus célèbres de ce temps travaillèrent à ce monument littéraire : Villemain, Guizot, Cuvier, Maltebrun, Humboldt, Châteaubriand, Delille, Lally-Tollendal, Walckenaër et tant d'autres. Tabaraud fut un des plus laborieux ouvriers de ce groupe illustre. Son nom se retrouve à bien des pages où il a répandu son érudition et son savoir. Citer les articles signés par Tabaraud serait une œuvre trop longue : on en compte sept cent soixante-dix; et, dans ce nombre, on ne peut en prendre que quelques-uns en courant :

l'article sur Guillaume de Saint-Amour, fameux docteur de Sorbonne, un des plus violents adversaires des religieux mendiants; les articles sur saint Antoine, sur le poète Archiloque; sur Aquila, célèbre par sa version grecque de la Bible; sur l'hérésiarque Arius, sur Baluze, Sainte-Barbe, Barcos, neveu de Saint-Cyran, Baronius, Bellarmin, saint Benoît, saint Basile, saint Paulin et Barthélemy-des-Martyrs.

Dans l'article sur saint Augustin, Tabaraud avait mis tout son cœur et toute sa science. C'est à lui que revenaient, par goût, les théologiens, les petits prophètes et les gallicans. Il écrivit aussi les biographies du Père André et de Malebranche, du Limousin Pierre de Besse; de Besoigne, historien de Port-Royal; de Mascaron, de saint Bonaventure et de saint Charles-Borromée, de saint Bruno, de sainte Catherine et de saint Hilaire. On réserva à d'autres les biographies des Jansénistes : le terrain était trop glissant, et Michaud était prudent : on ne lui laissa que les miettes du festin. C'est de Tabaraud que viennent les biographies de la famille des Brodeau, des Boucher, de beaucoup d'Anglais, d'Allemands et d'Italiens; de Gondi, général des galères, puis prêtre de l'Oratoire, fils du maréchal de Retz; d'Elie de Beaumont et de Grégoire XI. On n'est pas peu surpris de rencontrer parmi ces articles de Tabaraud la notice consacrée à Gabrielle d'Estrée, sage, modérée et pleine de tolérance. La biographie de Sixte-Quint; celle de Marca, dont Colletet a si gaîment chanté la mort; celles de Loménie de Brienne, d'Innocent III, de Sanchez, de Sainte-Marthe, de Saurin et de Senault, doivent sortir des rangs, et être marquées d'un trait.

On lui abandonna la biographie du Jésuite Berruyer,

qui, dans l'*Histoire du peuple de Dieu*, avait revêtu de la couleur du roman la vie des patriarches, et transformé les hommes en Céladons et les femmes en Astrées. Tabaraud en riait finement, et riait plus encore de l'embarras et de la colère des Jésuites à l'apparition du livre de Berruyer. Il écrivit enfin les biographies de Charles de Lamoignon, le premier de sa race; de Tiraqueau, savant conseiller au parlement de Bordeaux, ami de Dorat et de Rabelais; de plusieurs rois d'Angleterre; de François de Harlay, archevêque de Rouen; de Joseph de Gallifet, un des principaux apôtres du culte du Sacré-Cœur; du Père Valla, avec lequel il avait travaillé à la théologie de Lyon; de Saint-Gelais, du sire de Joinville, de Louis d'Héricourt, d'Hilduin, de Pétrone. J'ai dit qu'il y avait sept cent soixante-dix biographies écrites par Tabaraud : je ne puis les nommer toutes, et je m'arrête.

Certaines notices portaient, au dire de l'abbé Badiche, l'empreinte de son ardeur et de ce qu'il appelle « ses opinions exagérées ». On les adoucissait parfois dans les bureaux de *la Biographie universelle*, et Tabaraud se soumettait sans murmure à cette censure. On peut en croire sur ce point l'abbé Badiche; mais il ne faudrait pas aller jusqu'à penser que Tabaraud ait jamais subi des corrections qui auraient heurté son honnêteté ou ses croyances. Il était de ceux qu'on pouvait modérer, mais non dompter et asservir. Dans l'accomplissement de ce grand ouvrage par tant d'hommes venus de points opposés, l'unité de vues devait manquer souvent, et les plus absolus étaient forcés de se maintenir dans les voies de celui qui dirigeait l'entreprise et dans l'esprit qui l'animait. Tabaraud dut se résoudre à cette loi comme les autres. Il faut donc se tenir en défiance contre l'abbé

Badiche, qui prétend qu'un jour Tabaraud, irrité contre Pillet, qui venait de modifier quelques-uns de ses articles, l'avait poursuivi en cherchant à le frapper de sa canne. L'ancien Oratorien était certes un homme de premier mouvement et d'emportement : il y a bien des siècles que la race des poètes et des prosateurs est irritable ; mais, si Tabaraud a fait ce que l'abbé Badiche lui reproche, il faut croire que Pillet, en corrigeant ses articles, avait singulièrement froissé son cœur. Ce qu'on sait bien, c'est que, si l'esprit était prompt chez l'ancien Oratorien, plus prompt était l'apaisement, et qu'il aurait demandé pardon à un enfant de l'avoir offensé. D'ailleurs Pillet ne s'en est pas plaint, et Tabaraud n'a point connu ce grief de l'abbé Badiche. Il était mort quand Badiche écrivait sa notice : qui sait comment Tabaraud eût raconté les choses s'il avait vécu en ce temps-là?

XXXIV.

Biographie de Feller. — L'abbé Vergani. — *Annales de la Haute-Vienne.* — *Encyclopédie Courtin.* — *Journal des Débats.* — *La France catholique.* — La *Chronique religieuse.* — Lettre de Grégoire. — Protestation de Tabaraud.

Tabaraud n'écrivait pas seulement à la *Biographie* de Michaud : on a de lui quelques articles dans la *Biographie* de Feller. Il aida aussi l'abbé Vergani, chanoine de Saint-Jean-de-Latran, réfugié en France après l'enlèvement de Pie VII, à publier ses œuvres de législation et de morale, et surtout, au rapport de Quérard, à réviser l'*Essai historique sur la dernière persécution de l'Église* de ce penseur italien. Les *Annales de la Haute-Vienne* contiennent aussi bien des articles de polémique ou de critique écrits par Tabaraud. Il était prêt à toute heure et pour tous les travaux. Courtin lui avait aussi demandé pour son *Encyclopédie* certains articles, notamment le mot *Concile*, « en ayant l'espoir, lui écrivait-il, qu'il s'acquitterait de sa tâche avec cette sagesse de doctrine et cette supériorité de talent qui caractérisaient ses productions et ses opinions ». Si Tabaraud a écrit pour l'*Encyclopédie* de Courtin, ses articles sont perdus, sans signature, dans ce recueil, et on ne saurait les retrouver. Comment retrouver encore bien des articles envoyés par lui au *Journal des Débats?* Il n'y a guère signé qu'une noble réponse au *Drapeau blanc*, qui avait calomnié l'Oratoire, et qu'une adresse à ses concitoyens à l'occasion des élections. En ce temps-là on devinait aisément de quelle main ces pages vives étaient tombées, et on les reconnaissait à leur cachet.

Le bruit qu'elles ont fait a expiré avec ces polémiques éteintes.

C'est de Tabaraud que viennent aussi bien des articles de *la France catholique*. Ce journal, qui commença à paraître vers l'avènement de Léon XII au Saint-Siége, et aux premières années du règne de Charles X, était destiné à continuer les traditions gallicanes et à soutenir les doctrines de Bossuet. On venait de réimprimer à Meaux le catéchisme du grand évêque, en y apportant quelques changements. C'est Tabaraud qui se chargea de gourmander Mgr de Cosnac dans *la France catholique* sur ces altérations imprudentes. Une autre fois, en fouillant dans le passé, il retrouva un curieux document, dont le journal gallican s'empara aussitôt. Sous Louis XIV, un Pape ayant refusé des bulles à un évêque partisan de la déclaration de 1682, le roi avait écrit au cardinal de la Trémoille, avec injonction de la lire au Pape. On connaissait par d'Aguesseau la première partie de cette lettre : Tabaraud la compléta en découvrant la deuxième partie.

Les *Tablettes du clergé* se permirent un jour d'insulter l'Oratoire. Tabaraud ne laissa à personne le soin de répondre : il le fit avec toute la fougue de son âme, et les *Tablettes du clergé* se gardèrent de répliquer. C'est le seul article qu'il ait signé dans *la France catholique*. Les autres ne sont connus que par ses manuscrits ou par les indiscrétions de l'abbé Guillon. L'article sur *la Déclaration du clergé de* 1682 *considérée comme aplanissant les voies à la réunion des communions chrétiennes* lui appartient. Quand on a longtemps vécu avec Tabaraud, on ne tarde pas à reconnaître son style et son esprit. Quelquefois le numéro du journal est corrigé de sa main. Il n'est pas difficile de voir qu'il a écrit les articles contre Mgr de Pins,

qui avait dépossédé le cadinal Fesch du siége de Lyon. Il s'y récriait contre cette mesure, qu'il déclarait vicieuse au point de vue du droit canon, de la discipline ecclésiastique et de la constitution de l'ancienne Église gallicane.

La *Biographie universelle* n'ayant pas voulu parler du Père Santarel, Tabaraud s'en vengea en exposant dans *la France catholique* les doctrines « pernicieuses » de ce Jésuite sur la personne et l'autorité des rois. Une revue protestante ayant, en 1825, accusé les catholiques d'intolérance, et travesti la conférence de Bossuet avec le pasteur Claude, Tabaraud rétablit les choses sous leur vrai jour, et répondit à la revue qu'elle ne contenait que des erreurs et des non-sens. La question de l'inamovibilité des succursalistes lui était chère : il la traita longuement dans ce journal. Toute une polémique contre le *Giornale ecclesiastico* de Rome sur l'infaillibilité du Pape paraît être de lui, ainsi qu'une réponse à l'abbé Emery sur la déclaration de 1682. Quand on rencontre des articles sur les libertés de l'Église gallicane, on peut, sans crainte de se tromper, y mettre le nom de Tabaraud. On lui a attribué aussi une savante dissertation sur le schisme en général, et une autre sur l'appel comme d'abus.

La France catholique n'eut qu'une annnée d'existence : elle disparut à la fin de l'année 1825.

La *Chronique religieuse*, journal de Grégoire, n'existait plus depuis longtemps : elle était morte en 1821, après trois années de vie. Tabaraud lui avait envoyé quelques articles : un sur la déclaration de 1682; un autre sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage; une notice sur les saints personnages défenseurs des libertés civiles et ecclésiastiques ; une dissertation sur les interdits arbitraires de célébrer la messe; des réflexions sur la

Pragmatique-Sanction, sur la réception du Concile de Trente, sur les mandements de l'évêque de Limoges et sur les missions; quelques attaques contre les anti-gallicans; une violente critique d'une pétition demandant le retour des anciennes lois contre le suicide. Il y a aussi dans la *Chronique religieuse* des réflexions sur le livre de La Mennais relatif à l'*État de l'Église au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle,* sur son *Système dans la traduction de la Bible,* et son *Essai sur l'Indifférence,* qui semblent être de Tabaraud, de même que les articles sur le Sacré-Cœur et les appels comme d'abus. Ce qui est certainement de lui c'est l'écrit intitulé : *Amende honorable faite par Mgr du Bourg sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martial pour expier le crime de ceux qui l'ont détruite.* Il traitait le discours prononcé alors par l'évêque « d'inconsidéré et de compromettant », à cause de sa sortie contre les acquéreurs de biens nationaux. C'est encore dans la *Chronique religieuse* qu'il publia une défense de M. de Montazet, ancien archevêque de Lyon, une critique des doctrines du nouveau séminaire de Saint-Sulpice, et l'examen de l'opinion du cardinal de La Luzerne sur le Concordat.

Ce serait pourtant une erreur de croire que Tabaraud fût entièrement livré à Grégoire. C'étaient deux cœurs qui n'avaient eu ni la même foi, ni la même trempe. Il n'y eut jamais d'intimité entre eux. Leur liaison garda toujours un peu de défiance. Vers la fin de sa vie, Tabaraud parlait même de Grégoire avec un profond dédain. Il ne lui pardonnait pas ses motions et ses libelles régicides contre Louis XVI, ses invocations aux arbres de la liberté, « qui ne pouvaient prospérer qu'arrosés du sang des rois », et ses demandes, à titre de don patrio-

tique, de la tête d'un Condé ou d'un d'Artois. Avant leur rupture, Grégoire envoyait ses livres à Tabaraud, et Tabaraud lui envoyait les siens, et travaillait de loin en loin à la *Chronique religieuse*. Ils s'écrivaient quelquefois, et on a cette lettre, que l'ancien évêque de Blois adressait à l'ancien Oratorien :

« Vous me parlez, Monsieur, de l'état déplorable de votre contrée envisagée sous le point de vue religieux. Hélas! il en est de même dans presque toute la France, et principalement dans le diocèse de Nancy, qui est ma terre natale. Dans la retraite sacerdotale qui eut lieu l'an dernier au séminaire, on s'occupa de politique plus qu'il ne convenait. On mit à l'index le *Journal des Débats* et *le Constitutionnel*, atteints et convaincus d'avoir révélé les exploits ridicules de quelques missionnaires, et garni leurs colonnes de certaines réflexions concernant les successeurs de l'immortel Escobard. Beaucoup d'autres diocèses offrent à peu près le même tableau. Pauvre Église gallicane, jadis si riche en piété, en vertus, en talents, et aujourd'hui si déchue ! »

A ceux qui pourraient penser que Tabaraud partageait toutes les idées de Grégoire il faut citer Tabaraud lui-même, et l'entendre repousser cette accusation, qui lui fut quelquefois jetée au visage :

« Si j'avais quelque part à la rédaction de ce journal (la *Chronique religieuse*), je n'y laisserais certainement point insérer des principes, tant en politique qu'en matière ecclésiastique, que j'ai toujours fait profession de combattre dans tous mes ouvrages. Il est vrai cependant que M. Baudoin, directeur de la *Chronique*, m'ayant demandé quelques articles absolument étrangers à ceux que je désavoue, j'ai cru pouvoir les lui donner sans inconvé-

nient, ayant, de tout temps, regardé les journaux, comme des voitures publiques qui reçoivent les voyageurs de toutes les couleurs et les marchands de toutes les fabriques, sans distinction. »

On peut en croire Tabaraud sur parole. Mais, pour un ancien journaliste, il avait une singulière franchise d'opinion sur les journaux. C'était toujours le même homme, et la vieillesse n'avait rien enlevé à sa rudesse et à sa fierté.

XXXV.

M. Silvy et les ruines de Port-Royal. — Amitié de Silvy et de Tabaraud. — Lettres de Silvy. — Réponses de Tabaraud perdues.

Il y avait un homme qui avait aussi pour Grégoire une vive antipathie, et que Tabaraud aimait entre tous : celui qu'on a appelé le dernier solitaire de Port-Royal, qui avait acheté les ruines du monastère, afin de vivre dans la vallée de Chevreuse, toujours souriant et doux, et ne comprenant pas qu'on pût jamais quitter la terre où étaient passés Arnauld, la Mère Angélique, Nicole et Pascal.

M. Silvy venait de souche janséniste; il avait succédé à son père dans la place de conseiller du roi et auditeur à la chambre des comptes. Quand la Révolution lui eut enlevé sa charge, il mena, à Paris, la vie d'un pénitent dans le quartier de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, gémissant sur les maux de l'Eglise, et publiant des livres contre les Jésuites. Tabaraud allait le visiter souvent; ils ne se perdaient pas de vue, et s'écrivaient sans cesse. Leur amitié avait quelque chose de tendre et de profond qui rappelait ce que La Boëtie disait de son amitié pour Montaigne : « C'est une chose saincte; elle ne se mest jamais qu'entre les gens de bien, ne se prend que par une mutuelle estime; elle s'entretient non tant par un bienfaict que par la bonne vie ». Tous les deux auraient pu dire comme Montaigne : « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimois, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : « Parce que c'étoit lui, parce que c'étoit moi ».

Tabaraud était le confident des travaux et des senti-

ments de Silvy. Avec lui, Silvy parle à cœur ouvert des Jésuites, de M. de Bausset, des évêques et du clergé; il lui écrivait · « Dans notre hémisphère, évêque et clergé sont tous vendus à la Société de Loyola. Il en est autrement dans les missions étrangères, et il faut s'en louer. » Quand « un ami de la vérité » venait à mourir, il l'annonçait vite à Tabaraud, le cœur serré, en ajoutant : « A peine en reste-t-il deux ou trois à Paris qui soient les fidèles dépositaires des anciennes traditions et de la saine doctrine! » Picot était de tous les hommes celui qu'il détestait le plus; il le poursuivait de ses brochures et de ses récriminations; il le comparait à Patouillet et à Pradon, l'appelait « chien enragé », l'accusait « de vendre sa plume comme un misérable », et s'adressait à tout le monde pour le décrier, au peuple, aux députés, et au roi lui-même.

Silvy se laissa prendre aux hallucinations d'un fourbe dont la renommée fut assez grande sous la Restauration. Un paysan de Bourgogne, Martin, prétendait avoir des visions, et entendre l'ange Raphaël lui ordonner de dénoncer au roi des conspirations, et de prêcher la pénitence, afin d'éviter au pays les maux les plus terribles. Silvy publia les révélations de ce faux prophète avec une candeur qui lui attira des poursuites. Il s'en confessa, un jour, à Tabaraud, dans une lettre empreinte de la bonne foi la plus naïve. Mais, en retour, lorsqu'il venait à parler de la dévotion au Sacré-Cœur, comme il s'emportait et s'exaltait! « Cela prend racine plus que jamais, s'écriait-il · c'est une véritable inondation de Jésuites! »

Il avait besoin, pour se retremper, d'avoir son ami auprès de lui, et il lui écrivait : « Venez au printemps. Je viens de louer pour moi un appartement rue des

Noyers, proche la rue Saint-Jacques; vous aurez une chambre au second. Je vous l'offre de bon cœur. Ma fille vous fera votre ménage, qui sera le même que le mien..... Notre chatte vous a fait un petit chat pour vous récréer. » Tabaraud partait ainsi de Limoges presque tous les printemps, et allait demander asile à Silvy, dans cette rue des Noyers qui avoisinait le cimetière Saint-Médard et le quartier Saint-Marceau, où du Guet avait demeuré. L'hiver venu, il regagnait le Limousin, et les deux amis continuaient à échanger de loin leurs impressions et leurs idées.

Quelquefois Silvy s'en prenait aux éditeurs de Voltaire, dont on semait alors les œuvres à profusion; mais il revenait vite aux Jésuites et à « l'enragé Picot ». Ses rancunes contre eux éclatent à chaque page. Il parlait aussi de Grégoire en homme qui réprouvait ses doctrines républicaines et ses croyances religieuses. Quand il voulait qualifier le mal fait dans l'opinion par la *Chronique religieuse*, il l'appelait « le mal grégorien ». Il n'aimait guère davantage Mgr de Frayssinous, auquel il reprochait d'avoir brûlé, dans une conférence, « des grains d'encens en l'honneur des successeurs de Molina, de Pichon et de Berruyer ».

Il se jetait aussi dans la politique, et envisageait l'avenir avec tristesse : « Que doit-il donc arriver à la terre? Tout cela est bien propre à nous consoler d'être sur le déclin de la vie. De sages esprits craignent beaucoup que les Bourbons ne jouent ici un terrible jeu, qui peut bien fort ébranler leur couronne. »

Les sujets religieux l'attiraient davantage, et il ne tarit pas de détails sur les persécutions contre les prêtres gallicans ou jansénistes, sur « la facile morale des Jésuites et leur zèle

immodéré dans les missions ». Tabaraud s'adressait à lui quand il recueillait des documents pour écrire son livre contre le Sacré-Cœur. — Voici ce que répondait Silvy : « Conformément à votre désir, je suis allé à Saint-Germain-l'Auxerrois pour voir le tableau dont vous me parlez. Il représente une femme qui m'a paru désigner la France ou la Religion ; elle regarde un cœur qui est dans les airs, et de la main gauche elle désigne un calice renversé, emblême des profanations horribles commises envers nos saints mystères. La figure invoque ce cœur. Quelle inconséquence ! »

Dès que Tabaraud avait publié un de ses livres, il s'empressait de l'adresser à Silvy, qui applaudissait de loin aux efforts de son ami, et l'encourageait dans ses combats. Silvy apportait souvent les livres de Tabaraud à Royer-Collard, qui s'y connaissait, et qui « les lisait avec intérêt ». C'étaient bien deux hommes faits pour s'entendre ; mais ils ne paraissent pas avoir été en correspondance directe. Silvy leur servait de trait d'union.

Quand il se fut retiré à Port-Royal, il continua à écrire de sa chère solitude à son ami de Limoges, et à le tenir au courant des nouvelles de Paris, de la publication des mémoires de Montlosier, de l'affaire des petits-fils de La Chalotais contre les calomnies du journal *l'Étoile,* de ses relations avec leur avocat, M. Bernard (de Rennes). Il envoyait à Tabaraud les vers qu'il avait fait graver sur une pierre des ruines de Port-Royal.

Cette correspondance se poursuit ainsi jusqu'à l'année 1831. La mort de Tabaraud mit fin aux lettres de Silvy. On n'a pas les réponses de Tabaraud : elles ont été perdues. On aurait pu y recueillir bien des choses restées ignorées, et pénétrer avec elles plus avant dans l'esprit et le cœur du vieil Oratorien.

XXXVI.

Barbier. — L'abbé Guillon. — Curieuse correspondance de ce dernier.

On n'a pas davantage les lettres de Tabaraud à Barbier, l'auteur savant du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, un des esprits les plus aimables et les plus lettrés de son temps. Il avait commencé par l'étude de la théologie et par les ordres : la Terreur le fit renoncer à son état; mais la douceur et la pureté de ses mœurs lui conservèrent toujours l'amitié de beaucoup de prêtres. Il avait un secret penchant pour Port-Royal, et il aurait facilement pris couleur pour les Jansénistes s'il avait vécu sous Louis XIV. On l'a vu quelquefois écrire à Tabaraud, le soutenir et l'exciter à la guerre. Tabaraud lui rendait affection pour affection et respect pour respect.

Il y eut un autre homme qui garda avec Tabaraud de longues et chères relations : c'est l'abbé Guillon. Il était de Lyon, d'où il était parti pour se faire recevoir docteur de l'ancienne université de Valence, et entrer ensuite comme prieur dans l'abbaye de Saint-Benoît-de-Monteleone. Il avait été un prédicateur renommé; mais, à la Révolution, il refusa le serment à la constitution civile du clergé. Il échappa aux proscriptions et à la mort, et se réfugia en Suisse, d'où il revint après thermidor.

L'abbé Guillon devint alors un des plus féconds publicistes de l'Empire et de la Restauration, écrivant des livres de polémique religieuse et politique et des articles pour les journaux avec une verve gauloise qui jetait le ridicule et la déroute chez l'ennemi. Il publia pourtant de beaux et sérieux ouvrages, et, entre autres, *les*

Martyrs de la foi pendant la Révolution. Il était l'associé des Académies de Lyon, de Mantoue et de Rome, et avait fini par entrer à la bibliothèque Mazarine comme conservateur.

Il avait l'esprit d'intrigue, et il essaya à son tour de fonder un journal. Dans ses lettres à Tabaraud, il lui racontait ses manœuvres sans cesse déjouées, il injuriait La Mennais, il insultait Picot; il voulait demander une pension au ministre, et faire de Tabaraud un canoniste à la division des cultes du ministère de l'intérieur. L'abbé Guillon parlait de tout dans cette correspondance, de la politique, des ministres, de Châteaubriand, des évêques de Limoges, des missionnaires et des Jésuites, des conspirations et des journalistes, et de tous les bruits de Paris. Il avait été des premiers, en 1821, à apprendre qu'un Limousin, M. de Lostende, avait été arrêté comme traître, avec une caisse pleine de cocardes et de drapeaux tricolores ; il l'écrivait vite à son ami de Limoges. Il savait qu'à Paris on le tenait pour un indiscret, et qu'on le regardait de travers : il s'en vantait et s'en moquait.

Ses lettres ont parfois des traits charmants : « Les mandements de votre prélat ne sont pas plus beaux que celui de notre grand-aumônier pour le carême, où il s'est appelé jusqu'à deux fois l'évêque de l'armée, à l'imitation du *Dominus, Deus exercituum.* Nos curés, nos missionnaires, nos abbés, prêchent la guerre du haut de la chaire évangélique ; de tous côtés l'on fait des neuvaines pour faire tuer les sujets du roi très-catholique par ceux du roi très-chrétien, ou ces derniers par les premiers. Je me crois au temps de la Ligue. » Il ajoutait quelque part · « Je viens de faire un relevé dans la *Gallia christiana ;* mais, comme tous les diocèses n'y sont pas, il me faut

parcourir *le Mercure galant* pour noter les nominations de 1695 à 1715, Mme de Maintenon et le cardinal de Noailles ayant dit que les élections de ces évêques faisaient pitié et même scandale. »

L'abbé Guillon était un esprit léger et primesautier, ondoyant et divers, qui passait brusquement d'un sujet à l'autre, médisant, et violent quelquefois. Il n'est pas rare de l'entendre appeler ses adversaires « escogriffes, larrons et bâtards ». Il détestait La Mennais. Quelqu'un lui ayant communiqué un manuscrit plein d'invectives contre ce dernier, Guillon écrivait à Tabaraud : « J'ai répondu qu'il y aurait moins de risques aujourd'hui à attaquer le roi et même le Père éternel que M. de La Mennais ».

Un jour, on avait oublié d'insérer une réclame pour un de ses livres au *Journal des Débats* : il ne menaçait de rien moins M. Bertin fils que de lui tirer les oreilles. Une autrefois, il annonce à Tabaraud que *la Gazette de France* l'a appelé « Janséniste », et que, le jour des Morts, « les princes ont chassé à Versailles ». Dans ses lettres, qu'il appelait lui-même « des bâtons rompus », il revenait toujours à la politique, tout au contraire de M. Silvy, qui la désertait bien vite pour s'occuper de religion. « Voyez-vous, disait-il, cette querelle de canaille entre Martainville et *le Drapeau blanc ?* Quoi ! Martainville, le porte-étendard du Pavillon, aurait soustrait des souscriptions pour un monument royal ! *Incedo per ignes.* » En parlant des Chambres, il disait : « Quand une majorité est payée pour n'avoir pas de conscience, les meilleures raisons ne valent pas un écu ».

Il arrivait souvent que les journalistes refusaient ses articles. Il s'en plaignait à Tabaraud en riant : « J'ai

coupé les ongles à mon article, et je viens de le redonner sans griffes au journal ». Ce n'est pas lui qui aurait prêché la modération à Tabaraud : il l'aurait plutôt trouvé trop doux, et il sollicitait sans cesse son dévoûment et son courage. Il essayait quelquefois de ruser avec ses ennemis et de masquer ses batteries : son intempérance l'emportait aussitôt au-delà des tranchées. Il ne savait pas dissimuler : « Je n'ai, disait-il, jamais eu de dévotion au dieu Janus ».

Il avait l'œil et l'oreille au guet. Il savait ce qui se passait à la cour et à la ville, chez les amis et les ennemis; chez le cardinal Fesch, qui protestait contre sa déchéance; chez « le jeune de Bonald, avec ses vingt-sept ans et sa figure de séminariste, et déjà évêque du Puy »; au *Drapeau blanc* et à *la Quotidienne*, au *Constitutionnel* et chez Talleyrand. Rien ne lui échappait.

Cet abbé Guillon, tout fier de loger dans la maison de Racine, avait quelque chose de l'enragé ligueur Guillaume Rose, qui se jetait avec tant de hardiesse dans les querelles et les tumultes de la Ligue. Ils ont tous les deux le même goût des disputes et des audaces, et le même genre de malice. Rose aurait signé cette phrase de Guillon : « J'adopterai la bâtarde comme on prend une médecine; mais ses antécédents et ses subséquents seront exposés avec une fidélité qui ne tournera pas à sa gloire ». On avait cherché à le corrompre : il avait résisté, en s'écriant que le parti était « dans des transes de diable ».

Il était loin d'avoir la candeur de Silvy, et, pour le prouver, il ne faudrait citer de ses lettres à Tabaraud que ce passage sur les nouveaux miracles : « L'ami que j'ai à Vienne, en Autriche, est ici depuis quelques jours. Il m'a raconté des choses ineffables sur le thaumaturge

Hohenloë, qui s'était brouillé depuis quelques jours avec son aide en miracles, avec son paysan Martin. Car là c'est encore un Martin, qui, le croiriez-vous, va notoirement à l'opéra. Je sais bien qu'à Vienne, comme en Italie, on y voit des prêtres, mais non jamais des prêtres dignes du sacerdoce, des curés, et encore moins des thaumaturges. »

Il surveillait les prédicateurs dans les églises, et se moquait de ceux qui prenaient le genre romantique. Il disait de l'un d'eux : « Il couche dans le lit de Châteaubriand ». C'est lui qui allait aux renseignements sur les évêques qui se succédaient à Limoges, sur Mgr de Pins et Mgr de Tournefort. Il trouvait le moyen de parler mal des académiciens et surtout des Périgourdins, qui croyaient que des anges leur avaient apporté une peste sur les bêtes des champs. Il tenait ainsi Tabaraud au courant des nouvelles, et appelait cela « égrener son rosaire ». Son style est quelquefois trivial. Quand il veut exprimer par une image la confusion des événements du temps, il écrit ceci : « Il y a du margouillis partout ». Il ne se gêne pas pour appeler les députés du centre « des ventrus », et pour désigner bien des personnages sous les noms de « Gros-Père, Sanhédrin, Grand-Lyonnais, Grenadier, Sycophante ». Il traitait La Mennais de faux-prophète et d'ignorant, Mgr de Frayssinous, de faiseur de grimoire, et Fontanille, de bavard à tort et à travers. Il arrangeait assez mal Michaud : « Je ne vois plus le marchand de biographies, mais uniquement par dégoût de sa conduite et de sa préférence pour les Picotins. Plus il devient riche, et plus il devient ladre. Je lui connais 30,000 francs de revenus, sans les profits de son commerce. » Le plus maltraité de tous était Picot : à chaque lettre les insultes pleuvent sur lui.

Guillon était le directeur de *la France catholique ;* mais Tabaraud avait la haute main sur le journal, et l'empêchait de sombrer. Il tempérait la fougue de son ami et des autres batailleurs, toujours prêts à déchirer les voiles et à déclarer la guerre. « Vos conseils, lui écrivait Guillon, sont déjà, comme résolutions, dans le plan de campagne des rédacteurs. » Tabaraud se fâchait quelquefois, et leur parlait en grondant : « Tudieu ! répondait Guillon, comme vous êtes vif quand vous êtes en Limousin ! A Paris vous êtes bien plus doucereux. » Pour mieux se défendre, il s'empressait d'annoncer à Tabaraud qu'au Pavillon de Flore et au Conseil d'État on était content de son journal, bien qu'on n'osât pas le dire hautement.

Mais les adversaires étaient puissants. « Le parti, disait Guillon, fait trembler Villemain, et l'empêche de publier son travail sur les saints Pères. Je dînais avec lui lundi et avec MM. de La Bourdonnais, Montlosier, Paulot, Baguenot, Rives, etc. Où ? Chez Véry. J'eus l'occasion de rectifier les idées de Montlosier, qui disait que l'institut ignacien avait été admirable dans son premier siècle, et je lui ai appris comment la Sorbonne l'avait jugé dès 1554. On resta ébahi. Nos génies du siècle ne savent rien des siècles passés, et *la France catholique* est bien nécessaire. »

Tabaraud n'aurait pas voulu que son nom figurât dans ce journal : il souhaitait garder l'anonyme, et se tenir dans l'ombre ; mais avec Guillon il fallait s'attendre aux indiscrétions : « On doit faire contre nous, écrivait-il à Tabaraud, un feu d'enfer, en nous traitant de Jansénistes. Nous n'avons pas craint d'étaler votre nom et celui de Lanjuinais dans la cinquième livraison. Vos précautions

oratoires ne nous sauveront pas de la bordée, mais nous l'attendons de pied ferme. » Puis il cherchait à l'adoucir, en disant : « Votre *La Trémoille* a produit beaucoup de sensation. Cela nous a valu l'abonnement de Royer-Collard et quelques autres de Paris. »

On n'a de cette correspondance, d'une finesse enjouée, que quelques années. L'imprévu des saillies, les portraits, d'une poussière légère, les pointes et le tour aimable en font une satire ingénieuse qui pique l'attention et amène le sourire. Si on l'avait eue tout entière, on aurait pu y découvrir certains côtés restés dans l'ombre des hommes et des choses de ce temps, et y recueillir de nouveaux traits d'un des esprits les plus originaux de ce clergé de l'émigration.

XXXVII.

Vie de Tabaraud à Limoges. — Ses derniers moments. — Sa mort. — Son testament.

Tabaraud, du fond de sa maison de Limoges, avait ainsi les yeux tournés vers Paris, et se mêlait à la vie et au mouvement du siècle. Quand ses amis ne l'avaient plus auprès d'eux, ils lui écrivaient et le tenaient en haleine.

Il vivait à Limoges, dans la petite rue des Clairettes, de même qu'il avait vécu à l'Oratoire de la rue Manigne, avec une simplicité toute monastique. A l'imitation de beaucoup de prêtres revenus de l'émigration, il ne portait pas toujours l'habit ecclésiastique : il était le plus souvent vêtu de la longue redingote, *vestis talaris*, autorisée par le Concile de Trente. Chaque dimanche, on pouvait le voir disant la messe ou priant dans les stalles du chœur de l'église Saint-Michel-des-Lions. On l'aimait à Limoges, où l'on se souvient encore du vieil Oratorien, grand et d'une maigreur nerveuse, de sa tête fière et fine, au profil marqué et comme emporté dans l'acier, avec la lèvre railleuse et presque voltairienne, l'œil un peu voilé, les traits fouillés et creusés par les années, et portant une empreinte de résolution, d'ironie, d'énergie à la fois et de bonté.

Dans sa marche, rapide d'ordinaire, Tabaraud avait un léger mouvement de tête qui ne fut jamais l'ébranlement de la vieillesse, mais plutôt le cachet de sa nature remuante et l'effet de la cécité dont il avait été atteint.

L'heure était arrivée pour lui où il allait se reposer

dans la mort de ses travaux et de ses luttes. Aux premiers jours de l'année 1832, il fut pris de la maladie qui devait l'emporter. Un chanoine qui le visitait lui ayant parlé de recevoir les derniers sacrements, Tabaraud lui répondit : « Mgr de Tournefort vous envoie sans doute : remerciez-le pour moi, et dites-lui qu'en effet je songe à cet important devoir ».

On avait évité, sous l'épiscopat de Mgr du Bourg, de le nommer dans le décret de condamnation de son livre sur la Distinction du contrat et du sacrement de mariage : on ne pouvait à sa mort lui imposer une rétractation, et il paraît bien qu'il ne lui fut rien demandé à ce sujet. Le bruit courut pourtant que cette question avait été touchée, et qu'il avait déclaré s'en référer à son testament. Au moment où on lui apporta le Viatique, il se releva sur son lit d'agonie pour recevoir le doux libérateur, et il sortit de ce monde, où sa vie avait été un long combat, le 9 janvier 1832, anniversaire des funérailles de M. de Sacy à Port-Royal, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, pour aller chercher en Dieu la seule paix qui soit éternelle.

Son testament était de 1831. Il disait : « Je rends grâces à Dieu de m'avoir fait naître dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine; de m'avoir inspiré la ferme croyance de toutes les vérités qu'elle enseigne, et préservé de toutes les erreurs qu'elle condamne. J'espère de sa divine miséricorde qu'il me conservera dans ces sentiments jusqu'à ce qu'il lui plaise de m'appeler à lui. Si dans les ouvrages que j'ai publiés il se trouvait quelque chose qui ne fût pas conforme à ces dispositions, je le soumets au jugement de ladite Église, comme je demande à Dieu pardon de tout ce qui dans mesdits ouvrages pourrait avoir offensé les personnes. » Il

léguait ses biens et ses livres à sa famille, et une rente de 200 francs aux pauvres de la paroisse de Saint-Michel.

Il a été du petit nombre des hommes de son temps qui ont eu la fortune, après les années tourmentées de leur existence, de mourir pleins de jours, à la clarté du soleil de leur pays, et d'avoir leur tombe auprès de leur berceau.

XXXVIII.

Jugement sur Tabaraud.

Qui songe aujourd'hui à la tombe de Tabaraud? Quelle main a posé une couronne sur la terre où il dort du sommeil qui attend la résurrection? On a écrit sur lui des biographies où perce l'esprit de parti : personne n'a encore accompli pour le vieux Limousin le vœu charmant que Joubert avait fait pour lui-même : « Je voudrais que mon souvenir ne se présentât jamais à mes amis sans amener une larme sous leurs paupières et le sourire sur leurs lèvres. Je voudrais avoir un tombeau où ils pussent venir en troupe, par un beau temps, par un beau jour, pour parler ensemble de moi, avec quelque tristesse s'ils voulaient, mais avec une tristesse qui n'exclut pas toute joie. »

C'est que les morts vont vite, et qu'ils sont vite oubliés. Si l'ancien Oratoire était sorti de ses ruines tel qu'il était avant la Révolution, et si sa vieille tradition avait été renouée, on aurait pu voir quelques Oratoriens chercher le coin de terre où Tabaraud est couché, pour y parler de lui avec cette tristesse mêlée de joie dont parle Joubert. La génération qui l'a suivi connaît à peine la place où fut l'Oratoire de Limoges, et le nom de Tabaraud n'est plus qu'un confus et lointain souvenir.

C'était pourtant un homme de forte trempe et un cœur vaillant, un de ces hommes moulés, comme parle Montaigne, au patron des siècles anciens. Il y a bien des villes qui se seraient glorifiées de le compter parmi leurs enfants. Daunou disait de lui qu'il avait été le dernier des vrais

Oratoriens; Victor Hugo, — qui s'y serait attendu? — l'a appelé un jour « un des grands hommes de ce siècle-ci ». Il était de cette fière race de la Révolution, prête à toutes les guerres, par la tête ou par la main, par les livres ou par l'éloquence, par la polémique ou par les champs de bataille.

Aux premiers jours de cet écroulement de la vieille société française, il servait Dieu, en volontaire fidèle et dévoué, dans les couvents de l'Oratoire, travaillant à la théologie de Lyon, enseignant les lettres et la philosophie dans les colléges de son ordre, et, à un moment de généreuse audace, luttant contre l'évêque de La Rochelle pour la cause du droit et de la liberté.

Quand la Révolution éclate, il est pour ceux qui souffrent et qui attendent l'heure des réparations. Il se fait le défenseur du clergé du second ordre, dont la pauvreté tranche avec les richesses du haut clergé. Loin de s'engager dans l'armée des violents et des factieux, il se tient à l'écart, et ne se montre que pour modérer les enthousiasmes et les ardeurs de ses compagnons de l'Oratoire. Il prend en main la défense de son évêque exilé contre un évêque usurpateur, des prêtres fidèles à l'Église contre les prêtres constitutionnels; il apaise les passions et les bouillonnements d'une ville où l'ancien moine jacobin Foucaud brisait les images de son Dieu, et menaçait les hommes de l'échafaud.

Cette furieuse tempête l'oblige à quitter la France. Il aborde en Angleterre, et, par la supériorité morale de sa nature, il se place aussitôt à la tête du plus célèbre des journaux anglais. Là il soutient de toute son énergie le clergé émigré et calomnié, et amasse des matériaux pour publier ce beau livre qui est une de ses gloires : l'*Histoire du Philosophisme anglais*.

L'ambition n'a jamais inspiré son âme. Il avait refusé des évêchés : il aimait mieux servir l'Église à sa manière et selon son penchant et l'indépendance de ses idées. Il est pour Bossuet contre Fénelon, et pour Port-Royal contre les Jésuites. Dans la querelle du Jansénisme, il n'avait pas su découvrir les erreurs de cette doctrine, qui avait méconnu la raison et la liberté; il n'avait vu en elle qu'un mouvement libéral inauguré par des esprits généreux et honnêtes auxquels il voulait se rallier. Nul plus que lui n'eut le courage de ses opinions dans la bonne ou la mauvaise fortune, luttant contre les évêques et les journaux ultramontains, condamné par les uns, attaqué à outrance par les autres, mais toujours ferme et inébranlable, constamment sur la brèche et ne désarmant jamais. Il est avant tout le champion des libertés de l'Église gallicane : c'est qu'il était de France, et qu'il sentait son XVIIe siècle. Depuis Dumoulin, Arnauld et Pascal, la Société de Jésus n'avait pas rencontré de plus fougueux adversaire et de plus rudes coups. Pour lui le Gallicanisme était un des noms de la liberté. De son temps, comme au nôtre, le Gallicanisme, après avoir rempli les siècles de ses combats et de sa gloire, a gardé toujours un vivant intérêt, et il suffit encore d'évoquer son ombre pour émouvoir le pays. C'est qu'il relie le présent au passé par d'immortelles traditions. De grands rois, de grands magistrats, de grands philosophes, de grands théologiens, furent gallicans, et portèrent glorieusement ce drapeau.

Dans cette orageuse existence de Tabaraud, le travail était la loi suprême. Il écrivait livres sur livres, fulminait des brochures, envoyait à des journaux articles sur articles, s'attaquant à tous, aux évêques, au Pape, aux Jésuites, à Voltaire, à l'Empereur, à La Mennais, à

Bellart; son nom était partout : au bureau de la censure, à la *Biographie universelle,* à la *Biographie* de Feller, à la *Chronique religieuse,* à *la France catholique,* aux *Annales de la Haute-Vienne*, au *Times* et aux *Débats*. Il lutta contre la cécité elle-même, ne redoutant ni la peine ni le danger dans l'accomplissement de sa tâche, allant sans cesse de Paris à Limoges, toujours en éveil, sincère et doux avec ses amis autant qu'il était dur envers ses ennemis, et portant partout son air belliqueux, son esprit et son courage. Il n'avait jamais reculé devant personne; il aurait pu dire, avec Saint-Cyran, qu'il fallait travailler sans cesse et mourir à l'œuvre et debout : *Stantem mori oprotet.*

La recherche de la vérité passionnait cette âme impétueuse, et, s'il a regretté quelque chose en quittant la terre, c'est le travail et l'espérance de faire triompher ce qu'il croyait être le vrai. Il s'est égaré parfois dans ses doctrines; mais, à côté de ces fautes et de ces humaines faiblesses, quelle foi robuste, quelle chaleur de patriotisme et de vertu, et quelle bravoure dans le combat!

Il a été de la famille des grands Jansénistes, et il a eu plus d'un point de ressemblance avec Arnauld : amoureux, comme lui, de la polémique et de la controverse, infatigable autant que le docteur illustre de Port-Royal, et d'une conscience aussi inflexible et aussi pure que la sienne. Ils guerroyaient tous les deux, non pas sous le masque, mais visière levée et à la face du ciel, bravant les coups et se mettant en plein champ. Leur style même se ressemble, un peu terne, diffus quelquefois et peu châtié, la phrase souvent sèche dans l'expression, cette phrase traînante à la Janséniste, je l'ai déjà dit, dont Voltaire s'était moqué, et qui n'a rien des *Provinciales*.

Le relief et la couleur n'y brillent que par éclairs, mais on y sent toujours la chaleur et le foyer. Cette absence de couleur est le cachet et le ton même de Port-Royal.

Tabaraud n'a ni la pointe légère, ni l'onction, ni la grâce heureuse; il n'a pas l'art d'effleurer les choses d'un trait : il enfonce le coin à la manière des ouvriers vigoureux. On voit que ce qu'il cherche c'est d'avoir raison. Pour en venir là, il serre sa pensée dans une forte dialectique : le reste lui importe peu. Être un grand canoniste a pu être le but de ses études et de ses travaux; mais a-t-il jamais songé à être un écrivain? Il était de ceux qui savent beaucoup, et qui se servent de ce qu'ils ont appris pour faire triompher leurs idées, sans trop s'inquiéter de la forme. S'il avait vécu au XVIIe siècle, il aurait travaillé avec Arnauld; il aurait eu sa cellule à Port-Royal à côté de Pascal et de Nicole; il serait allé en pèlerinage à Aleth pour y voir Pavillon; on l'eût souvent rencontré en compagnie de du Guet, sorti comme lui de l'Oratoire, et il aurait eu sa place au Nécrologe. Port-Royal était sa vraie patrie : il s'y rattache par le cœur, par l'esprit, par le caractère, par les résistances et les travaux de toute sa vie.

Son malheur aura été de ne pas se borner à combattre les ennemis de la religion, au lieu d'égarer ses coups dans des guerres éteintes depuis plus d'un siècle. S'il avait su rester dans cette voie sacrée, tout en défendant les traditions gallicanes, il aurait plus glorieusement et plus utilement servi la religion et le pays.

Paix à ceux qui ont longtemps travaillé et marché par de rudes chemins pour atteindre les régions immortelles de la vérité et de la lumière! Plaignons ces hommes de bonne foi et de bonne volonté d'avoir suivi, par moments,

des routes trompeuses, mais n'outrageons pas leur mémoire. C'est pour eux qu'il faut souhaiter la terre légère et le Père céleste miséricordieux ; car le poids de la vie leur fut souvent lourd à porter, et leurs défaillances, il faut le croire, peuvent se racheter, au poids même du sanctuaire, par leur vertu intrépide, par leur amour du vrai et du bien, et par leur espoir en Dieu.

DUBÉDAT.

ALPHONSE BARDINET.

La guerre qui ruine et désole notre pays augmente chaque jour le nombre des enfants qui meurent pour la patrie. Ils tombent et disparaissent dans la mêlée, touchés par un doigt invisible. Combien ne reverront pas le foyer d'où le bonheur est parti avec eux? Notre Société Archéologique ne retrouvera plus un des nôtres : il est mort en combattant le bon combat. S'il se lève de sa couche froide pour écouter les derniers adieux de la terre, il ne sera pas dit que nous l'avons oublié. Il faut croire que les pauvres morts reviennent et nous entourent, et que ceux qui nous ont aimés et qui ont laissé une place dans notre cœur nous voient encore, et nous disent la vérité sur la vie. Le souvenir des vivants doit leur être doux. Lequel d'entre eux avait fini son œuvre, mis la dernière pierre à sa maison, et dépensé tous les trésors de son âme?

Celui des nôtres qui vient de s'en aller dans la mort entrait, il y a six ans à peine, à ce barreau de Limoges où n'ont jamais manqué ni la science, ni les triomphes de la parole. Par un de ces hasards qui semblaient

devoir être une fortune pour sa carrière, il rencontrait à ses premiers pas un avocat qui avait déserté le pays natal, et dont le nom était alors dans un vif éclat. En regardant en arrière, je les vois tous deux, et je les entends encore plaider dans un grave et curieux procès. Théodore Bac, dont la voix n'allait pas tarder à s'éteindre, tendait ainsi la main à Alphonse Bardinet, comme pour mieux renouer les grandes traditions du barreau de Limoges, et ouvrir à ce jeune homme plein de jours et de vie une route qui paraissait alors si longue, et qui devait être si tôt achevée.

Cet avocat de vingt-deux ans avait les qualités sévères, fines et fermes, toutes les qualités des natures heureuses; il avait le charme, la grâce, l'émotion, la voix partant des fibres secrètes, la raison aimable et droite, et l'esprit, l'esprit doux, comme on disait chez les Grecs. Qui lui avait appris, dans cet art de la parole, le plus difficile de tous, à tout dire avec mesure, sans avoir les audaces ni les timidités de la jeunesse, et à parler ce langage souple, élégant et discret, qui a été, même à ses débuts, le trait de son talent? Il offrait dans son air simple et fier à la fois un étonnant exemple de maturité précoce et de distinction native. Les années lui donnaient, de jour en jour, plus de profondeur et d'étude, sans rien lui enlever de sa fraîcheur et de son ressort, et sans lui apporter la vanité. Chez lui l'effort était voilé : on le sentait à peine. Il avait quelque chose de droit et de clair qui servait à convaincre et qui laissait voir l'homme sous la robe de l'avocat. En l'entendant, on ne lui faisait pas longtemps le reproche de n'être pas plus téméraire et plus ardent. Il faisait à l'imagination la part qui lui semblait juste dans les affaires humaines, et pensait que,

la vérité une fois trouvée, il n'y avait au-delà que l'illusion. Sa raison, qui n'aimait ni les rêves, ni les artifices, était pleine de noblesse et de goût, et relevait de l'indépendance et de la conscience plus que du bruit du monde ou des passions. A certains moments, sa parole avait un charme particulier : elle était émue et remuée, et avait quelque chose de mélancolique et de grave, comme si son âme, éclairée et surprise par une lumière plus pure, entrevoyait, par-delà, les tristesses de la destinée.

Sa destinée devait être bientôt tranchée. La politique, qui envahit tout, dans ces temps troublés où nous vivons, l'attira comme les autres. Il croyait à la justice, au vrai, au droit et au bien ; les traditions de son ordre lui avaient appris que le barreau n'était souvent qu'un acheminement à des luttes plus périlleuses, et que la semence n'est jamais épuisée de ces nobles intelligences vouées aux aspirations généreuses et aux sages conquêtes de la liberté. Personne n'eut, plus que lui, l'amour des franchises nationales et de la libre parole, et jamais personne ne fut plus méconnu. Qui a pu oublier le bruit fait autour de lui aux dernières élections de l'Empire? On ne lui épargna aucune des tristesses et des amertumes dont les partis, durant les crises violentes, savent abreuver ceux qui sont dans un autre camp. Je n'ai pas à raconter comment lui échappa la victoire : sa renommée en resta, du moins, sans tâche, et le souvenir de sa défaite excita toujours la sympathie de ceux qui honorent autre chose que le succès. Peut-être garda-t-il au fond du cœur la blessure intérieure des vaincus, en appelant de tous ses vœux le moment où il pourrait remonter ce mobile et triste courant des opinions politiques. L'esprit

souffle où il veut : c'est la guerre qui allait lui donner raison, et montrer à quelles sources vives son âme était trempée.

Lorsque l'armée allemande eut commencé à envahir la France, il se dépouilla de sa robe d'avocat, et s'enrôla dans le bataillon des mobiles de son pays. Dieu, en changeant sa condition, n'avait pas eu besoin de lui changer le cœur. L'invasion poursuivant sans relâche sa dévastation et ses ruines, le bataillon partit pour courir sur les flancs de l'ennemi. A ce volontaire qui s'arrachait au foyer où son âge lui permettait d'attendre et de rester, il fallut sur-le-champ reconnaître une âme intrépide. Ceux qui ont vécu avec lui sous la tente, de cette rude vie du soldat, peuvent dire ce qu'il a eu de calme et de courage sous la pluie, sous la neige et sous les nuits de novembre. Quand il partit, il était lieutenant; mais, dès qu'on eut mis à l'épreuve sa résolution et sa bravoure, on en fit un capitaine, et ses compagnons n'oublieront pas qu'un jour il s'engagea seul, et sans que l'émotion altérât son visage, dans une reconnaissance hardie, au mépris des embûches et de la mort.

Le 2 décembre, il était devant l'ennemi, dans les plaines de Terminiers, avec cette armée de la Loire qui a compté déjà tant de sacrifices. Le matin, il avait groupé autour de lui les sergents. Ce moment était pour eux solennel et terrible : ils allaient tous au feu pour la première fois, et le capitaine, avant d'affronter la mitraille, leur demanda la fermeté pour cette journée dont l'aube avait de si froids et de si tristes rayons. Les colonnes s'ébranlèrent; les bombes tombaient et éclataient comme la foudre sur la terre glacée, et, tandis que les soldats se courbaient sous elles, le capitaine,

debout, la tête haute, et souriant à ce tonnerre, marchait et entraînait ceux qui n'étaient pas abattus. La mort couchait les soldats sur le chemin; lui, blessé au bras, continua sa route jusqu'au moment où, au travers des bruits du canon et de la fumée de la bataille, il tomba frappé en pleine poitrine sans se relever. Le sang et la vie sortirent par la large blessure : le lendemain il fut trouvé, raidi par la mort, gardant encore sur son pâle et fier visage l'air d'un capitaine endormi.

Nous l'avions cru blessé et réfugié dans quelque ambulance : ce n'est que vingt jours après que le dernier mot nous a été dit. Déjà le courant était remonté : le barreau de Limoges l'avait nommé son bâtonnier, pour lui payer la rançon de son patriotisme et de son talent. Comme il eût été heureux s'il avait pu le savoir avant de mourir, et combien lui eût été cher cet honneur qu'il n'espérait pas, et qui avait, hélas! donné à son père un si tendre et si doux orgueil! Sa mort a recueilli d'autres hommages; tardif et inévitable retour des choses humaines, les louanges n'ont pas manqué à sa mémoire, et ceux qui l'avaient le plus attaqué le replacent aujourd'hui dans leur camp.

L'explication que les anciens donnaient des morts prématurées était touchante : les hommes à qui le privilége en était accordé devenaient ceux que les dieux aimaient. Les chrétiens disent, encore mieux, que les desseins de Dieu sont impénétrables. Certes c'est la peine qu'on s'arrête devant l'image de ce jeune homme emporté à vingt-neuf ans par la mort du champ de bataille, au milieu des succès et des attaches qui le tenaient au monde, mourant en paix avec sa conscience, fidèle à

ses aspirations vaillantes, et gardant jusqu'au bout sa résolution, sa douceur, ses convictions et son intrépidité.

A voir ces vertus et ces abnégations touchantes, qui pourrait prétendre que nous sommes dans un siècle de décadence? Aimons notre temps, et soyons de notre temps; ne nous irritons pas contre les défaillances qui peuvent se trouver sur notre chemin : regardons plutôt ces héroïques sacrifices des hommes que la fortune avait d'abord reconnus pour être des siens, et passons-nous de main en main ce flambeau sacré de l'amour de la patrie, dont il faut sans cesse épurer et raviver la flamme.

Cette mâle et fine figure d'Alphonse Bardinet qui a, un moment, brillé du doux éclat de la jeunesse, et qui disparaît après avoir ainsi accompli toute sa destinée, n'avait pas seulement droit au souvenir affectueux de notre Société : elle est de celles qui ont l'attrait des existences inachevées, n'ayant eu que quelques journées heureuses et arrivées si vite au déclin. A ce barreau, qui l'avait fait son bâtonnier, sa place restera longtemps vide et regrettée, et nos yeux l'y chercheront encore, comme s'il allait reparaître et se mêler aux bruits de la vie. Il dort de ce glorieux sommeil des enfants morts pour la patrie, couché dans son habit de capitaine, et loin du ciel natal, en attendant que le sort des batailles nous permette de voir son cercueil, et de saluer une dernière fois sa dépouille, à la clarté du soleil de son pays. Il n'est pas seul dans ce coin de terre bénie où il a été couché : d'autres tombes sont creusées à côté de la sienne, des tombes où sont descendus aussi de braves enfants, ayant les joies, les espérances et les promesses de l'avenir. Paix à ces pures et douces mémoires, qui resteront légendaires et sacrées dans ce pays,

et qui furent sans reproche dans la guerre et dans l'amitié. C'est en songeant à ces existences tranchées avant le temps que les anciens s'écriaient, dans leur triste et charmant langage, au lendemain d'une bataille où leur jeunesse avait été moissonnée : « L'année a perdu son printemps ! »

DUBÉDAT.

Limoges, 27 décembre 1870.

OTHON PECONNET.

Cette ville de Limoges qui a été si cruellement frappée pendant la guerre n'avait pas épuisé les douleurs qu'il a plû à Dieu de lui envoyer. Dans ce flot d'événements qui se pressent, nous courons des funérailles de la veille à celles du lendemain, et ceux qui s'en vont ont passé si vite que le temps leur a manqué pour avoir une heure de paix et de repos. Si on leur tient compte de leurs travaux et de leur peine, il semble que leur vie aura été moins courte, et la mort moins amère. Ce n'est pas un travailleur fatigué qui nous quitte après avoir accompli sa tâche : c'est un homme plein d'ardeur et de jours qui nous est enlevé au moment où il allait entrer dans l'épanouissement de son intelligence et de sa force. Notre Société Archéologique ne me pardonnerait pas de laisser descendre dans la tombe ce vif esprit et ce noble cœur qui viennent de s'éteindre sans les saluer d'un dernier adieu.

Il n'a pas vécu beaucoup d'années; mais, dans le peu qui lui a été accordé, sa trace a été profonde. C'est d'Othon Peconnet qu'on a pu dire, en le voyant entrer au

barreau, qu'il avait commencé comme on serait souvent heureux de finir. Il était dès les premiers jours ce que nous l'avons vu plus tard, maître de lui, et maniant la parole avec un art et une vigueur qui auraient fait croire que son talent était venu tout seul et avec sa croissance entière. Il ne fallait pas l'avoir entendu longtemps pour apercevoir ce qu'il y avait en lui de droiture, de mouvement, de sagesse et d'élévations généreuses.

A ces hommes aimés de la fortune les triomphes ne manquent point. Il en eut de grands au palais de justice, où sa place est toujours vide, et où son souvenir restera vivant. Jamais talent ne fut plus vrai que le sien. A sa manière de discuter le droit sans longueurs ni retours, mais largement et profondément, on reconnaissait le maître. Qui a su, mieux que lui, parler une langue aussi nerveuse et aussi souple, et tout dire sans que sa pensée y perdît rien de sa finesse et de sa chaleur? Il avait le souffle, et l'esprit, et ces qualités de précision, de justesse et de fermeté qui sont les qualités françaises. Chez lui, l'homme avait mûri avant les années. Il avait le don merveilleux de faire partout la lumière, et de se servir de la raison comme d'une arme redoutable. Toutes ces qualités se fondaient dans une fière et robuste harmonie. A un ébranlement dont on ne pouvait se préserver à sa voix, on sentait les secousses que donne l'éloquence. Sa parole avait quelque chose de simple et de grand qui remuait le jury; tout parlait en lui, le visage, le geste et la voix. Son nom était mêlé à toutes les affaires éclatantes de cette province. A cette vaillante nature il fallait les entraînements de l'audience : aussi il les aimait, et mettait là sa force et son bonheur. Il avait fait du travail le besoin et la joie de sa vie, estimant l'honneur plus que

l'argent, chose plus rare qu'on ne pense, avide de savoir et de science, dédaigneux de la renommée, et servant la justice avec énergie.

J'ai hâte de vous entretenir de ce qui le rattache le plus à notre Compagnie. N'est-ce pas à lui que nous devons la Vie de Foucaud, le vieux Jacobin dont le nom a gardé comme un reflet sinistre et aimable à la fois? Tant qu'il y aura dans le Limousin des hommes jaloux de connaître leur histoire nationale, on relira le récit de cette existence commencée à l'ombre d'un cloître, dévorée par l'ambition et toutes les tentations d'un siècle prêt à finir dans une tempête, livrée brusquement aux mensonges, aux violences, aux impiétés et aux fureurs, et achevée par une vieillesse maladive et chagrine à laquelle était réservée un rayon. A ce fougueux partisan de Robespierre, poussant les hommes vers les proscriptions et l'échafaud, qui aurait osé prédire qu'un jour, fatigué par le poids des ans et les terribles souvenirs de la Révolution française, il s'éprendrait d'amour pour les fables de La Fontaine? Afin de les apprendre aux ouvriers et aux paysans, il voulut les traduire dans votre vieille langue limousine, qui a été la langue de Gaucelm Faydit, de Geraud de Borneilh, de Bernard de Ventadour, de Bertrand de Born et des trouvères charmants que Le Dante avait rencontrés en Purgatoire. Cette popularité que Foucaud avait ardemment poursuivie à travers les orages révolutionnaires, il la trouvait dans la poésie. Une autre consolation était promise à sa dernière heure : au fond de la tour solitaire où sa vieillesse s'était abritée, il demanda le divin pardon au Crucifié dont il avait brisé l'image dans ses jours d'erreurs et de colères. Qui l'a raconté mieux que votre

ancien président dans cette curieuse et savante étude sur l'existence tourmentée de Foucaud ?

Mais les sociétés troublées comme la nôtre arrachent les hommes à la vie du barreau et des lettres ; elles demandent toutes leurs forces à ceux qui sont condamnés à y vivre. C'est d'ailleurs la pente des cœurs intrépides de se porter partout où il y a quelque danger, et de croire que le talent n'est rien sans le caractère. Othon Peconnet voulut pousser plus loin la fortune en aimant ce dont il ne faut jamais désespérer en ce monde, malgré tant d'écroulements et de naufrages, le travail, le droit, le bien, la liberté sage et le pays. A trente-deux ans, il était maire de Limoges, et ceux qui l'ont vu à l'œuvre peuvent dire ce qu'il apporta de dévoûment dans l'administration de cette cité toujours remuante et agitée. On n'a pas oublié comment il conquit sa place au Conseil général, et combien fut décisive sa victoire dans cette lutte engagée contre un homme qui tenait dans sa main le drapeau de tout un parti.

Othon Peconnet déserta le barreau, il y a quatre ans, pour se livrer tout entier à la politique. Une révolution lui enleva la préfecture de la Charente : elle ne put lui enlever l'affection de ces populations charentaises, qui voulurent le garder au milieu d'elles comme une patriotique espérance d'un temps meilleur. Aux derniers jours de cette guerre qui a coûté à la France tant de sang et de larmes, elles le nommèrent député à l'Assemblée nationale, et jamais plus éclatant témoignage de populaire attachement ne fut donné à un homme. Sa candidature, entravée par des manœuvres démagogiques, et annoncée la veille de l'élection, sortit triomphante de l'urne par une prodigieuse acclamation de tout un dé-

partement. Comme il rendait à sa chère Charente cœur pour cœur et dévoûment pour dévoûment ! Il n'avait pas plus été abattu par la république de septembre qu'il n'était exalté par cette soudaine élévation. Il avait déjà laissé pressentir ce qu'il aurait été à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas lui qui se serait jamais prêté à des actes que sa conscience eût désavoués : il tenait à être lui-même, et à montrer cette indépendance personnelle qui fait remarquer les hommes publics au milieu des événements et des partis : il entendait servir son pays, comme on doit le servir, par l'honnêteté et la fermeté des convictions, aimant le peuple sincèrement, sans arrière-pensée, hélas ! comme le peuple ne veut pas toujours qu'on l'aime. Au-dessus des passions qui le flattent et l'égarent, il mettait la vérité et le devoir.

C'est le devoir qui allait le tuer. Nous l'avions vu partir pour Versailles aux premiers jours de mars, cachant à tous, malgré sa pâleur et sa fatigue, les germes de ce mal terrible qui devait, en quelques semaines, l'abattre et l'emporter. Qui nous eût dit qu'à la veille d'être l'honneur de son pays il penchait déjà vers l'éternité, et qu'il ne nous reviendrait que couché dans un cercueil ! Les souffrances avaient pu briser ses forces, mais non pas son courage : il a vu, avec la fermeté chrétienne, s'avancer peu à peu les ombres de la nuit mystérieuse qui allait l'envelopper. De son lit d'agonie, il entendait le canon dont les grondements le faisaient tressaillir. Ses dernières aspirations n'étaient tournées que vers la fin de la bataille qui ensanglantait Paris, et vers ce coin de terre où ceux qui l'ont le plus aimé lui adressaient de loin les adieux qu'il n'a pas entendus. Il s'est endormi pour toujours aux dernières convulsions de la guerre civile ; il est mort à la

peine, sans désespoir et sans plaintes ; il a été doux même envers la mort.

Ces destinées tranchées avant le temps ont un charme mélancolique qui manque aux existences plus complètes : le charme de ce qui reste inachevé, de ce qui ouvre un champ aux plus beaux rêves. Les hommes qui ont accompli toute leur tâche n'ont plus rien à demander à la vie : ceux qui disparaissent avant d'être arrivés au terme du chemin emportent dans la tombe le secret des années entrevues. Il faut pleurer cette fin si prompte d'Othon Peconnet comme un malheur public; mais ne plaignons pas trop les hommes de mourir jeunes, et d'échapper aux incertitudes de l'avenir ! Othon Peconnet aura été d'une génération qui n'a pas eu de bonheur : elle est venue aux heures mauvaises, étouffée entre deux révolutions, et n'ayant ni air ni souffle favorable. Au milieu de cette confusion, se détache, dans son vigoureux relief et dans sa sève singulière, la figure de ce jeune homme tombé à quarante-un ans dans tout l'éclat du talent et de la vie. La ville de Limoges, ni la Charente, ni l'Assemblée nationale, n'oublieront pas cette retentissante parole et cette raison toujours armée qui avaient été l'honneur de notre barreau, et qui allaient devenir une puissance à la tribune. La mort l'a pris ainsi au milieu du chemin de la vie; il aura du moins laissé dans son pays sa vive empreinte, et il en sera de lui comme de ces génies heureux enlevés avant l'âge, et dont la renommée demeure sous l'immortelle protection de la jeunesse.

DUBÉDAT.

Limoges, 30 mai 1871.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Maquart, l'abbé Arbellot, Ruben, Guillemot, Lemas, Hervy, Jabet, Nivet-Fontaubert, Achard, Gauteron.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paul Ducourtieux, imprimeur, demande par lettre à faire partie de la Société en qualité de membre résidant. — L'élection aura lieu à la prochaine séance.

Lecture est donnée :

1° D'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, contenant le regret de ne pouvoir accorder la subvention des frais de route pour des études archéologiques à Rome ;

2° D'une lettre de M. le Ministre des Beaux-Arts sur le même objet, et contenant le même refus ;

3° D'une lettre dans laquelle M. le recteur de l'Académie de Poitiers invite la Société à déléguer un de ses membres

pour faire partie du jury qui devra examiner et classer les ouvrages envoyés au concours académique pour 1870.

L'assemblée, consultée, délègue un de ses vice-présidents, M. l'abbé Arbellot.

Présentation, au nom de M. le secrétaire-trésorier, du compte de l'exercice 1869.

L'assemblée renvoie l'examen du compte de M. le trésorier à une commission composée de MM. Henri Ardant, Emile Ruben, Maquart, Hervy et Jabet.

M. Dubédat donne lecture de la suite de son étude sur Tabaraud.

M. l'abbé Arbellot met sous les yeux de la Société le décalque d'une peinture murale découverte tout récemment sous une couche de plâtre dans dans la cuisine du château de Rochechouart. Ce tableau représente une scène de tireurs d'arc : un groupe d'une dizaine de tireurs occupe le milieu du tableau. A droite, un tireur, détaché, se prépare à lancer une flèche sur un arbre penché sur le tronc duquel on lit cette inscription : *Quella che mha fatto mi d[ic]t Rugge.* A gauche du tableau, la Fortune (?), le pied sur un globe, et soulevant sur sa tête un voile léger.

Au-dessous de ce panneau, un autre représentant un homme luttant contre un taureau, avec cette inscription espagnole : *Aporrecido de los hombres e fieras.*

M. Debernard, coiffeur à Limoges, fait don au musée d'une seconde vitrine contenant une collection d'insectes et de papillons. La Société charge la direction du musée d'adresser ses remercîments à M. Debernard.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

E. RUBEN.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Maquart, H. Ardant, Dubouché, Hervy, Nivet-Fontaubert, Maurat-Ballange, Linard, E. Ruben.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. Paul Ducourtieux est élu membre titulaire de la Société.

M. Adrien Dubouché demande la parole. Il se plaint que les objets d'antiquités et les curiosités artistiques se trouvant dans le département de la Haute-Vienne soient exposés à disparaître sans laisser de traces, et demande la nomination d'une commission de trois membres chargée de dresser l'inventaire de tous les objets.

L'assemblée, vu l'article 2 du règlement, adopte les conclusions de M. Dubouché, et nomme membres de la commission MM. Adrien Dubouché, Nivet-Fontaubert et H. Ardant.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

E. RUBEN.

SÉANCE DU 29 MARS 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Dubédat, Le Sage, Chapoulaud fils, l'abbé Lecler, Nivet-Fontaubert, Paul Ducourtieux, Linard, Hervy, Achard.

En l'absence de M. E. Ruben, qui, malade, s'excuse par lettre, M. E. Hervy remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Béharelle de Lioux, secrétaire général de la préfecture, demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire. Aux termes du règlement, le vote aura lieu à la prochaine séance.

M. Gustave Bardy, membre correspondant, est, sur sa demande, délégué pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes.

M. E. Hervy, rapporteur de la commission du budget, donne lecture de son rapport, qui accuse un déficit maximum de 1,501 fr. au commencement de l'exercice 1870. En présence de ce déficit, l'assemblée décide, conformément aux conclusions du rapport :

1° Que, quel que soit l'état des ressources de la Société, il n'y a pas lieu d'arrêter l'impression du Bulletin de 1869;

2° Que les deux premiers volumes des *Registres consulaires*, dont l'impression a coûté 3,780 fr., étant une œuvre essentiellement municipale, M. le président sera prié d'écrire à M. le maire de Limoges pour lui demander une subvention destinée à poursuivre la publication de ces Registres.

Des remercîments sont votés à la commission du budget et à ses rapporteurs.

Le comité de publication pour le Bulletin de 1869 se composait de MM. Launay et Hervy, élus en 1868, et de MM. Guillemot et Garrigou-Lagrange, élus en 1869. Par suite du départ de M. Launay, nommé professeur d'histoire au lycée de Caen, il y a lieu de procéder à son remplacement. M. Nivet-Fontaubert est nommé membre du comité.

M l'abbé Lecler continue la lecture de ses *Recherches sur les monuments préhistoriques du Limousin*. M. Dubédat continue la lecture de son travail sur Tabaraud. — Remercîments et renvoi au comité de publication.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Pour le Secrétaire général,

E. HERVY.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1870.

Présidence de M. MAQUART, vice-président.

Sont présents : MM. l'abbé Arbellot, Ducourtieux, Linard, E. Hervy, Nivet-Fontaubert, E. Ruben.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Béharelle de Lioux, secrétaire général de la préfecture, est élu, au scrutin secret, membre titulaire de la Société.

Un membre propose à la Société de prendre quelques actions de la Société des Amis-des-Arts du Limousin.

L'assemblée décide que, au moment où la modicité des ressources de la Société l'oblige à recourir à l'administration municipale pour obtenir une subvention, il lui est impossible, malgré toute sa sympathie, de souscrire à une œuvre aussi libérale.

M. Maquart communique à l'assemblée un plan parcellaire d'une partie du village de Naugeat ou des environs, daté de 1561, et signé « Léonard Lymosin, peinctre du roy ». — M. l'abbé Arbellot donne communication du dessin d'un bas-relief antique en pierre calcaire de Chasseneuil, découvert près Chassenom. Ce bas-relief, qui paraît être la partie antérieure du bassin d'une fontaine, représente un personnage mythologique entre deux tritons.

M. l'abbé Arbellot donne ensuite lecture de quelques pièces d'une Vie de saint Yrieix à laquelle il travaille. — Remercîments et renvoi au comité de publication.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

E. RUBEN.

SÉANCE DU 31 MAI 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Chapoulaud, Ducourtieux, Hervy, Linard, Maurat-Ballange, Nivet-Fontaubert, E. Ruben.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée :

1° D'une lettre par laquelle M. le recteur de l'Académie

de Poitiers annonce à M. le président que le délai pour la remise des travaux et mémoires destinés au concours de 1870 est prorogé au 1er juillet;

2° D'une lettre de M. Gustave Bardy, membre correspondant de la Société, indiquant, entre autres choses, que les sculptures du fronton ou plutôt du cadre de la partie de la chapelle fondée à Bonabry par M. Gustave Bardy lui-même proviennent des collections de son aïeul l'ancien conseiller au présidial de Limoges, M. Juge de Saint-Martin; que ces sculptures avaient été trouvées dans les substructions de l'église des Carmes, dont une partie s'étendait sur le sol de la pépinière des Arènes; enfin que leur caractère artistique est le même que celui des fragments de la croix encore debout devant la chapelle de Saint-Aurélien, rue de la Boucherie ;

3° Enfin d'une lettre par laquelle M. Béharelle de Lioux, élu à la dernière réunion, remercie la Société, et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Dubédat continue la lecture de son travail sur Tabaraud.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,

E. RUBEN.

SÉANCE DU 28 JUIN 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Maquart, l'abbé Lecler, Nivet-Fontaubert, E. Hervy.

M. E. Ruben, secrétaire général, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. En l'absence de M. le secrétaire-archiviste et de M. le secrétaire-trésorier, M. Hervy est prié de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée :

1° D'une lettre adressée à M. le président, dans laquelle M. Nadaud, habitant à Villa-Natoris, par Pont-de-Cherui (Isère), demande à faire partie de la Société en qualité de membre correspondant : l'élection aura lieu à la prochaine séance ;

2° D'une lettre par laquelle M. l'abbé Arbellot, curé de Rochechouart, retenu par une des principales fêtes de sa paroisse, présente ses excuses à l'assemblée ;

3° D'une autre lettre d'excuses, pour cause de maladie, de M. l'abbé Grange, qui s'était fait inscrire pour une lecture.

M. l'abbé Lecler communique une inscription sur une petite bande de parchemin trouvée dans l'autel de l'ancienne chapelle de Sainte-Eutrope, commune de Saint-Junien-les-Combes. Voici cette inscription :

ANNO DNI M° CCCC° LX° DIE VERO IIIJ MESIS AUGUSTI R^ds IN X° P^r ET DNS DNS MICHAEL EPS NYOSEN CONSECRAVIT HOC ALTARE ET RECONDIDIT PNTES RELIQUAS + IN HONORE S^ti EXTROPII PONTIFICIS ET MARTYRIS.

M. l'abbé Texier, dans son *Manuel d'Epigraphie*, rapporte cette inscription, en laissant en blanc le nom de lieu qui suit le mot EPS (*episcopus*). Ne faut-il pas lire *Noviodanensis?* On lit en effet dans Duroux, *Histoire de la sénatorerie de Limoges*, p. 100, que Mgr Michaud, évêque de Noyon, consacra l'église de Chaptelat en 1461. Cet évêque aurait bien pu avoir consacré l'église de Sainte-Eutrope une année auparavant.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Pour le Secrétaire général,
E. HERVY.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Arbellot, Maquart, Linard, Nivet-Fontaubert.

M. Arbellot donne lecture d'un mémoire sur un dyptique relatif à Flavius Felix, et d'un autre mémoire relatif à la roue de Limoges.

M. Dubédat continue la lecture de son travail sur Tabaraud.

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1870.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Garrigou-Lagrange, Grange, Nivet-Fontaubert, Jabet, Le Sage.

M. Dubédat donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Alphonse Bardinet, membre de la Société Archéologique, tué au combat de Terminiers.

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1871.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Arbellot, Grange, Nivet-Fontaubert, Chapoulaud (Alfred), Hervy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'archiprêtre Arbellot donne lecture du testament de saint Yrieix.

M. François Pichon, avocat à Limoges, qui a demandé, dans la dernière séance, à faire partie de la Société, est admis comme membre titulaire.

M. Dubédat continue la lecture de son travail sur Tabaraud.

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1871.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Le Sage, Nivet-Fontaubert, Jabet, Grange, Garrigou-Lagrange. Ce dernier fait fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Hippolyte Chiboys fait don à la Société d'une pierre sculptée représentant le soleil ou la lune. La Société vote des remercîments à M. Chiboys.

M. Dubédat lit une intéressante notice sur notre regretté confrère M. Alphonse Bardinet, avocat, capitaine au 71e régiment de mobiles, tombé avec honneur, sous les obus prussiens, au combat de Terminiers, le 2 décembre 1870. La Société tout entière s'associe aux regrets que vient d'exprimer si éloquemment son président, et envoie cette notice biographique au comité de rédaction.

M. Dubédat continue la lecture de son travail sur Tabaraud.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire,
GARRIGOU-LAGRANGE.

SÉANCE DU 30 MAI 1871.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Chapoulaud (Alfred), Le Sage, Lecler, Nivet-Fontaubert, Linard, Emile Montégut, Garrigou-Lagrange, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. le secrétaire général.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Dubédat lit une notice nécrologique sur M. Othon Peconnet, ancien avocat au barreau de Limoges, ancien préfet, ancien président de la Société, décédé député de la Charente à l'Assemblée nationale. La Société se joint à son président pour rendre un dernier hommage à la mémoire de l'homme de cœur et de talent dont la ville de Limoges a si vivement ressenti la perte, et envoie cette notice au comité de rédaction.

M. l'abbé Lecler lit une relation de son voyage à Rome, dans le courant du mois de février 1870. Ce travail est plutôt l'œuvre d'un pèlerin que d'un archéologue. Cependant il n'en contient pas moins des passages qui enrichissent l'histoire de notre province de faits intéressants et jusqu'alors inconnus. Ce sont ces faits qu'il met en lumière dans un récit qu'il intitule : *Les Limousins à Rome.*

C'est d'abord la description, le plan et l'histoire de la maison qui fut habitée, à Rome, par notre apôtre saint Martial, et où demeurèrent aussi saint Pierre, saint Paul et saint Luc ; puis une notice historique sur l'autel que le pape Jean XIX consacra en l'honneur de saint Martial dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican.

Il réunit ensuite tous les souvenirs qui se rattachent à notre grand pape Grégoire XI, depuis le magnifique tableau de la salle royale du Vatican, représentant son entrée à Rome, jusqu'au tombeau que la reconnaissance du Sénat et du peuple romain lui éleva, au forum, dans l'église de Sainte-Françoise-Romaine.

Vient ensuite la villa, si célèbre à son époque, que créa, sur les ruines des Thermes de Dioclétien, l'évêque de Limoges Jean du Bellay, ambassadeur de François Ier, et qui, du nom de son auteur, s'appelait *Orti Belejani ;* puis le tombeau de cet évêque, qui fut enseveli à la Trinité-des-Monts.

C'est dans ce dernier lieu qu'on voit le tombeau de Marc-Antoine Muret, l'orateur des papes, et celui de son neveu. M. Lecler fait connaître les épitaphes que portent ces tombeaux, ainsi que celle de François de Rochechouart, dont il a retrouvé le tombeau à Saint-Louis-des-Français. Il rappelle que l'on doit à Saint-Paul-hors-des-Murs les portraits en mosaïque des quatre papes originaires du Limousin, avec leurs inscriptions funéraires ou commémoratives. Il en fait autant pour les nombreux cardinaux nos compatriotes.

L'une des places de Rome, la place Nicotia, rappelle encore un souvenir du Limousin, car elle doit son nom à Jean Nicot.

Après cette lecture, la conversation s'engage, au sujet de Rome, entre M. Lecler et M. Montégut, et la Société remercie ces messieurs des détails pleins d'intérêt qu'ils lui donnent sur la ville éternelle.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

GARRIGOU-LAGRANGE.

SÉANCE DU 27 JUIN 1871.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Dubédat, Maquart, Arbellot, Lecler, Nivet-Fontaubert, Grange, Maurat-Ballange, Pichon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Lecler donne lecture d'une partie du travail dont il a plusieurs fois entretenu la Société, mémoire rédigé d'après le programme de la topographie des Gaules, et intitulé : *Recherches sur les monuments préhistoriques et gallo-romains du Limousin.*

C'est une revue détaillée de tous les monuments de ces deux époques qui existent ou qui ont existé dans les trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Un très-grand nombre de ces monuments, décrits avec soin, et reproduits par le dessin, n'avaient jamais été signalés; et bien des passages de ce mémoire sont de véritables révélations pour l'histoire du Limousin dans ces temps reculés.

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1871.

Présidence de M. ARBELLOT, vice-président.

Sont présents : MM. Arbellot, Lecler, Pichon, Hervy, Linard.

M. l'abbé Lecler donne lecture d'une monographie du canton de Châteauponsat (l'auteur a déjà donné la monographie du canton de Nantiat, t. XVIII, p. 4), et fait, sur le même cadre, l'histoire de tous les cantons de notre province. Ce travail répond à un vœu général, et il est vivement à désirer que tout l'ancien Limousin soit décrit de la même manière. Dans ce travail, Châteauponsat et Rancon tiennent une place assez étendue ; mais les communes moins importantes n'y sont pas oubliées. Toutes les localités, jusqu'au dernier village, y figurent. Pas un monument, pas un souvenir historique, à quelque époque qu'il appartienne, n'est passé sous silence ; et la statistique moderne y vient compléter l'histoire des siècles qui nous ont précédé.

M. l'abbé Arbellot donne lecture d'un passage d'une note d'un auteur limousin mise à la suite de Geoffroy de Vigeois, relative à la mort de Richard Cœur-de-Lion devant Chalus, qui contredit le récit généralement admis.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire,

GARRIGOU-LAGRANGE.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1871.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Tandeau de Marsac, Lecler, Le Sage, Hervy, Chapoulaud (Alfred), Ducourtieux, Linard, Garrigou-Lagrange, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau, au scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Dubédat ;

Vice-présidents : MM. l'abbé Arbellot, Le Sage ;

Secrétaire général : M. Garrigou-Lagrange ;

Comité de rédaction : MM. Hervy, Guillemot, Grange, Chapoulaud (Alfred).

Présentation de MM. Aubépin, archiviste du département, et Thézard, juge de paix, par MM. Nivet-Fontaubert et Garrigou-Lagrange.

M. Dubébat lit une intéressante notice sur M. Allou, avocat près la cour d'appel de Paris, originaire de Limoges.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire,

GARRIGOU-LAGRANGE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1871.

Présidence de M. DUBÉDAT, président.

Sont présents : MM. Dubédat, l'abbé Arbellot, l'abbé Tandeau de Marsac, Nivet-Fontaubert, Lemas, Ducourtieux, Maurat-Ballange, Linard, Garrigou-Lagrange, secrétaire général.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président met aux voix l'admission de MM. Thézard, juge de paix du canton sud de Limoges, et Aubépin, archiviste du département de la Haute-Vienne, comme membres de la Société.

MM. Thézard et Aubépin obtiennent l'unanimité des voix, et sont proclamés membre de la Société.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Octave Sengensse, juge de paix du canton nord de Limoges, d'une lettre de M. Léonce de Fontaine de Resbecq, substitut du procureur général près la cour d'appel de Limoges, et d'une lettre de M. Sénémaud, greffier du tribunal de commerce de Limoges, aux termes desquelles ces messieurs demandent à être admis comme membres de la Société.

La Société déclare, conformément à son règlement, qu'il sera statué sur ces demandes à la prochaine séance.

M. l'abbé Arbellot fait connaître à la Société le résultat des recherches qu'il a faites et des documents qu'il a découverts dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, relativement aux origines chrétiennes de la Gaule. Il a trouvé notamment une passion de saint Saturnin de

Toulouse qui fait venir saint Martial en Gaule au temps des apôtres, au lieu de l'y faire venir sous Dèce et Gratus. Il résulte de cette passion, collationnée avec soin par M. l'abbé Arbellot à divers autres manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant la passion du même saint, que Grégoire de Tours s'est appuyé sur une passion interpolée de saint Saturnin, et a été ainsi induit en erreur en faisant venir saint Martial en Gaule au IIIe siècle.

M. l'abbé Arbellot a également trouvé à la Bibliothèque nationale une passion de saint Denis, de laquelle il résulte que saint Denis de Paris était l'Aréopagite, et qu'il fut envoyé en Gaule par le pape saint Clément, successeur de saint Pierre.

Tous ces documents corroborent de plus en plus la conviction, que s'était déjà formée M. l'abbé Arbellot, de l'apostolat de saint Martial au Ier siècle de l'ère chrétienne.

M. l'abbé Arbellot donne lecture d'une épreuve d'un écrit de M. Léopold de L'Isle, relatif à un catalogue de 204 manuscrits provenant de la bibliothèque de Saint-Martial de Limoges, qui fut mis en vente, en 1730, chez Barbou, libraire, à Paris, rue Saint-Jacques. M. de L'Isle possède un exemplaire de ce catalogue de 1730, avec des annotations indiquant les numéros que portent aujourd'hui ces manuscrits à la Bibliotèque nationale.

La Société remercie M. l'abbé Arbellot de ces intéressantes communications, et le prie d'en transmettre une relation complète au comité de publication.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,
GARRIGOU-LAGRANGE.

LISTE

Des dons faits au Musée de la Société pendant l'année 1871.

Par M. H. CHIBOYS : une *pierre sculptée* représentant la lune.

Par M. RADUTY : une *dent de cachalot.*

Par M. A. CHAPOULAUD : une *boîte* contenant les poids destinés à vérifier le poids des monnaies avant l'introduction du système décimal.

Par M. A. DUBOUCHÉ : 1° *Maximen de Béthume*, prince de Sully, double tournois ou petit bronze, 1636 ; 2° une *autre pièce* fruste (Louis XIII), 1643

Par le même : une *médaille* octogone en argent : *l'Hirondelle bordelaise*, steamer de la Garonne.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1871.

BUREAU.

Président-né. — M. L. DELPON, préfet de la Haute-Vienne.
Président. — M. DUBÉDAT.
Vice-Présidents. — MM. ARBELLOT, MAQUART.
Secrétaire général. — M. É. RUBEN.
Secrétaire-bibliothécaire et archiviste. — M. GUILLEMOT.
Secrétaire-trésorier. — M. F. BRISSET.

MEMBRES DU CONSEIL.

Armand NOUALHIER, ✻, ancien député.
N.....

COMITÉ DE PUBLICATION.

Présidents. — MM. DUBÉDAT, ✻, ARBELLOT, MAQUART.
Secrétaire général. — M. É. RUBEN.
MM. E. HERVY, GUILLEMOT, GRANGE et CHAPOULAUD (Alfred).

DIRECTION DU MUSÉE (1).

Directeur. — M. DUBOUCHÉ (Adrien).
Sous-directeurs : MM. MAQUART.
— GUILLEMOT (Albert).
— NIVET-FONTAUBERT.
— RUBEN (Émile.)
— LEMAS (Elie).
— LINARD (Albert).
— ARDANT (H).

(1) Par arrêté de M. le maire de Limoges, les membres de la direction du Musée général ont été nommés directeurs du Musée céramique municipal.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

ALLÉLIX (Joseph), négociant, à Aixe.
ALLUAUD (Amédée), fabricant de porcelaine, secrétaire de la Société des Amis des Arts du Limousin.
ARBELLOT, curé-archiprêtre de Rochechouart, correspondant des Comités historiques.
ARDANT (Eugène), imprimeur.
ARDANT (Henri), négociant.
BARNY (Alexis), professeur à l'école de médecine.
BOURDEAU DE LAJUDIE père, ancien député.
BRISSET (Frédéric), juge au tribunal civil de Limoges.
CHAPOULAUD (Alfred), imprimeur.
DEBORT (Gabriel), négociant.
DELIGNAT-LAVAUD, maire.
DUBÉDAT, conseiller à la Cour impériale.
DUBOIS (É.), fabricant de porcelaine.
DUBOUCHÉ (Adrien), négociant.
DUVERT, de La Gabie, maire de Verneuil-sur-Vienne.
FONT-RÉAULX (Théophile DE), notaire, à Saint-Junien.
FOUGÈRES (Léopold), directeur-médecin de l'asile des aliénés.
GARRIGOU-LAGRANGE, avoué.
GAUTRON, avoué.
GRANGE (l'abbé), vicaire à St-Pierre.
GRAVES (le comte DE), propriétaire.
GUILLEMOT (Albert), rédacteur en chef du *Courrier du Centre*.
HERVY (Émile), notaire.
JABET (Edmond).
LA BASTIDE (le baron Hubert DE), ✻, ancien capitaine d'état-major.
LABONNE (DE), propriétaire, au château de Montbrun.
LAGRANGE (Paul), propriétaire
LAMY DE LURET (Édouard), banquier.
LANSADE, agent-voyer.
LAPORTE (Ernest), propriétaire.
LECLER (André), curé de Saint-Symphorien.
LEMAS (Élie), professeur de rhétorique au lycée.
LE SAGE (Charles), ✻, ingénieur civil, ancien maire de Limoges.
LINARD (Albert), ancien officier.
MAQUART, propriétaire.
MAUBLANC (DE) fils, propriétaire à St-Junien.
MAURAT-BALLANGE, conseiller.
NIVET-FONTAUBERT, négociant.
NOUALHIER (Armand), ✻, propriétaire.
PERDOUX (E.), professeur de modelage.
PICHON, (François), avocat.
POUYAT (Émile), ✻, négociant.
RECULÈS (François), propriétaire.
ROUGERIE (l'abbé), professeur au petit-séminaire du Dorat.
RUBEN (Émile), conservateur de la bibliothèque.
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire.
TARNEAUD (Firmin), banquier.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

CRUVEILHIER, O ✻, professeur à l'école de médecine de Paris.
DE MENTQUE, O ✻, ancien sénateur, ancien préfet de la Haute-Vienne.
MORISOT (Tiburce), O ✻, ancien préfet de la Haute-Vienne, fondateur du Musée.
SAINT-MARC-GIRARDIN, O ✻, membre de l'Institut.
MIGNERET, O ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Hte-Vienne.
Mgr BERTEAUD, évêque de Tulle.
DALESME, G O ✻, général de division du génie.
Mgr COUSSEAUD, évêque d'Angoulême.
DE CAUMONT, O ✻, fondateur de la Société Française, à Caen.
Michel CHEVALIER, O ✻, sénateur, membre de l'Institut.
Le vicomte E. DE KERCKOVE-WARENT, président de la Société Archéologique de Belgique.
Le général DE MONTRÉAL, G O ✻, ancien sénateur.
Le comte F. DE LASTEYRIE, membre de l'Institut.
BOBY DE LA CHAPELLE, ancien préfet de la Haute-Vienne, à Quimper.
LAROMBIÈRE, conseiller à la Cour de cassation.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ALBRIER (Albert), à Dijon.
BABAUD-LARIBIÈRE, à Confolens.
BOMBAL, à Argentat (Corrèze).
BRUNET (Joseph) ✻, vice-président, à Paris.
CARDAILLAC (le comte DE), chef de division au ministère de la maison de l'Empereur.
CESSAC (DE), au château de Mouchetard près Guéret.
CORNUDET (le vicomte Alfred DE), à Paris.
COUSTIN DE MANADAUD (le marquis DE), au château de Sazerat.
DELOCHE (Maximin), ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics.
DORLHAC, directeur des mines de Montigné, à Laval (Mayenne).
GAY DE VERNON (le bon), ✻, chef d'escadrons aux chasseurs d'Afrique.
GÉRY (Charles), ✻, ancien préfet de la Corse.
JUGE (de Tulle), ✻ (le docteur Louis-Théodore), à Paris.
JUILLAC-VIGNOLE (le vicomte Gustave DE), à Toulouse.
LAGARDE (Henri DE), C ✻, inspecteur des eaux minérales, à Bagnères-de-Bigorre.
LALANDE (Philibert), à Brive.
LAPORTE (Armand DE), chirurgien-major au 9e dragons.

LAROUVERADE (DE), conseiller honoraire à la cour de Bordeaux, à Tulle.
LASCOMBE (Mathieu), au Puy.
MARTIN DE BRETTES, chef de bataillon d'artillerie, à Versailles.
NADAULT DE BUFFON, ancien procureur impérial, à Rennes.
RANCOGNE (Gustave DE), archiviste de la Charente, à Angoulême.
SÉNEMAUD, archiviste du département des Ardennes, à Mézières.
SEPTENVILLE (le baron Éd. DE), château de Lignières, par Poix (Somme).
SIMON-CLÉMENT, procureur impérial à Auch (Gers).
TANDEAU DE MARSAC, notaire, à Paris.
TARDIEU (Ambroise), à Clermont-Ferrand.

LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

POUR L'ANNÉE 1869.

Société Archéologique de la province de Constantine.
Société Archéologique et Scientifique de Soissons (Aisne).
Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne).
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Nice (Alpes-Maritimes).
Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
Société de Statistique de Marseille.
Société de l'Union des Arts, à Marseille.
Société Française d'Archéologie de Caen (Calvados).
Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.
Société Historique et Scientifique de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
Société d'Émulation, à Montbelliard (Doubs).
Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loire).
Société Académique de Brest (Finistère).
Société Académique du Gard, à Nîmes.
Société Archéologique du Midi, à Toulouse.
Commission des Monuments et Documents historiques de Bordeaux.
Société Archéologique du Midi, à Montpellier.